



**BUDGET PRIMITIF  
POUR L'EXERCICE 2015**

Rapport - Budget 2015



Plus qu'une Région,  
une chance

## BUDGET PRIMITIF 2015

Le budget 2015 s'inscrit dans un contexte national difficile caractérisé par une activité économique insuffisamment dynamique et un niveau de chômage persistant. Pourtant la vitalité de la recherche, la créativité des entreprises innovantes, l'excellence de nombreuses filières économiques, le foisonnement de l'économie numérique ou bien encore la qualification élevée des salariés doivent permettre à notre pays de prendre toute sa place comme moteur de l'union européenne. Il appartient aux collectivités et aux acteurs économiques et sociaux à l'échelle des régions d'y contribuer.

Malgré le cadre très contraint de la diminution des dotations de l'Etat, ce budget, par sa structure et ses priorités, constitue une réponse offensive opposée aux postures trop souvent défaitistes qui « plombent » les dynamiques de reprise.

Les choix et priorités du budget constituent en effet autant d'engagements offensifs.

Engagement offensif pour accroître les sommes consacrées à l'investissement en les portant à 290 millions d'euros dès le budget primitif.

Engagement offensif pour mettre les crédits européens, désormais gérés par la Région, plus encore au service du développement économique et social.

Engagement offensif en direction des entreprises par le soutien à leur activité avec une nouvelle vague d'aides aux PME innovantes.

Engagement offensif en accroissant les moyens consacrés à la formation professionnelle et en maintenant les interventions en faveur du pouvoir d'achat des jeunes et des familles.

Ainsi la région avancera en 2015 avec ses jeunes en investissant dans l'éducation, l'apprentissage, les formations sanitaires et sociales, l'enseignement supérieur, et en misant sur l'autonomie et la citoyenneté.

Elle avancera également avec ses territoires en combattant la désertification médicale, en accroissant son budget en soutien aux projets des collectivités locales, en déployant le THD, en soutenant les activités culturelles et sportives, en développant le tourisme et les transports durables, et en préservant l'environnement et la biodiversité.

Avec ce budget offensif et volontariste, notre ambition est de mobiliser tous les acteurs, toutes les énergies pour faire émerger les réussites individuelles et la réussite collective de la Région Centre.



## **I - Les priorités de l'action régionale en 2015**

### **A: Une Région qui avance avec ses entreprises :**

#### **1: Priorité au soutien de l'activité économique régionale :**

La Région Centre mobilise tous les leviers dont elle dispose pour soutenir l'activité économique sur le territoire régional.

Le niveau d'investissement inscrit au budget primitif sera supérieur à celui de l'année passée pour atteindre 290 M€, soit une augmentation prévisionnelle de 1,5%, sans présager d'éventuels soutiens complémentaires en Décisions Modificatives. Ce sera autant pour l'ouverture ou la poursuite des opérations dans les lycées ou dans les collectivités locales que nous aidons.

Les dispositions du plan de soutien à l'activité du secteur du BTP, notamment l'assouplissement des critères de cofinancement dans les contrats territoriaux et l'accélération de la mise en chantier de différents projets sur le patrimoine de la Région, vont dynamiser l'activité du secteur.

La mobilisation de 12,5 M€ pour le lancement des chantiers du Très Haut Débit dans les départements constitue un levier pour l'activité des travaux publics.

Un assouplissement du partenariat PREVEO avec la Banque Européenne d'Investissement va permettre de financer une quinzaine de projets de méthanisation. Parallèlement au plan de déploiement photovoltaïque sur les lycées ou au soutien à l'économie circulaire, l'action de la Région va permettre de donner un second souffle à l'économie verte.

Parallèlement la Région simplifie et clarifie ses dispositifs de Contrat d'Accompagnement de Projets au bénéfice des entreprises. La signature d'une convention avec la Banque Publique d'Investissement engage un travail plus intégré sur les questions d'accès au crédit et à la garantie bancaire au travers de la création d'un guichet unique commun.

L'innovation en Région Centre sera soutenue par le lancement de 2 nouveaux Appels à Manifestations d'Intérêts « Ambition Recherche et Développement 2020 », par le lancement d'un nouvel appel à projet en direction des PME, ainsi que par la poursuite des interventions en direction des pôles de compétitivité et des clusters. Un nouveau cluster consacré au tourisme sera soutenu.

Les soutiens et l'accompagnement des entreprises dans les projets d'exportation seront poursuivis.

#### **2: Priorité à l'emploi non délocalisable et à la formation professionnelle des salariés et des demandeurs d'emploi :**

La Région maintiendra constant son effort sur le dispositif CAP'ASSO au service du développement de l'emploi non-délocalisable dans le monde associatif. Parallèlement le travail avec le réseau de conseillers de la Conférence Permanente des Coordinations Associatives (CPCA), et les partenariats menés avec l'Eure et Loir, l'Indre-et-Loire, et le Loir-et-Cher pour recruter et former des jeunes en Contrats d'Avenir dans les établissements médico-sociaux seront poursuivis.

Les compétences de la Région en matière de formation professionnelles de salariés, des demandeurs d'emploi et du « public éloigné » sont accrues par la réforme de 2014. La Région Centre adaptera ses dispositifs pour prendre en charge ces nouveaux bénéficiaires et verra ses moyens d'action accrues par la gestion directe des fonds

européens. Le « Fonds RéActif Emploi Formation » sera à nouveau mis en œuvre au niveau élevé de 8 M€, et des mesures de soutien à la rémunération des stagiaires de la formation professionnelle seront mises en place.

La Région, les partenaires sociaux et les acteurs économiques se mobilisent pour donner corps et consistance aux nouveaux outils issus de la réforme : le Service Public de l'Orientation et le « Conseil en Formation Professionnelle » seront déployés dès 2015.

L'effort sectoriel de qualification professionnelle dans le milieu sanitaire et social sera poursuivi en 2015, notamment dans le cadre des formations décentralisées qui répondent aux besoins des bassins de vie.

L'ensemble de ces mesures contribue à l'augmentation de la qualification d'aujourd'hui et de demain de la main d'œuvre présente sur le territoire.

### **3: Priorité au pouvoir d'achat :**

Dans un contexte de réduction des dotations de l'Etat, la Région Centre fait le choix de préserver le pouvoir d'achat des habitants. La pression fiscale ne sera pas accrue.

En 2015 le soutien financier aux familles sera en effet reconduit (avec notamment la décision de ne pas augmenter la restauration et l'hébergement en internat, maintien de la gratuité des manuels scolaires, maintien des aides à l'accès, à la culture, maintien des aides au transport et aux séjours éducatifs en Europe).

Parallèlement, la Région optimise ses dépenses au travers d'une politique d'achat performante (10 M€ de gain sur 3 exercices) et du recours à Centr'Achat (3 M€ de gain sur le marchés de fourniture de gaz). L'application du Contrat de Performance Energétique sur 18 lycées et les travaux réalisés en régie sur 15 autres lycées génèrent d'importantes économies sur la facture énergétique de la collectivité.

La politique financière particulièrement active, tant en gestion de la trésorerie qu'en optimisation de la dette, est aussi un levier utilisé pour la bonne allocation des ressources publiques.

L'augmentation du volume de fonds européens et leur gestion en direct par la Région Centre permet un accroissement de la surface d'intervention publique au bénéfice des habitants et des territoires régionaux. Le total des fonds européens et des crédits régionaux passe ainsi de 580 M€ à 612 M€ en 2015.

Ces différentes actions volontaristes, conjuguées au dynamisme d'une partie des autres ressources de la Région et à l'augmentation des fonds européens, nous permettent de maintenir les prestations de nos politiques publiques à un niveau élevé au bénéfice des habitants et indirectement au bénéfice des entreprises régionales.

## **B: Une Région qui avance avec sa jeunesse :**

### **1: Priorité à la réussite des jeunes par l'éducation et l'autonomie :**

La Région Centre fait de la réussite des jeunes un axe majeur qui irrigue ses politiques publiques. Les politiques d'émancipation par l'accès à la culture, à la citoyenneté, au sport ou aux parcours européens seront maintenues. L'investissement dans le cadre de vie et de travail des lycéens et des apprentis sera poursuivi dans une logique de mutualisation des moyens.

Le déploiement des moyens informatiques fixes et mobiles dans les lycées et les CFA sera poursuivi, notamment dans le but d'encourager et de développer les innovations pédagogiques (Espaces Numériques de Travail, Tableaux Blancs Interactifs, tablettes, etc...) en matière d'éducation au service de la réussite de chacun.

Les aides prévues par le Plan Avenir Jeunes en Région Centre en faveur de l'autonomie seront maintenues (aide au permis de conduire, aide au transport en TER des apprentis et des stagiaires de la formation professionnelle, aide à la préparation du BAFA, aide remboursable au dépôt de garantie pour le logement, aide à la mutuelle).

## **2: Priorité à l'emploi des jeunes par l'apprentissage et la formation professionnelle :**

Le travail sur la carte des formations professionnelles sera poursuivi : il permet d'élever le niveau de qualification dans une logique de filière de formation et de territorialisation de l'offre pour rapprocher les formations des besoins des territoires. Associé à la montée en puissance du SPRO, cet effort contribue à concentrer les moyens sur les secteurs professionnels en tension.

En 2015 la Région ouvrira de nouvelles formations et augmentera le nombre de places offertes dans les lycées professionnels et agricoles et dans les CFA. Les moyens de fonctionnement alloués aux CFA seront constants en dépit de la baisse des effectifs.

Le « Fonds jeune : objectif qualification pour l'emploi » sera maintenu.

Les actions de lutte contre le décrochage seront poursuivies : approfondissement du lien lycée professionnel / CFA, expérimentation d'un micro lycée et création de 2 nouvelles « écoles de la deuxième chance ». La Région soutiendra les initiatives rapprochant le monde éducatif du monde de l'entreprise : participation active aux forums de l'orientation ou soutien au dispositif « 2000 emplois, 2000 sourires ».

## **3: Priorité à l'enseignement supérieur et à la recherche :**

L'année 2015 sera une nouvelle étape de développement de l'enseignement supérieur et de la recherche en Région Centre.

L'INSA Val de Loire va connaître une montée en puissance progressive pour former à terme près de 600 ingénieurs dans les domaines de la « maîtrise des risques industriels », du « génie des systèmes industriels », de « l'efficacité énergétique, durabilité et sécurité » ou de la « sécurité et technologies informatiques » et attirer ainsi de nouveaux étudiants sur le territoire.

La Région Centre accompagnera l'ouverture de la formation d'ingénieurs à Chartres dans le domaine du « génie industriel appliqué à la pharmacie et à la cosmétique » soutenue par Cosmetic Valley, Polepharma et la CCI d'Eure et Loir. A terme la capacité de formation sera de 200 étudiants. L'enseignement supérieur sera soutenu.

Le volet « enseignement supérieur » du prochain CPER sera mis au service de la réalisation des investissements les plus attendus.

La Région poursuivra sa politique ambitieuse de développement de l'apprentissage dans l'enseignement supérieur.

Concernant la vie des étudiants, l'année 2015 verra l'extension de la dotation en tablette numérique étendue aux étudiants en Bac+4, ainsi que des évolutions en matière d'accès à la caution des logements. Les aides à l'accès aux mutuelles étudiantes seront poursuivies. Les efforts sur les bourses doctorales seront poursuivis.

### **C: Une Région qui avance avec ses territoires :**

#### **1: Priorité à l'accès aux soins sur tous les territoires :**

L'année 2015 sera une année de montée en puissance des nouvelles formations sanitaires et sociales sur le territoire : par exemple 75 kinésithérapeutes seront diplômés et 90 entreront en formation. L'augmentation du nombre de places offertes dans les formations décentralisées d'aides-soignants ou d'infirmiers permettra de former près de 2500 professionnels de santé pour lutter contre la désertification médicale. La contractualisation avec le Ministère de la Santé permettra de recruter 4 nouveaux chefs de clinique assistant pendant 3 ans.

En terme d'investissement, 2015 verra d'importants travaux permettant de moderniser 2 IFSI à Bourges et Amboise ainsi que l'ouverture de plusieurs nouvelles MSP. Conformément au Plan Urgence Santé, l'objectif est désormais la création de 100 MSP et l'effort budgétaire de la Région sera accru.

#### **2: Priorité à la solidarité avec les territoires ruraux et urbains :**

La contractualisation est le vecteur de la politique d'aménagement du territoire et l'expression privilégiée de la solidarité. En 2015 la gestion directe par la Région du programme LEADER permettra d'accroître la portée de nos dispositifs.

L'année 2015 verra une augmentation des aides accordées par la Région aux communes et aux intercommunalités à travers les crédits des contrats de pays et d'agglomération. Les crédits « cœurs de village » et villes moyennes seront maintenus.

Par anticipation de la signature du prochain CPER et de sa déclinaison dans 6 conventions Région / Département, les crédits seront maintenus au même niveau que lors de la précédente contractualisation avec l'Etat.

Un effort particulier sera réalisé pour le déploiement des réseaux THD dans l'espace rural en 2015 et pour accompagner les projets engagés par les conseils généraux du Cher et d'Eure et Loir, et ceux engagés par les syndicats mixtes départementaux et la SEM du département du Loiret.

Le coût net du déploiement des réseaux THD en dehors des grandes agglomérations (déploiement par les opérateurs privés) est estimé à 642 M€. La Région Centre s'est engagée à hauteur de 173 M€, soit environ 27%, aux côtés des autres collectivités. La Région Centre est ainsi le 1er financeur à l'échelle régionale pour le déploiement des infrastructures essentielles à l'avenir des territoires ruraux. En 2015, cet engagement sera concrétisé par l'inscription de 12,5 M€ au budget primitif.

Les crédits en faveur du logement seront portés à 16 M€. Cet effort permettra avec les politiques de pays, la politique de la ville et l'aide additionnelle la construction et la rénovation thermique de logements.

L'effort d'animation des territoires ruraux réalisé avec le dispositif ID en campagne sera poursuivi.

L'engagement de la Région en matière de développement du transport ferroviaire se matérialisera par l'acquisition de 25 rames et par la poursuite des travaux sur la ligne Chartres-Voves.

### **3: Priorité à un développement respectueux de l'environnement :**

La Région poursuivra ses actions pour préserver l'environnement et la biodiversité (contrats de rivière, espaces naturels, développement des trames vertes et bleues, nouveau Plan Loire Grandeur Nature, éducation à l'environnement) et soutiendra la transition énergétique vers une économie « décarbonnée » dans ses différentes politiques (développement du photovoltaïque dans les lycées, rénovation thermique et efficacité énergétique, soutien à la production d'énergies renouvelables).

De nouveaux modèles de développement sont possibles, la Région soutiendra l'économie circulaire en sélectionnant des initiatives novatrices par appel à projet : l'économie de demain c'est l'écoconception tout autant que le réemploi, le recyclage ou le partage des biens.

### **4: Priorité au lien social et à l'attractivité du territoire :**

La Région restera très attentive au développement des pratiques sportives professionnelles et amateurs sur l'ensemble du territoire régional, tant au travers des conventions d'objectifs et de moyens avec les ligues qu'au travers du soutien aux manifestations et aux rencontres sportives.

La Région Centre poursuivra en 2015 ses efforts pour développer une offre artistique et culturelle ambitieuse sur l'ensemble du territoire en s'appuyant sur l'exceptionnel patrimoine naturel et culturel de notre région et la forte densité des acteurs culturels.

Les soutiens aux PACT, qui permettent d'assurer la cohérence de l'intervention régionale avec les autres collectivités territoriales dans la culture seront poursuivis. La création contemporaine sera soutenue.

L'attractivité touristique de la Région sera renforcée, notamment grâce à la politique de notoriété autour de l'exceptionnelle rencontre de la nature et de la culture autour du Val de Loire. Les vélos routes seront achevées, et le travail sur diversification de la gamme de l'offre d'hébergement touristique sera poursuivi.

Parallèlement la Région poursuivra ses actions pour préserver l'environnement et la biodiversité (contrats de rivière, espaces naturels, développement des trames vertes et bleues, nouveau Plan Loire Grandeur Nature, éducation à l'environnement) et soutiendra la transition énergétique vers une économie « décarbonnée » de façon transversale dans ses différentes politiques (développement du photovoltaïque dans les lycées, rénovation thermique et efficacité énergétique, soutien à la production d'énergies renouvelables).

## **D – La Région maintient ses grands équilibres grâce à une gestion financière maîtrisée.**

Le budget primitif 2015 s'établit à 1,015 milliard d'euros (hors fonds européens et réaménagement de la dette pour 150 M€) dont 290 M€ pour l'investissement régional (hors remboursement de la dette en capital).

## **1. Des dépenses courantes contenues et optimisées pour dégager des moyens au service de l'investissement**

Alors que le modèle financier des régions est fragilisé depuis 2010, la Région Centre conserve les mêmes objectifs financiers depuis 2005 :

- Un taux d'épargne brute (épargne brute / recettes de fonctionnement) autour de 30% ;
- Une épargne nette supérieure à 150 M€, permettant d'autofinancer plus de la moitié des investissements régionaux ;
- Une capacité de désendettement (encours de dette/épargne brute) inférieure à 3 ans.

Dans un contexte très contraint pour les finances publiques, l'agence de notation financière Standard and Poor's maintient une note AA pour la Région Centre, soit la meilleure note qui puisse être attribuée à une collectivité locale. Cette note est le reflet de la bonne gestion financière de notre collectivité.

La Région a contenu l'augmentation de ses dépenses de fonctionnement à + 1,79 % en 2013 alors qu'elles ont progressé en moyenne de + 2,9 % toutes collectivités territoriales confondues (+ 2,4 % pour les Régions).

L'achat public constitue un levier important d'optimisation des dépenses. La Région Centre est la première région à déployer une politique d'achat, fondée sur une équipe d'acheteurs professionnels. En structurant la démarche d'achats publics et en développant l'attractivité de la Région en sa qualité de donneur d'ordres, l'objectif initial était de réaliser près de 7 M€ d'économies entre 2013 et 2015. Sur l'ensemble de la période, l'objectif initial sera largement dépassé avec une économie de près de 10 M€.

Avec les structures associées, la Région Centre a porté la création de l'association Centr'achats, première centrale d'achats territoriale au niveau d'une Région. Les lycées, les CFA, les collectivités territoriales, les opérateurs de l'Etat en Région ainsi que les universités peuvent adhérer à cette association. Le lancement d'un marché de fournitures du gaz par Centr'achats permettra à la Région d'économiser plus de 1 M€ sur son budget en 2015.

Cette gestion rigoureuse des crédits de fonctionnement permet à la Région de dégager des moyens importants au service de l'investissement : ce sont ainsi 290 M€ qui seront consacrés à l'investissement dès le budget primitif, contre 285 M€ en 2014.

La future génération des contrats de plan Etat-Région pour la période 2015-2020, ainsi que la nouvelle responsabilité d'autorité de gestion des fonds européens permettront de renforcer l'articulation entre les différents niveaux stratégiques (fonds européens, Contrat de Plan Etat-Région, politiques régionales).

Grâce à un volume de fonds européens gérés par la Région beaucoup plus important à partir de 2015 (de 134 M€ sur la programmation précédente à 627 M€), le volume global des crédits régionaux additionné aux fonds européens sera plus important en 2015 qu'en 2014. Les crédits prévisionnels relatifs au FEDER et au FSE sont intégrés au BP 2015 car la Commission européenne validera ces programmes d'ici la fin de l'année 2014. Toutefois, le mécanisme de gestion financière n'étant pas stabilisé pour le FEADER, des crédits seront inscrits en dépenses et recettes lors de la DM1, s'il est confirmé que les fonds correspondants doivent transiter par le budget principal de la Région.

## **2. Des ressources régionales privées de dynamique par la diminution des dotations de l'Etat et le contexte économique peu favorable**

Comme en 2014, les collectivités sont sollicitées pour participer au redressement des comptes publics. *La Dotation Générale de Fonctionnement de l'Etat à la Région Centre diminuera ainsi de 18,3 M€.* D'autres dotations de fonctionnement augmentant légèrement, la diminution totale des dotations de fonctionnement hors apprentissage



s'élève à 14,7 M€. Toutefois, les recettes de la Région resteront globalement au même niveau que l'année précédente, grâce au relatif dynamisme de certaines ressources fiscales et à des recettes exceptionnelles.

La loi de Finances pour 2014 avait renforcé la part du produit de la fiscalité directe et indirecte en remplaçant des dotations par des fractions de TICPE et par le transfert d'une partie des frais de gestion des impôts locaux. Ce mouvement se poursuit en 2015 : la part des dotations et des compensations de l'Etat recule de près de 5 points par rapport au BP 2014 (soit 45 % des ressources régionales en 2015) au profit de la part des produits issus de la fiscalité directe et indirecte.

Si ces mutations renforcent l'autonomie financière de la Région (57,4 % contre 53 % au BP 2014), l'autonomie fiscale de la Région – correspondant aux ressources fiscales pour lesquelles les Régions disposent d'un pouvoir de taux – demeure contenue à 14,6 % (+0,2 point par rapport au BP 2014). Elle est de 8,8 % avec le seul produit de la taxe sur les certificats d'immatriculation (+ 0,3 point).

La Région poursuit une gestion de dette prudente et équilibrée. Depuis quelques années, la logique de financement de projets prévaut en termes de recours à l'emprunt des collectivités. La Région a su s'inscrire dans cette dynamique en contractualisant avec des acteurs majeurs du financement du secteur public. Ce sont ainsi près de 396 M€ de conventions signées avec la Banque Européenne d'Investissement et la Caisse des Dépôts qui sont mobilisables par tranches d'emprunt jusqu'en 2018.

La Région a su saisir l'opportunité de la baisse des taux : le taux moyen de sa dette s'élève, en octobre 2014, à 2,11 % soit une baisse de plus de 45 points de base depuis le début d'année. Pour mémoire, le taux moyen des régions fixait respectivement autour de 2,50 % et au-delà de 3,00 % pour l'ensemble des collectivités à la fin 2013.

# BUDGET 2015

## SOMMAIRE

### I- Présentation générale

A – La répartition globale des dépenses.....	2
B – La répartition globale des recettes.....	3
C – La répartition des autorisations de programme (AP) et autorisations d’engagement (AE) par politique .....	4
D – Les principaux indicateurs de gestion.....	5

### II- Présentation du budget primitif par politique

A – Interventions régionales.....	9
Formations professionnelles .....	10
Apprentissage .....	18
Enseignement – Lycées .....	26
Formations sanitaires et sociales .....	35
Enseignement supérieur.....	40
Recherche, Technologie et Innovation .....	45
Culture .....	51
Sports .....	64
Territoires solidaires .....	71
Technologies d’Information et de Communication .....	85
Environnement.....	89
Transports et déplacements .....	98
Tourisme .....	107
Economie - Innovation .....	113
Europe.....	126

Coopération internationale.....	133
---------------------------------	-----

## B - Moyens généraux

Communication .....	139
---------------------	-----

Moyens généraux de l'administration.....	141
--	-----

Moyens généraux financiers.....	146
---------------------------------	-----

Gestion des ressources humaines .....	161
---------------------------------------	-----

## III- Décisions budgétaires 2015

### A - Le vote par fonction

L'approbation des balances au chapitre en crédits de paiement et en AP/AE .....	165
---	-----

Les AP et AE par fonction et par politique régionale :.....	166
---	-----

### B – Le vote de l'Architecture par Politique Régionale .....

### C – Les dispositions fiscales

Fiscalité directe .....	177
-------------------------	-----

Rappel des exonérations fiscales en vigueur .....	177
---	-----

Fiscalité indirecte .....	177
---------------------------	-----

### D – La gestion de la dette et de la trésorerie .....

### E – Les dispositions diverses

Barème de la Région pour le financement de l'apprentissage en 2015.....	179
---	-----

Coûts standards de formations sanitaires et sociales 2015.....	180
--	-----

Remises gracieuses.....	180
-------------------------	-----

Participation des familles à la rémunération du personnel de service d'hébergement des établissements publics d'enseignement .....	181
--	-----

Autorisations.....	181
--------------------	-----

Modification des dates limites d'affectation pour les AP/AE.....	182
--	-----

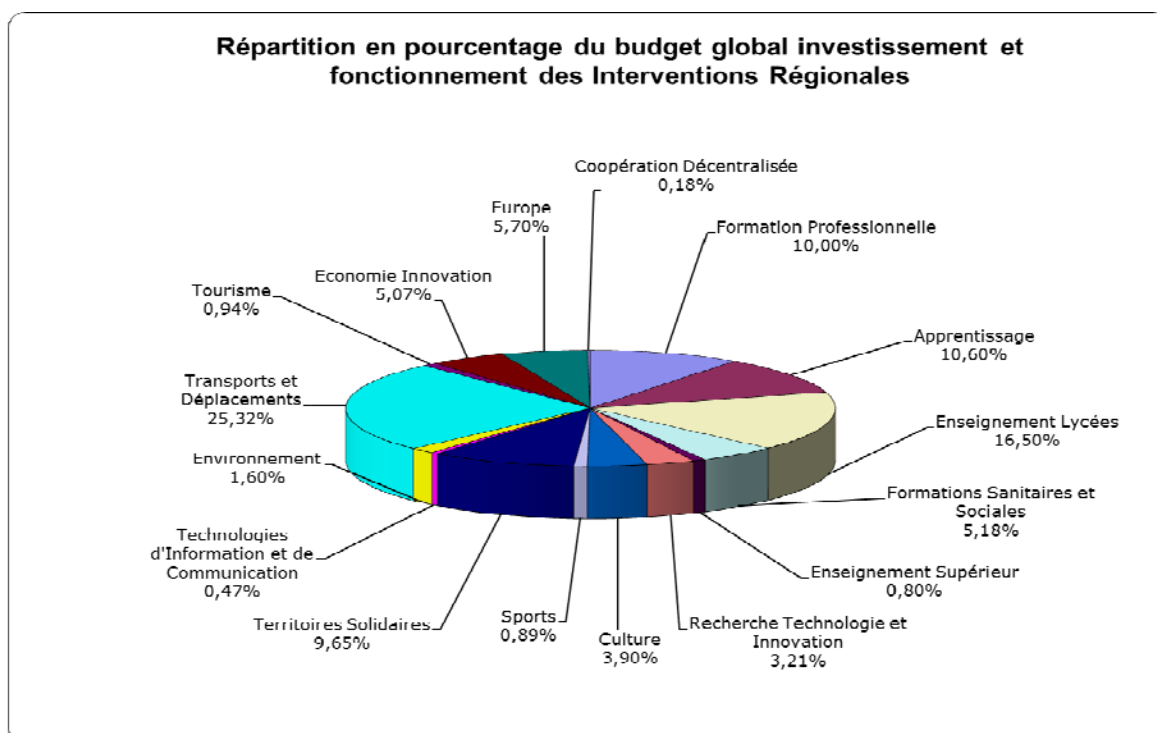
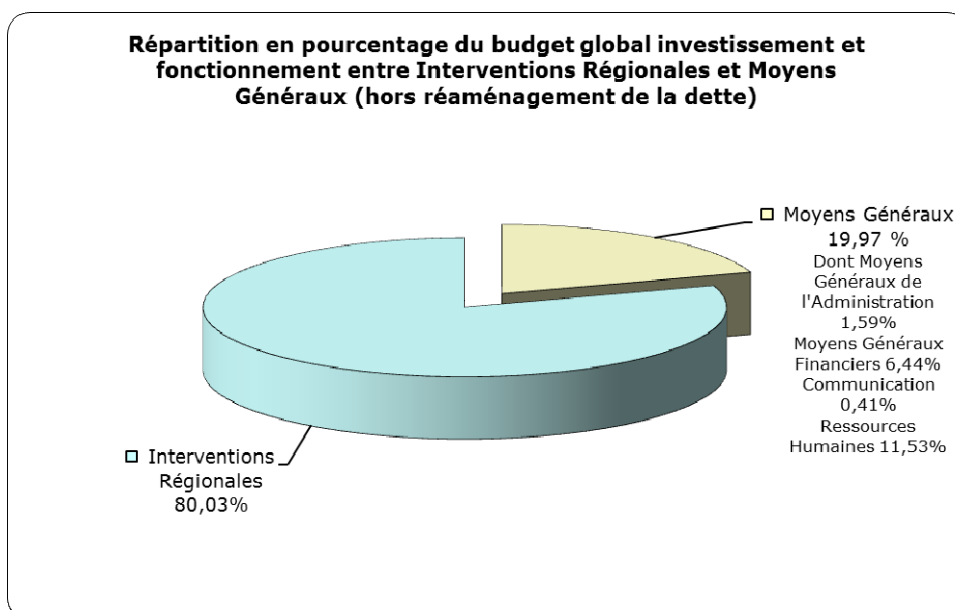
# **PRESENTATION GENERALE**

## A - La répartition globale des dépenses

Le budget 2015 s'équilibre au global à 1,213 Md€ (dont 150 M€ de crédits de réaménagement de la dette en dépenses comme en recettes et 47,8 M€ de crédits européens).

En considérant celui-ci hors gestion des fonds européens et crédits de réaménagement de la dette, les grandes masses s'élèvent à 1,015 Md€ dont :

- En investissement : 339 M€ d'investissement régional (dont 49,3 M€ de remboursement en capital de la dette). Par ailleurs, la gestion des fonds européens représente 29,2 M€.
- En fonctionnement : 676 M€ de crédits régionaux (dont 15,4 M€ de frais financiers). Par ailleurs, la gestion des fonds européens représente 18,6 M€.



## B - La répartition globale des recettes

La composition des ressources régionales se trouve modifiée par la mise en œuvre de la nouvelle contribution régionale à l'effort de redressement des comptes publics prévue par le projet de loi de finances pour 2015, la réforme de la taxe d'apprentissage prévue par la loi de finances rectificative pour 2014, le transfert de compétences liées à la formation professionnelle issu de la loi du 5 mars 2014 et le transfert de l'Etat à la Région de l'autorité de gestion pour les fonds européens.

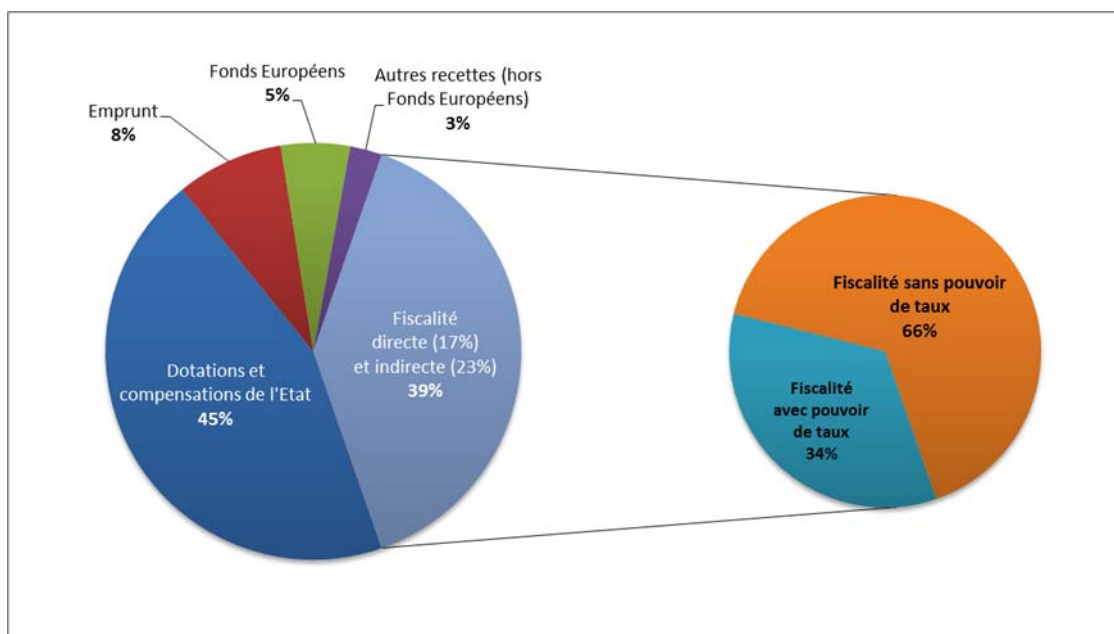
Les recettes inscrites au budget primitif 2015 se répartissent comme suit :

En €	BP 2015
Dotations et compensations de l'Etat	477 553 025,00
Fiscalité directe et indirecte	414 928 858,00
Emprunt	87 300 000,00
Autres recettes (hors fonds européens)	26 192 927,00
Fonds européens- Région bénéficiaire final	8 949 000,00
<b>Sous-total</b>	<b>1 014 923 810,00</b>
Fonds européens –	47 823 500,00
<b>Total hors réaménagement de la dette (150 M€)</b>	<b>1 062 747 310,00</b>

La part des dotations et des compensations de l'Etat recule de près de 5 points par rapport au BP 2014 (soit 45 % des ressources régionales en 2015). A l'inverse, la part des produits issus de la fiscalité directe et indirecte progresse de 3 points (39 % des ressources régionales). Cette recomposition des ressources régionales s'explique pour partie par la nouvelle contribution des collectivités territoriales à l'effort de redressement des comptes publics et par la mise en œuvre de la réforme de la taxe d'apprentissage par laquelle de nouvelles ressources fiscales se substituent aux anciennes dotations de l'apprentissage (FNDMA 1ère et 2ème sections). Le transfert de l'autorité de gestion pour la nouvelle programmation 2014-2020 des fonds européens a pour effet de faire progresser de 2 points la part des fonds européens dans l'ensemble des ressources régionales (5 %). Celle de l'emprunt demeure stable (8 %).

Si ces mutations renforcent l'autonomie financière de la Région (57,4 % contre 53 % au BP 2014), l'autonomie fiscale de la Région – correspondant aux ressources fiscales pour lesquelles les Régions disposent d'un pouvoir de taux – demeure contenue à 14,6 % (+ 0,2 point par rapport au BP 2014). Elle est de 8,8 % avec le seul produit de la taxe sur les certificats d'immatriculation (+ 0,3 point). En effet, la Région ne dispose d'un pouvoir de taux que sur une partie des ressources de fiscalité indirecte, à savoir la taxe sur les certificats d'immatriculation, la modulation et la majoration du tarif de la TICPE ainsi que la taxe sur les permis de conduire, dispositif que la Région a fait le choix de ne pas mettre en place. Par ailleurs, la Région a décidé de ne pas mettre en place le versement transport interstitiel voté dans le cadre de la loi ferroviaire et qui devrait être supprimé en loi de finances 2015.





Le financement du budget 2015 de la Région est assuré :

- en maintenant les taux de modulation de la TIPCE conformément aux délibérations d'octobre 2014.
- en maintenant le niveau du tarif des cartes grises à 42,45 € par cheval fiscal et en conservant un taux de 0 pour les permis de conduire. Le tarif de la Région Centre se situe dans la moyenne des régions.

Fiscalité indirecte	Taux 2014	Taux 2015
Taxe sur les cartes grises	42,45 €/CV	42,45 €/CV
Taxe sur les Permis de conduire	0 €	0 €

- en fixant l'emprunt d'équilibre de la section d'investissement à 87,3 M€, soit 8,6 % des ressources régionales.

La Dotation Générale de Fonctionnement de l'Etat à la Région Centre diminuera ainsi de 18,3 M€. D'autres dotations de fonctionnement augmentant légèrement, la diminution totale des dotations de fonctionnement hors apprentissage s'élève à 14,7 M€.

### C – La répartition des autorisations de programme (AP) et autorisations d'engagement (AE) par politique

Au côté des crédits de paiement sur lesquels se définit l'équilibre du budget, le vote du BP 2015 porte aussi sur les AP et AE qui traduisent la gestion pluriannuelle des crédits.

Le montant total des AP ouvertes en 2015 s'élève à **492,5 M€** (295 M€ au BP 2014)

Le montant total des AE ouvertes en 2015 s'élève à **217 M€** (128 M€ au BP 2014)

## D – Les principaux indicateurs de gestion

Conformément aux objectifs de bonne gestion financière retenus par la Région :

- la capacité de désendettement prévisionnelle représente 2,98 ans ce qui est conforme à la durée plafond de 3 ans que s'est fixée la Région (3,02 ans au BP 2014) ;
- le taux d'épargne brute (épargne brute/recettes de fonctionnement) est de 22,6 % (22,8 % au BP 2014).
- l'épargne nette atteint 152,9 M€ et permet de financer 48,2% des investissements (151,7 M€ au BP 2014), ce qui est légèrement en-deça de l'objectif fixé à 50%.

	Budget Primitif 2013	Budget Primitif 2014	Budget Primitif 2015
Recettes de fonctionnement	888 891 530	881 921 121	896 867 321
- Dépenses de fonctionnement (dont 18,6 M€ fonds européens)	658 556 730	662 565 279	679 210 710
<b>= Epargne de gestion</b>	<b>230 334 800</b>	<b>219 355 842</b>	<b>217 656 611</b>
- Intérêts de la dette	19 495 000	18 587 405	15 376 000
<b>= Epargne brute</b>	<b>210 839 800</b>	<b>200 768 437</b>	<b>202 280 611</b>
- Remboursement de la dette en capital	47 750 000	49 000 000	49 335 000
<b>= Epargne disponible</b>	<b>163 089 800</b>	<b>151 768 437</b>	<b>152 945 611</b>
+ Dépenses d'investissement (dont 29,2 M€ fonds européens)	308 268 600	301 845 800	318 825 600
- Recettes d'investissement	70 878 800	72 177 363	78 579 989
<b>= Besoin de financement en investissement</b>	<b>237 389 800</b>	<b>229 668 437</b>	<b>240 245 611</b>
<b>Emprunt</b>	<b>74 300 000</b>	<b>77 900 000</b>	<b>87 300 000</b>

## Répartition par politique des Dépenses et Recettes

TOTAL INTERVENTIONS REGIONALES	BP 2014 DEPENSES	BP 2015 DEPENSES	BP 2014 RECETTES	BP 2015 RECETTES	BP 2015 AP et AE
	818 352 100	850 486 803	83 337 745	85 233 427	707 490 154
Total Investissement	299 211 800	316 576 200	35 391 663	40 557 589	491 527 341
Total Fonctionnement	519 140 300	533 910 603	47 946 082	44 675 838	215 962 813
<b>FORMATION PROFESSIONNELLE</b>	<b>78 359 200</b>	<b>85 042 083</b>	<b>1 755 000</b>	<b>1 325 000</b>	<b>5 880 000</b>
Investissement	80 200	80 000	0	0	80 000
Fonctionnement	78 279 000	84 962 083	1 755 000	1 325 000	5 800 000
<b>APPRENTISSAGE</b>	<b>101 762 000</b>	<b>90 184 000</b>	<b>25 990 000</b>	<b>300 000</b>	<b>3 500 000</b>
Investissement	9 000 000	9 000 000	3 925 000	0	3 500 000
Fonctionnement	92 762 000	81 184 000	22 065 000	300 000	0
<b>ENSEIGNEMENT LYCEES</b>	<b>137 753 400</b>	<b>140 291 700</b>	<b>8 833 000</b>	<b>9 710 000</b>	<b>114 642 000</b>
Investissement	79 800 000	83 448 300	333 000	200 000	114 642 000
Fonctionnement	57 953 400	56 843 400	8 500 000	9 510 000	0
<b>FORMATIONS SANITAIRES ET SOCIALES</b>	<b>44 737 000</b>	<b>44 034 100</b>	<b>500 000</b>	<b>0</b>	<b>11 215 000</b>
Investissement	2 700 000	2 547 100	0	0	2 015 000
Fonctionnement	42 037 000	41 487 000	500 000	0	9 200 000
<b>ENSEIGNEMENT SUPERIEUR</b>	<b>8 984 000</b>	<b>6 774 000</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>4 240 000</b>
Investissement	6 450 000	4 240 000	0	0	1 990 000
Fonctionnement	2 534 000	2 534 000	0	0	2 250 000
<b>RECHERCHE, TECHNOLOGIE ET INNOVATION</b>	<b>27 833 200</b>	<b>27 336 400</b>	<b>0</b>	<b>40 000</b>	<b>21 985 000</b>
Investissement	19 016 600	19 020 400	0	40 000	16 250 000
Fonctionnement	8 816 600	8 316 000	0	0	5 735 000
<b>CULTURE</b>	<b>33 806 500</b>	<b>33 155 100</b>	<b>1 860 354</b>	<b>1 000 300</b>	<b>12 212 500</b>
Investissement	10 391 000	9 739 600	1 840 054	980 000	12 212 500
Fonctionnement	23 415 500	23 415 500	20 300	20 300	0
<b>SPORTS</b>	<b>7 923 800</b>	<b>7 561 500</b>	<b>2 200 000</b>	<b>476 000</b>	<b>3 150 000</b>
Investissement	4 684 200	4 206 900	2 200 000	476 000	2 950 000
Fonctionnement	3 239 600	3 354 600	0	0	200 000
<b>TERRITOIRES SOLIDAIRES</b>	<b>74 983 100</b>	<b>82 089 800</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>137 614 478</b>
Investissement	69 529 700	77 000 000	0	0	124 344 478
Fonctionnement	5 453 400	5 089 800	0	0	13 270 000
<b>TECHNOLOGIES D'INFORMATION ET DE COMMUNICATION</b>	<b>3 622 300</b>	<b>3 961 200</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>200 000</b>
Investissement	179 300	499 700	0	0	100 000
Fonctionnement	3 443 000	3 461 500	0	0	100 000
<b>ENVIRONNEMENT</b>	<b>14 618 300</b>	<b>13 589 200</b>	<b>18 667</b>	<b>18 700</b>	<b>41 349 840</b>
Investissement	6 751 100	6 148 400	0	0	18 397 499
Fonctionnement	7 867 200	7 440 800	18 667	18 700	22 952 341
<b>TRANSPORTS ET DEPLACEMENTS</b>	<b>204 763 900</b>	<b>215 355 400</b>	<b>2 541 000</b>	<b>7 229 900</b>	<b>28 610 000</b>
Investissement	47 072 700	43 687 800	1 736 000	1 356 400	22 210 000
Fonctionnement	157 691 200	171 667 600	805 000	5 873 500	6 400 000
<b>TOURISME</b>	<b>8 486 400</b>	<b>8 006 400</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>1 950 000</b>
Investissement	4 347 000	3 947 000	0	0	1 850 000
Fonctionnement	4 139 400	4 059 400	0	0	100 000
<b>ECONOMIE INNOVATION</b>	<b>41 615 000</b>	<b>43 080 700</b>	<b>8 359 724</b>	<b>8 275 527</b>	<b>28 690 000</b>
Investissement	22 000 000	23 580 000	8 357 609	8 274 189	16 970 000
Fonctionnement	19 615 000	19 500 700	2 115	1 338	11 720 000
<b>EUROPE</b>	<b>27 550 000</b>	<b>48 481 220</b>	<b>31 200 000</b>	<b>56 798 000</b>	<b>292 251 336</b>
Investissement	17 000 000	29 231 000	17 000 000	29 231 000	154 015 864
Gestion des fonds européens	17 000 000	29 205 500	17 000 000	29 205 500	154 015 864
Hors gestion des fonds européens	0	25 500	0	25 500	0
Fonctionnement	10 550 000	19 250 220	14 200 000	27 567 000	138 235 472
Gestion des fonds européens	10 200 000	18 618 000	10 200 000	18 618 000	138 235 472
Hors gestion des fonds européens	350 000	632 220	4 000 000	8 949 000	0
<b>COOPERATION DECENTRALISEE</b>	<b>1 554 000</b>	<b>1 544 000</b>	<b>80 000</b>	<b>60 000</b>	<b>0</b>
Investissement	210 000	200 000	0	0	0
Fonctionnement	1 344 000	1 344 000	80 000	60 000	0
<b>TOTAL MOYENS GENERAUX</b>	<b>363 646 384</b>	<b>362 260 507</b>	<b>1 098 660 739</b>	<b>1 127 513 883</b>	<b>2 000 000</b>
Total Investissement	201 634 000	201 584 400	264 685 700	275 322 400	1 000 000
Total Fonctionnement	162 012 384	160 676 107	833 975 039	852 191 483	1 000 000
<b>COMMUNICATION</b>	<b>4 400 000</b>	<b>4 360 000</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>
Investissement	0	0	0	0	0
Fonctionnement	4 400 000	4 360 000	0	0	0
<b>MOYENS GENERAUX DE L'ADMINISTRATION</b>	<b>17 721 000</b>	<b>16 906 100</b>	<b>124 000</b>	<b>110 000</b>	<b>0</b>
Investissement	2 634 000	2 249 400	0	20 000	0
Fonctionnement	15 087 000	14 656 700	124 000	90 000	0
<b>MOYENS GENERAUX (avec réaménagement de la dette) FINANCIERS</b>	<b>221 653 884</b>	<b>218 443 407</b>	<b>1 094 334 739</b>	<b>1 123 201 883</b>	<b>2 000 000</b>
Investissement	199 000 000	199 335 000	264 685 700	275 302 400	1 000 000
Fonctionnement	22 653 884	19 108 407	829 649 039	847 899 483	1 000 000
<b>GESTION DES RESSOURCES HUMAINES</b>	<b>119 871 500</b>	<b>122 551 000</b>	<b>4 202 000</b>	<b>4 202 000</b>	<b>0</b>
Investissement	0	0	0	0	0
Fonctionnement	119 871 500	122 551 000	4 202 000	4 202 000	0
<b>TOTAL GENERAL AVEC REAMENAGEMENT DE LA DETTE ET GESTION DES FONDS EUROPEENS</b>	<b>1 181 998 484</b>	<b>1 212 747 310</b>	<b>1 181 998 484</b>	<b>1 212 747 310</b>	<b>709 490 154</b>
Investissement	500 845 800	518 160 600	300 077 363	315 879 989	492 527 341
Fonctionnement	681 152 684	694 586 710	881 921 121	896 867 321	216 962 813
<b>TOTAL GENERAL HORS FONDS EUROPEENS ET REAMENAGEMENT DE LA DETTE</b>	<b>1 004 798 484</b>	<b>1 014 923 810</b>	<b>1 004 798 484</b>	<b>1 014 923 810</b>	<b>0</b>
Investissement	333 845 800	338 955 100	133 077 363	136 674 489	0
Fonctionnement	670 952 684	675 968 710	871 721 121	878 249 321	0

Pour les politiques régionales concernées par les fonds européens, l'évolution des crédits de paiement entre 2014 et 2015 est la suivante :

	<b>BP 2014 (crédits Région Fonct + Inv)</b>	<b>Crédits européens 2014</b>	<b>Total 2014</b>	<b>BP 2015 (crédits Région (Fonct + Inv)</b>	<b>Crédits européens mobilisables en 2015 selon priorités UE (*)</b>	<b>Total 2015</b>
Recherche- innovation	27,83	4,7	<b>32,53</b>	27,34	6,3	<b>33,64</b>
Economie	41,62	4,6	<b>46,22</b>	43,08	3,8	<b>46,91</b>
Territoires solidaires	74,98	1,9	<b>76,88</b>	82,09	9,3	<b>91,41</b>
Environnement	14,62	2,8	<b>17,42</b>	13,58	6,8	<b>20,45</b>
Transports	204,76	4,5	<b>209,26</b>	215,36	7,2	<b>222,56</b>
Formation professionnelle	78,36	7	<b>85,36</b>	85,04	11,7	<b>96,72</b>
Apprentissage	101,76	1,7	<b>103,46</b>	90,18	1,3	<b>91,43</b>
Tourisme	8,49	0	<b>8,49</b>	8,01	0,6	<b>8,59</b>
<b>Total</b>	<b>552,42</b>	<b>27,2</b>	<b>579,62</b>	<b>564,66</b>	<b>47,1</b>	<b>611,76</b>

(\*) Crédits hors assistance technique

**PRESENTATION**

**DU BUDGET PRIMITIF**

**PAR POLITIQUE**

## ***A – Interventions régionales***



# **FORMATIONS PROFESSIONNELLES**

## LES ORIENTATIONS 2015

### Une nouvelle ambition pour la formation professionnelle en 2015

2015 est l'année de la mise en œuvre de l'ambitieuse réforme de la formation professionnelle instaurée par la loi du 5 mars 2014. Cette réforme souhaitée par les Régions est porteuse de réelles avancées :

- Avancées pour les salariés avec la création pour des millions d'entre eux du compte personnel de formation et les actifs en général avec l'accès pour tous au conseil en évolution professionnelle,
- Avancées pour les entreprises qui doivent désormais avoir une approche différente de la formation de leurs salariés et la considérer comme un investissement leur permettant d'accroître leur compétitivité,
- Avancées pour les Régions dont le rôle central en matière de formation professionnelle est renforcé, tant en matière de **nouvelles compétences** (coordination et animation du Service Public Régional de l'Orientation, lutte contre l'illettrisme, **nouveaux publics** pris en charge – Travailleurs Handicapés, personnes sous main de justice, français de l'étranger, originaires des Départements d'Outre Mer), qu'en matière de **gouvernance** au sein du Comité Régional Emploi Formation Orientation Professionnelle.

La Région a fait de la lutte pour l'emploi une priorité. Parce qu'elle considère que la formation et la qualification sont les meilleures armes contre le chômage et pour l'insertion dans l'emploi, elle continue ses efforts en faveur de la formation professionnelle avec un budget conforté.

**Ses actions dans ce domaine permettent de contribuer à la formation de près de 50 000 personnes chaque année ainsi que des nouveaux publics.**

- Le programme régional de formation reste le premier outil pour la formation et la qualification des demandeurs d'emploi grâce à des parcours métiers bien identifiés.
- Le Fonds réActif, qui a fait ses preuves depuis deux ans, est doté de 8 M€ afin de répondre aux besoins en recrutement des entreprises.
- Le Service Public Régional de l'Orientation permettra à l'ensemble des réseaux de l'Accueil Information Orientation d'offrir une meilleure orientation et une meilleure prescription de formation envers les jeunes et tous les actifs de notre région.
- La poursuite des Pactes de Continuité Professionnelle accompagnera la mise en place progressive du Compte Personnel de formation.

La bataille pour l'emploi est l'affaire de tous Etat, Région mais aussi et surtout entreprises. Pour gagner cette bataille, au-delà des moyens financiers, une nouvelle approche de la formation s'impose. Elle doit être considérée comme un véritable droit pour chacun et un investissement dans l'humain au bénéfice des entreprises et de l'économie de notre région.

## LES DONNEES FINANCIERES GLOBALES DU BUDGET FORMATIONS PROFESSIONNELLES

**AUTORISATIONS DE PROGRAMME ET/OU D'ENGAGEMENT CREEES OU MODIFIEES AU BP:**

	CREATIONS	MODIFICATIONS
Autorisations de programme	80 000,00	0,00
Autorisations d'engagement	5 800 000,00	0,00

### **CREDITS DE PAIEMENT**

TOTAL FORMATION PROFESSIONNELLE	DEPENSES		RECETTES	
	BP n-1	BP 2015	BP n-1	BP 2015
Investissement	80 200,00	80 000,00	0,00	0,00
Fonctionnement	78 279 000,00	84 962 083,00	1 755 000,00	1 325 000,00

### PRESENTATION GLOBALE DES CREDITS GERES PAR LA REGION CENTRE

Crédits de paiement budget régional 2015	Crédits européens mobilisables en 2015	Total 2015
85 042 083 €	11 679 000 €	96 721 083 €

### DETAIL PAR PROGRAMME

**Programme : Programme régional de formation et  
accompagnement vers l'emploi**

- **Tableaux budgétaires**

- *Les autorisations de programme et d'engagement créées ou modifiées*

Type AP	n° Enveloppe	Date limite d'affectation	Libellés	Montant BP 2015	CP 2015	CP 2016
AE	2015 0577	31/12/2016	CHEQUE FORMATION 2015	1 500 000,00	650 000,00	850 000,00
AE	2015 0966	31/12/2016	HEBERGEMENT RESTAURATION 2015	1 350 000,00	675 000,00	675 000,00
AE	2015 0971	31/12/2016	ACTIONS DE FORMATIONS SUBVENTIONNEES 2015	2 950 000,00	1 100 000,00	1 300 000,00

- *Les crédits de paiement*

		DEPENSES		RECETTES	
		BP n-1	BP 2015	BP n-1	BP 2015
PROGRAMME REGIONAL DE FORMATION ET ACCOMP. VERS L'EMPLOI	Investissement	0,00	0,00	0,00	0,00
	Fonctionnement	68 390 000,00	75 546 083,00	1 755 000,00	1 325 000,00

Les actions de formation développées dans le cadre du Programme Régional de Formation (PRF) visent à :

- répondre aux besoins économiques des entreprises et du territoire, lutter contre le chômage,
- permettre aux demandeurs d'emploi de s'intégrer professionnellement et de sécuriser leurs parcours.

A compter de 2015, elles seront un des leviers pour permettre aux demandeurs d'emploi de mettre en œuvre leur droit à la formation instauré par la loi du 5 mars 2014 relative à la formation professionnelle, l'emploi et la démocratie sociale, avec la création du Compte Personnel de Formation.

Ainsi, la Région mobilisera des moyens financiers importants en 2015 pour développer une offre de formation adaptée et évolutive, visant de façon privilégiée la qualification comme cela est attendu par la loi du 5 mars 2014 :

L'effort concernant l'offre de formation reposera sur l'organisation et la mise en œuvre :

- **De Parcours Métiers en faveur des demandeurs d'emploi.**

Ces derniers correspondent à un des 23 engagements pris par l'Assemblée Plénière Régionale du 17 avril 2014, plaçant la formation au cœur de l'engagement pour l'emploi et la reprise économique en région Centre et ont fait l'objet d'une procédure de marchés publics en mai 2014.

Les demandeurs d'emploi pourront ainsi bénéficier de différents types de formations (élaboration de projet professionnel, découverte de métiers et/ou acquisition de 1ers gestes professionnels, se former au métier de, etc.) permettant de développer leurs compétences et de répondre à des besoins récurrents des entreprises.

- **Du Fonds réActif Emploi Formation.**

Une priorité a été donnée aux actions débouchant sur une qualification reconnue en liens avec des secteurs porteurs d'emplois. Mis en place en 2013, ce fonds permettra à nouveau de pouvoir répondre tout au long de l'année 2015 aux besoins de formation nouveaux (c'est-à-dire non recensés lors du lancement de la consultation de mai 2014 pour les Parcours Métiers), identifiés par des entreprises ou branches professionnelles qui recrutent, dans des secteurs d'activité marqués par les tensions sur l'emploi.

Des crédits européens seront sollicités de manière significative en 2015 et 2016 dans le cadre de l'Initiative pour l'Emploi des Jeunes (IEJ) afin de favoriser plus particulièrement l'insertion des publics NEET (jeunes ni en emploi, ni en études, ni en formation).

- **Du dispositif d'aide individuelle « Chèque Formation ».**

Ce dernier permettra aux demandeurs d'emploi qui ne trouvent pas de réponse à leur besoin de formation dans le cadre des actions collectives telles que présentées ci-dessus, de bénéficier (sous conditions) d'un soutien dans leur projet. Le Chèque Formation s'inscrit en pleine complémentarité avec le dispositif de Pôle Emploi (Aide Individuelle à la Formation).

- **D'une rémunération en faveur des stagiaires de la formation professionnelle.**

Celle-ci permet aux stagiaires de suivre leur formation dans de meilleures conditions matérielles.

- **D'actions de formation aux savoirs de base.**

Les habitants de la région et prioritairement les demandeurs d'emploi pourront ainsi bénéficier de visas, faciles d'accès et reposant sur une pédagogie adaptée à chaque situation.

En complément de ces différentes interventions, la Région mettra en œuvre au 1er janvier 2015 les nouvelles compétences transférées par l'Etat dans le cadre de la loi du 5 mars 2014. Le montant moyen des dépenses sur les trois dernières années tel que transmis à fin octobre par les services de l'Etat est de 6 822 083 €. Cette dépense nouvelle pour la Région est compensée par une dotation du même montant.

### Programme : Accueil, information, orientation

- **Tableaux budgétaires**

- *Les crédits de paiement*

		DEPENSES		RECETTES	
		BP n-1	BP 2015	BP n-1	BP 2015
ACCUEIL, INFORMATION, ORIENTATION	Investissement	0,00	0,00	0,00	0,00
	Fonctionnement	4 861 000,00	4 716 000,00	0,00	0,00

L'accueil, l'information et l'orientation sont des leviers essentiels pour favoriser un accès de qualité aux actions de formation développées par la Région Centre ou par d'autres structures sur le territoire régional ou national et permettre aux bénéficiaires de réussir leur parcours d'insertion durable dans l'emploi.

Le rôle confié à la Région en termes d'animation et de coordination du Service Public Régional de l'Orientation rejoint sa compétence en matière de développement économique.

Il existe sur le territoire régional près de 200 structures qui concourent aux missions d'orientation et d'information et 250 lieux d'accueil. L'identification des acteurs et des lieux ressources est un enjeu majeur.

Le SPRO, animé par la Région, doit proposer aux usagers une offre de service en orientation facilement identifiable, accessible sur l'ensemble de notre territoire : pour ce faire, la Région coordonne l'ensemble des structures qui participent à ce nouveau service et met en œuvre, via le GIP alfacentre un programme d'appui afin de :

- développer les compétences et l'outillage des acteurs de l'accueil, l'information et l'orientation tout au long de la vie
- développer une connaissance partagée des territoires et des métiers
  - contribuer à l'actualisation continue des connaissances et des compétences des acteurs
  - comprendre, analyser son territoire et des données socio-économiques
  - analyser des trajectoires orientation/formation/emploi
  - comprendre les évolutions des métiers

Il s'agira également dès le 1<sup>er</sup> janvier 2015 de contribuer à la pleine réussite du Conseil en Evolution Professionnelle créé par la loi du 14 mai 2013 relative à la sécurisation de l'emploi et précisé par la loi du 5 mars 2014. Ce dernier vise à placer le demandeur d'emploi ou le salarié comme l'acteur central de son parcours Emploi / Formation avec l'appui des 5 grands opérateurs retenus (Pôle Emploi, Association Pour l'Emploi des Cadres (APEC), les OPACIF (organismes paritaires collecteurs agréés pour le financement du Congé Individuel de

Formation) dont le FONGECIF (Fonds de Gestion des Congés Individuels de Formation), Missions Locales, CAP Emploi).

Le programme concerné permet donc d'apporter des réponses significatives et diversifiées, axées principalement autour :

- **du financement des structures d'accueil et d'orientation** et en particulier des Missions Locales, réseau fondamental des acteurs intervenant dans l'appui des projets des jeunes et notamment dans le domaine de la formation,
- du soutien au programme d'actions mis en œuvre par le **GIP Alfa Centre** pour améliorer l'information sur l'offre de formation, outiller la programmation de la carte des formations et professionnaliser les acteurs, dans le cadre d'une feuille de route en cohérence avec la stratégie régionale du Contrat de Plan Régional pour le Développement de la Formation Professionnelle (CPRDFP) et en lien direct avec la mise en œuvre du Service public Régional de l'Orienteation à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2015.

**Programme : Sécurisation des parcours professionnels**

- **Tableaux budgétaires**

- *Les crédits de paiement*

		DEPENSES		RECETTES	
		BP n-1	BP 2015	BP n-1	BP 2015
<b>SECURISATION DES PARCOURS PROFESSIONNELS</b>	<b>Investissement</b>	0,00	0,00	0,00	0,00
	<b>Fonctionnement</b>	4 707 000,00	4 430 000,00	0,00	0,00

Parallèlement à la compétence légale de la Région en matière de formation des demandeurs d'emploi, la collectivité s'implique fortement dans la sécurisation des parcours professionnels des salariés fragilisés dans une logique préventive.

Dans ce domaine, la Région poursuivra en 2015 les partenariats développés depuis 2011 au titre du dispositif « Pacte de Continuité Professionnelle », lesquels sont conclus avec les Organismes Paritaires Collecteurs Agréés et autres structures concernées.

Ce programme comprend également la promotion du **dispositif de Validation des Acquis de l'Expérience** (VAE) et le développement d'actions d'accompagnement des personnes impliquées dans une telle dynamique de parcours :

- mobilisation du **chèque accompagnement** mis en place en février 2013,
- déploiement des **Points Relais Conseils** ayant pour objet de délivrer une information de qualité sur la VAE et de renforcer l'accompagnement des personnes vers la certification.



## Programme : Equipement des missions locales

- **Tableaux budgétaires**

- Les autorisations de programme et d'engagement créées ou modifiées

Type AP	n° Enveloppe		Date limite d'affectation	Libellés	Montant BP 2015	CP 2015	CP 2016
AP	2015	0179	31/12/2015	EQUIPEMENT DES MISSIONS LOCALES	<b>80 000,00</b>	54 000,00	26 000,00

- Les crédits de paiement

		DEPENSES		RECETTES	
		BP n-1	BP 2015	BP n-1	BP 2015
<b>EQUIPEMENT DES MISSIONS LOCALES</b>	Investissement	80 200,00	80 000,00	0,00	0,00
	Fonctionnement	0,00	0,00	0,00	0,00

Cette politique s'inscrit dans le cadre du soutien financier continu apporté par la Région aux Missions Locales. Cette aide en matière d'investissement permet de contribuer à l'amélioration des conditions d'accueil et d'accompagnement des jeunes.

## Programme : Qualité de formation

- **Tableaux budgétaires**

- Les crédits de paiement

		DEPENSES		RECETTES	
		BP n-1	BP 2015	BP n-1	BP 2015
<b>QUALITE DE LA FORMATION</b>	Investissement	0,00	0,00	0,00	0,00
	Fonctionnement	271 000,00	220 000,00	0,00	0,00

Lors de la signature du CPRDFP le 5 juillet 2011, la Région a validé la création d'un **Fonds Régional d'Innovation Pédagogique pour la Formation (FRIP)** afin de développer la recherche – innovation dans le domaine de la formation professionnelle.

A l'instar du soutien qu'elle apporte aux filières économiques et aux entreprises de son territoire, la Région accompagne le développement des organismes de formation, encourage la coopération entre ces derniers et renforce la compétitivité de l'appareil régional de formation par le soutien aux ingénieries innovantes susceptibles de renforcer la qualité des prestations proposées.

En complémentarité et pour s'assurer de la qualité des actions de formation, la Région poursuivra sa démarche d'évaluation des résultats de ces dernières, en termes d'insertion professionnelle, 6 mois après la sortie des stagiaires.

**Programme : Egalité Femmes/Hommes, lutte contre les discriminations**

- **Tableaux budgétaires**

- *Les crédits de paiement*

		DEPENSES		RECETTES	
		BP n-1	BP 2015	BP n-1	BP 2015
EGALITE FEMMES HOMMES LUTTE DISCRIMINATIONS	Investissement	0,00	0,00	0,00	0,00
	Fonctionnement	50 000,00	50 000,00	0,00	0,00

En application de la Charte européenne pour l'égalité entre les femmes et les hommes dans la vie locale, le plan régional d'actions Egalité Femmes/Hommes a été adopté en Assemblée Plénière Régionale du 17 février 2011.

En 2015, il est prévu de poursuivre la mise en œuvre d'actions prioritaires (outil de communication, supports de sensibilisation, soutien à des associations), mais aussi de développer des actions spécifiques de lutte contre les discriminations dans le cadre du CPRDFP.

Par ailleurs, l'expérimentation régionale EGAL'O CENTRE - en co-pilotage avec l'Etat - mise en œuvre sur 4 territoires en 2013/2014 (zones d'emploi de Tours, Montargis, Bourges, Châteauroux / Le Blanc) s'achève début 2015. Celle-ci a notamment permis la réalisation d'une étude sur le « congé parental » et la structuration de partenariats. Ces derniers pourront s'accompagner de propositions d'actions spécifiques en cours d'année.

# **APPRENTISSAGE**

## **LES ORIENTATIONS 2015**

### **Apprentissage : un budget 2015 offensif**

La Région Centre a placé l'apprentissage au cœur de ses priorités. Cet engagement s'est concrétisé par l'ouverture de l'apprentissage à tous les secteurs professionnels et à tous les niveaux de qualification ; la modernisation de l'appareil de formation (locaux et équipement) ; la mise en place de dispositifs d'accompagnement pédagogique et citoyen pour les jeunes en situation de fragilité scolaire ; des aides pour les jeunes et les familles : premier équipement professionnel, transport, hébergement, mobilité européenne.

Il s'agit d'un engagement fort et raisonné qui vise à la fois la qualification et l'insertion professionnelle des jeunes et la réponse aux besoins en compétences exprimés par les entreprises.

Elle se place au 4<sup>ème</sup> rang des Régions avec un taux d'apprentissage de 6,4% de la population 16 - 25 ans, alors que la moyenne nationale s'établit à 5%. La Région Centre se situe également parmi les 5 premières Régions françaises pour le montant de sa participation financière par apprenti.

La baisse attendue du nombre d'apprentis à la rentrée 2014 ne fait que confirmer les prévisions établies par les Régions lors de la rentrée 2013. Elle touche les premiers niveaux de qualification (CAP et bac pro) et certains secteurs professionnels notamment le bâtiment et les travaux publics (BTP), la maintenance automobile et l'agriculture, alors que les niveaux supérieurs continuent de progresser.

Les raisons de cette situation défavorable ne sont pas nouvelles : crise économique et absence de visibilité sur les carnets de commandes ; contraintes liées à l'accueil des apprentis mineurs et impact du baccalauréat professionnel en trois ans.

Cependant, ces difficultés ne doivent pas occulter les atouts de l'apprentissage et les efforts réalisés par les Régions pour soutenir et développer le dispositif de formation. En la matière les Régions ont formulé auprès du Gouvernement des propositions pour soutenir et développer l'apprentissage : orientation des jeunes, simplification des démarches de recrutement des apprentis, développement de l'apprentissage chez les employeurs publics, accompagnement des jeunes dans la préparation de leur apprentissage, etc...

Ces efforts, la Région Centre les conduira avec détermination en 2015 pour construire l'apprentissage du XXI<sup>ème</sup> siècle dans une dynamique de préparation de l'avenir des jeunes et des entreprises de notre territoire. Il est indispensable de préparer maintenant les compétences dont aura besoin demain l'économie régionale et de préparer les jeunes à la vie professionnelle et citoyenne.

Cette volonté se traduit par des initiatives fortes :

- Ouvertures de 21 nouvelles formations à la rentrée scolaire de 2015 dans la logique de complémentarité avec les formations professionnelles par la voie classique,
- Maintien des crédits de fonctionnement dédiés aux centres de formation des apprentis (CFA) en dépit de la baisse des effectifs apprentis, et incitation à pourvoir les places vacantes avec des jeunes en situation de découverte,
- Restructuration du site de Tours du centre de formation supérieure des apprentis (CFSA) de l'Association pour la Formation Technologique dans l'Enseignement Catholique (AFTEC) et poursuite des grosses opérations lancées en 2014 et financées sur le budget 2015 : reconstruction du CFA du bâtiment du Loir et Cher, restructuration des ateliers de maintenance et carrosserie automobile du CFA

interprofessionnel de l'Eure et Loir, rénovation de l'hébergement du CFA interprofessionnel du Cher notamment.

- Développement du numérique éducatif, et notamment des Espaces Numériques de Travail, afin de doter les apprentis des outils numériques adaptés à leur rythme spécifique.

Le budget de l'apprentissage pour 2015 est un budget offensif : offensif pour la formation et l'insertion professionnelle des jeunes, offensif pour accompagner les entreprises qui s'engagent dans le recrutement d'apprentis, offensif pour le maintien et le développement des compétences dans les entreprises. Pour financer les 90,184 M€ de crédits dédiés à l'apprentissage, la Région réalisera un effort de 12,6 M€ en plus des dotations de l'Etat.

## LES DONNEES FINANCIERES GLOBALES DU BUDGET APPRENTISSAGE

**AUTORISATIONS DE PROGRAMME ET/OU D'ENGAGEMENT CREEES OU MODIFIEES AU BP:**

	CREATIONS	MODIFICATIONS
Autorisations de programme	3 500 000,00	0,00
Autorisations d'engagement	0,00	0,00

### CREDITS DE PAIEMENT

TOTAL APPRENTISSAGE	DEPENSES		RECETTES	
	BP n-1	BP 2015	BP n-1	BP 2015
Investissement	9 000 000,00	9 000 000,00	3 925 000,00	0,00
Fonctionnement	92 762 000,00	81 184 000,00	22 065 000,00	300 000,00

Crédits de paiement budget régional 2015	Crédits européens mobilisables en 2015	Total 2015
90 184 000 €	1 250 000 €	91 434 000 €

### DETAIL PAR PROGRAMME

**Programme : Construction, aménagement  
réhabilitation, équipement**

- **Tableaux budgétaires**

- *Les autorisations de programme et d'engagement créées ou modifiées*

Type AP	n° Enveloppe	Date limite d'affectation	Libellés	Montant BP 2015	CP 2015	CP 2016
AP	2015 1587	31/12/2015	RESTRUCTURATION ET AGRANDISSEMENT AFTEC SITE DE TOURS	1 500 000,00	0,00	250 000,00

- *Les crédits de paiement*

		DEPENSES		RECETTES	
		BP n-1	BP 2015	BP n-1	BP 2015
<b>CONSTRUCTION, AMENAGEMENT, REHABILITATION,EQUIPEMENT</b>	Investissement	7 168 540,00	6 996 175,00	0,00	0,00
	Fonctionnement	0,00	0,00	0,00	0,00

Une nouvelle opération immobilière est prévue en 2015. Le site de Tours du CFSA de l'AFTEC, qui accueille à la rentrée 2014, 218 apprentis, fera l'objet d'une rénovation - extension afin de doter le bâtiment de surfaces supplémentaires permettant la création d'une grande salle de formation, d'un centre de documentation et d'une salle technique. Cette opération d'un montant de 1,875 M€ TTC sera financée à hauteur d'1,5 M€ par la Région.

Les 7 M€ de crédits de paiement permettront de financer ce nouveau projet ainsi que la poursuite ou l'achèvement de 12 opérations immobilières votées les années précédentes.

Parmi ces opérations :

- Trois mobiliseront, à elles seules, 40 % des crédits de paiement 2015. Il s'agit de la reconstruction du CFA du bâtiment du Loir-et-Cher, de la restructuration des ateliers maintenance et carrosserie automobile du CFA interprofessionnel d'Eure-et-Loir, ainsi que de la rénovation de l'hébergement du CFA interprofessionnel du Cher ;
- Et trois autres s'achèveront : les CFA interprofessionnels d'Indre-et-Loire et de Loir-et-Cher et le CFA de la fleuristerie et de l'horticulture de la Mouillère (Orléans) verront l'achèvement de leurs projets permettant à 3 000 apprentis de bénéficier d'un appareil de formation modernisé et attractif.

### Programme : Financement des CFA

- **Tableaux budgétaires**

- *Les autorisations de programme et d'engagement créées ou modifiées*

Type AP	n° Enveloppe	Date limite d'affectation	Libellés	Montant BP 2015	CP 2015	CP 2016
AP	2015 0180	31/12/2015	PLAN ANNUEL D'INVESTISSEMENT	2 000 000,00	1 483 825,00	0,00

- *Les crédits de paiement*

		DEPENSES		RECETTES	
		BP n-1	BP 2015	BP n-1	BP 2015
FINANCEMENT DES CFA	Investissement	1 831 460,00	2 003 825,00	3 925 000,00	0,00
	Fonctionnement	62 795 000,00	62 795 000,00	21 715 000,00	0,00

Les 2 M€ de crédits de paiement prévus en investissement permettront à la Région d'adapter les équipements des 41 CFA aux évolutions des diplômes et des méthodes pédagogiques dans le cadre du plan annuel d'équipement.

Le fonctionnement des centres de formation d'apprentis fera l'objet, en 2015, d'une attention toute particulière. En effet, depuis plusieurs années, la situation financière de certains CFA se dégrade principalement pour les CFA du bâtiment, de l'artisanat et de l'agriculture. Les principales causes de ces difficultés sont :

- La baisse des effectifs d'apprentis ;
- Les difficultés à percevoir la taxe d'apprentissage pour de nombreux CFA.

Pour ces établissements (artisanat, bâtiment et travaux publics, agriculture), la taxe d'apprentissage représente moins de 12 % de leurs ressources. Les effets de la réforme de la taxe d'apprentissage feront l'objet d'un suivi.

En réponse à ces difficultés, les CFA ont mis en place, en lien avec la Région, des plans d'ajustement des dépenses et de diversification de leur offre de formation. En complément, il importe, afin de garantir le maintien de l'équilibre budgétaire des établissements, d'octroyer des aides financières complémentaires. En 2014, le montant des subventions complémentaires s'est ainsi élevé à 4,8 M€.

Dans ce contexte difficile, la Région fait le choix en 2015 de soutenir les CFA en maintenant l'enveloppe de crédits de fonctionnement à hauteur de celle de 2014 en dépit de la baisse de 6% des effectifs.

## Programme : Egalité des chances

- **Tableaux budgétaires**

- *Les crédits de paiement*

		DEPENSES		RECETTES	
		BP n-1	BP 2015	BP n-1	BP 2015
EGALITE DES CHANCES	Investissement	0,00	0,00	0,00	0,00
	Fonctionnement	4 384 000,00	4 264 000,00	0,00	0,00

La réussite des parcours de formation et l'accès des jeunes à la qualification sont au cœur des priorités régionales.

En partenariat avec les CFA et les branches professionnelles, la Région développe depuis de nombreuses années, avec le soutien de l'Europe, des dispositifs permettant d'accompagner les jeunes, et notamment les publics en situation de fragilité scolaire, vers la qualification. Les principales actions développées portent sur l'adaptation des parcours de formation aux besoins des jeunes, le suivi des apprentis en entreprise, la lutte contre les abandons en cours de formation, l'accueil de publics porteurs de handicaps, le développement d'outils pédagogiques faisant appel au numérique, la prévention des conduites à risques. En complément, la Région conduit une politique volontariste de formation des formateurs, et plus largement, des équipes des CFA.

Afin de garantir la cohérence des actions, la Région a engagé les CFA, sur la base d'un cahier des charges commun, dans une démarche de « projet d'établissement » permettant de mobiliser l'ensemble des équipes.

Annuellement, plus de 14 000 apprentis bénéficient des actions d'accompagnement mises en place par les CFA; dont près de 5 000 bénéficient d'un accompagnement soutenu.

L'année 2015 va constituer une année particulièrement importante avec :

- L'achèvement du déploiement de l'environnement numérique de travail NET'O CENTRE au sein des CFA. Cet environnement numérique de travail va permettre de renforcer le lien apprenti - entreprise - CFA dans une logique de réussite du parcours des jeunes. Il sera également un levier pour le développement de nouveaux outils pédagogiques.
- L'achèvement de la mission d'évaluation des projets d'établissement des CFA, et plus largement, de la politique « qualité » de la Région. Cette mission a été lancée à la fin du printemps 2014. Les résultats seront communiqués fin mars 2015. Ils permettront d'ajuster, et si nécessaire, de faire évoluer, l'action de la Région dans la perspective du renouvellement des conventions portant création des CFA à l'horizon 2016.



## Programme : Aide aux employeurs d'apprentis

- **Tableaux budgétaires**

- *Les crédits de paiement*

		DEPENSES		RECETTES	
		BP n-1	BP 2015	BP n-1	BP 2015
AIDE AUX EMPLOYEURS D'APPRENTIS	Investissement	0,00	0,00	0,00	0,00
	Fonctionnement	24 318 000,00	12 990 000,00	0,00	0,00

En décembre 2013, la Région Centre a adopté un nouveau cadre d'intervention des aides versées aux employeurs d'apprentis, afin de se conformer à la loi de finances 2014. L'Indemnité Compensatrice Forfaitaire (ICF) est désormais supprimée et remplacée par une nouvelle prime à l'apprentissage de 1 000 € par année de formation. Cette prime est réservée aux entreprises de moins de 11 salariés.

## Programme : Mobilité des apprentis

- **Tableaux budgétaires**

- *Les crédits de paiement*

		DEPENSES		RECETTES	
		BP n-1	BP 2015	BP n-1	BP 2015
MOBILITE DES APPRENTIS	Investissement	0,00	0,00	0,00	0,00
	Fonctionnement	1 175 000,00	1 045 000,00	350 000,00	300 000,00

La Région a fait de la citoyenneté et de la mobilité européenne des jeunes une priorité. Sous le nom de « Parcours d'Europe », l'action de la Région se décline en deux grands dispositifs en direction des apprentis :

- **Trans'Europe Centre**, pour les apprentis de niveau IV et V et **Actions Internationales**, pour les apprentis de niveau III à I, permettent les mobilités de groupes de courtes durées à finalités culturelles, citoyennes et de découverte professionnelle.
- **Euro Métiers Centre** permet la mise en œuvre de projets individuels à finalité professionnelle. De manière à s'adapter aux projets de formation des jeunes, quel que soit leur niveau, Euro Métiers Centre regroupe trois dispositifs : « Premier parcours », « Jeune diplômés » et « BAC + ». « Premier Parcours » et « jeunes diplômés » bénéficient du soutien financier de l'Europe dans le cadre du programme ERASMUS+.

En 2015, les différents dispositifs devraient permettre à un millier d'apprentis de bénéficier d'une action de mobilité.

## Programme : Fonds d'innovation

- **Tableaux budgétaires**

- *Les crédits de paiement*

		DEPENSES		RECETTES	
		BP n-1	BP 2015	BP n-1	BP 2015
FONDS D'INNOVATION	Investissement	0,00	0,00	0,00	0,00
	Fonctionnement	90 000,00	90 000,00	0,00	0,00

Institué par le Contrat de Plan Régional pour le Développement de la Formation Professionnelle (CPRDFP) signé le 5 juillet 2011, le Fonds Régional d'Innovation Pédagogique (FRIP) a pour objectif de développer la recherche – innovation dans le domaine de la formation professionnelle.

La Région souhaite ainsi accompagner le développement des organismes de formation, encourager la coopération entre organismes, renforcer la compétitivité de l'appareil régional de formation par le soutien, dans son domaine de compétences, aux ingénieries innovantes susceptibles de renforcer la qualité des prestations proposées.

## **ENSEIGNEMENT - LYCEES**

## **LES ORIENTATIONS 2015**

La Région mobilise ses ressources pour amplifier ses investissements dans les lycées, patrimoine immobilier au cœur des compétences régionales, levier pour les investissements dans le bâtiment, permettant de faire appel au tissu d'entreprises régionales.

Le budget investissement en fera traduction et sera rehaussé en 2015 pour la réalisation des projets en cours et à venir, de restructurations immobilières importantes et de maintenance, entretien du patrimoine, avec comme objectifs principaux la qualité de vie dans les établissements liée à l'efficacité énergétique des bâtiments et à l'aménagement d'espaces comme les internats, les centres de documentation, les locaux de vie lycéenne.

### **Une vingtaine de lycées seront concernés par des restructurations importantes**

Pour l'efficacité énergétique, la baisse des consommations de viabilisation, le confort des usagers, elle choisit de mettre en œuvre des constructions innovantes et écologiques (bâtiment bois/paille, bâtiment à énergie positive (BEPOS)) et d'installer en toiture des panneaux photovoltaïques : réalisation d'installations qui produiront de l'électricité à un niveau de puissance optimisée pour être intégralement consommée sur site et couvrir ainsi une partie des consommations de veille (même en période d'inoccupation, les lycées consomment de l'électricité à hauteur de 20 à 40 % de la consommation totale annuelle). L'autoconsommation s'inscrit dans la dynamique de la transition énergétique. **Ce plan d'installation de panneaux photovoltaïques** permettra de faire appel à des installateurs locaux et apporterait un support pédagogique pour les sections industrielles et bâtiments dans nos lycées.

### **La Région optimise la dépense publique**

Elle propose par l'intermédiaire de sa centrale d'achats « **Centr'Achats** » de réaliser des économies d'achats dans une démarche responsable, durable et respectueuse des fournisseurs et du tissu économique local, mais également d'apporter un service et une expertise aux adhérents.

Le contrat passé sur l'achat de gaz va permettre une économie considérable qui se répercutera sur les moyens de fonctionnement des 91 lycées adhérents et participera aux économies nécessaires sur les dépenses de la collectivité.

### **La Région poursuit ses efforts en matière de restauration scolaire et d'hébergement**

**Constructions et agrandissements de restaurants scolaires, renouvellement des équipements, incitation à la consommation de produits bio et de proximité, formation des personnels, la Région se mobilise pour offrir aux jeunes, de plus en plus nombreux à fréquenter les restaurants des lycées, les meilleures conditions pour la pause méridienne. Elle s'engage aussi aux côtés des établissements pour la lutte contre le gaspillage alimentaire.**

Dans un contexte où l'injonction à la mobilité est forte, la question de **l'hébergement** se pose pour les jeunes qui veulent suivre une formation hors de leur résidence familiale. La Région est particulièrement attentive aux besoins et aux lieux de vie que représentent **les internats**. En 2015, près de 20 lycées seront concernés par d'importants travaux de restructuration, reconstruction, améliorant ainsi les conditions d'accueil des jeunes. Dans le cadre de sa politique régionale du logement elle met de plus en œuvre une **plateforme e-logement** permettant de mutualiser les possibilités d'accueil.

### **La Région donne un grand coup de pouce au numérique éducatif**

La Région a décidé de franchir une nouvelle étape dans la politique menée visant à encourager le développement de pratiques pédagogiques numériques :

- **la prise en charge par la Région de la maintenance informatique** de l'ensemble des lycées publics de la Région Centre,
- le travail en étroite collaboration entre le Rectorat, la Direction régionale de l'alimentation, de l'agriculture et de la Forêt (DRAAF) et la Région Centre,
- l'uniformisation du matériel informatique pour mieux le maintenir et optimiser les coûts et services. 10 000 licences Windows et 3 000 postes informatiques supplémentaires,
- l'automatisation des interventions, la gestion à distance par une plate-forme de télégestion prolongation de la plate-forme existante pour les réseaux,
- la mise à disposition de tablettes numériques dans les tous les lycées publics et centres formation d'apprentis (CFA) afin que se développent des projets et des usages numériques innovants.

**La Région maintient ses dispositifs d'actions éducatives au service des jeunes, des équipes pédagogiques et des territoires**

Lycéens-citoyens, Agendas 21, Ci'T Lycées, Parcours d'Europe, Promotion et Prévention de la Santé... autant de financements qui permettent aux équipes et aux jeunes des lycées de monter des projets transversaux et citoyens et de les partager sur leurs territoires.

**DONNEES FINANCIERES GLOBALES DU BUDGET**  
**ENSEIGNEMENT LYCEES**

**AUTORISATIONS DE PROGRAMME ET/OU D'ENGAGEMENT CREEES OU MODIFIEES AU BP:**

	<b>CREATIONS</b>	<b>MODIFICATIONS</b>
Autorisations de programme	67 570 000,00	47 072 000,00
Autorisations d'engagement	0,00	0,00

**CREDITS DE PAIEMENT**

TOTAL ENSEIGNEMENT LYCEES	DEPENSES		RECETTES	
	BP n-1	BP 2015	BP n-1	BP 2015
<b>Investissement</b>	79 800 000,00	83 448 300,00	333 000,00	200 000,00
<b>Fonctionnement</b>	57 953 400,00	56 843 400,00	8 500 000,00	9 510 000,00

**DETAIL PAR PROGRAMME**

**Programme : Construction, aménagement,  
réhabilitation, équipement**

• **Tableaux budgétaires**

- *Les autorisations de programme et d'engagement créées ou modifiées*

Type AP	n° Enveloppe		Date limite d'affectation	Libellés	Montant BP 2015	CP 2015	CP 2016
AP	2006	0014		EXTENSIONS ET RESTRUCTURATIONS	<b>9 500 000,00</b>	750 000,00	7 875 000,00
AP	2008	0014		EXTENSIONS ET RESTRUCTURATIONS	<b>24 500 000,00</b>	19 200 000,00	21 000 000,00
AP	2012	0014		EXTENSIONS RESTRUCTURATIONS	<b>1 000 000,00</b>	5 911 200,00	5 896 400,00
AP	2012	1214		GROSSES REPARATIONS, GROS ENTRETIENS	<b>400 000,00</b>	3 178 050,00	3 778 750,00
AP	2013	1955		EFFICACITE ENERGETIQUE POUR 5 LYCEES / AN	<b>5 950 000,00</b>	4 100 000,00	7 700 000,00
AP	2014	1217		GEORGES SAND CONSTRUCTION GYMNASE	<b>875 000,00</b>	515 000,00	584 000,00
AP	2009	0014		EXTENSIONS RESTRUCTURATIONS	<b>3 847 000,00</b>	9 588 146,00	8 760 391,00
AP	2010	0014		EXTENSIONS ET RESTRUCTURATIONS	<b>1 000 000,00</b>	4 100 000,00	2 624 000,00
AP	2015	0007	31/12/2015	ACQUISITION, RENOUELEMENT, REPARATION DE BIENS	<b>13 210 000,00</b>	3 963 000,00	5 284 000,00
AP	2015	0012	31/12/2015	AIDE A L'INVESTISSEMENT DANS L'ENSEIGNEMENT PRIVE	<b>5 000 000,00</b>	2 000 000,00	2 500 000,00
AP	2015	0013	31/12/2015	ENTRETIEN, MAINTENANCE ET CADRE DE VIE	<b>5 400 000,00</b>	1 026 000,00	1 512 000,00
AP	2015	0933	31/12/2015	ETUDES PREALABLES ET FONCIER	<b>700 000,00</b>	350 000,00	350 000,00
AP	2015	1214	31/12/2015	GROSSES REPARATIONS GROS ENTRETIENS	<b>7 310 000,00</b>	154 200,00	1 242 700,00
AP	2015	1509	31/12/2015	EPLFPA 45 - RECONSTRUCTION POLE MACHINISME AGRICOLE	<b>5 600 000,00</b>	56 000,00	280 000,00
AP	2015	1510	31/12/2015	ZOLA - EXTENSION DU COLLEGE + CONSTRUCTION 4 LOGEMENTS	<b>5 500 000,00</b>	55 000,00	275 000,00
AP	2015	1511	31/12/2015	VERDIER - CFA EST LOIRET - RESTRUCTURATION BATIMENT B	<b>7 000 000,00</b>	70 000,00	350 000,00
AP	2015	1512	31/12/2015	RONCARD - RESTRUCTURATION EXTENSION DE LA DEMI PENSION	<b>2 800 000,00</b>	28 000,00	140 000,00
AP	2015	1513	31/12/2015	VILLON - RESTRUCTURATION EXTENSION DE LA DEMI PENSION	<b>1 500 000,00</b>	15 000,00	75 000,00
AP	2015	1514	31/12/2015	GRANDMONT - CONSTRUCTION NOUVEAU GYMNASE	<b>4 500 000,00</b>	45 000,00	225 000,00
AP	2015	1955	31/12/2015	EFFICACITE ENERGETIQUE	<b>9 050 000,00</b>	600 000,00	1 538 500,00

- Les crédits de paiement

		DEPENSES		RECETTES	
		BP n-1	BP 2015	BP n-1	BP 2015
CONSTRUCTION, AMENAGEMENT, REHABILITATION,EQUIPEMENT	Investissement	79 800 000,00	83 448 300,00	333 000,00	200 000,00
	Fonctionnement	7 025 800,00	6 939 356,00	320 000,00	330 000,00

CONSTRUCTIONS, REHABILITATIONS ET RESTRUCTURATIONS

**INVESTISSEMENT :**

Le budget 2015 permet à la collectivité à la fois d'augmenter les crédits pour des projets qui ont débuté et qui vont entrer dans des phases de chantier et également de démarrer de nouvelles opérations.

Les crédits supplémentaires proposés au vote pour des opérations déjà existantes concernent :

- 0,875 M€ pour la construction du gymnase du lycée Georges Sand à La Châtre ;
- 9,5 M€ pour l'extension reconstruction des ateliers du lycée Jehan de Beauce à Chartres ;
- 8,1 M€ pour la restructuration extension du lycée Jean de Berry à Bourges ;
- 16,4 M€ pour la reconstruction de l'internat du lycée Voltaire à Orléans ;
- 3,847 M€ pour la reconstruction d'un externat et d'une chaufferie bois au lycée agricole d'Areines ;
- 1,0 M€ pour la restructuration de l'internat du lycée Marguerite de Navarre à Bourges ;
- 1,0 M€ pour la reconstruction des ateliers du lycée Becquerel à Tours ;
- 0,4 M€ pour la restructuration de l'entrée du lycée agricole de Fondettes ;
- 5,95 M€ pour la restructuration d'un externat du lycée Pothier d'Orléans au titre des opérations d'efficacité énergétique.

Les ouvertures d'autorisations de programme pour des opérations nouvelles concernent :

- 26,9 M€ pour 6 opérations de construction, réhabilitation et restructuration pour le pôle machinisme du lycée agricole d'Amilly, pour l'extension de la cité scolaire Emile Zola de Châteaudun (en partenariat avec le Conseil général d'Eure-et-Loir), pour la restructuration de l'externat du lycée Jeannette Verdier de Montargis (projet commun Apprentissage – Lycées), pour l'extension des demi-pensions des lycées Ronsard à Vendôme et François Villon à Beaugency et pour la construction d'un nouveau gymnase au lycée Grandmont de Tours.
- 7,310 M€ pour les opérations de grosses réparations et gros entretien du patrimoine dont deux opérations de rénovation d'ateliers professionnels (l'atelier fonderie du lycée Henri Brisson à Vierzon et l'atelier taille de pierre du lycée Gaudier Brezka à Saint Jean de Braye), quatre opérations de mise en conformité réglementaire de systèmes de sécurité incendie (SSI), une opération de restructuration des laveries du lycée Grandmont de Tours et une opération de rénovation des sanitaires et vestiaires des internats du lycée agricole de Fondettes.
- 5,4 M€ pour les opérations d'entretien, maintenance et cadre de vie des lycées, déclinées tout au long de l'année au travers d'affectations dédiées sur la base d'une enquête travaux.
- 9,050 M€ d'opérations nouvelles pour l'efficacité énergétique du patrimoine dont une opération pour la performance énergétique du lycée Vauvert à Bourges, une opération d'optimisation du patrimoine au lycée Descartes de Tours, plusieurs opérations issues des diagnostics et des enquêtes travaux conduites auprès des lycées.
- 13,210 M€ pour les acquisitions et les renouvellements de biens meubles dont 2,9 M€ pour le parc informatique, 4,9 M€ pour les renouvellements annuels et 5,4 M€ pour les équipements en accompagnement d'opérations immobilières (lycées Edouard Branly et

Balzac, demi-pension de Loches, internat du lycée Léonard de Vinci, internats des lycées Françoise Dolto, Jean de Berry, Marguerite de Navarre ...).

- 0,700 M€ pour les études préalables et le parc de bâtiments démontables en soutien aux besoins immobiliers des lycées.
- 5,0 M€ pour l'aide à l'enseignement privé avec six opérations identifiées pour le lycée agricole privé Saint Cyran du Jambot, la maison familiale rurale (MFR) de Verdigny, le lycée horticole de la Mouillère, le lycée Saint Paul du Bourdon Blanc, le lycée Saint Gatien à Tours, le lycée Saint Jean Baptiste de la Salle et enfin le renouvellement du parc informatique et les opérations d'aides aux lycées d'enseignement généraux (loi Falloux).

#### RECETTES D'INVESTISSEMENT :

Une recette de 0,2 M€ est attendue de l'ANRU au titre des programmes d'investissement d'avenir sur les internats (lycée professionnel Albert Bayet).

#### DEPENSES DE FONCTIONNEMENT :

Les dépenses de fonctionnement proposées au vote à hauteur de 6,939 M€ comprennent :

- Les dépenses d'indemnités pour les jurys de concours d'architecture ainsi que les dépenses de déménagements associées aux opérations immobilières pour 0,442 M€ ;
- Les dépenses de réparations de biens meubles pour 0,15 M€ ;
- Les dépenses pour l'entretien du patrimoine dont le loyer de fonctionnement du contrat de performance énergétique (CPE) pour 3,802 M€, les travaux d'entretien conduits en direct par la collectivité pour 1,6 M€, les réparations et locations de bâtiments démontables pour 0,15 M€ ;
- Les dépenses pour l'achat de matière d'œuvre pour les équipes mobiles (entretien, maintenance, efficacité énergétique et informatique) pour 0,765 M€.

#### RECETTES :

Une recette de 0,02 M€ est attendue du Conseil général du Cher pour le remboursement des coûts des matières d'œuvre nécessaires à la réalisation par l'équipe mobile d'ouvriers professionnels (EMOP) de chantiers dans les collèges, conformément à la convention passée entre la Région Centre et le Conseil général du Cher.

Un montant de 0,01 M€ sera versé par Electricité réseau distribution France (ERDF) correspondant au loyer annuel dû pour son occupation d'une partie des ateliers du lycée Blaise Pascal.

Enfin une recette de 0,3 M€ est attendue pour la vente des certificats d'économie d'énergie.

### Programme : Fonctionnement des établissements du second degré

- **Tableaux budgétaires**

- *Les crédits de paiement*

		DEPENSES		RECETTES	
		BP n-1	BP 2015	BP n-1	BP 2015
FONCTIONNEMENT DES ETABLISSEMENTS DU SECOND DEGRE	Investissement	0,00	0,00	0,00	0,00
	Fonctionnement	44 169 000,00	43 328 004,00	8 080 000,00	9 080 000,00



Le programme de fonctionnement des établissements permet de réaliser notamment les dépenses suivantes :

- la dotation globale de fonctionnement des établissements publics ;
- la dotation « travaux du propriétaire » aux lycées publics pour 1,97 M€ ;
- des subventions exceptionnelles pour charges particulières (nettoyage, élagage ...) pour 0,170 M€ ;
- les forfaits externats : part matériel et part personnel pour les lycées privés sous contrat ;
- la participation régionale aux frais de locations ou de transport pour l'EPS pour 1,6 M€ ;
- l'assurance « dommage aux biens » des lycées pour 0,650 M€ ;
- l'aide à la restauration scolaire et à l'internat pour les familles pour 0,450 M€ ;
- l'appel à projets Bio pour 0,150 M€.

Les dépenses liées à ce programme sont en diminution. En effet les nouveaux prix obtenus sur le gaz dans le cadre des marchés passés *via* la centrale d'achats Centr'Achats permettent de réduire les dotations tout en donnant aux établissements de nouvelles marges dans leur fonctionnement.

#### RECETTES :

Une recette de 9 M€ est attendue des lycées publics au titre de la participation des familles à la rémunération du personnel de service et d'hébergement des établissements publics de l'enseignement. Ce reversement est effectué sur la base d'un taux de 21% de reversement sur l'intégralité des recettes.

Une recette de 0,08 M€ est également inscrite au titre des baux locatifs privés.

### Programme : Mobilité des lycéens

- **Tableaux budgétaires**

- *Les crédits de paiement*

		DEPENSES		RECETTES	
		BP n-1	BP 2015	BP n-1	BP 2015
<b>MOBILITE DES LYCEENS</b>	<b>Investissement</b>	0,00	0,00	0,00	0,00
	<b>Fonctionnement</b>	2 150 000,00	2 150 000,00	100 000,00	100 000,00

Ce programme permet chaque année à plusieurs milliers de lycéen-ne-s de la région Centre de bénéficier d'une expérience de mobilité à travers les dispositifs Trans'Europe Centre, actions internationales et stages professionnels en Europe. Le budget consacré à ce programme est stable.

Une recette de 0,1 M€ est attendue au titre de la mobilité européenne pour le dispositif ERASMUS+.

## Programme : Egalité des chances

- **Tableaux budgétaires**

- *Les crédits de paiement*

		DEPENSES		RECETTES	
		BP n-1	BP 2015	BP n-1	BP 2015
EGALITE DES CHANCES	Investissement	0,00	0,00	0,00	0,00
	Fonctionnement	3 198 850,00	3 155 290,00	0,00	0,00

Le programme Egalité des chances proposé au vote à hauteur de 3,155 M€ connaît une baisse de 1,36% du fait du lissage des dépenses de ressources pédagogiques sur 5 ans. Ce programme inclut, outre les ressources pédagogiques (2,158 M€), l'acquisition des premiers équipements nécessaires pour l'entrée en formation de jeunes en enseignement professionnel et certains enseignements technologiques, l'accompagnement éducatif avec le dispositif Lycéens citoyens et différents concours pédagogiques ainsi que le dispositif de Français Langue Etrangère (FLE) pour les jeunes allophones.

## Programme : Information et orientation

- **Tableaux budgétaires**

- *Les crédits de paiement*

		DEPENSES		RECETTES	
		BP n-1	BP 2015	BP n-1	BP 2015
INFORMATION ET ORIENTATION	Investissement	0,00	0,00	0,00	0,00
	Fonctionnement	909 750,00	770 750,00	0,00	0,00

Le programme Information et orientation connaît une diminution de 0,139 M€ par rapport à 2014 du fait de l'absence de compétition nationale pour les Olympiades des métiers (2015 sera l'année des finales internationales au Brésil).

Le soutien aux dix forums de l'orientation est renouvelé au même niveau qu'en 2014.

La Région poursuit son soutien financier pour que les dispositifs qui ont fait leurs preuves et qui sont portés dans le cadre d'« Assure ton Avenir » (« Assure ton année » et « Accroche-toi, décroche ton bac ! »), et autrefois cofinancés par l'Etat (FAJ - fonds d'aide aux jeunes) perdurent. La Région est ainsi en parfaite adéquation avec la loi du 5 mars 2014 qui confie aux Régions, à compter du 1er janvier 2015, une compétence nouvelle de coordination des plateformes de suivi et d'appui aux décrocheurs (PSAD). L'article 22 dispose en effet que « les actions (menées au sein des PSAD) sont mises en œuvre et coordonnées au niveau local par la Région, en lien avec les autorités académiques ».

## Programme : Prévention santé dans les lycées

- **Tableaux budgétaires**

- *Les crédits de paiement*

		DEPENSES		RECETTES	
		BP n-1	BP 2015	BP n-1	BP 2015
PREVENTION SANTE DANS LES LYCEES	Investissement	0,00	0,00	0,00	0,00
	Fonctionnement	500 000,00	500 000,00	0,00	0,00

La rentrée 2013/2014 ayant permis la mise en œuvre du volet contraception, dernier volet d'une politique globale de prévention et de promotion de la santé auprès des lycéen-ne-s, le budget 2015 est dimensionné à l'identique de l'année 2014 pour permettre de décliner l'ensemble des actions inscrites en faveur de la santé des jeunes. Il s'agira notamment de poursuivre l'accompagnement dans la mise en œuvre de projets autour de trois axes (alimentation/santé, prévention des conduites à risque, environnement santé), d'encourager le développement des relais santé dans les établissements, de financer les espaces écoute et de permettre le maintien du lien scolaire à domicile.

**FORMATIONS SANITAIRES  
ET SOCIALES**

## LES ORIENTATIONS 2015

Ils sont près de 5 000 en Région Centre et partagent tous la même conviction, la même ambition, celle de servir les autres. Qu'ils soient infirmiers, assistants de services sociaux, manipulateurs radios ou aides-soignants, ils représentent une chance pour notre territoire. La question de l'accès aux soins se posant de manière plus importante chaque jour, c'est pour répondre à ce défi que la Région Centre a décidé de s'engager fortement pour ces formations et pour ces apprenants qui sont une chance pour notre Région.

Depuis l'adoption du plan « Urgence Santé » en 2012 et « Ambitions Santé 2020 » en 2014, le Conseil régional apporte une réponse aux besoins des professionnels et des territoires en se basant sur quatre principes majeurs, allant bien au-delà de ses compétences obligatoires :

- Territorialisation de l'offre de formation
- Sécurisation des parcours professionnels de tous les actifs
- Modernisation des écoles et instituts sur l'ensemble du territoire régional
- Diversification des voies d'accès à ces qualifications au travers de l'apprentissage.
- 

**De plus, la Région s'est engagée à augmenter le nombre de diplômés chaque année, dépassant par exemple les 1000 infirmiers diplômés l'an passé.** Pour atteindre cet objectif, la Région a certes augmenté les quotas, mais elle a également voulu lutter contre le décrochage. **Nous souhaitons en effet que tous les apprenants qui débutent une formation puissent la terminer car ces filières permettent une insertion rapide et valorisante dans le monde professionnel.** De plus, la Région se mobilise pour veiller à ce que les professionnels formés restent sur nos territoires, avec des résultats spectaculaires en quelques années sur les masseurs kinésithérapeutes.

En 2015, la Région poursuivra également sa politique de déconcentration de formations avec **l'ouverture à Aubigny-sur-Nère d'une formation d'aides-soignants couplée à une formation d'aides médico-psychologiques.** Cette mutualisation entre deux formations permettra de sécuriser les parcours et de faciliter les évolutions futures des diplômés. **De plus, une formation d'aides-soignants verra également le jour à Nogent-le-Rotrou.** Ces ouvertures se font toujours en discussion avec les employeurs, en fonction de leurs besoins.

**Enfin, 2015 verra l'entrée en application des bourses d'aides aux stages pour les étudiants de toute la filière en rééducation :** masseurs-kinésithérapeutes, ergothérapeutes et psychomotriciens. Ces aides permettront une meilleure irrigation de tous les territoires de notre Région, et notamment des maisons de santé pluridisciplinaire (MSP). Nous travaillerons également à l'émergence d'une filière d'excellence pour la formation et la recherche autour de la rééducation.

## LES DONNEES FINANCIERES GLOBALES DU BUDGET FORMATIONS SANITAIRES ET SOCIALES

AUTORISATIONS DE PROGRAMME ET/OU D'ENGAGEMENT CREEES OU MODIFIEES AU BP :

	CREATIONS	MODIFICATIONS
Autorisations de programme	2 015 000,00	0,00
Autorisations d'engagement	9 200 000,00	0,00

### CREDITS DE PAIEMENT

TOTAL FORMATIONS SANITAIRES ET SOCIALES	DEPENSES		RECETTES	
	BP n-1	BP 2015	BP n-1	BP 2015
Investissement	2 700 000,00	2 547 100,00	0,00	0,00
Fonctionnement	42 037 000,00	41 487 000,00	500 000,00	0,00

### DETAIL PAR PROGRAMME

**Programme : Financement des écoles et instituts de formation sanitaire et sociale**

- Tableaux budgétaires

- *Les crédits de paiement*

		DEPENSES		RECETTES	
		BP n-1	BP 2015	BP n-1	BP 2015
<b>FINANCEMENT DES ECOLES ET INSTITUTS DE FORMATIONSSANITAIRE ET SOCIALE</b>	Investissement	0,00	0,00	0,00	0,00
	Fonctionnement	33 116 000,00	32 916 000,00	500 000,00	0,00

La Région a la responsabilité du financement des établissements de formations sanitaires et sociales (compétence transférée par la loi n° 2004-809 du 13 août 2004 relative aux libertés et responsabilités locales).

Son intervention financière auprès des 17 établissements du secteur sanitaire et des 3 établissements du secteur social permet la prise en charge des coûts pédagogiques et des frais de stage de 6 500 apprenants pour les formations agréées par le Conseil régional (infirmiers, aides-soignants, sages-femmes, moniteurs éducateurs, éducateurs spécialisés, etc).

En plus de cette compétence transférée, la Région met en place et finance une offre de formation réactive afin de répondre aux besoins des employeurs et des publics. Cela se traduit par l'ouverture de nouvelles formations ou par l'augmentation de capacité des instituts de formation existants (Dreux, Châteaudun, Le Blanc, Orléans, Amboise, Vierzon, Saint-Amand-Montrond, Romorantin Lanthenay, Bourgueil, Montoire-sur-le-Loir, Briare, Loches).

Afin d'accompagner les équipes pédagogiques et administratives dans l'appropriation et le développement de la plateforme d'enseignement Learnéos, mise en place en 2012, et désormais élargie à toutes les formations paramédicales, la Région financera, à partir de

2015, entre 4 et 6 postes de techniciens informatiques au sein des instituts. Ces postes seront mutualisés entre plusieurs instituts d'un même territoire.

**Programme : Construction – Aménagement -  
Réhabilitation - Equipement**

• **Tableaux budgétaires**

- *Les autorisations de programme et d'engagement créées ou modifiées*

Type AP	n° Enveloppe	Date limite d'affectation	Libellés	Montant BP 2015	CP 2015	CP 2016
AP	2015 1313	31/12/2015	PPI EQUIPEMENT SANITAIRE ET SOCIAL 2015	500 000,00	250 000,00	250 000,00
AP	2015 1338	31/12/2015	ERTS OLIVET	1 515 000,00	757 500,00	0,00

- *Les crédits de paiement*

		DEPENSES		RECETTES	
		BP n-1	BP 2015	BP n-1	BP 2015
<b>CONSTRUCTION, AMENAGEMENT, REHABILITATION,EQUIPEMENT</b>	<b>Investissement</b>	2 700 000,00	2 547 100,00	0,00	0,00
	<b>Fonctionnement</b>	0,00	0,00	0,00	0,00

Les crédits de paiement votés en 2015 à hauteur de 2,547 M€ permettront, d'une part, d'assurer le financement d'opérations lancées depuis 2012 au titre des équipements et de travaux d'entretien ou de restructuration des écoles et d'autre part, de financer deux nouvelles opérations.

Parmi les opérations en cours, deux d'entre elles mobiliseront 28 % des crédits de paiement 2015. Il s'agit :

- du déploiement de la deuxième tranche de câblage informatique dans 9 écoles. Les travaux d'une durée estimative de 12 mois démarreront au cours du 1<sup>er</sup> semestre 2015. Ainsi, 0,424 M€ sont inscrits en crédits de paiement sur l'année.
- de la phase préalable aux travaux de reconstruction de l'Institut de formation en soins infirmiers et d'aide-soignant d'Amboise estimée à 0,3 M€. Ce projet en maîtrise d'ouvrage régionale et voté en 2014 pour un montant total de 4,8 M€ permettra d'accueillir 270 apprenants à la rentrée 2017.

Parmi les nouvelles opérations, nous pouvons en distinguer deux :

- le plan annuel d'équipement 2015 est réévalué à hauteur de 0,5 M€ (0,3 M€ les années précédentes), compte tenu des demandes croissantes d'équipements des établissements de formations sanitaires et sociales pour améliorer la qualité des conditions de travail et d'enseignement des apprenants ainsi que des équipes pédagogiques et administratives.
- les travaux d'agrandissement de l'Ecole régionale du Travail social d'Olivet. Le montant de la participation régionale est prévu à hauteur de 1,515 M€ pour un coût d'opération évalué à 2 M€ TTC. Ce projet concerne 700 apprenants.

## Programme : Aides financières attribuées aux élèves étudiants

- **Tableaux budgétaires**

- *Les autorisations de programme et d'engagement créées ou modifiées*

Type AP	n° Enveloppe		Date limite d'affectation	Libellés	Montant BP 2015	CP 2015	CP 2016
AE	2015	3008	30/12/2015	BOURSES SECTEUR SANITAIRE 2015-2016	6 300 000,00	2 600 000,00	3 700 000,00
AE	2015	3009	31/12/2015	BOURSES SECTEUR SOCIAL 2015-2016	2 900 000,00	1 350 000,00	1 550 000,00

- *Les crédits de paiement*

		DEPENSES		RECETTES	
		BP n-1	BP 2015	BP n-1	BP 2015
<b>AIDES FINANCIERES ATTRIBUEES AUX ELEVES ETUDIANTS</b>	<b>Investissement</b>	0,00	0,00	0,00	0,00
	<b>Fonctionnement</b>	8 921 000,00	8 571 000,00	0,00	0,00

La Région a en charge la gestion et le versement de bourses d'études soumises à condition de ressources pour les élèves et étudiants inscrits dans les instituts de formation sanitaire et sociale.

Le dispositif mis en place par la Région permet d'accompagner efficacement les apprenants dans leur parcours de formation en leur apportant une aide financière versée mensuellement. Chaque année, le nombre de bénéficiaires de la bourse régionale d'études représente environ 35 % de l'effectif total des étudiants en formation, soit 2 200 étudiants. Sur l'année scolaire 2014/2015, 350 étudiants sur un total de 2 218 seront notamment bénéficiaires d'une bourse à l'échelon le plus élevé, soit 6 600 €.

À compter de l'année scolaire 2014/2015, sera mise en place une aide financière à destination des étudiants masseurs-kinésithérapeutes, ergothérapeutes et psychomotriciens de seconde et troisième année afin de les inciter à réaliser une partie de leurs périodes de stage en zones défavorisées de la région et/ou au sein d'une maison de santé pluridisciplinaire. Le montant de cette aide variera pour toute la période de stage de 200 € à 1 200 € selon le nombre de semaines à effectuer et la présence ou non d'un logement disponible sur place.

Le dispositif de l'aide au 1er équipement professionnel bénéficiera en 2015 aux élèves aides médico-psychologiques ainsi qu'aux élèves aides-soignants, soit un effectif de 1 344 apprenants.



# **ENSEIGNEMENT SUPERIEUR**

## LES ORIENTATIONS 2015

L'organisation des établissements de l'Enseignement Supérieur et de Recherche est amenée à évoluer fortement en 2015, dans une perspective inter-régionale de mutualisation. Dans ce contexte institutionnel mouvant, la Région Centre s'investit fortement pour maintenir l'identité universitaire supérieure existante et attirer de nouveaux étudiants.

Le volontarisme de la Région Centre en matière d'enseignement supérieur n'est plus à démontrer. L'objectif tel qu'il a été fixé dans le SRADDT est d'atteindre une hausse de 20% des effectifs pour atteindre la barre des **70 000 étudiants**. Le SRESVE fixe pour parvenir à ce chiffre quatre ambitions majeures :

- **Démocratiser l'accès aux formations supérieures**
- **Conforter la qualité de la vie étudiante**
- **Promouvoir les atouts des établissements d'enseignement supérieur**
- **Mobiliser l'enseignement supérieur pour le développement économique**

Dans le cadre de la restructuration nationale de l'Enseignement Supérieur et de la création de la future COMMunauté d'Universités et d'Etablissements (COMUE) sur un territoire interrégional, **nous serons mobilisés pour maintenir un niveau régional** qui permettra de coordonner et d'organiser les actions notamment entamées dans le cadre du SRESVE et qui donnent, dès cette année, des résultats positifs avec une hausse du nombre d'étudiants inscrits. **La persistance de ce niveau régional est essentielle pour atteindre notre objectif de 70 000 étudiants d'ici 2020.**

Pour l'année 2015, on constate déjà la forte progression en nombre d'étudiants, que ce soit pour l'INSA-Centre Val de Loire ou pour les deux universités de la Région. La campagne de communication offensive menée par la Région en partenariat avec Centre Val de Loire Université porte, année après année, un peu plus ses fruits et permet d'attirer des étudiants franciliens sur nos campus.

**L'attractivité estudiantine de la Région est aussi amplifiée par les efforts engagés pour la qualité de vie étudiante qui se poursuivront en 2015 :** Soutien pour la souscription d'une mutuelle de santé complémentaire, dotation en tablette-numérique des étudiants en 4<sup>ème</sup> année via Ordi-Centre, Séjours d'études en Europe et à l'international grâce à Mobi-Centre dont le succès se vérifie année après année chez les étudiants.

Avec l'ouverture en septembre 2015 d'une antenne Polytech à Chartres liée à la Production Cosmétique et pharmacologique, la Région continue à donner plus de force et d'attractivité à des pôles d'enseignement supérieur sur l'ensemble du territoire régional tout en s'appuyant sur le tissu économique et social propre au bassin de vie d'implantation. **Ce faisant, la Région accentue le lien essentiel entre les établissements d'enseignement supérieur, les entreprises et les territoires. Ce lien, gage de débouchés importants pour nos jeunes à l'issue de leurs formations, contribue fortement à l'attractivité de nos écoles et universités.**

## DONNEES FINANCIERES GLOBALES DU BUDGET ENSEIGNEMENT SUPERIEUR

**AUTORISATIONS DE PROGRAMME ET/OU D'ENGAGEMENT CREEES OU MODIFIEES AU BP:**

	CREATIONS	MODIFICATIONS
Autorisations de programme	1 990 000,00	0,00
Autorisations d'engagement	2 250 000,00	0,00

### CREDITS DE PAIEMENT

TOTAL ENSEIGNEMENT SUPERIEUR	DEPENSES		RECETTES	
	BP n-1	BP 2015	BP n-1	BP 2015
<b>Investissement</b>	6 450 000,00	4 240 000,00	0,00	0,00
<b>Fonctionnement</b>	2 534 000,00	2 534 000,00	0,00	0,00

### DETAIL PAR PROGRAMME

**Programme : Construction, aménagement,  
réhabilitation, équipement**

- **Tableaux budgétaires**

- *Les autorisations de programme et d'engagement créées ou modifiées*

Type AP	n° Enveloppe	Date limite d'affectation	Libellés	Montant BP 2015	CP 2015	CP 2016
AP	2015 1433	31/12/2016	ODONTOLOGIE	300 000,00	150 000,00	150 000,00

- *Les crédits de paiement*

		DEPENSES		RECETTES	
		BP n-1	BP 2015	BP n-1	BP 2015
<b>CONSTRUCTION, AMENAGEMENT, REHABILITATION, EQUIP</b>	<b>Investissement</b>	4 950 000,00	2 700 000,00	0,00	0,00
	<b>Fonctionnement</b>	0,00	0,00	0,00	0,00

Ce programme a pour objectif de favoriser le développement du potentiel d'enseignement supérieur et de recherche en région Centre. L'essentiel des opérations s'inscrivent dans le cadre des actions qu'il est prévu d'inscrire dans le Contrat de Plan Etat Région 2015-2020. Environ 2,5 M€ seront consacrés en 2015 au démarrage des premières opérations prioritaires.

Une nouvelle Autorisation de Programme (AP) sera ouverte pour la mise en place d'une formation pratique d'odontologie, portée par le CHR d'Orléans, en partenariat avec la Faculté d'odontologie de Nantes, le Conseil de l'Ordre des Chirurgiens-Dentistes du Loiret, l'Union Régionale des Professionnels de Santé Dentaire, l'Agence Régionale de Santé Centre et Orléans Val de Loire Technopole. L'objectif est d'attirer de futurs praticiens vers les zones les plus défavorisées de la région en termes de démographie médicale. L'aide de la Région est destinée à soutenir l'acquisition des fauteuils de dentiste et les équipements associés, ainsi que l'adaptation des locaux du CHRO à ces équipements.

## Programme : Mobilité internationale des étudiants

- **Tableaux budgétaires**

- *Les autorisations de programme et d'engagement créées ou modifiées*

Type AP	n° Enveloppe		Date limite d'affectation	Libellés	Montant BP 2015	CP 2015	CP 2016
AE	2015	1134	31/12/2016	MOBICENTRE	<b>2 100 000,00</b>	885 000,00	1 215 000,00

- *Les crédits de paiement*

		DEPENSES		RECETTES	
		BP n-1	BP 2015	BP n-1	BP 2015
<b>MOBILITE INTERNATIONALE DES ETUDIANTS</b>	Investissement	0,00	0,00	0,00	0,00
	Fonctionnement	2 014 000,00	2 049 000,00	0,00	0,00

L'objectif est d'accompagner financièrement les étudiants qui doivent, dans le cadre de leur cursus, suivre une partie de leur formation ou effectuer un stage dans un pays étranger. L'ouverture internationale croissante des établissements d'enseignement supérieur a imposé une augmentation des Crédits de paiement ces dernières années.

La mesure MOBI-CENTRE est basée sur l'attribution d'un crédit temps personnel à chaque étudiant inscrit dans un établissement d'enseignement supérieur de la région Centre. Chaque bénéficiaire peut répartir son crédit temps selon ses besoins tout au long de son cursus, aussi bien pour les stages que pour les formations.

Environ 2 000 étudiants bénéficient chaque année de cette mesure.

## Programme : Renforcement de l'enseignement supérieur

- **Tableaux budgétaires**

- *Les autorisations de programme et d'engagement créées ou modifiées*

Type AP	n° Enveloppe		Date limite d'affectation	Libellés	Montant BP 2015	CP 2015	CP 2016
AP	2015	0460	31/12/2015	UNIVERSITE NUMERIQUE	<b>250 000,00</b>	125 000,00	125 000,00
AP	2015	1475	31/12/2015	ORDICENTRE	<b>1 250 000,00</b>	950 000,00	300 000,00
AP	2015	1508	31/12/2016	INSA CENTRE VAL DE LOIRE	<b>190 000,00</b>	95 000,00	95 000,00
AE	2015	0475	31/12/2016	MISE A DISPOSITION D'ORDINATEURS	<b>150 000,00</b>	37 500,00	75 000,00

- *Les crédits de paiement*

		DEPENSES		RECETTES	
		BP n-1	BP 2015	BP n-1	BP 2015
<b>RENFORCEMENT DE L'ENSEIGNEMENT SUPERIEUR</b>	Investissement	1 500 000,00	1 540 000,00	0,00	0,00
	Fonctionnement	190 000,00	325 000,00	0,00	0,00

Ce programme permet de soutenir le développement de l'enseignement supérieur dans le cadre du Schéma Régional de l'Enseignement Supérieur et de la Vie Etudiante (SRESVE). En 2015, seront en particulier soutenus :

- La mise en place à Chartres d'une antenne de Polytech Orléans, école d'ingénieurs interne de l'Université d'Orléans, avec comme spécialité « Génie Industriel appliqué à la cosmétique, la pharmacie et l'agro-alimentaire » ;
- Le démarrage de l'INSA Centre Val-de-Loire sur ses deux sites de Blois et de Bourges (acquisition d'équipements mutualisés, connexion haut débit et déplacements entre les deux sites, etc.)

Il a également pour objectif de développer les usages des Technologies de l'Information et de la Communication dans l'enseignement supérieur, à travers plusieurs opérations, dont principalement :

- ORDI-CENTRE qui permet à tous les étudiants des établissements d'enseignement supérieur de la région d'accéder à un équipement informatique portable. Depuis la rentrée 2013, la Région remet aux étudiants des tablettes tactiles qui répondent davantage aux pratiques de mobilité des étudiants. Il est prévu de distribuer environ 4 000 tablettes à la rentrée 2015 ;

UNIVERSITE NUMERIQUE qui permet de doter les établissements de Centre Val-de-Loire Université (CVLU) d'infrastructures adaptées aux besoins croissants d'échanges de données pour leurs activités pédagogiques aussi bien qu'administratives.

**Programme : Accès à une couverture santé complémentaire**

• **Tableaux budgétaires**

- *Les crédits de paiement*

		DEPENSES		RECETTES	
		BP n-1	BP 2015	BP n-1	BP 2015
<b>ACCES A UNE COUVERTURE SANTE COMPLEMENTAIRE</b>	<b>Investissement</b>	0,00	0,00	0,00	0,00
	<b>Fonctionnement</b>	230 000,00	160 000,00	0,00	0,00

La mesure d'aide à l'accès à une couverture santé complémentaire a été créée dans le cadre des mesures exceptionnelles d'aide aux jeunes. Elle permet un remboursement à hauteur de 100 € des frais de mutuelle des étudiants les plus défavorisés, identifiés à partir de leur statut et de leur échelon de boursier. Depuis 2013, l'aide régionale a été élargie aux jeunes qui effectuent un service civique en région Centre. Les crédits sont ajustés au niveau des demandes constatées ces dernières années.

Le dispositif consiste en une contractualisation avec des mutuelles volontaires (et en particulier avec les deux mutuelles étudiantes), qui en assurent la gestion, ce qui permet d'assurer une plus large information et d'éviter que les étudiants et volontaires au service civique n'avancent les 100 € remboursés par la Région.

**RECHERCHE, TECHNOLOGIE ET  
INNOVATION**

## **LES ORIENTATIONS 2015**

L'innovation, la recherche et le développement économique sont des moteurs essentiels de l'avenir de nos territoires. Par ses actions, la Région fait se rencontrer et dialoguer les mondes de la recherche et de l'industrie. Il agglomère tout à la fois de nombreuses infrastructures d'enseignement supérieur et de recherche, des entreprises et start-up, et des outils de développement économique reconnus pour leur accompagnement. Tout ceci génère un environnement qui encourage et facilite la culture du risque et de l'entrepreneuriat, terreau favorable pour attirer de nouvelles entreprises qui ont besoin de compétences à forte valeur ajoutée.

Au travers de ses dispositifs, la Région Centre entend ainsi soutenir la Recherche sur l'ensemble du territoire régional, en privilégiant les projets en lien avec le tissu économique, social et environnemental local. Le soutien aux jeunes chercheurs sera maintenu grâce au dispositif des bourses doctorales.

**Avec les AMI « Ambition Recherche Développement 2020 », le Conseil régional a envoyé un signal fort** et remarqué dans le monde de la Recherche. Avec ses deux projets déjà lancés consacrés aux Biomédicaments et aux questions du stockage de l'énergie, nous permettons à des filières en devenir de se structurer.

**En 2015, nous avons l'ambition de valider deux projets supplémentaires :**

- le premier concernant la métrologie environnementale,
- le second centré sur la cosmétique.
- 

Ces nouveaux axes de développement seront centraux pour notre Région. Cumulés avec les projets déjà en cours, notamment l'émergence du cluster Tourisme et Patrimoine, ils représentent l'avenir de notre Région. **Ils permettent aussi de se positionner en accord avec les politiques européennes de spécialisation intelligente** et placent notre Région parmi les plus avancées en Europe dans ce domaine.

**Pour autant, ces filières d'excellences ne concentrent pas toute notre attention.** Comme nous nous y étions engagés, nous maintenons notre soutien via nos politiques traditionnelles, notamment les bourses doctorales, les appels à projets et les pôles de compétitivité.

**Notre objectif est donc de mobiliser toutes les énergies pour offrir demain un écosystème cohérent et attractif.** Il s'agit de garantir le maintien et le développement de l'innovation, la diffusion des savoirs et l'émulation et, surtout, la création d'activités et d'emplois. En résumé, faire que la Région Centre soit un territoire de projets et de développement ! **La Région s'engagera donc, dans les années à venir, avec force pour soutenir partout la Recherche et l'Innovation.**

## DONNEES FINANCIERES GLOBALES DU BUDGET RECHERCHE TECHNOLOGIE ET INNOVATION

AUTORISATIONS DE PROGRAMME ET/OU D'ENGAGEMENT CREEES OU MODIFIEES AU BP:

	CREATIONS	MODIFICATIONS
Autorisations de programme	16 250 000,00	0,00
Autorisations d'engagement	5 735 000,00	0,00

### CREDITS DE PAIEMENT

TOTAL RECHERCHE, TECHNOLOGIE ET INNOVATION	DEPENSES		RECETTES	
	BP n-1	BP 2015	BP n-1	BP 2015
Investissement	19 016 600,00	19 020 400,00	0,00	40 000,00
Fonctionnement	8 816 600,00	8 316 000,00	0,00	0,00

### PRESENTATION GLOBALE DES CREDITS GERES PAR LA REGION CENTRE

Crédits de paiement budget régional 2015	Crédits européens mobilisables en 2015	Total 2015
27 336 400 €	6 270 000 €	33 606 400 €

### DETAIL PAR PROGRAMME

#### Programme : Pôle de compétitivité, innovation et transferts de technologie

- **Tableaux budgétaires**

- *Les autorisations de programme et d'engagement créées ou modifiées*

Type AP	n° Enveloppe	Date limite d'affectation	Libellés	Montant BP 2015	CP 2015	CP 2016	
AP	2015	0422	31/12/2015	SOUTIEN AUX POLES DE COMPETITIVITE	750 000,00	200 000,00	200 000,00
AP	2015	0897	31/12/2015	CAP RECHERCHE & DEVELOPPEMENT	3 000 000,00	910 000,00	480 000,00

- *Les crédits de paiement*

		DEPENSES		RECETTES	
		BP n-1	BP 2015	BP n-1	BP 2015
POLE DE COMPETITIVITE, DE DEVELOPPEMENT ET TRANSFERTS DE TECHNOLOGIE	Investissement	3 838 011,00	4 061 000,00	0,00	40 000,00
	Fonctionnement	1 360 000,00	1 570 000,00	0,00	0,00

Ce programme est structuré autour des axes suivants :

- l'appui aux projets de Recherche, Développement et d'Innovation des entreprises,
- le soutien aux actions de diffusion des connaissances, via des programmes de diffusion de l'innovation mis en œuvre par des structures telles que l'ARITT (Agence Régionale



pour l'Innovation et le Transfert de Technologie) et des programmes de diffusion technologiques des Centres de Ressources Technologiques (CRT tels que CRESITT (Centre régional en électronique et systèmes pour l'innovation par les transferts de technologies), CETIM-CERTEC (Centre technique des industries mécaniques ) et Plates-Formes Technologiques (PFT) en cohérence avec la Stratégie Régionale de l'Innovation. Les PME/PMI régionales sont les cibles prioritaires des actions et des démarches d'innovation,

- le soutien aux pôles de compétitivité et de développement : il s'agit de faciliter et de soutenir les démarches coopératives qui associent entreprises, structures porteuses d'innovation, universités et organismes de recherche.

En 2015, la Région poursuivra son soutien à l'animation et aux projets des quatre pôles de compétitivité régionaux : S2E2 (Sciences et Systèmes de l'Energie Electrique), COSMETIC VALLEY, DREAM (Durabilité de la Ressource en Eau Associée aux Milieux) et ELASTOPÔLE.

Pourront être également soutenus les projets des pôles VEGEPOLYS (pôle du végétal spécialisé) et ATLANPOLE BIOTHERAPIES, pôles basés en région Pays de Loire et qui ont bénéficié d'une extension sur la région Centre.

Afin de renforcer l'efficacité du dispositif « Fonds Unique Interministériel » (FUI) et de simplifier l'accès à ces financements par les porteurs de projets, la Région confie à Bpifrance Financement la gestion des fonds destinés à financer les bénéficiaires qu'elle aura préalablement choisis et labellisés par les Pôles de compétitivité.

Afin de répondre aux difficultés du financement du haut de bilan des entreprises innovantes en phase d'amorçage, c'est-à-dire pendant la période particulièrement fragile où ces entreprises ne réalisent pas de chiffre d'affaires, la Région continuera à contribuer à la montée en puissance du Fonds Emergence Innovation 1, créé en 2012 à partir d'une initiative conjointe de la Caisse des Dépôts et Consignations Entreprises, des Régions Centre, Poitou-Charentes, Auvergne, Languedoc-Roussillon et des banques privées.

## Programme : Développement de la recherche en Région

- **Tableaux budgétaires**

- *Les autorisations de programme et d'engagement créées ou modifiées*

Type AP	n° Enveloppe	Date limite d'affectation	Libellés	Montant BP 2015	CP 2015	CP 2016
AP	2015 0850	31/12/2015	APPELS A PROJETS 2015	12 100 000,00	5 500 000,00	900 000,00
AE	2015 0472	31/12/2015	BOURSES DOCTORALES	4 335 000,00	715 000,00	1 385 000,00
AE	2015 1850	31/12/2015	APPELS A PROJETS FONCTIONNEMENT	1 400 000,00	500 000,00	210 000,00

- *Les crédits de paiement*

		DEPENSES		RECETTES	
		BP n-1	BP 2015	BP n-1	BP 2015
DEVELOPPEMENT DE LA RECHERCHE EN REGION	Investissement	13 225 149,00	14 039 400,00	0,00	0,00
	Fonctionnement	6 556 600,00	5 996 000,00	0,00	0,00

L'année 2015 verra la poursuite des activités des pôles de recherche retenus au titre du dispositif Ambition Recherche Développement 2020 : Lavoisier (matériaux pour les nouvelles énergies, porté par le CEA) et Biomédicaments (porté par l'Université de Tours).

Ces pôles d'envergure internationale seront capables de porter à terme une dynamique forte de développement socio-économique régional, et permettront une meilleure identification de notre territoire comme territoire de recherche auprès de la communauté scientifique nationale et internationale, et plus globalement de renforcer son attractivité. D'autres pôles de recherche seront accompagnés au cours de l'année 2015, avec les mêmes critères et exigences en termes d'impact socio-économique.

Par ailleurs, le soutien apporté par la Région au développement de la recherche continuera à se décliner en :

- un soutien à la recherche d'intérêt régional, pour des projets articulés avec les différentes politiques régionales. Il s'appuie en particulier sur le dispositif d'appels à projets de recherche d'intérêt régional ;
- un soutien à la recherche d'initiative académique, pour des projets centrés sur les axes stratégiques de la politique scientifique des établissements et de leurs laboratoires. Il implique différents dispositifs, aussi bien en investissement qu'en fonctionnement, avec notamment le lancement d'appels à projets concernant des projets d'initiative académique, le soutien aux RTR (Réseaux Thématiques de Recherche), mais aussi l'acquisition d'équipements et le recrutement de chercheurs post-doctorants. Ces appels à projets sont lancés par l'intermédiaire de Centre Val-de-Loire Université (CVLU).

Le financement des bourses doctorales, qui constitue une priorité pour l'avenir des laboratoires, sera poursuivi en 2015, ainsi que celui des colloques internationaux de recherche.

Par ailleurs, les crédits « Appels à projets de recherche » seront également mobilisés dans le cadre du CPER 2015-2020 et pourront être mis en œuvre pour soutenir les domaines de la recherche les plus visibles et les plus attractifs en région Centre, en particulier tels qu'ils auront émergé des dispositifs d'Investissement d'Avenir de l'Etat, dans les cas où ils entreront dans les priorités de la Région.

### Programme : Centre Val-de-Loire Université

- **Tableaux budgétaires**

- *Les crédits de paiement*

		DEPENSES		RECETTES	
		BP n-1	BP 2015	BP n-1	BP 2015
<b>CENTRE VAL DE LOIRE UNIVERSITE</b>	<b>Investissement</b>	0,00	0,00	0,00	0,00
	<b>Fonctionnement</b>	750 000,00	750 000,00	0,00	0,00

La Région accompagne les Universités d'Orléans et Tours, les grandes écoles d'ingénieurs et de management, les centres hospitaliers et leurs partenaires au sein de la Communauté d'Universités et d'Etablissements (COMUE) «Centre Val-de-Loire Université» (CVLU). A partir du 1<sup>er</sup> janvier 2015, les actions portées par CVLU devraient être poursuivies dans le cadre plus large de la COMUE « Université Léonard de Vinci », qui regroupera les établissements des régions Centre, Poitou-Charentes et Limousin.

Les actions concernées visent notamment à renforcer l'attractivité des établissements, à promouvoir leur offre de formation, à assurer leur rayonnement international. Cet accompagnement se traduira par un soutien aux opérations de mutualisation de services et d'actions, notamment :

- cellule Europe recherche mutualisée,
- pôle d'entrepreneuriat régional,
- observatoire régional de l'enseignement supérieur,
- communication pour rendre les établissements d'enseignement supérieur plus attractifs,
- soutien aux programmes d'actions pour l'accueil d'étudiants étrangers de haut niveau.

Les établissements issus de CVLU resteront également partenaires de la Région et de l'Etat pour la mise en œuvre du Schéma Régional de l'Enseignement Supérieur et de la Vie Etudiante (SRESVE) et de ses différentes actions.

### Programme : PEE Energies nouvelles et matériaux pour l'énergie

• **Tableaux budgétaires**

- *Les autorisations de programme et d'engagement créées ou modifiées*

Type AP	n° Enveloppe	Date limite d'affectation	Libellés	Montant BP 2015	CP 2015	CP 2016
AP	2015 1422	31/12/2015	PROGRAMMES DE RECHERCHE DU POLE SSEE	400 000,00	100 000,00	100 000,00

- *Les crédits de paiement*

		DEPENSES		RECETTES	
		BP n-1	BP 2015	BP n-1	BP 2015
<b>PEE ENERGIES NOUVELLES ET MATERIAUX POUR L'ENERGIE</b>	<b>Investissement</b>	1 953 440,00	920 000,00	0,00	0,00
	<b>Fonctionnement</b>	150 000,00	0,00	0,00	0,00

Ce programme regroupe des actions de recherche dans la thématique de l'énergie, dont les objectifs sont associés à la mise en place d'un pôle d'excellence en efficacité énergétique en région Centre.

L'année 2015 verra la poursuite de l'effort de la Région pour renforcer les grandes plateformes présentes sur son territoire, en particulier dans le domaine de la micro-électronique, avec le programme quinquennal « CERTeM H2020 » lancé en 2014.

# CULTURE

## **LES ORIENTATIONS 2015**

En faisant le choix de **sanctuariser le budget de la culture pour l'année 2015**, la Région Centre, au contraire d'autres collectivités, démontre son engagement fort et son ambition culturelle : celle, non pas de reconduire purement et simplement les dispositifs en cours mais d'innover, d'accompagner des projets nouveaux, de favoriser l'effervescence, de contribuer à la structuration et à la professionnalisation du secteur.

L'effort de notre collectivité territoriale a pour objectif de **permettre une implantation, une offre culturelle exigeante et diversifiée, de favoriser le meilleur accès de tous à la culture et d'être un levier pour le développement socio-économique de notre territoire comme de l'émancipation des citoyens**. Ces axes majeurs de la politique culturelle seront réaffirmés en 2015. Alors qu'ils appellent des adaptations à l'heure du numérique et face aux changements des pratiques culturelles, ces efforts participent au renforcement de l'identité culturelle de notre région, soutiennent l'économie et contribuent à l'attractivité touristique du territoire :

**-Renforcement de l'identité culturelle :** la mise en cohérence et en réseau des opérateurs culturels, des artistes et l'accompagnement des collectivités territoriales seront renforcés et soutenus par l'agence de la Région Centre, Culture O Centre. Les missions d'accompagnement de l'agence s'articuleront avec les dispositifs existants tels que **les Projets Artistiques et Culturel de Territoire (P.A.C.T.)** favorisant l'irrigation culturelle sur le territoire régional. En effet ce dispositif a déjà permis la structuration des politiques culturelles de **70 projets de territoires** désormais très identifiés et sera poursuivi en 2015 avec l'intégration et la structuration de nouveaux projets, notamment dans le Cher et l'Indre.

L'émergence de projets de territoire s'articulera également autour du soutien élevé à la programmation des lieux de diffusion en région (60 salles et petits lieux de spectacles, 4 scènes nationales, 3 scènes conventionnées, 5 scènes de musiques actuelles, 6 Théâtres de ville, 2 Centres chorégraphiques nationaux, 2 Centres dramatiques). Tous ces engagements sont un formidable support de diffusion notamment pour près de 70 équipes artistiques bénéficiant d'une aide régionale à la création chaque année.

Les engagements de la Région Centre pour le développement culturel seront parallèlement combinés aux programmes d'investissements de nombreux projets d'équipements dans tous les Départements (Centre de création contemporaine (CCC) Olivier Debré à Tours, Musée Girodet à Montargis, Centre Culturel de Rencontre à l'Abbaye de Noirlac, opérations archéologiques sur le site d'Argentomagus, résidence de cinéma d'animation à Vendôme...)

**-Soutien à l'économie et à l'emploi culturel et artistique :** la Région, via le dispositif Cap'Asso, soutient près de 630 postes en cours dans le secteur culturel. Les enjeux du secteur amènent la Région Centre à conduire de nouvelles stratégies en faveur de la professionnalisation des structures et du soutien à l'économie du secteur. Tout d'abord, dès 2015, une plateforme «°Emploi, Formation, Compétences » sera mise en place afin de soutenir un plan d'action au service de l'emploi, de la formation et de l'économie de la culture.

La Région Centre financera également de **nouvelles actions en faveur de l'économie du secteur**. Dans le cadre d'un accord signé avec l'Etat et le Centre National du Livre (CNL), elle lancera une grande expérimentation, inédite en France, de soutien à l'économie du livre à travers un dispositif de soutien aux librairies, aux auteurs et la mise en œuvre de dispositifs d'éducation artistique et culturelle, pour la première fois en 2015.

-Attractivité touristique, grands sites et art contemporain :

Les principaux sites majeurs (Domaine de Chaumont sur Loire avec 400 000 entrées en 2014, les Turbulences FRAC Centre 35 000 entrées en 2014,...) et la création d'espaces d'exception en 2015 (CCC Olivier Debré à Tours, les Centres d'Art à Amilly et à Bourges) servent de fil conducteur à la stratégie globale en matière de tourisme et de culture « nature et culture, l'exceptionnelle rencontre ».

L'engagement dans la politique novatrice et dynamique qui donne une place centrale à l'art contemporain sera poursuivi. Deuxième région après l'Ile-de-France à concentrer autant de lieux dédiés à la création contemporaine, la Région Centre s'impose aujourd'hui comme un acteur incontournable qui contribue tant à la création qu'à l'attractivité touristique.

L'identité de la Région Centre c'est aussi 5 millions de visiteurs dans les châteaux, 1,4 millions de visiteurs dans les musées et 200 000 visiteurs dans les sites religieux. Les efforts d'investissements pour la sauvegarde du patrimoine et la création de lieux prestigieux ont des retombées considérables. La Région Centre poursuivra donc ses efforts en 2015 pour développer l'image et l'identité de notre territoire en utilisant l'art contemporain et la Loire, et en s'appuyant sur nos richesses culturelles et patrimoniales.

## DONNEES FINANCIERES GLOBALES DU BUDGET CULTURE

**AUTORISATIONS DE PROGRAMME ET/OU D'ENGAGEMENT CREEES OU MODIFIEES AU BP :**

	CREATIONS	MODIFICATIONS
Autorisations de programme	12 212 500,00	0,00
Autorisations d'engagement	0,00	0,00

### CREDITS DE PAIEMENT

TOTAL CULTURE	DEPENSES		RECETTES	
	BP n-1	BP 2015	BP n-1	BP 2015
Investissement	10 391 000,00	9 739 600,00	1 840 054,00	980 000,00
Fonctionnement	23 415 500,00	23 415 500,00	20 300,00	20 300,00

## DETAIL PAR PROGRAMME

### Programme : Soutien à la création

- **Tableaux budgétaires**

- *Les autorisations de programme et d'engagement créées ou modifiées*

Type AP	n° Enveloppe	Date limite d'affectation	Libellés	Montant BP 2015	CP 2015	CP 2016
AP	2015 1899	31/12/2015	FONDS DE SOUTIEN A LA CREATION CINEMATOGRAPHIQUE	1 620 000,00	1 458 000,00	0,00

- *Les crédits de paiement*

SOUTIEN A LA CREATION		DEPENSES		RECETTES	
		BP n-1	BP 2015	BP n-1	BP 2015
	Investissement	1 944 000,00	1 620 000,00	0,00	0,00
	Fonctionnement	540 000,00	540 000,00	0,00	0,00

La politique régionale de soutien à la création sera poursuivie en 2015, avec notamment les aides aux projets financés selon la procédure des comités techniques, ainsi que le dispositif de soutien à de grands projets de production portés par les structures de production et de diffusion régionales.

À ce titre, trois productions bénéficieront du soutien régional en 2015. Tout d'abord, la nouvelle création d'Arthur Nauzyciel qui poursuit ses collaborations artistiques avec les Etats-Unis, initiées en 2008 autour du projet Julius Caesar, en proposant une adaptation américaine de la pièce en deux actes de Jean Genet. Celle-ci sera créée au Centre dramatique national d'Orléans en janvier 2015 et bénéficiera d'une belle visibilité en région au travers d'une dizaine de dates partagées entre le Centre dramatique régional de Tours et la Maison de la Culture de Bourges, tous deux coproducteurs.

Josef Nadj, directeur du Centre chorégraphique national d'Orléans, proposera une traversée de l'héritage du mouvement artistique Fluxus, né dans les années 60, au travers de Kazan

Fluxus Orchestra. Un important partenariat est en cours d'élaboration avec la Fondation du Doué à Blois afin de mettre en œuvre un véritable temps artistique autour de cette école de pensée tout au long de l'année 2015.

Enfin, pour la première fois, un lieu de diffusion, une école de jazz et un label mettent ensemble leurs compétences pour produire un projet innovant, à la fois de formation, d'insertion, de création et de diffusion. Le Petit faucheur associé à Jazz à Tours et à Volk records proposent une académie faisant appel à de jeunes artistes issus de la région Centre afin de créer un orchestre de type « Big Band ». Au travers d'une commande à John Hollenbeck et Alban Darche, l'ensemble se produira en deux formations (Big Band et Quartet) afin de toucher le plus large public en région. Des concerts sont notamment prévus à Orléans, Vendôme et Blois.

**Programme : Développement du domaine de  
Chaumont sur Loire**

• **Tableaux budgétaires**

- *Les autorisations de programme et d'engagement créées ou modifiées*

Type AP	n° Enveloppe	Date limite d'affectation	Libellés	Montant BP 2015	CP 2015	CP 2016	
AP	2015	1123	31/12/2017	FRECC	105 000,00	35 000,00	35 000,00
AP	2015	3108	31/12/2015	CHAUMONT INVESTISSEMENT	50 000,00	25 000,00	25 000,00
AP	2015	1588	31/12/2021	CHAUMONT DEVELOPPEMENT 2	8 000 000,00	200 000,00	400 000,00

- *Les crédits de paiement*

		DEPENSES		RECETTES	
		BP n-1	BP 2015	BP n-1	BP 2015
<b>DEVELOPPEMENT DU DOMAINE DE CHAUMONT SUR LOIRE</b>	<b>Investissement</b>	3 003 258,00	1 762 320,00	1 290 054,00	980 000,00
	<b>Fonctionnement</b>	2 004 700,00	2 004 700,00	1 000,00	1 000,00

L'année 2015 verra l'aboutissement de la réalisation du programme *Chaumont Développement* avec la mise en place de la dernière opération prévue, la consolidation des terrasses près des écuries.

La création d'un nouveau programme de travaux permet à la Région de continuer l'effort de restauration et de développement de ce site exceptionnel. La phase d'études lancée en 2014 permet de dégager de grandes opérations à conduire dans le cadre de ce nouveau programme. Ainsi, les éléments de diagnostic concernant les ailes sud, est et ouest (qui, jusqu'à présent, ont fait l'objet de peu d'interventions selon les étages), ainsi que la chapelle et les dépendances du Domaine, montrent la nécessité de réaliser des travaux de maçonnerie, de charpente et d'électricité échelonnés de 2015 à 2020.

Par ailleurs, l'activité du FRECC, fonds régional d'enrichissement des collections de Chaumont, permettra de poursuivre l'objectif de mise en valeur du Domaine, par l'acquisition d'objets d'art, d'éléments de mobilier et de tous autres objets destinés à la présentation au public d'espaces illustrant un intérieur de demeure aristocratique du XIX<sup>ème</sup> siècle.



## Programme : Mise en valeur du patrimoine

- **Tableaux budgétaires**

- *Les autorisations de programme et d'engagement créées ou modifiées*

Type AP	n° Enveloppe		Date limite d'affectation	Libellés	Montant BP 2015	CP 2015	CP 2016
AP	2015	0293	31/12/2015	FRRAB	20 000,00	15 000,00	5 000,00
AP	2015	0793	31/12/2017	FONDATION DU PATRIMOINE	120 000,00	20 000,00	40 000,00
AP	2015	1305	31/12/2015	FRAM ET FRAR	130 000,00	110 000,00	20 000,00
AP	2015	1888	31/12/2017	FONDS REGIONAL POUR LE PATRIMOINE CULTUREL DE PROXIMITE	997 500,00	166 250,00	332 500,00
AP	2015	3004	31/12/2015	EQUIPEMENT TECHNIQUE INVENTAIRE	10 000,00	10 000,00	0,00

- *Les crédits de paiement*

		DEPENSES		RECETTES	
		BP n-1	BP 2015	BP n-1	BP 2015
<b>MISE EN VALEUR DU PATRIMOINE</b>	<b>Investissement</b>	3 738 695,00	4 904 430,00	0,00	0,00
	<b>Fonctionnement</b>	682 500,00	656 500,00	0,00	0,00

La mise en œuvre de la compétence obligatoire d'inventaire général du patrimoine culturel par la Région verra en 2015, sous des formes diverses, la valorisation de plusieurs programmes pluriannuels de recherche achevés : mise en ligne des dossiers d'inventaire numériques, publications d'ouvrages dans les collections Images et Cahiers du Patrimoine (statuaire publique, aménagements portuaires), organisation d'expositions (architecture et urbanisme de la seconde Reconstruction), conférences... Un second web documentaire de la collection « Révélateur de patrimoine » sera également mis en œuvre.

Tandis que l'expérimentation de « diagnostic patrimonial » sera achevée sur la commune de La Riche et pourra être évaluée, les cahiers des clauses scientifiques et techniques de plusieurs nouvelles opérations d'envergure seront élaborés, en lien avec des projets patrimoniaux soutenus par la Région.

La Région poursuivra en 2015 son soutien au financement de la construction du Centre de création contemporaine Olivier Debré à Tours (37), de l'aménagement du centre culturel de rencontre de l'abbaye de Noirlac (18) et du musée Girodet à Montargis (45), de la réhabilitation des tanneries à Amilly (45) en vue de la création d'un centre d'art, de la réhabilitation de la friche Antre-peaux à Bourges (18), de la création de résidences de cinéma d'animation à Vendôme (41) et le financement d'opérations archéologiques notamment sur le site d'Argentomagus (36).

## Programme : Moyens généraux des agences culturelles

- **Tableaux budgétaires**

- *Les autorisations de programme et d'engagement créées ou modifiées*

Type AP	n° Enveloppe		Date limite d'affectation	Libellés	Montant BP 2015	CP 2015	CP 2016
AP	2015	1447	31/12/2015	CULTURE O CENTRE	30 000,00	15 000,00	15 000,00
AP	2015	1449	31/12/2015	CICLIC	60 000,00	30 000,00	30 000,00

- *Les crédits de paiement*

		DEPENSES		RECETTES	
		BP n-1	BP 2015	BP n-1	BP 2015
<b>MOYENS GENERAUX DES AGENCES CULTURELLES</b>	<b>Investissement</b>	140 000,00	100 000,00	0,00	0,00
	<b>Fonctionnement</b>	4 788 000,00	4 830 500,00	0,00	0,00

Des crédits sont redéployés afin de financer de nouvelles actions dans le cadre du premier accord de coopération pour le développement du livre et de la lecture en région Centre 2014-2016 dont les signataires sont la Région Centre, la Direction régionale des Affaires culturelles (DRAC), le Centre national du Livre (CNL) et l'organisme de coopération que constitue l'Agence régionale du Centre pour le livre, l'image et la culture numérique (Ciclic). Ainsi, en complément des soutiens existants en faveur de l'économie du livre, à la création et à la diffusion, cette convention permettra : un soutien aux librairies, un approfondissement du soutien aux résidences d'auteurs avec la mise en place d'un dispositif de soutien aux auteurs associés et la mise en œuvre de dispositifs d'éducation artistique et culturelle pour la première fois en 2015.

En outre, en 2015 sera inaugurée la nouvelle résidence de cinéma d'animation à Vendôme qui va placer la Région Centre au cœur du paysage national et incontestablement comme un acteur important au plan européen sur ce secteur. Il s'agit ici d'une véritable spécialisation pour la politique régionale qui s'articulera autour de 4 dispositifs de soutien : la création d'un soutien au développement des projets de longs métrages d'animation, la création d'un soutien au développement des projets de séries télévisées d'animation, la création d'une bourse d'accompagnement de projets d'animation post-étude et l'augmentation, par redéploiement, des aides à la production de courts métrages d'animation.

En 2015, l'Agence de la Région Centre pour le développement culturel (Culture O Centre) concentrera ses activités et moyens sur trois axes : l'accompagnement des collectivités territoriales (notamment dans le cadre des contrats d'émergence et de développement inscrits au sein des Projets Artistiques et Culturels de Territoires - PACT), l'accompagnement des opérateurs culturels et acteurs du territoire (élus, associations culturelles, entreprises), l'accompagnement des artistes, collectifs d'artistes et équipes artistiques, et l'accompagnement technique dans le domaine culturel.

**Programme : Diffusion cinématographique et éducation à l'image**

• **Tableaux budgétaires**

- *Les crédits de paiement*

		DEPENSES		RECETTES	
		BP n-1	BP 2015	BP n-1	BP 2015
DIFFUSION CINEMATOGRAPHIQUE ET EDUCATION A L'IMAGE	Investissement	0,00	0,00	0,00	0,00
	Fonctionnement	320 000,00	320 000,00	0,00	0,00

En matière d'éducation à l'image, le dispositif *Lycéens et apprentis au cinéma*, créé en région Centre il y a vingt ans, continue son déploiement avec la création d'outils numériques notamment auprès des jeunes. Dans le cadre de la dynamique engagée en matière de diffusion de contenus numériques, l'Agence CICLIC développera l'université populaire de l'image – UPOPI, une offre de film sur internet et surtout la possibilité donnée au plus grand nombre de se forger un regard critique.

La Région réaffirme son attachement à la présence d'une offre télévisuelle diversifiée et de qualité au service de la population régionale. Ainsi, un contrat d'objectifs et de moyens a été adopté entre la Société Touraine Télévision (TV Tours) et la Région Centre pour la période 2014-2016 et entre l'Etablissement public de coopération culturelle d'Issoudun (BIP TV) et la Région Centre pour la période 2013-2016 afin de soutenir le développement de programmes de qualité en rapport avec les objectifs d'intérêt général que poursuivent les institutions publiques territoriales et ce pour le bénéfice des habitants du territoire.

Ces contrats permettent de soutenir le paysage audiovisuel régional et de définir les objectifs communs dans le respect de missions de service public tels que : couvrir tous les aspects de la vie sur le territoire régional (social, économie, culture, sport) selon une approche pluraliste, favoriser la compréhension de l'organisation territoriale et conforter l'identité régionale notamment en valorisant aussi bien son unicité que sa diversité, favoriser l'expression des citoyens dans un souci de démocratie participative, mettre en valeur la création audiovisuelle régionale, en soutenant de manière prioritaire la production de documentaires de création, de films d'animation et de fiction ainsi que des magazines, accompagner et valoriser les initiatives locales.

**Programme : Soutien aux institutions et formations de rayonnement national et régional**

• **Tableaux budgétaires**

- *Les autorisations de programme et d'engagement créées ou modifiées*

Type AP	n° Enveloppe	Date limite d'affectation	Libellés	Montant BP 2015	CP 2015	CP 2016
AP	2015 1124	31/12/2015	FONDS D'INVESTISSEMENT POUR LES MUSEES	50 000,00	25 000,00	25 000,00

- Les crédits de paiement

		DEPENSES		RECETTES	
		BP n-1	BP 2015	BP n-1	BP 2015
SOUTIEN AUX INSTITUTIONS ET FORMATIONS DE RAYONNEMENT NATIONAL ET REGIONAL	Investissement	42 000,00	50 000,00	0,00	0,00
	Fonctionnement	6 220 600,00	6 326 600,00	0,00	0,00

Ce programme permet d'accompagner les institutions et formations artistiques dont l'activité présente un caractère ou un rayonnement au moins régional. Il s'agit notamment de l'aide régionale aux institutions des réseaux nationaux (Centres dramatiques et chorégraphiques nationaux et régionaux, scènes nationales et conventionnées), aux formations musicales et aux compagnies théâtrales.

L'augmentation des crédits de paiement de ce programme s'explique par la montée en puissance de deux projets importants dans le secteur des arts plastiques : le Centre de création contemporaine Olivier Debré (CCCOD) à Tours (37) et le Centre d'art des Tanneries à Amilly (45). Les travaux dans les anciens locaux de l'école des Beaux-Arts de Tours à destination du CCCOD sont actuellement en cours. Le bâtiment, qui sera livré en mai 2016, permettra à l'association de s'installer dans de nouveaux espaces de plus de 1 600 m<sup>2</sup> pouvant accueillir entre 9 et 12 expositions par an. Ce développement sans précédent des activités de l'association appellera une montée en puissance des subventions de fonctionnement attribuées à celle-ci. Le Centre d'art des Tanneries d'Amilly, quant à lui, ouvrira ses portes en avril-mai 2016, pour un bâtiment livré à l'hiver 2015.

**Programme : Soutien aux festivals et manifestations de rayonnement national et régional**

• Tableaux budgétaires

- Les crédits de paiement

		DEPENSES		RECETTES	
		BP n-1	BP 2015	BP n-1	BP 2015
SOUTIEN AUX FESTIVALS ET MANIFESTATIONS DERAYONNEMENT NATIONAL ET REGIONAL	Investissement	0,00	0,00	0,00	0,00
	Fonctionnement	1 400 820,00	1 380 820,00	0,00	0,00

La Région confirme son engagement par la poursuite d'opérations de coopération interrégionale comme les « Rencontres à l'ouest », coopération amorcée en 2011 avec les Régions limitrophes (Pays de la Loire, Poitou-Charentes, Limousin) ainsi que la Bretagne, en vue de soutenir conjointement certaines opérations et favoriser la diffusion interrégionale des compagnies de ces régions.

Les crédits de ce programme qui étaient dédiés à la Mission Val de Loire ont été transférés (20 000 €) vers la politique de l'Environnement.

## Programme : Développement territorial de la culture

- **Tableaux budgétaires**

- *Les autorisations de programme et d'engagement créées ou modifiées*

Type AP	n° Enveloppe	Date limite d'affectation	Libellés	Montant BP 2015	CP 2015	CP 2016	
AP	2015	0006	31/12/2015	OPERATIONS DE DEVELOPPEMENT LOCAL	90 000,00	45 000,00	45 000,00
AP	2015	0315	31/12/2015	ITINERANCE REGIONALE	30 000,00	20 000,00	10 000,00

- *Les crédits de paiement*

		DEPENSES		RECETTES	
		BP n-1	BP 2015	BP n-1	BP 2015
DEVELOPPEMENT TERRITORIAL DE LA CULTURE	Investissement	1 121 377,00	777 850,00	0,00	0,00
	Fonctionnement	4 387 500,00	4 354 500,00	0,00	0,00

La Région poursuivra en 2015 son soutien au financement de plusieurs opérations comme les travaux de rénovation de l'Abbaye de Saint-Benoît-du-Sault et du Château de Valençay (36), l'aménagement des réserves du Musée des Beaux-Arts de Tours (37) ou des jardins du Prieuré de Saint Cosme (37), opérations engagées dans le cadre des conventions Région-Département 2007-2013.

L'année 2015 est la quatrième année de mise en place du nouveau dispositif des Projets artistiques et culturels des territoires (« P.A.C.T. Région Centre »). Nouvelle étape de l'aménagement culturel de notre territoire, les P.A.C.T. tiennent compte des changements des pratiques artistiques et des nouveaux enjeux. Ces projets ont pour objectif d'aider à la structuration des politiques culturelles des territoires notamment intercommunaux, en privilégiant la coopération. En 2014, 67 P.A.C.T., soit 2 territoires de plus qu'en 2013, ont été soutenus permettant d'obtenir progressivement une couverture quasi régionale du dispositif des P.A.C.T.

Les projets des communautés de communes du département du Cher qui étaient soutenus à travers le dispositif « Contrats culturels de territoire », mesure inscrite dans la convention Région / Département 2007-2013, bénéficient de subventions transitoires jusqu'à leur intégration dans le dispositif des P.A.C.T. à partir de 2016.

## Programme : Diffusion culturelle en faveur des jeunes

- **Tableaux budgétaires**

- *Les crédits de paiement*

		DEPENSES		RECETTES	
		BP n-1	BP 2015	BP n-1	BP 2015
DIFFUSION CULTURELLE EN FAVEUR DES JEUNES	Investissement	0,00	0,00	0,00	0,00
	Fonctionnement	1 000 000,00	950 500,00	0,00	0,00

La Région poursuivra en 2015 l'exploitation du chéquier culture CLARC des lycéens et apprentis de la région Centre. Ce chéquier est destiné à faciliter l'accès aux œuvres et biens culturels par les jeunes. Près de 48 000 lycéens et apprentis ont commandé leur chéquier

durant la saison 2013/14, plus de 470 partenaires sont affiliés au dispositif et la totalité des établissements scolaires concernés adhèrent à cette action.

La Région a souhaité, à partir de la saison 2013/2014, privilégier les objectifs de diversification des pratiques culturelles du public des jeunes lycéens et apprentis, et aussi les inciter à privilégier les pratiques culturelles collectives et valoriser le fait régional en rendant lisible l'institution régionale et son action dans le domaine culturel. Dans ce cadre, la Région a décidé d'affiner les critères d'affiliation des partenaires en les recentrant sur sa politique culturelle. À ce titre, concernant les chèques livre, elle affine uniquement les librairies indépendantes à partir de la saison 2014/2015 pour permettre aux jeunes d'accéder à des services culturels personnalisés de qualité. Par ailleurs, la Région a aussi décidé d'ouvrir le dispositif aux manifestations sportives des clubs régionaux de haut niveau pour une valeur de 10 €. L'optimisation des coûts de gestion ainsi que les évolutions du dispositif expliquent la baisse des crédits de paiement qui lui sont consacrés.

## Programme : FRAC

### • Tableaux budgétaires

- *Les autorisations de programme et d'engagement créées ou modifiées*

Type AP	n° Enveloppe	Date limite d'affectation	Libellés	Montant BP 2015	CP 2015	CP 2016
AP	2015 0717	31/12/2015	FRAC ACQUISITIONS D OEUVRES	130 000,00	65 000,00	65 000,00
AP	2015 1321	31/12/2015	FRAC EQUIPEMENT	30 000,00	15 000,00	15 000,00
AP	2015 1403	31/12/2017	FRAC RESTAURATION TOITURES	500 000,00	170 000,00	30 000,00
AP	2015 4120	31/12/2015	FRAC MAINTENANCE	90 000,00	30 000,00	30 000,00
AP	2015 1404	31/12/2017	FRAC MISES AUX NORMES HYGROMETRIE	150 000,00	100 000,00	50 000,00

- *Les crédits de paiement*

		DEPENSES		RECETTES	
		BP n-1	BP 2015	BP n-1	BP 2015
FRAC	Investissement	401 670,00	525 000,00	550 000,00	0,00
	Fonctionnement	880 640,00	880 640,00	19 300,00	19 300,00

Pour sa première année d'ouverture, le Fonds régional d'Art contemporain (FRAC) Centre a accueilli plus de 40 000 spectateurs, ce qui constitue un très bon résultat par rapport aux autres FRAC de deuxième génération.

Le budget pour 2015 comprend les crédits nécessaires au fonctionnement de l'établissement, à l'enrichissement des collections et à la maintenance du bâtiment. La programmation 2015 prévoit, outre la présentation des collections permanentes, des expositions temporaires à partir d'œuvres de la collection « Maquettes - Xavier Veilhan », « Villes visionnaires », « La déconstruction » ainsi qu'une programmation de conférences, performances et ateliers sur le site des Turbulences et en région.

Concernant la maintenance et l'amélioration du bâtiment notamment sur le plan énergétique, des travaux de réfection de la toiture du bâtiment ancien sont prévus ainsi que des travaux pour une optimisation de la gestion du conditionnement d'air, de la température et de l'hygrométrie pour la conservation de l'ensemble des œuvres.

**Programme : Enseignement professionnel initial et  
professionnalisation**

• **Tableaux budgétaires**

- *Les crédits de paiement*

		DEPENSES		RECETTES	
		BP n-1	BP 2015	BP n-1	BP 2015
ENSEIGNEMENT PROFESSIONNEL INITIAL ETPROFESSIONNALISATION	Investissement	0,00	0,00	0,00	0,00
	Fonctionnement	361 840,00	361 840,00	0,00	0,00

Les actions de ce programme, en phase avec les priorités de la Région en matière de professionnalisation, sont reconduites. Elles concernent notamment le financement d'une cellule d'insertion professionnelle de jeunes comédiens, dans le cadre du « Jeune Théâtre en région Centre » créé par le Centre dramatique régional de Tours.

La Région Centre soutient également l'insertion des jeunes artistes dans des compagnies et des ensembles professionnels, notamment l'Orchestre d'harmonie de la région Centre, qui s'installera cette année au Lycée professionnel de Château-Renault pour ses sessions de formation aux métiers de musicien d'orchestre. Chaque année, cet ensemble préprofessionnel intègre une vingtaine de jeunes musiciens. La Région soutient de même l'Orchestre des jeunes du Centre qui forme au métier de musicien d'orchestre et dont la direction a été confiée à Marius Stieghorst, assistant du directeur musical de l'Opéra de Paris et chef titulaire de l'Orchestre symphonique d'Orléans depuis le début de la saison 2014-2015.

**Programme : Développement des pratiques amateurs**

• **Tableaux budgétaires**

- *Les crédits de paiement*

		DEPENSES		RECETTES	
		BP n-1	BP 2015	BP n-1	BP 2015
DEVELOPPEMENT DES PRATIQUES AMATEURS	Investissement	0,00	0,00	0,00	0,00
	Fonctionnement	828 900,00	808 900,00	0,00	0,00

La Région poursuivra la mise en œuvre du dispositif « Aux Arts Lycéens et Apprentis ! » et son soutien aux structures qui œuvrent au développement des pratiques artistiques amateurs et à l'éducation artistique.

Depuis la création du dispositif, le nombre de projets soutenus est en augmentation constante. En 2013, les critères de « Aux Arts, lycéens et apprentis ! » ont été modifiés et, en cohérence avec le plan « Avenir jeunes en région Centre », le soutien régional pour cette opération a également été orienté vers le développement de nouveaux partenariats artistiques, les sections professionnelles, les jeunes en milieu rural et les établissements n'ayant jamais pris part à l'opération. Au vu des dossiers examinés pour l'année scolaire 2014/2015, les crédits sont diminués de 0,02 M€ mais restent supérieurs de 0,08 M€ par rapport à ceux votés dans le cadre du BP 2013.

La Région poursuit la politique de soutien aux artistes amateurs notamment au travers du soutien au Centre de pratiques vocales et instrumentales en région Centre (CEPRAVOI). Plus

de 300 chœurs sont recensés en région Centre et ce soutien permet aux ensembles vocaux d'être accompagnés et de développer leurs compétences.

Dans ce même cadre, la collectivité soutient aussi sept pôles ressources danse répartis sur l'ensemble du territoire régional. Ceux-ci sont missionnés pour mener des actions de sensibilisation et de formation et proposer, en particulier, des actions pédagogiques notamment à destination du public lycéen en s'appuyant notamment sur les dispositifs régionaux tels que « Aux Arts lycéens et apprentis ! ». Ils sont également « pôles ressources » pour les acteurs du secteur chorégraphique (diffuseurs, compagnies, fédérations, réseaux, conservatoires, etc.). Enfin, ils contribuent à la diffusion de la danse sur l'ensemble du territoire régional au travers de projets de qualité.



# **SPORTS**

## **LES ORIENTATIONS 2015**

L'année 2015 verra le Conseil régional poursuivre et renforcer le lien contractuel avec le mouvement sportif représenté par le Comité Régional Olympique et Sportif (CROS) et les ligues sportives de notre région.

Notre action en faveur de l'aide aux manifestations sportives, à la création ou à la réhabilitation des équipements sportifs sur le territoire régional sera maintenue et nous avons la volonté de poursuivre l'effort régional auprès des acteurs du sport en région en pérennisant le dispositif Cap Asso qui constitue un appui important à l'emploi sportif dans notre région.

En France, les 12 millions de bénévoles associatifs participent à l'intérêt général et à la construction d'une société solidaire, durable et participative.

Le monde associatif dont environ 165 000 associations emploient des salariés représentant près de 10 % de l'emploi salarié privé, est une composante essentielle du tissu économique Français créant près de 3 à 4 points de produit intérieur brut (PIB).

Au sein du monde associatif, les associations sportives, qui contribuent quant à elles à une création de richesses de près de 1,85 % du PIB de notre pays, occupent une place prépondérante.

La Région Centre souhaite accompagner le développement de l'activité sportive en portant une attention particulière au tissu associatif qui sur notre territoire met en œuvre jour après jour des actions sportives exemplaires.

81 ligues ou comités sportifs, 362 comités départementaux, plus de 7 808 clubs sportifs affiliés qui régissent et font vivre la pratique sportive au quotidien en région Centre.

Les acteurs associatifs du sport en région Centre continuent quotidiennement et malgré la baisse de subventions de nombreux partenaires publics de mener les projets de développement de la pratique sportive en proximité avec les citoyens sur l'ensemble du territoire.

Riches de leurs actions dans les domaines de la formation, de l'apprentissage, de la pratique loisir ou de haut niveau, le mouvement sportif participe activement au lien et à la mixité sociale en proposant la pratique, le plaisir, la confrontation à l'autre et avec soi-même.

De plus, le CREPS de la région Centre à Bourges, qui s'est vu doter d'un vélodrome inauguré en 2013 renforce sa place au niveau national et européen avec l'installation d'un nouveau Pôle France Jeunes pour la Piste Endurance en septembre 2014.

Alors que la société est fragilisée dans sa dimension du vivre ensemble, le sport est un facteur d'intégration et un vecteur de citoyenneté qui permet aux individus de sortir de l'isolement et de partager des pratiques et des valeurs. La démocratisation des pratiques ne peut être garantie que par le développement de l'action publique qui s'inscrit dans la proximité des citoyens sur l'ensemble du territoire.

## DONNEES FINANCIERES GLOBALES DU BUDGET SPORTS ET JEUNESSE

**AUTORISATIONS DE PROGRAMME ET/OU D'ENGAGEMENT CREEES OU MODIFIEES AU BP :**

	CREATIONS	MODIFICATIONS
Autorisations de programme	2 950 000,00	0,00
Autorisations d'engagement	200 000,00	0,00

### CREDITS DE PAIEMENT

TOTAL SPORTS ET JEUNESSE	DEPENSES		RECETTES	
	BP n-1	BP 2015	BP n-1	BP 2015
Investissement	4 684 200,00	4 206 900,00	2 200 000,00	476 000,00
Fonctionnement	3 239 600,00	3 354 600,00	0,00	0,00

### DETAIL PAR PROGRAMME

#### Programme : Soutien au sport de haut niveau et à son accès

- **Tableaux budgétaires**

- *Les autorisations de programme et d'engagement créées ou modifiées*

Type AP	n° Enveloppe	Date limite d'affectation	Libellés	Montant BP 2015	CP 2015	CP 2016
AP	2015 0487	31/12/2015	AIDES A LEQUIPEMENT DES CLUBS ELITES	150 000,00	50 000,00	50 000,00

- *Les crédits de paiement*

		DEPENSES		RECETTES	
		BP n-1	BP 2015	BP n-1	BP 2015
<b>SOUTIEN AUX SPORTS DE HAUT NIVEAU ET A SON ACCES</b>	Investissement	100 000,00	50 000,00	0,00	0,00
	Fonctionnement	1 522 900,00	1 492 900,00	0,00	0,00

La Région entend conforter son intervention en direction de l'accès au sport de haut niveau. L'objectif de ce programme vise à favoriser la détection d'une élite régionale susceptible d'intégrer les structures nationales de haut niveau. À travers ce dispositif, la Région contribue également à réduire les inégalités d'accès au sport de haut niveau.

Les athlètes en devenir doivent supporter une charge d'entraînement importante qui s'ajoute à leur travail scolaire. C'est pourquoi la Région a fait le choix de soutenir les structures éducatives impliquées dans le champ du haut niveau et de favoriser les parcours individuels afin qu'ils offrent des conditions optimales pour la poursuite de projets qui allieront sport et éducation. Ce soutien se concrétise par des bourses individuelles aux athlètes et par la prise en charge de leur suivi médical dans leurs structures d'entraînement, de telle sorte que l'intégrité physique et morale de ces jeunes soit au centre des préoccupations de la Région.

La Région intensifiera également son effort pour renforcer la filière régionale d'accès au haut niveau. Des crédits à hauteur de 505 000 € seront déployés sur ces dispositifs. Cette filière constitue un levier de structuration du mouvement sportif régional ; l'intervention régionale

s'inscrit en complémentarité du dispositif des conventions d'objectifs signées entre la Région, les ligues et les comités régionaux.

La Région poursuivra également son soutien aux clubs phares du territoire évoluant au meilleur niveau national de leur discipline (987 900 €).

Par ailleurs, des crédits de paiement à hauteur de 50 000 € sont prévus pour répondre à des besoins spécifiques de sports dits « à matériel ». En effet, certains clubs de haut niveau (cyclisme, triathlon, duathlon, canoë kayak,...) ne peuvent prétendre à bénéficier du dispositif de soutien à l'équipement (matériels et véhicules) dédié au développement des pratiques pour le plus grand nombre.

### Programme : Soutien au développement et à la structuration des pratiques sportives fédérales

- **Tableaux budgétaires**

- *Les autorisations de programme et d'engagement créées ou modifiées*

Type AP	n° Enveloppe		Date limite d'affectation	Libellés	Montant BP 2015	CP 2015	CP 2016
AP	2015	0458	31/12/2015	AIDE A L EQUIPEMENT DES CLUBS	1 100 000,00	660 000,00	330 000,00
AE	2015	1144	31/12/2015	BAFA	200 000,00	100 000,00	100 000,00

- *Les crédits de paiement*

		DEPENSES		RECETTES	
		BP n-1	BP 2015	BP n-1	BP 2015
<b>SOUTIEN AU DEVELOPPEMENT ET A LA STRUCTURATION DEPRATIQUES SPORTIVES FEDERALES</b>	<b>Investissement</b>	1 094 270,00	1 091 310,00	0,00	0,00
	<b>Fonctionnement</b>	1 716 700,00	1 861 700,00	0,00	0,00

La Région, soucieuse de développer l'accès à la pratique sportive pour le plus grand nombre, continuera à soutenir l'organisation de manifestations sportives et à contribuer à la structuration du mouvement sportif régional, par l'aide à l'achat de matériels ou de véhicules.

#### Manifestations fédérales et éducatives

Le dispositif de soutien aux manifestations sportives vise à promouvoir le développement d'une animation sportive équilibrée sur l'ensemble du territoire régional. Il est conçu pour favoriser l'organisation d'une offre de manifestations sportives aussi exigeante, diversifiée et étendue dans l'année que possible. Ce dispositif est réservé à deux types de manifestations qui, dans tous les cas, doivent se tenir sur le territoire régional et présenter un intérêt régional avéré. Il s'agit des compétitions internationales et nationales, inscrites au calendrier fédéral international ou national de la discipline et conduisant à la délivrance d'un titre et de certaines manifestations et/ou événements à caractère exceptionnel ou considérés comme promotionnels pour la discipline. 1 049 200 € seront consacrés à ce dispositif.

## Équipement des clubs

La Région peut soutenir les projets d'achat de matériels et de véhicules réalisés par des associations sportives agréées par le ministère chargé des sports et affiliées à une fédération agréée ou délégataire. Ces projets doivent porter sur des équipements utiles au développement de la discipline, poursuivre un objectif conforme à l'intérêt général de l'association et présenter un intérêt sportif certain.

Afin de soutenir les associations dans l'acquisition de matériels et de véhicules, il est prévu une autorisation de programme de 1 100 000 €.

## Convention Pluriannuelle de Partenariat avec les structures régionales, ligues et comités régionaux

De nouvelles modalités de contractualisation ont été adoptées pour une mise en œuvre à compter de la saison 2014-2015 du partenariat entre la Région Centre et le mouvement sportif.

Ces nouvelles modalités d'intervention de la Région prévoient trois axes de financement :

- 1 - une part forfaitaire « représentation de la discipline », déterminée par le nombre de licenciés.
- 2 - une part « appel à projets » sur les questions de l'égalité femme-homme, de l'accès à la pratique sportive des publics empêchés (personnes en situation de handicap notamment) et du développement de projets éco-responsables.
- 3 - une part « actions » autour des axes « structuration et développement » et « développement des compétences »

Ce volet, pivot de cette nouvelle génération de conventions, s'attachera au maillage du territoire pour renforcer une offre sportive diversifiée - développement des écoles de sport, de pratiques nouvelles, des actions de promotion et de sensibilisation à la pratique sportive des scolaires, des seniors, du sport en entreprise, des pratiques « loisirs » - et aux actions de formation dispensées aux bénévoles.

En 2015, 565 000 € de crédits de paiement seront nécessaires pour solder les dossiers existants et engager de nouveaux projets avec d'autres ligues.

## Comité Régional Olympique et Sportif

Le Comité Régional Olympique (CROS) est un partenaire légitime de la Région. Dans ce contexte, une convention sera signée, en 2015, pour une durée de 3 ans entre le CROS et la Région Centre afin de définir les modalités de collaboration dans le cadre d'une gouvernance partagée. Ce conventionnement s'établira sur le même principe que celui adopté pour les comités régionaux et les ligues.

Cette convention cadre fait l'objet chaque année d'une convention financière, d'objectifs et de moyens. En 2015, 140 000 € sont inscrits au titre de ce partenariat.

## Aide au Brevet d'Aptitude aux Fonctions d'Animateur (BAFA)

Dans le cadre du plan « avenir jeune en Région Centre », le principe d'une aide pour la formation au brevet d'aptitude aux fonctions d'animateur (BAFA) a été adopté. Une convention de partenariat avec les organismes de formation fixant notamment les modalités de versement de cette aide a été mise en œuvre en 2014. Le principe de ce conventionnement sera reconduit en 2015 et il est proposé d'inscrire 100 000 € de crédits de paiement pour permettre ce soutien.

## Programme : Financement d'installations sportives

- **Tableaux budgétaires**

- *Les autorisations de programme et d'engagement créées ou modifiées*

Type AP	n° Enveloppe	Date limite d'affectation	Libellés	Montant BP 2015	CP 2015	CP 2016
AP	2015 0459	31/12/2015	CONSTRUCTIONS INSTALLATIONS SPORTIVES	1 500 000,00	750 000,00	600 000,00
AP	2015 1122	31/12/2016	AMENAGEMENT ET MAINTENANCE DU CREPS	200 000,00	100 000,00	100 000,00

- *Les crédits de paiement*

		DEPENSES		RECETTES	
		BP n-1	BP 2015	BP n-1	BP 2015
<b>FINANCEMENT D'INSTALLATIONS SPORTIVES</b>	<b>Investissement</b>	3 489 930,00	3 065 590,00	2 200 000,00	476 000,00
	<b>Fonctionnement</b>	0,00	0,00	0,00	0,00

La pratique sportive nécessite de disposer d'un certain nombre d'installations. Ces installations doivent être de qualité et répondre à une pratique organisée sur l'ensemble du territoire régional. Une partie des équipements existants sont aujourd'hui vieillissants et peuvent poser des problèmes de sécurité. Il est essentiel que les pratiquants puissent bénéficier de conditions optimales et que les installations puissent évoluer en fonction des besoins et de l'évolution des normes.

Afin de prendre en compte cette dimension, la Région soutient les projets qui s'inscrivent dans le cadre de schémas directeurs des équipements sportifs (SDSES) co-élaborés dans le cadre d'une concertation entre les services déconcentrés de l'État, le mouvement sportif et la Région.

La mise en forme des schémas directeurs sectoriels des équipements sportifs en région permet une analyse territoriale partagée et constitue une aide à la décision pour les financeurs dans une perspective d'aménagement du territoire sportif au service du développement des pratiques et de l'aménagement du territoire. Pour mener à bien cette politique, une autorisation de programme à hauteur de 1 500 000 € sera ouverte.

### Stade de La Source :

La montée de l'USO Football en Ligue 2 nécessitait de procéder à des travaux de mise aux normes du stade de La Source. La Région s'est associée à ce projet et une autorisation de programme de 2 000 000 € a été ouverte au budget supplémentaire 2014. Ce programme se poursuivra en 2015. Pour cela, 500 000 € de crédits de paiement sont inscrits.

### CREPS :

La Région propriétaire des installations du Centre de Ressources, d'Expertise et de Performance Sportives (CREPS) assure le maintien en état de son patrimoine et la mise aux normes de ses installations. Cet établissement, qui a été inauguré il y a 10 ans, doit faire l'objet de travaux qui s'avèrent nécessaires tout comme le renouvellement d'un certain nombre d'équipements. Ainsi, dans le cadre d'un plan pluriannuel d'investissement, il est proposé d'inscrire sur 2015, un budget de 744 998 €.

### Vélodrome :

Le vélodrome à Bourges a été livré en septembre 2013. Cet équipement est un des leviers de développement de l'établissement public national et le démarque de l'offre globale des autres

CREPS. Afin de pouvoir régler les derniers engagements pris pour ce projet, il est nécessaire d'allouer 140 000 € de crédits de paiement sur l'exercice 2015.

# **TERRITOIRES SOLIDAIRES**



## LES ORIENTATIONS 2015

**Les politiques régionales pour l'aménagement du Territoire ne sont pas des politiques comme les autres.** Priorité revendiquée et affichée depuis des années, **elles ont tout simplement contribué à construire ce qu'est notre Région aujourd'hui.** De tous les grands chantiers déjà menés, nous avons retiré l'expérience nécessaire pour nous tourner avec confiance dans l'avenir de nos territoires. **C'est tout le sens de notre démarche « Ambitions 2020 » qui annonce les nouveaux Contrats de Solidarité Territoriale.**

Le contexte, pourtant, est délicat pour les projets et nous avons souhaité, voilà quelques mois, renforcer notre intervention pour soutenir les entreprises de travaux publics et du bâtiment. **Cet effort se ressent naturellement sur le budget 2015 avec 7 millions de crédits de paiement supplémentaires par rapport au budget 2014.** Ce sont donc des projets au plus proche des habitants que nous soutiendrons, permettant à la fois de favoriser l'attractivité de nos territoires et de maintenir l'emploi dans nos entreprises.

Au travers de toutes nos politiques, que ce soit celle du logement dotée à hauteur de 16 millions d'euros, l'engagement en faveur du Très Haut Débit à hauteur de 12,5 millions ou le soutien aux équipements sportifs pour 5,5 millions, **nous continuerons à irriguer le territoire régional dans une logique sans cesse renouvelée de proximité avec les acteurs locaux et de solidarité entre les territoires.**

De plus, nous serons présents pour répondre aux problématiques de demain, au premier rang desquelles on trouve les questions liées à l'énergie, à la biodiversité, à la mobilité et à la santé avec la poursuite de notre plan ambitieux pour implanter des Maisons de Santé Pluridisciplinaires dans les territoires sous-dotés.

**Première région métropolitaine pour les crédits consacrés à l'aménagement du territoire, la Région Centre poursuivra en 2015 ses efforts** afin que l'ensemble de la population, quel que soit le territoire où elle vit et travaille, puisse voir son quotidien amélioré par des investissements vertueux pour notre économie et indispensable à la qualité de vie de nos habitants.

En ce sens, la Région continue de structurer **une politique de développement rural** qui s'appuie sur les Contrats Régionaux de Solidarité Territoriaux, des aménagements de cœurs de villages, ID en campagne. Le programme européen LEADER en 2015, désormais piloté par la Région, est renforcé pour la période 2015 - 2020.

**ID en campagne** finance essentiellement de l'ingénierie pour des démarches partenariales, expérimentales et ancrées dans les territoires, parfois complémentaires des investissements financés sur le contrat. Il faut des moyens dédiés pour appuyer la créativité des territoires, l'animation de démarches participatives, la mise en réseau ... En 2014, 80 initiatives et 300 projets à dominante économique, sociale, culturelle, environnementale avaient vu le jour et les acteurs le sollicitent de plus en plus.

**Le programme européen LEADER** accompagne financièrement les acteurs des territoires ruraux porteurs d'une stratégie et d'un programme d'actions de développement rural. En amont de l'appel à projet Leader, la Région a déjà reçu 23 lettres d'intention couvrant 28 territoires (27 pays et l'agglomération de Dreux) ce qui représente maintenant une couverture presque complète du territoire régional. Les territoires retenus en 2015, organisés en Groupes d'action locale (GAL), se verront allouer une enveloppe financière destinée à mettre en œuvre le programme d'actions envisagé.

Après le succès de la journée de mutualisation de ces multiples initiatives « L'avenir s'invente dans les campagnes », une nouvelle journée sera organisée en 2015.

## LES DONNEES FINANCIERES GLOBALES DU BUDGET TERRITOIRES SOLIDAIRES

**AUTORISATIONS DE PROGRAMME ET/OU D'ENGAGEMENT CREEES OU MODIFIEES AU BP:**

	CREATIONS	MODIFICATIONS
Autorisations de programme	118 691 478,00	5 653 000,00
Autorisations d'engagement	20 270 000,00	- 7 000 000,00

### CREDITS DE PAIEMENT

TOTAL TERRITOIRES SOLIDAIRES	DEPENSES		RECETTES	
	BP n-1	BP 2015	BP n-1	BP 2015
Investissement	69 529 700,00	77 000 000,00	0,00	0,00
Fonctionnement	5 453 400,00	5 089 800,00	0,00	0,00

### PRESENTATION GLOBALE DES CREDITS GERES PAR LA REGION CENTRE

Crédits de paiement budget régional 2015	Crédits européens mobilisables en 2015	Total 2015
82 089 800 €	9 325 000 €	91 414 800 €

### DETAIL PAR PROGRAMME

#### Programme : Contrats régionaux d'agglomération

- **Tableaux budgétaires**

- *Les autorisations de programme et d'engagement créées ou modifiées*

Type AP	n° Enveloppe	Date limite d'affectation	Libellés	Montant BP 2015	CP 2015	CP 2016
AP	2013 1711		CR AGGLO DREUX3G	5 880 000,00	1 468 800,00	2 036 000,00

- *Les crédits de paiement*

		DEPENSES		RECETTES	
		BP n-1	BP 2015	BP n-1	BP 2015
CONTRATS REGIONAUX D'AGGLOMERATION	Investissement	15 151 000,00	15 806 314,00	0,00	0,00
	Fonctionnement	100 000,00	40 000,00	0,00	0,00

Les Contrats d'Agglomération de 3<sup>ème</sup> génération, ont permis à la Région de mieux faire valoir ses priorités, avec par exemple la nécessité de réserver a minima 35% des crédits régionaux aux 7 modules obligatoires (économie, habitat, rénovation urbaine, énergie, paysages, mobilité, biodiversité/eau).

L'Agglomération de Montargis bénéficiant directement d'un Contrat Régional de Solidarité Territoriale, 7 Contrats d'Agglomération de 3<sup>ème</sup> génération ont été signés pour un montant total de 129,8 M€ dont 71% fléchés vers le 1<sup>er</sup> bloc de priorités.

Il est nécessaire pour 2015 d'abonder de 5,880 M€ l'Autorisation de Programme du Contrat d'Agglomération de Dreux, compte-tenu de l'intégration à compter du bilan à mi-parcours des communes du Contrat du Pays Drouais (qui s'achève le 31 décembre 2014), désormais membres de l'Agglomération du Pays de Dreux.

En 2015, les 7 Contrats d'Agglomérations génèreront des crédits de paiement pour un montant estimé de plus de 15 M€ (notamment pour les territoires de Châteauroux, Blois et Orléans).

Le montant de 0,040 M€ inscrit en fonctionnement correspond au volet fonctionnement des Contrats.

### Programme : Contrats ville moyenne

- **Tableaux budgétaires**

- *Les crédits de paiement*

		DEPENSES		RECETTES	
		BP n-1	BP 2015	BP n-1	BP 2015
CONTRATS VILLE MOYENNE	Investissement	1 680 076,00	1 224 879,00	0,00	0,00
	Fonctionnement	0,00	0,00	0,00	0,00

Le territoire régional présente la particularité d'être bien maillé en villes petites et moyennes qui constituent des pôles d'emploi et de services pour la population d'un territoire élargi.

Elles supportent ainsi des charges de centralité relatives à ces fonctions urbaines, notamment en termes d'équipements culturels, sportifs et de loisirs. Elles doivent également conduire une politique active en matière d'habitat pour assurer la vitalité de leur centre urbain, le constat renforcé aux derniers recensements de population étant celui d'une décroissance démographique, couplée à des pertes d'emplois et à un recul de certains services publics.

Dans le cadre du SRADDT (Schéma Régional d'Aménagement et de Développement Durable du Territoire), la fonction de 16 pôles de centralité comme principaux points d'ancrage du développement des Bassins de Vie qu'ils irriguent a été mise en exergue.

La négociation de leur programme d'actions est donc, pour plus de cohérence, concomitante à celle du programme d'actions porté par le Pays, et l'enveloppe afférente réservée au sein du Contrat Régional de Solidarité Territoriale.

Le dispositif contractuel précédent (Contrats Ville moyenne) n'est donc plus activé depuis 2014. Il a concerné, entre 2001 et 2013, 25 villes. Les crédits 2015 permettront à la Région d'honorer ses engagements au titre des Contrats non achevés, pour un montant estimé à 1,2 M€, notamment pour les Programmes de Rénovation Urbaine de Châteaudun, Romorantin ou Pithiviers, ou encore pour l'aménagement du pôle gare de Vendôme.

## Programme : Contrats régionaux de pays

- **Tableaux budgétaires**

- *Les crédits de paiement*

		DEPENSES		RECETTES	
		BP n-1	BP 2015	BP n-1	BP 2015
CONTRATS REGIONAUX DE PAYS	Investissement	22 106 650,00	23 978 790,00	0,00	0,00
	Fonctionnement	2 070 400,00	1 392 700,00	0,00	0,00

Les Contrats de 3<sup>ème</sup> génération, ont permis à la Région de mettre en exergue les priorités régionales via la nécessité de réserver a minima 35% des crédits aux 7 modules obligatoires (économie, services, habitat/rénovation urbaine, énergie, paysages, mobilité, biodiversité/eau).

Les Pays de Bourges, Grande Sologne et Giennois bénéficiant directement d'un Contrat Régional de Solidarité Territoriale, 26 Contrats de Pays de 3<sup>ème</sup> génération ont été signés pour un montant total de 150,1 M€ dont 60% fléchés vers le 1<sup>er</sup> bloc de priorités.

Les crédits engagés (plus de 88 M€) génèrent un besoin en crédits de paiement 2015 à hauteur de 23,9 M€ en investissement, notamment en direction des Pays Chartrain, Beauce, Sancerre-Sologne, Gâtinais, Loire Touraine, Vallée du Cher et Valençay. A noter que ce montant intègre les crédits relatifs aux enveloppes additionnelles « pôles de centralité », « logement » et « espaces publics » ainsi que des crédits inscrits aux Contrats 3G pour le déploiement du Très Haut débit (environ 3 M€).

Les crédits de paiement en fonctionnement (1,4 M€) correspondent essentiellement à l'animation territoriale assurée par les équipes des Pays, ainsi qu'au volet fonctionnement des Contrats (études ou animations liées à la santé, à la biodiversité, à la mobilité, au tourisme...) et à des actions de mise en réseau et d'animations transversales (ETD (Centre de ressources du développement du territoire), A3P (réseau national des animateurs de plans et programmes de prévention des déchets), APFP (Association de promotion et de fédération des pays), formations agents de développement...).

## Programme : Politique territoires ruraux

- **Tableaux budgétaires**

- *Les autorisations de programme et d'engagement créées ou modifiées*

Type AP	n° Enveloppe	Date limite d'affectation	Libellés	Montant BP 2015	CP 2015	CP 2016
AE	2015 1710	31/12/2020	PROJET DE DEVELOPPEMENT RURAL - (FONCT)	16 500 000,00	50 000,00	300 000,00
AP	2015 1610	31/12/2020	PROJET DE DEVELOPPEMENT RURAL	250 000,00	30 000,00	30 000,00
AE	2013 1710		PROJET DE DEVELOPPEMENT RURAL (FONCT)	-7 000 000,00	600 000,00	800 000,00
AP	2013 1610		PROJET DE DEVELOPPEMENT RURAL	-800 000,00	35 000,00	30 000,00

- Les crédits de paiement

		DEPENSES		RECETTES	
		BP n-1	BP 2015	BP n-1	BP 2015
POLITIQUE TERRITOIRES RURAUX	Investissement	81 500,00	65 000,00	0,00	0,00
	Fonctionnement	650 000,00	650 050,00	0,00	0,00

Les territoires possèdent tous des potentialités de développement qui leur sont propres. Ils sont également riches de leurs habitants et forces vives (élus locaux, entreprises, associations, établissements publics ...) qui, par leurs initiatives, sont capables de faire émerger des projets porteurs d'emploi et/ou de lien social, dans le respect de l'environnement.

La Région, souhaitant pouvoir les favoriser d'une façon plus adaptée que dans le cadre des programmes d'actions des Contrats territoriaux, majoritairement tournés vers des programmes d'investissement portés par des collectivités, a mis en place, en décembre 2010, le dispositif ID en Campagne.

Ces initiatives locales relèvent de l'ingénierie (études, démarches d'animation et de sensibilisation,...) et doivent répondre aux principes et valeurs suivants :

- la mise en réseau d'acteurs autour de la définition d'un projet partagé impliquant mutualisation et transversalité
- l'innovation, l'expérimentation d'actions nouvelles
- l'adéquation avec les enjeux particuliers du territoire
- le maintien du lien social.

Elles s'inscrivent dans au moins une des thématiques suivantes :

- Démarches économiques innovantes
- Services de proximité
- Environnement naturel et culturel

Le dispositif a fonctionné initialement par appel à initiatives organisés par groupes de territoires.

En novembre 2013, la Région a fait le choix de modifier le mode opératoire avec pour objectifs une souplesse accrue pour les porteurs de projets dans le dépôt des dossiers de candidature et une plus grande réactivité régionale pour la sélection.

La Région a d'ores et déjà sélectionné 89 initiatives, représentant près de 300 projets.

En 2015, 0,715 M€ de crédits de paiement (dont 0,650 M€ en fonctionnement) sont nécessaires pour accompagner les initiatives sélectionnées.

On note depuis 2013, une montée en puissance des engagements. Sur les 185 dossiers engagés à ce jour, 57 l'ont été en 2013 et 86 en 2014.

La nouvelle autorisation d'engagement créée correspond aux 10 % de crédits Idées en Campagne pour les Contrats Régionaux de Solidarité Territoriale qui seront négociés à compter de 2015, s'agissant de territoires qui ont déjà bénéficié du dispositif sur un précédent Contrat.

## Programme : Contrats Régionaux de Solidarité Territoriale

- **Tableaux budgétaires**

- *Les autorisations de programme et d'engagement créées ou modifiées*

Type AP	n° Enveloppe		Date limite d'affectation	Libellés	Montant BP 2015	CP 2015	CP 2016
AP	2015	1726	31/12/2020	CRST ORLEANS	40 310 000,00	638 400,00	5 188 000,00
AP	2015	1727	31/12/2020	CRST COMBRAYS ET COURVILLOIS	2 707 000,00	47 000,00	305 000,00
AP	2015	1728	31/12/2020	CRST PAYS FRANGES FRANCILIENNES CHARTRAIN EST	5 717 000,00	98 000,00	640 000,00
AP	2015	1729	31/12/2020	CRST GATINAIS	7 213 500,00	99 200,00	809 000,00
AP	2015	1730	31/12/2020	CRST BEAUCE	5 233 500,00	73 600,00	598 000,00
AP	2015	1731	31/12/2020	CRST SANCERRE SOLOGNE	7 730 500,00	109 600,00	893 000,00
AP	2015	1732	31/12/2020	CRST PITHIVERAIS	8 985 000,00	0,00	396 000,00
AP	2015	1733	31/12/2020	CRST VENDOMOIS	9 619 000,00	0,00	426 000,00

- *Les crédits de paiement*

		DEPENSES		RECETTES	
		BP n-1	BP 2015	BP n-1	BP 2015
<b>CONTRATS REGIONAUX DE SOLIDARITE TERRITORIALE</b>	<b>Investissement</b>	3 222 000,00	7 152 800,00	0,00	0,00
	<b>Fonctionnement</b>	50 000,00	547 300,00	0,00	0,00

L'Assemblée plénière des 24 et 25 octobre 2012 a donné un nouvel élan aux politiques territoriales conduites par la Région Centre.

En effet, celles-ci constitueront un des outils de mise en œuvre du SRADDT.

Il est ainsi apparu nécessaire de renouveler nos dispositifs contractuels pour, d'une part, gagner en cohérence, d'autre part, animer et partager avec l'ensemble des acteurs locaux.

C'est pourquoi l'élaboration des Contrats s'appuie sur un dispositif en 2 étapes :

- A l'échelle des Bassins de Vie, aires d'influence des 24 pôles de développement identifiés dans le cadre du SRADDT, qui sont retenus comme le périmètre adapté de réflexion et de déclinaison stratégique du SRADDT : la Région animera la concertation avec l'ensemble des acteurs locaux et des habitants pour définir un diagnostic et des priorités stratégiques, pour la totalité des interventions de la Région sur ce territoire (qu'il s'agisse de ses compétences propres ou des projets qu'elle accompagne). Les priorités partagées sont déclinées dans les « Ambitions 2020 pour le Bassin de Vie » validées par la Commission permanente régionale. En 2013, cette démarche a été conduite sur 11 Bassins de Vie (Bourges, Vierzon, Aubigny, Issoudun, Le Blanc/Argenton, La Châtre, Tours, Blois, Romorantin, Montargis et Gien) et en 2014, sur 8 Bassins de Vie (Saint-Amand-Montrond, Chartres, Dreux, Châteauroux, Amboise, Chinon, Orléans et Pithiviers). Elle sera conduite en 2015 sur les Bassins de Vie de Chateaudun, Nogent-le-Rotrou, Loches et Vendôme.
- A l'échelle des Pays et agglomérations, reconnus comme la maille opérationnelle pour la définition et la priorisation d'un programme d'actions : le Contrat sera négocié et signé avec le Pays, ou l'Agglomération, la Ville centre, le pôle de centralité ou pôle d'animation, les Communautés de Communes, le PNR (Parc Naturel Régional) le cas

échéant. Ce Contrat Régional de Solidarité Territoriale permettra de faire partager les priorités du SRADDT, notamment en termes de développement économique dont le Très Haut Débit, de services à la population au premier rang desquels la santé, de logement, et de déclinaison locale du Plan Climat Energie Régional et de Stratégie Régionale pour la Biodiversité.

Fin 2014, 6 Contrats Régionaux de Solidarité Territoriale sont actifs : CRST de Tours (intégrant le programme d'actions de l'Agglomération et le programme d'actions du Pays Indre et Cher), CRST du Pays d'Issoudun et Champagne Berrichonne, CRST du PNR Brenne, CRST du Pays de Bourges, CRST du Pays Grande Sologne, CRST du Pays Giennois.

Le Contrat de l'Agglomération de Montargis est cours de négociation.

Il est nécessaire de prévoir la création des 8 autorisations de programme correspondant au SCoT (Schéma de Cohérence Territorial) de Maintenon et au SCoT Illiers-Courville (ces 2 entités succédant au Pays Chartrain aujourd'hui dissout), à l'Agglomération d'Orléans et aux Pays Gâtinais, Beauce et Sancerre-Sologne (dont les Contrats actuels s'achèvent le 1<sup>er</sup> janvier 2015), et aux Pays Vendômois et Beauce Gâtinais en Pithiverais (dont les contrats actuels s'achèvent le 1<sup>er</sup> juillet 2015), pour un montant total de 87,5 M€.

Ce montant global intègre conformément au cadre d'intervention les enveloppes additionnelles « Pôles de centralité ou d'animation » (pour 2,276 M€ en faveur d'Auneau, Aubigny, Vendôme et Pithiviers), « Logement » (pour 4,630 M€) et « Espaces publics » Cœurs de Village (pour 5,1295 M€).

Les crédits de paiement nécessaires (7,1 M€ en investissement), estimés à 3,7 M€ pour les territoires des agglomérations et 3,4 M€ pour les territoires des pays, intègrent également pour ces derniers les crédits relatifs aux enveloppes additionnelles « pôles de centralité », « logement » et « espaces publics Cœurs de Village ».

Un montant d'environ 2,4 M€ devrait être mandaté au titre de ces Contrats pour le déploiement du Très Haut Débit.

Les crédits de paiement en fonctionnement (0,5 M€) correspondent principalement au financement des agents de développement et assistants des Syndicats de Pays engagés dans un CRST (Issoudun, Brenne, Bourges, Grande Sologne, Giennois, Gâtinais, Beauce, Sancerre Sologne, Chartrain).

### Programme : Cœurs de village

- **Tableaux budgétaires**

- *Les crédits de paiement*

		DEPENSES		RECETTES	
		BP n-1	BP 2015	BP n-1	BP 2015
CŒURS DE VILLAGE	Investissement	5 900 000,00	3 028 195,00	0,00	0,00
	Fonctionnement	0,00	0,00	0,00	0,00

La politique des Cœurs de Village a été mise en œuvre de 1984 à 2013 afin de contribuer à la revitalisation des centres bourgs par la création de logements sociaux et l'amélioration du cadre de vie dans les communes de moins de 7000 habitants.

L'Assemblée plénière d'octobre 2012 a décidé de reconduire sous une forme renouvelée cette politique en intégrant les moyens financiers afférents au sein des Contrats Régionaux de Solidarité Territoriale.

Les crédits de paiement prévus au BP 2015, et qui doivent permettre de solder les opérations engagées antérieurement, au titre des derniers appels à projets Cœurs de village, sont estimés à 3 M€.

### Programme : Logements et services à la population

- **Tableaux budgétaires**

- *Les autorisations de programme et d'engagement créées ou modifiées*

Type AP	n° Enveloppe	Date limite d'affectation	Libellés	Montant BP 2015	CP 2015	CP 2016
AP	2015 15100	31/12/2020	MSP (ANNEE TRANSITOIRE)	400 000,00	100 000,00	200 000,00
AP	2015 1768	31/12/2020	RESIDENCES SOCIALES POUR LES JEUNES	3 000 000,00	200 000,00	500 000,00
AE	2015 1762	31/12/2023	LOGEMENT DES JEUNES : INTERMEDIATION LOCATIVE	300 000,00	20 000,00	30 000,00

- *Les crédits de paiement*

		DEPENSES		RECETTES	
		BP n-1	BP 2015	BP n-1	BP 2015
<b>LOGEMENTS ET SERVICES A LA POPULATION</b>	<b>Investissement</b>	9 575 548,00	9 841 285,00	0,00	0,00
	<b>Fonctionnement</b>	95 000,00	59 750,00	0,00	0,00

Ce programme d'actions concerne 4 grands axes : l'hébergement des personnes âgées, le logement social, la rénovation urbaine et les services à la population financés au titre du CPER.

Les créations d'autorisations de programme découlent d'une part, du vote de la politique régionale du logement en décembre 2013, d'autre part de la volonté régionale de poursuivre la mise en œuvre du Plan urgence santé.

Le logement des jeunes constitue un axe d'intervention régional. Il s'agit de reconduire le soutien régional en faveur des Foyers de Jeunes Travailleurs (FJT) et de l'offre en intermédiation locative au-delà du CPER 2007-2013.

Concernant les Maisons de Santé Pluridisciplinaires, une autorisation de programme transitoire de 0,400 M€ est prévue dans l'attente de la négociation du CPER 2014-2020 au sein duquel l'action devrait être reconduite.

➤ **LE VOLET HEBERGEMENT DES PERSONNES AGÉES**

L'engagement régional en faveur de l'hébergement des personnes âgées sur la période 2007-2014, au titre du volet territorial du CPER et des conventions Région – Départements a permis :

- de créer 564 lits soit un engagement régional de plus de 10,7 M€
- de restructurer 2 228 lits pour personnes âgées, et 162 lits pour personnes handicapées, pour un montant total engagé de plus de 35,4 M€

Ces investissements ont permis la création de 176 emplois ETP.



Les crédits de paiement 2015 cumulés (CPER, conventions) prévus pour le financement d'Établissements d'Hébergement pour Personnes Agées Dépendantes (EHPAD) s'élèvent ainsi à 5,642 M€.

#### ➤ LE VOLET LOGEMENT SOCIAL

La Région avait défini le logement social comme un objectif prioritaire des Conventions Région – Départements 2007-2013.

Ainsi, le montant cumulé de l'engagement régional à ce titre s'élève à 9,180 M€ concernant principalement, et selon les Départements, la création de logement social (dans le Loiret, l'Eure et Loir et l'Indre et Loire), la réhabilitation thermique (en Indre et Loire), l'adaptation de logements au vieillissement (dans l'Indre), la création de logements sociaux publics adaptés (en Loir et Cher).

1,273 M€ de crédits de paiement sont prévus au BP 2015 pour solder les dernières opérations engagées sur la période.

#### Au titre du volet foncier du CPER 2007-2013

Le volet territorial du CPER prévoyait d'intervenir pour favoriser la constitution de réserves foncières en vue de permettre la création de logements sociaux dans les secteurs les plus tendus, en intervenant en faveur :

- de la création d'Établissements Publics Fonciers (EPF)
- de la diminution des frais de portage du foncier

L'EPF du Loiret a bénéficié d'un financement dans ce cadre à hauteur de 0,354 M€, et, concernant les réserves foncières, 10 opérations ont été engagées, exclusivement en Indre-et-Loire, pour un montant total de 1,069 M€.

Les crédits de paiement sont estimés à 0,250 M€, les premiers soldes d'opérations devant intervenir 3 ans après les acquisitions.

#### ➤ LE VOLET LOGEMENT DES JEUNES

1,076 M€ de crédits de paiement sont prévus sur ce volet, dont 1,020 M€ en investissement et 0,056 M€ en fonctionnement :

- ✓ Les FJT : sur le CPER 2007-2013, 292 logements ont été financés pour 2,163 M€ (Château Renault, Orléans-acacias, Montbazou, Blois, Langeais, Joué les Tours, Chinon, ainsi que l'Hôtel de l'Alternance à Tours). Pour 2015, les crédits de paiement sont estimés à environ 1 M€ dont 0,200 M€ pour accompagner les premières demandes au titre de la nouvelle période, 2015-2020.
- ✓ L'intermédiation locative : sur le CPER 2007-2013 le dispositif d'intermédiation locative a permis de soutenir 57 logements situés sur les agglomérations de Tours, d'Orléans et de Chartres, à Montlouis-sur-Loire, Sainte-Maure-de-Touraine, Château Lavallière, Nogent-le-Rotrou et Romorantin pour un montant global engagé de 0,191 M€.
- ✓ La Plate-forme e-logement : La Région a accordé au GIP Alfa Centre en 2014 une subvention de 0,065 M€ pour la création de cette plateforme, adossée au site étoile et qui doit permettre de donner aux apprenants une visibilité sur l'offre d'hébergement pour leur période de formation et/ou stage. Le BP 2015 prévoit le solde des subventions après livraison du site prévue au premier trimestre 2015.

- ✓ Le soutien au dépôt de garantie : Issue du Plan Avenir Jeunes, cette mesure prend la forme d'une avance remboursable de 300 € accordée aux jeunes âgés de 16 à 25 ans dans le cadre d'une première installation.

➤ LE VOLET RENOVATION URBAINE

Le Programme national de Rénovation Urbaine (PNRU) porte en région Centre sur 30 zones urbaines sensibles qui comptent plus de 130 000 habitants pour un investissement total de 1,4 milliard d'euros.

La contribution de la Région a été fixée à près de 99 M€, et s'exerce principalement dans le cadre des Contrats territoriaux (Agglomérations, Villes moyennes, Pays).

Néanmoins, dans le cas où la participation régionale conventionnée avec l'Etat et l'ANRU (Agence Nationale de Rénovation Urbaine) excède 2 x 40% du montant du Contrat d'Agglomération, 2 x 80% du Contrat Ville Moyenne concerné, et/ou 2 x 12,5% du Contrat de Pays concerné, il a été décidé d'activer une enveloppe de solidarité « Rénovation urbaine ».

Celle-ci concerne les Programmes de Rénovation Urbaine de Chartres, Blois et Chateaudun qui ont tous fait l'objet d'engagements financiers de la Région à fin 2014, comme par exemple des restructurations viaires à Blois, l'école Jules Ferry à Blois, les écoles Pasteur et Prévert à Chateaudun, le gymnase Pasteur à Chateaudun, la création de 96 logements à Chartres ou de 46 logements à Blois.

Compte-tenu des montants déjà engagés, il est proposé d'inscrire 0,750 M€ de crédits de paiement pour honorer une partie des mandatements de ces opérations.

➤ LE VOLET SERVICES A LA POPULATION

Au titre du volet territorial du CPER, l'Etat et la Région interviennent conjointement en faveur du soutien aux services de proximité, prioritairement en milieu rural (services à l'enfance essentiellement), et de la création de Maisons de Santé Pluridisciplinaires (MSP).

Sur cette dernière thématique, la Région Centre, où la question de la démographie médicale est criante (0,84 médecins généralistes libéraux hors remplaçants pour 1 000 habitants), est la seule à avoir fléché des crédits CPER.

Les crédits de paiement 2015 (0,700 M€) permettront de solder une grande partie de ces engagements pris au titre du CPER 2007-2014.

A noter que l'objectif de 50 MSP à la fin 2013 a été dépassé avec 51 projets financés par l'Etat et/ou la Région.

Le nouveau programme 2014-2020 est déjà en marche avec 6 MSP financées en 2014 (Bonneval, Nogent-le-Rotrou, Courville/Fontaine la Guyon, La Source, Sandillon/Vienne-en-Val, Chateauneuf-sur-Loire), dont 2 constituées d'une MSP principale et d'une antenne (Sandillon et Couville).

Des crédits de paiement sont également prévus à hauteur de 0,100 M€ pour mandater des acomptes à verser au titre de l'autorisation de programme transitoire créée dans l'attente de la validation du CPER.

## Programme : Aménagement du territoire

### • Tableaux budgétaires

- Les autorisations de programme et d'engagement créées ou modifiées

Type AP	n° Enveloppe		Date limite d'affectation	Libellés	Montant BP 2015	CP 2015	CP 2016
AP	2015	0702	31/12/2015	FONDS SUD : PROJETS STRUCTURANTS	2 000 000,00	1 500 000,00	500 000,00
AP	2015	1773	31/12/2015	FONDS SUD AEROPORT DE CHATEAUROUX	1 000 000,00	500 000,00	500 000,00
AP	2015	18200	31/12/2020	18 - TRES HAUT DEBIT	2 365 400,00	0,00	217 394,00
AP	2015	28203	31/12/2020	28 - TRES HAUT DEBIT	1 500 000,00	0,00	300 000,00
AP	2015	36201	31/12/2020	36 - TRES HAUT DEBIT	5 847 742,00	0,00	99 424,00
AP	2015	37202	31/12/2020	37 - TRES HAUT DEBIT	4 700 168,00	0,00	0,00
AP	2015	41200	31/12/2020	41- TRES HAUT DEBIT	6 837 722,00	0,00	302 694,00
AP	2015	45200	31/12/2020	45- TRES HAUT DEBIT	3 124 946,00	500 000,00	768 800,00
AP	2015	1611	31/12/2015	PROJETS ALIMENTAIRES TERRITORIAUX - INVEST	150 000,00	150 000,00	0,00
AE	2015	1612	31/12/2015	PROJETS ALIMENTAIRES TERRITORIAUX - FONCT	50 000,00	50 000,00	0,00
AE	2015	18237	31/12/2020	18-37 TRES HAUT DEBIT FONCTIONNEMENT	1 260 000,00	140 000,00	140 000,00
AE	2015	28204	31/12/2023	28 - TRES HAUT DEBIT (FONCT)	720 000,00	80 000,00	80 000,00
AE	2015	36202	31/12/2023	36 - TRES HAUT DEBIT FONCTIONNEMENT	720 000,00	80 000,00	80 000,00
AE	2015	41201	31/12/2023	41- TRES HAUT DEBIT FONCTIONNEMENT	720 000,00	80 000,00	80 000,00
AP	2013	41029		CG41 - TRES HAUT DEBIT	291 300,00	205 333,00	291 300,00
AP	2008	41010		CG41 - GIAT SALBRIS	-71 300,00	300 000,00	428 700,00
AP	2011	7001		VT - COUVERTURE TRES HAUT DEBIT 3	353 000,00	2 850 542,00	350 483,14

- Les crédits de paiement

		DEPENSES		RECETTES	
		BP n-1	BP 2015	BP n-1	BP 2015
<b>AMENAGEMENT DU TERRITOIRE</b>	<b>Investissement</b>	11 812 926,00	15 902 737,00	0,00	0,00
	<b>Fonctionnement</b>	2 488 000,00	2 400 000,00	0,00	0,00

Ce programme est composé de 4 volets principaux :

- LE DEPLOIEMENT DU TRES HAUT DEBIT (au titre du CPER et des conventions Région-Département)

Afin d'accompagner l'objectif du SRADDT d'équiper 70% des habitants en Très Haut Débit, et 100% au Haut Débit, il est nécessaire :

- d'abonder l'autorisation de programme CPER de 0,353 M€, afin d'honorer les engagements pris dans ce cadre auprès de chacun des 6 départements
- d'abonder de 291 300 M€ l'autorisation de programme créée dans le cadre de la convention Région/Département du Loir-et-Cher 2007-2013, suite à l'avenant n°3, pour la porter à 496 633 €
- de créer les nouvelles autorisations de programme relatives aux prochaines conventions Région/Départements 2015-2020

- de créer les autorisations d'engagement relatives à la participation 2015-2020 de la Région au fonctionnement des structures de portage des programmes de Très Haut Débit pour le Cher et l'Indre-et-Loire, l'Eure-et-Loir, l'Indre et le Loir-et-Cher.

Les besoins en crédits de paiement 2015 sont estimés en investissement à environ 5 M€, auxquels s'ajoutent les crédits qui seront versés au titre des Contrats territoriaux et du Fonds Sud, soit un total prévisible d'environ 12,5 M€.

Il convient également de prévoir des crédits en fonctionnement à hauteur de 0,380 M€ pour le fonctionnement des Syndicats Mixtes de portage des investissements auxquels la Région est adhérente.

#### ➤ LES AÉROPORTS D'INTERET RÉGIONAL DE CHÂTEAUX ET DE TOURS

Pour l'aéroport de Châteauroux, la subvention de fonctionnement nécessaire au titre des compensations de sujétions de service public, et afin d'assurer l'équilibre financier de la structure de gestion de l'aéroport est de 1 M€.

Le programme de rénovation et de développement de l'aéroport se poursuit en 2015 avec notamment des travaux :

- sur des bâtiments (achèvement de la réhabilitation du bâtiment 769)
- aménagement des aires de trafic et de manœuvres (principalement la réalisation d'un bassin de rétention, ainsi que divers travaux d'entretien de la piste, d'entretien des aires de manœuvre, réfections de balisages...)

L'ensemble des réalisations, qui contribuent à la valorisation du patrimoine aéroportuaire sera pris en charge par la Région et nécessite d'une part la création d'une autorisation de programme d'1 M€ dans le cadre du « Fonds Sud – aéroport » et d'autre part un besoin de crédits de paiement en investissement de 1 M€.

Par ailleurs, il est nécessaire d'inscrire un montant de crédits de paiement de 3 M€ correspondant à l'avance remboursable versée par la Région à l'EPIC pour la construction de la nouvelle tour de contrôle, indispensable à la construction du hangar de maintenance aéronautique. Ce montant, fera l'objet d'un remboursement sur 20 ans à la Région, selon les modalités validées par la CPR de janvier 2014, au fur et à mesure des versements de l'Etat.

Concernant l'aéroport de Tours, la Région est membre du Syndicat mixte qui exploite la plateforme à la suite de la SEMAVAL (Société d'Economie Mixte de gestion de l'aéroport de Tours Val de Loire) depuis le 1<sup>er</sup> juillet 2010.

A ce titre, la part de la Région dans le Syndicat mixte étant de 28,66 %, la contribution régionale 2015 est estimée à 0,970 M€.

#### ➤ LES PROJETS STRUCTURANTS (au titre du CPER, du Fonds Sud, des conventions Région-Département)

La création de l'autorisation de programme annuelle Fonds Sud à hauteur de 2 M€ est nécessaire.

Les besoins en crédits de paiement (5,5 M€) correspondent essentiellement à des paiements relatifs à des subventions attribuées au titre :

- des Conventions Région-Départements pour plus de 2 M€ : ZA dans le Loiret (Saran, Gidy), le Loir-et-Cher (Le Breuil, Contres, GIAT Salbris), l'Indre-et-Loire (Polaxis, Autrèche), SEM patrimoniale dans le Cher ...
- du Fonds Sud pour plus de 2 M€ (technopole Lahitolle, centre routier de Vierzon, village d'entreprises d'Issoudun, Très Haut Débit ...)

- des projets structurants du CPER pour 0,8 M€ (technopôle Lahitolle, Pôle blanc à Dreux, centre bus à Orléans, pôle viti-vinicole d'Amboise, aménagements connexes de la Loire à vélo...)

➤ LE DEVELOPPEMENT DURABLE DES AGGLOMERATIONS ET DES VILLES MOYENNES (CPER)

A ce titre, l'Etat et la Région ont souhaité privilégier dans le cadre du CPER la requalification de friches urbaines et les opérations de reconquête des centres villes, comme par exemple : la friche Hennebique à Romorantin, la reconversion de l'ancien hôpital psychiatrique à Blois, l'éco-quartier Balsan à Châteauroux, la friche Case à Vierzon, le site de la fonderie à Saulnières (agglomération de Dreux) ...

Pour honorer tout ou partie des mandatements de ces opérations, le besoin en Crédits de Paiement 2015 s'élève à 0,5 M€.

➤ L'INGÉNIÉRIE ET LE CONSEIL

- Dans le cadre du volet territorial du CPER, l'Etat et la Région ont soutenu, au titre du FRAC Territoires, la réalisation d'études stratégiques, ou des actions d'animation et de mise en réseau, soit un besoin estimé de 0,035 M€ en investissement pour 2015, correspondant au solde de 2 études.
- Afin de faciliter la mise en place du Plan isolation financé dans le cadre des Contrats territoriaux, la Région a pris la maîtrise d'ouvrage d'un marché à bons de commande permettant de réaliser pour le compte des collectivités de moins de 1000 habitants des Prestations de conseil isolation (PCI) préalables aux travaux d'isolation
- Dans le cadre d'un nouveau marché régional Energétis, ce type de prestation (désormais nommée « Energétis Collectivités Bâtiment ») est reconduit et devrait générer un besoin en crédits de paiement en fonctionnement de 0,050 M€.

La loi d'avenir pour l'agriculture, l'alimentation et la forêt du 13 octobre 2014 dispose que les Projets Alimentaires Territoriaux peuvent mobiliser des fonds publics et privés, ou peuvent également générer leurs propres ressources. La création du PAT ouvre de nouvelles opportunités de développement des filières agricoles qu'il convient de saluer et d'encourager. Dans ce cadre, une autorisation de programme de 0,150 M€, ainsi que d'une autorisation d'engagement de 0,050 M€ sont ouvertes.

# **TECHNOLOGIES D'INFORMATION ET DE COMMUNICATION**

## **LES ORIENTATIONS 2015**

L'accès aux infrastructures numériques et plus particulièrement au Très Haut Débit est porteur d'enjeux de société et d'enjeux économiques au moins aussi importants que ce qu'a représenté l'électrification généralisée du territoire national dans la seconde moitié du XXème siècle.

En effet, les usages numériques se diffusent dans tous les domaines socio-économiques, concernent l'ensemble des acteurs (professionnels privés et publics, ménages) et nécessitent des débits de plus en plus élevés. Cette omniprésence croissante du numérique et l'augmentation des besoins de débit dans tous les domaines de l'économie et de la vie quotidienne fait de l'accès à des infrastructures à Très Haut Débit (THD) pour tous, un enjeu d'égalité d'accès notamment aux services aux publics (santé, éducation, culture, loisirs), d'équité, d'attractivité et de compétitivité des territoires. C'est un enjeu majeur de développement.

Dans ce contexte, la Région a souhaité inscrire le développement du numérique comme une priorité, avec un accompagnement tout particulier des infrastructures mais également des usages.

En 2015, à travers ses outils contractuels (Contrats territoriaux et conventions Région/Département), l'effort de la Région en faveur du développement des TIC s'élèvera à 12,5 M€ essentiellement pour le déploiement de la fibre optique dans les territoires ruraux.

Un des enjeux de 2015 est le transfert de la compétence concernant la maintenance informatique. Le GIP RECIA a été mandaté pour anticiper et mettre en œuvre cette nouvelle fonction.

Pour les usages, le changement de marché de fourniture télécom qui a eu lieu en fin 2014 a permis une accélération du déploiement de la fibre optique dans les établissements d'enseignements. Ce déploiement permettra d'assurer une infrastructure solide et sécurisée pour l'arrivée massive des terminaux mobiles dans les établissements.

La Région accompagnera également les usages numériques des Départements avec notamment des usages innovants comme le projet du Département du Loiret sur sa gestion de la relation citoyen ou encore le recours à la technologie NFC (sans contact) pour les prestataires et les bénéficiaires de l'APA (allocation personnalisée d'autonomie).

## DONNEES FINANCIERES GLOBALES DU BUDGET TECHNOLOGIES D'INFORMATION ET DE COMMUNICATION

AUTORISATIONS DE PROGRAMME ET/OU D'ENGAGEMENT CREEES OU MODIFIEES EN DM :

	CREATIONS	MODIFICATIONS
Autorisations de programme	100 000,00	0,00
Autorisations d'engagement	100 000,00	0,00

### CREDITS DE PAIEMENT

TOTAL TECHNOLOGIES D'INFORMATION ET DE COMMUNICATION	DEPENSES		RECETTES	
	BP n-1	BP 2015	BP n-1	BP 2015
Investissement	179 300,00	499 700,00	0,00	0,00
Fonctionnement	3 443 000,00	3 461 500,00	0,00	0,00

### DETAIL PAR PROGRAMME

#### Programme : TIC Equipements et services

- **Tableaux budgétaires**

- *Les crédits de paiement*

		DEPENSES		RECETTES	
		BP n-1	BP 2015	BP n-1	BP 2015
TIC EQUIPEMENTS ET SERVICES	Investissement	100 000,00	51 000,00	0,00	0,00
	Fonctionnement	2 840 000,00	2 986 000,00	0,00	0,00

La modernisation du réseau régional haut débit avec le recours plus fréquent à la fibre optique permet de sécuriser les nouveaux usages dans les établissements scolaires.

Le GIP RECIA est un acteur régional incontournable du numérique avec une expertise indispensable sur les questions d'usages et d'infrastructures numériques. Il a été mandaté pour poursuivre son action dans la télémaintenance des établissements et pour participer au pilotage du transfert de la compétence maintenance informatique à la Région.

#### Programme : TIC Développement des usages

- **Tableaux budgétaires**

- *Les autorisations de programme ou d'engagement créées*

Type AP	n° Enveloppe	Date limite d'affectation	Libellés	Montant BP 2015	CP 2015	CP 2016
AP	2015 1295	31/12/2016	USAGES NUMERIQUES	100 000,00	50 000,00	50 000,00
AE	2015 1296	31/12/2016	USAGES SCORAN	100 000,00	50 000,00	50 000,00



- Les crédits de paiement

		DEPENSES		RECETTES	
		BP n-1	BP 2015	BP n-1	BP 2015
TIC ET DEVELOPPEMENT DES USAGES	Investissement	79 300,00	448 700,00	0,00	0,00
	Fonctionnement	603 000,00	475 500,00	0,00	0,00

La Région a décidé d'accompagner les innovations numériques. En 2015, deux projets portés par le Conseil Général du Loiret vont bénéficier de cet accompagnement. Il s'agit d'une modernisation de la gestion relation-citoyen et de l'utilisation du NFC (Near Field Communication, soit sans contact) pour les prestataires et bénéficiaires de l'APA.

Le GIP RECIA met en œuvre le déploiement et le développement des environnements numériques du travail pour l'ensemble des lycées et CFA (Centres de Formation d'Apprentis) en lien avec le Rectorat. Un des développements prévu sur 2015 est l'adaptation de ces environnements numériques aux terminaux mobiles.

# **ENVIRONNEMENT**

## LES ORIENTATIONS 2015

### **2015 : Sommet International des Nations Unis sur le Climat (COP 21) à Paris.**

Première génération à pouvoir prendre pleinement conscience des crises écologiques (dérèglement climatique, érosion de la biodiversité), nous sommes aussi la dernière génération qui puisse agir efficacement. Précurseur de la transition énergétique, **la Région Centre inscrira ses politiques dans la préparation de la COP 21**. Elle soutiendra toutes les mobilisations des acteurs du territoire dans le cadre de la préparation de ce sommet mondial décisif.

**2015 sera une année de déploiement des dispositifs** : 15% minimum de l'enveloppe budgétaire des CRST (Contrat Régionaux de Solidarité Territoriale - voir budget Aménagement) pour des politiques d'**efficacité énergétique des bâtiments ; panneaux photovoltaïques sur les lycées** (budget Lycées) ; soutien aux filières **Bois et Géothermie** ; plateaux techniques de formation **Praxibat** ; **matériaux bio-sourcés**. L'appel à projet **Economie Circulaire** est reconduit en 2015.

**2015 sera aussi l'année des dispositifs opérationnels de rénovation thermique**. Nous utiliserons des fonds FEDER (non inscrits au budget) pour les bâtiments situés dans les quartiers de la politique de la ville. Pour répondre à l'objectif de structurer fortement la filière, nous initierons l'implantation de **Plateformes territoriales de rénovation énergétique de l'habitat** dans le cadre de notre Plan Bâtiment Durable Régional. En fonction du rythme de développement de ces plateformes, nous pourrions être amenés à abonder les crédits de la convention pour en permettre l'animation. Nous déploierons nos dispositifs **Energetis et Isolaris rénovés**. En fonction de la conjoncture du bâtiment, ces lignes pourront également être abondées.

**En 2015, la Région poursuivra son ambition de devenir une région à biodiversité positive**. La Région et l'Etat ont adopté fin 2014 le Schéma Régional de Cohérence Ecologique. Il permet l'identification des réservoirs et corridors de biodiversité et doit désormais être pris en compte dans les documents d'urbanisme (PLUI, SCOT,...). Pour permettre une appropriation des enjeux locaux de biodiversité, la Région innove en accompagnant la quasi-totalité des territoires (Pays, Agglomérations, PNR) dans l'élaboration de **trames vertes et bleues**, de cartographies détaillées et à la mise en place de leur plan d'actions. La Région et l'Etat structurent le **Système d'Information sur la Nature et les Paysages (SINP)** qui rassemble les données de connaissance naturaliste et l'**Observatoire Régional de la Biodiversité (ORB)** qui interprète ces données, pour lequel 2015 sera une année cruciale. Nombre des projets de l'appel à projet AMBRE sont aujourd'hui éligibles sur les 5% de crédits réservés pour la **biodiversité dans les CRST** (environ 16 M€ sur 10 ans).

**La Région maintient son engagement dans l'éducation à l'environnement. L'EcoPôle a adopté en 2014 sa stratégie collective 2020** en focalisant de manière concertée ses actions à venir sur des thématiques et des publics spécifiques. La Région anticipe par ses actions le projet de loi sur la Biodiversité et le déploiement territorialisé de l'Agence Nationale de la Biodiversité en cours de préfiguration.

La Région accompagne **le développement des 3 Parcs Naturels Régionaux et des Réserves Naturelles Régionales**, en venant de classer une des plus grandes RNR de France en Brenne (300 ha). En 2015 elle classera une nouvelle RNR en Indre et Loire et engagera d'importants travaux sur ces 2 réserves. Elle accompagnera l'Etat dans la mise en place d'un **réseau de mutualisation pour les gestionnaires de sites naturels**. Ces parcs et réserves permettent de protéger des espaces de biodiversité remarquable et de sensibiliser le public.

**2015 : Nouveau Plan Loire Grandeur Nature 2015-2020**. Le budget 2015 inclut la part Région des contractualisations à venir avec les Agences de l'Eau et l'Etat dans le cadre du Plan Loire Grandeur Nature, du **FEDER Loire et du FEADER (mesures agro-**

**environnementales et climatiques, inondations, continuités écologiques, culture ligérienne).** Notre avenir commun dépend de notre capacité à préserver la vie de nos rivières, nos zones humides et nos nappes souterraines en adaptant nos utilisations de l'eau et en nous organisant collectivement pour la préservation de ce bien commun.

## LES DONNEES FINANCIERES GLOBALES DU BUDGET ENVIRONNEMENT

**AUTORISATIONS DE PROGRAMME ET/OU D'ENGAGEMENT CREEES OU MODIFIEES AU BP:**

	CREATIONS	MODIFICATIONS
Autorisations de programme	18 327 599,00	69 900,00
Autorisations d'engagement	22 872 750,00	79 591,00

### **CREDITS DE PAIEMENT**

TOTAL ENVIRONNEMENT	DEPENSES		RECETTES	
	BP n-1	BP 2015	BP n-1	BP 2015
Investissement	6 751 100,00	6 148 400,00	0,00	0,00
Fonctionnement	7 867 200,00	7 440 800,00	18 667,00	18 700,00

### PRESENTATION GLOBALE DES CREDITS GERES PAR LA REGION CENTRE

Crédits de paiement budget régional 2015	Crédits européens mobilisables en 2015	Total 2015
13 589 200 €	6 865 000 €	20 454 200 €

### DETAIL PAR PROGRAMME

**Programme : PEE Usages en faveur de l'efficacité  
énergétique**

- **Tableaux budgétaires**

- *Les autorisations de programme et d'engagement créées ou modifiées*

Type AP	n° Enveloppe	Date limite d'affectation	Libellés	Montant BP 2015	CP 2015	CP 2016
AP	2015 15200	31/12/2017	CAR - ENERGIES RENOUVELABLES	<b>3 000 000,00</b>	200 000,00	900 000,00
AP	2015 15201	31/12/2017	CAR - BATIMENTS DURABLES	<b>2 400 000,00</b>	200 000,00	520 000,00
AP	2015 1964	31/12/2017	STRUCTURATION DES FILIERES	<b>1 800 000,00</b>	260 000,00	540 000,00
AE	2015 15250	31/12/2017	CAR - OUTILS FINANCIERS	<b>180 000,00</b>	50 000,00	60 000,00
AE	2015 15251	31/12/2017	CAR - ANIMATION, INFORMATION, CONSEIL ENERGIE	<b>2 250 000,00</b>	550 000,00	800 000,00
AE	2015 1959	31/12/2017	ISOLARIS/NOUVEAUX OUTILS FINANCIERS	<b>800 000,00</b>	150 000,00	270 000,00
AE	2015 1960	31/12/2017	ENERGETIS	<b>600 000,00</b>	80 000,00	230 000,00
AE	2015 1961	31/12/2017	STRUCTURATION DES FILIERES/FORMATION	<b>300 000,00</b>	90 000,00	110 000,00

- *Les crédits de paiement*

		DEPENSES		RECETTES	
		BP n-1	BP 2015	BP n-1	BP 2015
PEE USAGES EN FAVEUR DE L'EFFICACITE ENERGETIQUE	Investissement	3 000 000,00	2 711 372,00	0,00	0,00
	Fonctionnement	1 400 000,00	1 244 000,00	0,00	0,00

Les besoins en crédits de paiement se répartissent entre le paiement des projets soutenus les années précédentes et les nouveaux projets, soit un montant total de 2 711 372 € et 1 244 000 € pour le fonctionnement.

La convention Etat-ADEME-Région 2015 comprend 5 thèmes dont 2 en lien avec les questions d'énergie. Le programme d'actions 2015 s'inscrit dans la continuité des actions menées en 2014 en intégrant les nouvelles mesures déclinées en région pour la mise en œuvre de la Transition Énergétique.

Dans le cadre de cette convention, 2 autorisations de programme (AP) sont ouvertes :

- AP « Bâtiments durables » qui permet de financer des audits thermiques et des travaux de rénovation à haute performance énergétique ou de construction neuve à énergie positive pour les bâtiments publics et tertiaires et les logements sociaux principalement. Les particuliers pourront continuer à bénéficier de l'aide à la rénovation thermique globale via le concours Ma Maison Eco.
- AP « énergies renouvelables » pour le financement des investissements en solaire thermique, géothermie et bois-énergie et méthanisation (au titre des démonstrateurs).

La Région poursuivra son soutien aux projets de plateformes locales de rénovation énergétique de l'habitat (avec montée en compétences des professionnels) pour permettre une massification de la rénovation. En matière de soutien aux démarches territoriales, un accompagnement des collectivités s'engageant dans un projet de « Territoires à Energie Positive pour la Croissance Verte » sera proposé.

Le soutien aux Espaces Info Energie se poursuit, de même qu'aux autres structures d'animation territoriale : Envirobat pour les acteurs de la filière bâtiment, la mission régionale de développement de la géothermie, l'observatoire régional de l'énergie (OREGES).

Hors convention ADEME/Région

Une AP relative aux « Politiques énergétiques et Climatiques » permet d'intervenir sur la structuration des filières bâtiment, éco-construction (matériaux bio-sourcés dont la paille) et énergies renouvelables. Pour cela, un soutien à la formation pourra être poursuivi : investissement en matière de plateaux techniques de formation ou accompagnement pour l'ingénierie de formation.

La Région reconduira, avec des optimisations pour mieux répondre aux besoins des particuliers, les dispositifs de prêts bonifiés Isolaris et de diagnostics thermiques Energétis.

## Programme : Gestion de l'eau

### • Tableaux budgétaires

- *Les autorisations de programme et d'engagement créées ou modifiées*

Type AP	n° Enveloppe	Date limite d'affectation	Libellés	Montant BP 2015	CP 2015	CP 2016
AP	2015 15202	31/12/2020	CONTRAT EAU CENTRE	<b>6 000 000,00</b>	232 678,00	490 300,00
AE	2015 15252	31/12/2020	CONTRAT EAU CENTRE 2015.- 2020	<b>7 000 000,00</b>	650 000,00	950 000,00

- *Les crédits de paiement*

		DEPENSES		RECETTES	
		BP n-1	BP 2015	BP n-1	BP 2015
GESTION DE L'EAU	Investissement	830 171,00	745 437,00	0,00	0,00
	Fonctionnement	900 567,00	1 000 000,00	18 667,00	18 700,00

Les crédits de paiement inscrits au BP 2015 permettent l'engagement et le mandatement d'actions inscrites dans les 25 contrats de bassin signés à ce jour, et dans les 10-15 contrats de bassin envisagés pour approbation en 2015.

1 000 000 € de crédits de paiement de fonctionnement sont destinés principalement au paiement des postes d'ingénieurs et de techniciens qui animent les contrats de bassin et les Schémas d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SAGE) ainsi qu'à l'engagement des actions pour la semaine des rivières.

745 437 € de crédits d'investissement permettent le paiement des opérations de travaux envisagés ces dernières années.

Pour cette thématique, des Autorisations de Programme (AP) et Autorisations d'Engagement (AE) 2015-2020 sont ouvertes pour les contrats de bassin :

- AP Contrats eau centre (année transitoire) : 6 000 000 €
- AE Contrats eau Centre (année transitoire) : 7 000 000 €

### Programme : Préservation de l'environnement

- **Tableaux budgétaires**

- *Les autorisations de programme et d'engagement créées ou modifiées*

Type AP	n° Enveloppe	Date limite d'affectation	Libellés	Montant BP 2015	CP 2015	CP 2016
AP	2015 15203	31/12/2020	LIG'AIR 2015-2020	540 000,00	45 000,00	90 000,00
AP	2015 1677	31/12/2020	CONVENTIONS VERTES 2015-2020	284 263,00	142 132,00	71 065,00
AE	2015 15253	31/12/2020	AGENDAS 21 LOCAUX 2015-2020	1 290 000,00	90 000,00	90 000,00
AE	2015 15254	31/12/2020	LIG'AIR 2015-2020	540 000,00	72 000,00	90 000,00
AE	2015 1678	31/12/2020	CONVENTIONS VERTES 2015-2020	6 840 000,00	912 000,00	1 140 000,00

- *Les crédits de paiement*

		DEPENSES		RECETTES	
		BP n-1	BP 2015	BP n-1	BP 2015
PRESERVATION DE L'ENVIRONNEMENT	Investissement	228 249,00	283 832,00	0,00	0,00
	Fonctionnement	1 863 453,00	1 649 142,00	0,00	0,00

Les crédits de paiement inscrits au BP 2015 (90 000€ en investissement et 170 000 € en fonctionnement) sont destinés à poursuivre les engagements et mandatements des actions relatives aux démarches de management environnemental, à l'appel à projet « économie circulaire » et aux actions de connaissance et de préservation de la qualité de l'air. Pour cette dernière thématique, une Autorisation de Programme et une Autorisation d'Engagement 2015-2020 de 540 000 € chacune sont destinées au programme d'investissement 2015-2020

de Lig'Air. Il n'est pas prévu de crédits de paiement sur l'axe maîtrise des déplacements compte tenu de l'absence de demandes sur ce dispositif.

Au sein de ce programme d'action, 912 000 € de crédits de paiement de fonctionnement sont destinés au dispositif de soutien aux associations pour leurs projets d'éducation à l'environnement, dans le cadre du règlement « conventions vertes 2015-2017 ». En investissement, des crédits de paiement sont prévus à hauteur de 193 832 € pour mandater les programmes d'équipement des associations. 147 142 € sont prévus pour poursuivre l'aide au fonctionnement de l'établissement public EcoPôle, ainsi qu'au soutien aux actions qui en découlent.

270 000 € de crédits de paiement de fonctionnement sont réservés pour le soutien aux collectivités désirant s'engager dans l'élaboration d'un agenda 21, ainsi que pour poursuivre la mission de sensibilisation préalable des collectivités.

Enfin, 150 000 € de crédits de paiement sont destinés au soutien à des manifestations autour du développement durable et de la préservation de l'environnement et au déploiement de la charte régionale pour les événements éco-responsables.

### Programme : Patrimoine naturel

- **Tableaux budgétaires**

- *Les autorisations de programme et d'engagement créées ou modifiées*

Type AP	n° Enveloppe	Date limite d'affectation	Libellés	Montant BP 2015	CP 2015	CP 2016
AP	2015 1330	31/12/2015	BIODIVERSITE 2015	160 000,00	80 000,00	80 000,00
AP	2015 15204	31/12/2020	PNR BRENNE 2015-2020	653 400,00	27 225,00	54 450,00
AP	2015 15205	31/12/2020	PNR LAT 2015-2020	490 350,00	20 431,00	40 863,00
AP	2015 15206	31/12/2020	PNR PERCHE 2015-2020	350 850,00	14 619,00	29 238,00
AP	2015 15207	31/12/2020	CEN 2015-2020	1 162 236,00	82 500,00	123 392,00
AE	2015 15255	31/12/2020	CEN 2015-2020	300 000,00	45 000,00	50 000,00
AE	2015 15256	31/12/2020	PNR BRENNE 2015-2020	435 750,00	36 313,00	72 625,00
AE	2015 15257	31/12/2020	PNR LAT 2015-2020	327 000,00	27 250,00	54 500,00
AE	2015 15258	31/12/2020	PNR PERCHE 2015-2020	234 000,00	19 500,00	39 000,00
AE	2012 1108		RNR PONTLEVOY 41 FONCTIONNEMENT	46 591,00	10 500,00	21 000,00
AE	2013 1146		RNR MARAIS DE TALIGNY - 37	30 000,00	15 000,00	30 000,00
AE	2013 1147		RNR ETANG FOUCAULT - 36	3 000,00	10 500,00	21 000,00
AP	2013 1148		RNR PONTLEVOY	69 900,00	70 950,00	70 500,00

- *Les crédits de paiement*

		DEPENSES		RECETTES	
		BP n-1	BP 2015	BP n-1	BP 2015
<b>PATRIMOINE NATUREL</b>	Investissement	818 473,00	1 005 251,00	0,00	0,00
	Fonctionnement	2 094 704,00	1 975 120,00	0,00	0,00

La Stratégie Régionale pour la Biodiversité a été adoptée à la session d'octobre 2011. Sa mise en œuvre s'inscrit en partie dans ce programme budgétaire.



Les crédits de paiement en fonctionnement (162 750 €) sont destinés au financement des actions suivantes : poursuite du déploiement de l'observatoire de la biodiversité et mise en place d'un réseau des gestionnaires des espaces naturels ainsi que la poursuite de l'appel à projet AMBRE.

Les crédits de paiement en investissement (407 572 €) permettront de mandater les projets d'inventaires communaux de la biodiversité, de l'appel à projet AMBRE (volet investissement) engagés de 2013 à 2015.

1 759 241€ de crédits de paiement (208 871 € en investissement et 1 550 370 € en fonctionnement) sont réservés pour le soutien aux 3 Parcs Naturels Régionaux (PNR) et aux projets qu'ils développent.

532 308 € de crédits de paiement (388 808 € en investissement et 143 500 € en fonctionnement) sont destinés aux actions en faveur des habitats remarquables : soutien à des projets de Réserves Naturelles Régionales (RNR), soutien aux actions du Conservatoire d'Espaces Naturels de la région Centre (CEN).

Enfin, 118 500 € sont réservés en fonctionnement pour l'engagement de diverses actions : programme d'actions pédagogique de l'arboretum des barres, guide des animations nature...

Pour cette thématique, des autorisations de programme pluri-annuelles sont ouvertes pour :

- Le CEN 2015-2020 : 1 162 236 €
- Les 3 PNR 2015-2020 : 1 494 600 €
- Stratégie de la biodiversité : 160 000 €

Des autorisations d'engagement pluri-annuelles sont également ouvertes pour :

- Le CEN 2015-2020 : 300 000 €
- Les 3 PNR 2015-2020 : 996 750 €

## Programme : Plan Loire grandeur nature

### • Tableaux budgétaires

- *Les autorisations de programme et d'engagement créées ou modifiées*

Type AP	n° Enveloppe	Date limite d'affectation	Libellés	Montant BP 2015	CP 2015	CP 2016
AP	2015 15208	31/12/2020	BATELLERIE DE LOIRE 2015-2020	200 000,00	25 000,00	50 000,00
AP	2015 15209	31/12/2017	MAISON DE LOIRE 2015-2017 CPIER	116 500,00	58 250,00	19 125,00
AP	2015 15210	31/12/2020	PREVENTION INONDATION COLLECTIVITE 2015-2020	90 000,00	11 250,00	11 250,00
AP	2015 15211	31/12/2020	CEN 2015-2020	1 080 000,00	89 000,00	133 500,00
AE	2015 15259	31/12/2020	PREVENTION INONDATION ENTREPRISES 2015-2020	690 000,00	129 375,00	172 500,00
AE	2015 15260	31/12/2020	CEN 2015-2020 PLAN LOIRE	300 000,00	45 000,00	50 000,00
AE	2015 15261	31/12/2017	MAISON DE LOIRE 2015-2017	786 000,00	209 600,00	262 000,00

- *Les crédits de paiement*

		DEPENSES		RECETTES	
		BP n-1	BP 2015	BP n-1	BP 2015
PLAN LOIRE GRANDEUR NATURE	Investissement	1 874 207,00	1 402 508,00	0,00	0,00
	Fonctionnement	1 608 476,00	1 572 538,00	0,00	0,00

393 830 € de crédits de paiement (94 375 € en investissement et 299 455 € en fonctionnement) sont réservés pour la mise en œuvre d'actions de prévention du risque inondation, portées par les collectivités locales ou à destination des entreprises situées en zones inondables à enjeu (dans le cadre des stratégies locales ou études de val mises en place sur le territoire régional).

731 655 € de crédits de paiement d'investissement sont destinés, au sein de la plate-forme « ouvrages domaniaux » au mandatement des travaux de confortement des levées de Loire, et aux actions d'entretien du lit du fleuve, sur la base d'un calendrier d'opérations défini conjointement entre l'Etat, la Région et les Départements. Aucun engagement nouveau n'est prévu sur cette opération dans le cadre du Plan Loire 4.

320 000 € et 643 000 € de crédits de paiement de fonctionnement sont réservés pour le financement de la participation statutaire de la Région Centre à deux établissements publics : Etablissement Public Loire et Mission Loire.

261 128 € de crédits de paiement (185 128 € en investissement et 76 000 € en fonctionnement) sont mobilisés pour la plate-forme « Eau, Espace, Espèces » en faveur de l'action du Conservatoire d'Espaces Naturels de la région Centre (CEN), pour la mise en œuvre de plans de gestion sur les vallées alluviales et la lutte contre les espèces végétales envahissantes.

625 433 € de crédits de paiement (391 350 € en investissement et 234 083 € en fonctionnement) sont réservés pour des actions d'éducation à l'environnement et de valorisation du patrimoine ligérien : programmes d'actions des cinq maisons de Loire et de leur fédération, soutien à la réhabilitation de bateaux traditionnels.

Pour cette thématique, des autorisations de programme pluri-annuelles sont ouvertes pour :

- Le CEN 2015-2020 : 1 080 000 €
- Les maisons de Loire 2014-2020 : 116 500 €
- Prévention des inondations collectivité 2015-2020 : 90 000 €
- Batellerie de Loire : 200 000 €

Des autorisations d'engagement pluri-annuelles sont également ouvertes pour :

- Le CEN 2014-2020 : 300 000 €
- Les maisons de Loire 2014-2020 : 786 000 €
- Réduction de la vulnérabilité des entreprises : 690 000 €

# **TRANSPORTS ET DEPLACEMENTS**

## **LES ORIENTATIONS 2015**

Le budget 2015 confirme l'engagement de la Région pour répondre aux besoins de nos concitoyens en favorisant l'accès aux transports collectifs. Avec un peu plus de 150 millions d'euros dédiés à l'exploitation du TER Centre, la Région assume pleinement son rôle d'autorité organisatrice du transport régional. La Région confirme également sa volonté de poursuivre les investissements dans les infrastructures ferroviaires pour un aménagement et un développement durable de notre territoire.

### **La qualité de service, l'intermodalité et l'accessibilité**

Avec la convention TER Centre contractualisée avec la SNCF pour la période 2014-2020, le renforcement de la qualité du service public de transport régional de voyageurs est un axe majeur.

**Le matériel roulant.** Les 14 Régio 2N, nouveaux TER 2 niveaux seront mis en circulation commerciale entre Chartres et Paris. Des rames automotrices diesel seront acquises pour la réouverture au trafic voyageurs de la liaison Chartres-Voves-Châteaudun-Tours qui sera effective en décembre 2015 et pour le renforcement de capacité sur les dessertes Chartres-Courtalain et Vendôme-Châteaudun-Paris. La Région inscrit également des investissements à hauteur de 8,6 M€ pour la remise à niveau du matériel existant.

**L'intermodalité.** C'est une action continue de la Région indispensable pour le développement des transports publics. La billettique qui permet l'accès à des réseaux de transport publics avec un même support va être renouvelée et étendue. Une nouvelle carte interopérable à l'échelle régionale est actée. A compter de 2015, les voyageurs pourront disposer d'une application jvmalin pour iPhone et Android.

**L'accessibilité.** En juillet 2015, le nouveau service Accès TER sera mise en œuvre dans la totalité des gares inscrites dans le schéma régional d'accessibilité.

**Les circulations douces.** La région poursuivra avec son plan vélo le financement d'abris à vélos sécurisés dans les gares. Le service Train Vélo Loire sera reconduit sur la période estivale 2015.

### **Favoriser l'accès au transport public**

**L'aide à la mobilité pour les déplacements quotidiens.** L'aide à la mobilité pour les salariés, aux étudiants, apprentis et stagiaires de la formation professionnelle sera poursuivie.

**Les tarifications régionales** domicile-travail, TER Bac+, TER Apprentis, le chéquier régional vers l'emploi, la carte Loisyris seront reconduits.

### **L'aménagement et le développement durable de notre territoire**

Les études en cours dans le cadre des projets de réouverture de Chartres-Orléans et Orléans-Châteaufort vont se poursuivre. L'étude permettant d'évaluer les travaux nécessaires à la remise à niveau de la ligne Tours-Loches sera achevée. Les travaux de pérennisation des lignes de fret d'Orléans-Pithiviers, Buzançais-Châteauroux et La Guerche-Marseille les Aubigny seront terminés.

## DONNEES FINANCIERES GLOBALES DU BUDGET TRANSPORTS ET DEPLACEMENTS

AUTORISATIONS DE PROGRAMME ET/OU D'ENGAGEMENT CREEES OU MODIFIEES AU BP:

	CREATIONS	MODIFICATIONS
Autorisations de programme	20 330 000,00	1 880 000,00
Autorisations d'engagement	5 800 000,00	600 000,00

### CREDITS DE PAIEMENT

TOTAL TRANSPORTS ET DEPLACEMENTS	DEPENSES		RECETTES	
	BP n-1	BP 2015	BP n-1	BP 2015
Investissement	47 072 700,00	43 687 800,00	1 736 000,00	1 356 400,00
Fonctionnement	157 691 200,00	171 667 600,00	805 000,00	5 873 500,00

### PRESENTATION GLOBALE DES CREDITS GERES PAR LA REGION CENTRE

Crédits de paiement budget régional 2015	Crédits européens mobilisables en 2015	Total 2015
215 355 400 €	7 200 000 €	222 555 400 €

### DETAIL PAR PROGRAMME

#### Programme : Transport routier de voyageurs

- Tableaux budgétaires

- Les autorisations de programme et d'engagement créées ou modifiées

Type AP	n° Enveloppe	Date limite d'affectation	Libellés	Montant BP 2015	CP 2015	CP 2016
AE	2014	1284	MOBILIER URBAIN (ENTRETIEN + MAINTENANCE)	600 000,00	20 000,00	20 600,00

- Les crédits de paiement

TRANSPORT ROUTIER DE VOYAGEURS		DEPENSES		RECETTES	
		BP n-1	BP 2015	BP n-1	BP 2015
	Investissement	0,00	0,00	0,00	0,00
	Fonctionnement	1 140 320,00	4 198 000,00	50 000,00	850 000,00

L'année 2015 verra le début de la reprise par la Région de la gestion des lignes de transport routier TER. Pour ce faire, la Région a fait appel à une assistance à maîtrise d'ouvrage. Pour permettre l'exploitation de ces lignes il est prévu :

- De passer de nouveaux marchés ou, en fonction des dates d'échéances des contrats SNCF en cours, de reprendre la gestion des contrats existants des transporteurs routiers (3,2 M€ pour 2015)

- De poursuivre l'exploitation de la ligne Romorantin-Vierzon dans les conditions actuelles (0,593 M€)
- De passer un marché dédié au renouvellement, à la maintenance et à l'entretien des points d'arrêts routiers (80 000 € pour 2015)
- D'externaliser la mission de régie de recettes rendue nécessaire par la perception de recettes lors des ventes à bord des autocars (0,180 M€ pour 2015)
- D'affecter les crédits de paiement relatifs à la prise en charge par la Région des coûts d'utilisation des gares routières (15 000 € pour 2015)

### Programme : Compensation régionale des tarifications TER Centre

- **Tableaux budgétaires**

- *Les autorisations de programme et d'engagement créées ou modifiées*

Type AP	n° Enveloppe	Date limite d'affectation	Libellés	Montant BP 2015	CP 2015	CP 2016
AE	2015 1410	31/12/2015	AIDE COMPLEMENTAIRE MOBILITE PROFESSIONNELLE	4 200 000,00	2 444 963,10	1 755 036,90

- *Les crédits de paiement*

		DEPENSES		RECETTES	
		BP n-1	BP 2015	BP n-1	BP 2015
COMPENSATION REGIONALE DES TARIFICATIONS TER CENTRE	Investissement	0,00	0,00	0,00	0,00
	Fonctionnement	5 500 333,00	4 300 024,00	0,00	0,00

L'ouverture d'une autorisation d'engagement de 4,2 M€ est proposée pour la reconduction de la mesure régionale Mobillico Centre, à destination des habitants de la région Centre effectuant quotidiennement des trajets domicile-travail, qui sont plus de 5 600 à avoir bénéficié de l'aide depuis son lancement en janvier 2012. A ce titre, 4 M€ de crédits de paiement sont nécessaires en 2015

Un montant de 0,300 M€ est prévu en 2015 au titre des compensations versées aux autres Autorités organisatrices de transport, dans le cadre de l'acceptation des cartes TER BAC+ et TER Apprenti sur les réseaux Transbeauce (Département d'Eure-et-Loir et Communauté d'agglomération de Chartres Métropole), Fil Vert (Département d'Indre-et-Loire) et Aile Bleue (Département de l'Indre).

### Programme : Acquisition, renouvellement des matériels roulants

- **Tableaux budgétaires**

- *Les autorisations de programme et d'engagement créées ou modifiées*

Type AP	n° Enveloppe	Date limite d'affectation	Libellés	Montant BP 2015	CP 2015	CP 2016
AP	2015 1285	31/12/2019	ACQUISITION MATERIEL	15 000 000,00	10 500 000,00	4 500 000,00

- Les crédits de paiement

		DEPENSES		RECETTES	
		BP n-1	BP 2015	BP n-1	BP 2015
<b>ACQUISITION, RENOUVELLEMENT DES MATERIELS ROULANTS</b>	<b>Investissement</b>	9 170 000,00	19 607 788,00	1 100 000,00	1 356 400,00
	<b>Fonctionnement</b>	8 237 560,00	9 888 032,00	655 000,00	4 923 500,00

Initialement prévu en 2013 puis en 2014, le solde de cinq marchés d'acquisition de matériel roulant (14 rames AGC (Autorail Grande Capacité) acquises en 2006 et 12 rames TER 2nng (2 niveaux nouvelle génération) acquises entre 2001 et 2006) interviendrait en définitive en 2015. Pour le solde de ces marchés, des recettes sont prévues tant en investissement qu'en fonctionnement respectivement pour 1 356 400 € et 2 297 707€ au titre des TER2N et des ZGC.

Par ailleurs, 282 788 € sont inscrits en dépenses au titre du solde d'un des marchés d'acquisition (5 BGC et ZGC de 2006).

La Région percevra au titre du retard de livraison des 14 rames Régio2N des indemnités pour un montant total d'environ 10 M€. En 2015, 2 625 793 € seront perçus par la Région à ce titre.

Entre 2014 et 2015, les 5 rames X74500 circulant sur la ligne du Blanc-Argent seront équipées d'un système destiné à améliorer la sécurité sur cette voie unique. Cet équipement est indispensable pour pérenniser l'exploitation sur la ligne. Le solde de 50 000 € prévu à la convention est inscrit en 2015.

Dans le cadre de la mise en exploitation à compter de 2014 des nouvelles rames Régio2n sur la ligne Paris-Chartres-Le Mans, une convention pour la réalisation de nouvelles installations de vidanges WC adaptées au matériel Régio2n en gare de Chartres a été conclue avec SNCF. La somme de 0,175 M€ est prévue en 2015 pour le versement du solde.

Pour 2015, une autorisation de programme de 15 M€ est ouverte au titre de l'acquisition de matériels. Ces acquisitions visent en particulier à permettre la réouverture aux voyageurs de la ligne Chartres-Voves fin 2015 et à renforcer les capacités actuelles sur certaines circulations (Chartres-Courtalain, Vendôme-Châteaudun-Paris). Ces acquisitions sont réalisées sur le marché de l'occasion. 10,5 M€ de crédits de paiement sont prévus à ce titre en 2015.

En 2005, la Région a décidé d'acquérir du matériel automoteur de type ZGC et des TER2Nng pour les besoins du TER Centre. Les crédits de paiement inscrits pour ces opérations correspondent aux loyers prévus pour les crédits-baux relatifs à ces acquisitions.

De même, sont inscrits des crédits de paiement pour les rames Régio2N, financées par crédit-bail et dont la mise en circulation débutera en 2015 sur la ligne Paris-Chartres-Le Mans.

Une convention pluriannuelle a été conclue en 2014 avec SNCF sur la maintenance lourde du matériel roulant. Il s'agit d'inscrire en investissement les opérations comme le remplacement de moteurs ou d'autres éléments structurants qui permettent de prolonger la durée de vie du matériel. En 2015, un montant de 8,6 M€ est inscrit à ce titre.

## Programme : Infrastructures ferroviaires

- **Tableaux budgétaires**

- *Les autorisations de programme et d'engagement créées ou modifiées*

Type AP	n° Enveloppe		Date limite d'affectation	Libellés	Montant BP 2015	CP 2015	CP 2016
AP	2015	15300	31/12/2020	COMPLEXE FERROVIAIRE ORLEANS (ETUDES)	<b>800 000,00</b>	150 000,00	400 000,00
AP	2015	15301	31/12/2020	COMPLEXE FERROVIAIRE TOURS (ETUDES)	<b>800 000,00</b>	250 000,00	450 000,00
AP	2015	15302	31/12/2020	TRACTION ELECTRIQUE PARIS CHARTRES LE MANS (ETUDES)	<b>600 000,00</b>	150 000,00	300 000,00

- *Les crédits de paiement*

		DEPENSES		RECETTES	
		BP n-1	BP 2015	BP n-1	BP 2015
<b>INFRASTRUCTURES FERROVIAIRES</b>	Investissement	34 315 450,00	21 824 012,00	0,00	0,00
	Fonctionnement	1 600 000,00	1 634 544,00	0,00	0,00

2015 est une année de recouvrement de fin du CPER 2007-2013 et d'engagement du suivant.

Ainsi, sont inscrits des crédits de paiement en vue de finaliser des opérations en cours, dans le cadre et en dehors du CPER : réouverture de Chartres-Voves (10 M€), poursuite des études en vue de la réouverture Orléans-Châteauneuf (1 M€) remise à niveau de lignes fret de proximité (4,1 M€), modernisation de Dourdan-La Membrolle (0,500 M€), solde des travaux du Blanc-Argent, opérations de suppression des passages à niveau sur Paris-Orléans-Limoges-Toulouse, étude de modernisation de la ligne Tours-Loches...

En 2015, la Région poursuit également son engagement sur les projets interrégionaux profitant au développement régional : ligne à grande vitesse SEA (Sud Europe Atlantique) (2,4 M€), barreau Massy-Valenton (1 M€), ligne à grande vitesse Paris Clermont (0,300 M€), autoroute ferroviaire (0,250 M€)...

Enfin, l'année 2015 voit l'ouverture de plusieurs autorisations de programme en vue du prochain CPER.

## Programme : Aménagement, rénovation des quais et des gares

- **Tableaux budgétaires**

- *Les autorisations de programme et d'engagement créées ou modifiées*

Type AP	n° Enveloppe		Date limite d'affectation	Libellés	Montant BP 2015	CP 2015	CP 2016
AP	2010	1180		PLAN VELO	<b>180 000,00</b>	63 000,00	60 000,00
AP	2014	1192		MAINTENANCE GARES	<b>1 600 000,00</b>	100 000,00	500 000,00
AP	2015	1290	31/12/2017	AMENAGEMENT BV GARE DE CHARTRES	<b>2 100 000,00</b>	200 000,00	1 100 000,00
AP	2015	15303	31/12/2020	ACCESSIBILITE CHATEAUROUX MIERZON (ETUDES)	<b>1 000 000,00</b>	200 000,00	400 000,00

- *Les crédits de paiement*



		DEPENSES		RECETTES	
		BP n-1	BP 2015	BP n-1	BP 2015
AMENAGEMENT, RENOVATION DES QUAIS ET DES GARES	Investissement	2 887 250,00	1 976 000,00	0,00	0,00
	Fonctionnement	150 000,00	125 000,00	0,00	0,00

Alors que l'aménagement des gares se poursuit via le cadre d'intervention en faveur des gares prioritaires et le Plan Vélo, les dépenses prévues pour le maintien du patrimoine SNCF en état dans l'ensemble des gares régionales nécessite une programmation pluriannuelle des investissements en cours d'élaboration. Dans cette attente, il est prévu de financer SNCF à hauteur de 0,100 M€ en 2015, année intermédiaire, au titre de la maintenance des gares.

La gare de Chartres fait l'objet, après Orléans et Tours, d'un programme de travaux structurants pour la rénovation du bâtiment voyageur et sa refonte. A cet égard, il est proposé une autorisation de programme de 2,1 M€ et d'inscrire des crédits de paiement de 0,200 M€ en 2015.

Dans le cadre du CPER sont envisagées les mises en accessibilité des gares de Châteauroux et Vierzon. Une autorisation de programme est proposée pour les études avant-projet et projet nécessaires à leur réalisation.

Enfin, environ 1,4 M€ de crédits de paiement en investissement sont nécessaires pour honorer des engagements antérieurs.

### Programme : Services TER

- **Tableaux budgétaires**

- *Les autorisations de programme et d'engagement créées ou modifiées*

Type AP	n° Enveloppe	Date limite d'affectation	Libellés	Montant BP 2015	CP 2015	CP 2016
AE	2015 1294	31/12/2020	CONTROLE QUALITE - SUIV AUTO-CARS	1 600 000,00	100 000,00	280 000,00

- *Les crédits de paiement*

		DEPENSES		RECETTES	
		BP n-1	BP 2015	BP n-1	BP 2015
SERVICES TER	Investissement	0,00	0,00	0,00	0,00
	Fonctionnement	140 727 987,00	151 162 000,00	0,00	0,00

Le montant prévisionnel de la contribution régionale pour l'exploitation du service TER Centre en 2015 est de 150,8 M€, en application de la convention Région-SNCF conclue en 2014 pour l'exploitation du réseau TER. Il intègre les modifications du service 2015 présentées dans l'avenant n°1. Conformément à la convention 2014-2020, ce montant sera ajusté lors du décompte définitif en fonction de l'indexation du forfait de charges C1, du justificatif au réel des charges C2 et en cas de dépassement de l'objectif de recettes (la contribution régionale sera alors diminuée à due concurrence).

La desserte Tours-Saumur-Bressuire fait l'objet d'une convention interrégionale avec Pays de Loire et Poitou-Charentes, conclue en 2013 pour un montant annuel de 0,180 M€.

Les crédits de paiement nécessaires au marché relatif à la réalisation d'enquêtes et de contrôles sur la qualité des services offerts aux voyageurs TER Centre en 2015 sont de 82 000 €.

L'autorisation de programme « contrôle et suivi des autocars » permettra à la Région de passer un marché de contrôle des services routiers effectués par les transporteurs dans le cadre de la reprise par la Région de la gestion des lignes routières à partir du 1<sup>er</sup> juillet 2015.

### Programme : Intermodalités, TCSP et circulations douces

- **Tableaux budgétaires**

- *Les autorisations de programme et d'engagement créées ou modifiées*

Type AP	n° Enveloppe	Date limite d'affectation	Libellés	Montant BP 2015	CP 2015	CP 2016	
AP	2015	1292	31/12/2015	LOIRE VUE DU TRAIN	30 000,00	30 000,00	0,00
AP	2014	1193		BILLETTEQUE	100 000,00	250 000,00	200 000,00

- *Les crédits de paiement*

		DEPENSES		RECETTES	
		BP n-1	BP 2015	BP n-1	BP 2015
<b>INTERMODALITE, TCSP ET CIRCULATIONS DOUCES</b>	<b>Investissement</b>	700 000,00	280 000,00	0,00	0,00
	<b>Fonctionnement</b>	335 000,00	360 000,00	100 000,00	100 000,00

### Billettique

La Région pilote, avec l'ensemble des Autorités organisatrices de transports, la démarche d'interopérabilité billettique ; le choix de la mise en place d'une carte de transport interopérable à l'échelle régionale a été validé.

La convention d'investissement billettique entre la Région et la SNCF permet la réalisation des développements informatiques liés aux évolutions fonctionnelles du système billettique et le renouvellement usuel des outils billettiques existants.

Pour permettre une première mise en œuvre dès janvier 2015 de la carte de transport interopérable, en cohérence avec les systèmes partenaires, un certain nombre de travaux techniques sont requis sur les équipements TER Centre. Le montant réservé à cet effet est de 0,250 M€ en 2015.

Une assistance à maîtrise d'ouvrage accompagne la Région pour mener à bien les évolutions de la billettique avec l'ensemble des Autorités Organisatrices des Transports de la région Centre dans le cadre de la démarche d'interopérabilité qu'elle a engagée (50 000 €).

### Centrale d'information

La Région pilote le site d'information multimodale jymalin qui regroupe l'ensemble des données de 17 réseaux de transports sur le territoire régional et restitue une information multimodale de qualité. En 2015, sera mise à disposition des voyageurs une application jymalin pour iPhone et Android.

L'exploitation de la Centrale de Mobilité est portée par la Région pour l'ensemble des partenaires à hauteur de 0,250 M€ pour 2015.

Dans le cadre de l'évolution des fonctionnalités de la centrale d'information multimodale jvmalin.fr, une assistance à maîtrise d'ouvrage accompagne la Région et ses partenaires pour mener à bien et dans les meilleures conditions leur mise en place (25 000 €).

### Le Val de Loire vu du train

La Mission Val de Loire prolongera le développement de l'application « le Val de Loire vu du train » sur smartphone pour permettre aux voyageurs de découvrir les richesses du Val de Loire commentées en temps réel. Cette application, cofinancée par les Régions Centre et Pays de la Loire nécessite la création d'une autorisation de programme en 2015 (30 000 €).

# **TOURISME**

## **LES ORIENTATIONS 2015**

Le tourisme a pris un **marqueur « Nature et Culture »**, ancré à la fois dans une démarche de développement économique, d'emploi et de tourisme pour tous.

Le tourisme est un **secteur économique important** : 8,5 millions de visiteurs dans les monuments, sites et musées de la région, 7,5 millions de nuitées dans les hôtels et campings de la région, 3 milliards d'euros de consommation et 35 000 emplois.

La Région agit pour structurer et promouvoir une offre touristique qualifiée, pour accompagner les acteurs et développer les offres du **tourisme pour tous** (43% des familles ne partant pas en vacances). En 2015 les fonds européens FEDER Loire et FEADER seront mobilisés pour amplifier nos dispositifs.

La Stratégie Régionale de Tourisme Durable s'articule autour de quatre axes prioritaires :

- soutenir le Val de Loire comme destination visible à l'international,
- développer et structurer une offre pour les 4 filières prioritaires (itinérances douces, tourisme de nature, patrimoine culturel, art de vivre),
- soutenir l'innovation, notamment sociale et environnementale, renforcer la professionnalisation et améliorer la compétitivité des acteurs du tourisme,
- développer une nouvelle stratégie marketing avec les filières et les marques

La Région est aujourd'hui la **1<sup>ère</sup> région à vélo**, avec 3400 km d'itinéraires réalisés. En 2015, la Région accompagnera le développement des 6 autres itinéraires le long des rivières et du réseau de boucles. Une nouvelle édition des échappées à vélo en région Centre aura lieu. Après le lancement du site marandoavelo en 2014, unique en France, la Région a engagé un partenariat avec le Comité Régional de Randonnée Pédestre et la Fédération Française de Randonnée pour numériser les **itinéraires pédestres et équestres**

En 2015 la Région déploiera une stratégie marketing spécifique autour de 5 destinations nature et adoptera une stratégie plus globale de **professionnalisation et de promotion de la batellerie traditionnelle de Loire**.

La Mission Val de Loire anime le réseau des grands sites (Chaumont, FRAC) pour structurer des actions collectives : 2015 sera l'occasion d'actions particulières autour de François 1<sup>er</sup> ainsi qu'autour de l'art contemporain.

Les actions pour structurer la filière « art de vivre », principalement autour de l'oenotourisme seront poursuivies (ID en campagne, promotion de l'offre touristique autour des produits du terroir et de la gastronomie locale, formation Tourisme O centre).

La Région a confié au CRT la promotion touristique. **Le Val de Loire a été retenu comme Contrat de Destination par l'Etat** pour une promotion à l'international, et les Châteaux de la Loire, la Loire à vélo, Berry Province, la Touraine. Le Perche et la Sologne sont en phase de structuration. Le CRT mobilisera l'ensemble des acteurs pour le **Cluster patrimoine naturel et culturel**.

La Région poursuivra l'appui aux **hébergements touristiques**, notamment les hébergements pour tous et lancera **un nouvel appel à projets pour les hébergements légers** en lien avec les itinérances douces. Elle soutient aussi les réseaux de l'UNAT et d'Accueil Paysan qui sont des acteurs de l'Economie Sociale et Solidaire liés à des valeurs de tourisme pour tous.

Enfin, la Région maintiendra son soutien aux **initiatives touristiques innovantes** (usage des TIC, écotourisme, tourisme durable, démarches collectives, prestations et services innovants pour les publics en situation de handicap).

## DONNEES FINANCIERES GLOBALES DU BUDGET TOURISME

AUTORISATIONS DE PROGRAMME ET/OU D'ENGAGEMENT CREEES OU MODIFIEES AU BP:

	CREATIONS	MODIFICATIONS
Autorisations de programme	1 850 000,00	0,00
Autorisations d'engagement	100 000,00	0,00

### CREDITS DE PAIEMENT

TOTAL TOURISME	DEPENSES		RECETTES	
	BP n-1	BP 2015	BP n-1	BP 2015
Investissement	4 347 000,00	3 947 000,00	0,00	0,00
Fonctionnement	4 139 400,00	4 059 400,00	0,00	0,00

### PRESENTATION GLOBALE DES CREDITS GERES PAR LA REGION CENTRE

Crédits de paiement budget régional 2015	Crédits européens mobilisables en 2015	Total 2015
8 006 400 €	584 000 €	8 590 400 €

### DETAIL PAR PROGRAMME

#### Programme : Vélocentre

- **Tableaux budgétaires**

- *Les autorisations de programme et d'engagement créées ou modifiées*

Type AP	n° Enveloppe	Date limite d'affectation	Libellés	Montant BP 2015	CP 2015	CP 2016
AP	2015 1205	31/12/2016	MIRCE 4	140 000,00	50 000,00	50 000,00

- *Les crédits de paiement*

		DEPENSES		RECETTES	
		BP n-1	BP 2015	BP n-1	BP 2015
VELOCENTRE	Investissement	1 272 550,00	1 293 000,00	0,00	0,00
	Fonctionnement	10 000,00	10 000,00	0,00	0,00

Sur « La Loire à Vélo » la réhabilitation des revêtements se poursuivra sur l'Indre-et-Loire côté ouest ainsi que l'aménagement de l'antenne reliant les châteaux d'Amboise et de Chenonceau. A noter dans le Cher, la sécurisation de la traversée du pont de la Charité-sur-Loire sera mise en place.

Concernant les autres véloroutes du programme Vélocentre :

- Saint Jacques à vélo via Chartres et Tours, la signalisation de l'itinéraire se poursuit au sud de Tours ;
- L'Indre à vélo se prolonge vers l'amont sur le Lochois et les pays de Valençay en Berry et Castelroussin ;
- Sur le canal du Loing, l'aménagement se poursuit sur l'agglomération de Montargis ; la première tranche de travaux devrait être lancée par le département du Loiret ;
- L'aménagement de la vallée de l'Eure à vélo est programmé pour 2015.

Un nouveau programme de coopération interrégionale sera étudié sur la Véloscénie entre Paris et le Mont Saint Michel.

Une nouvelle Mission Régionale de Conseil et d'Expertise (MIRCE) sous forme de marché à bon de commande sera lancé en 2015 afin d'accompagner les porteurs de projets régionaux en matière d'itinérance cyclable, équestre et pédestre.

L'adhésion à l'association des départements et régions cyclables sera renouvelée.

### Programme : Promotion et animation touristique

- **Tableaux budgétaires**

- *Les autorisations de programme et d'engagement créées ou modifiées*

Type AP	n° Enveloppe	Date limite d'affectation	Libellés	Montant BP 2015	CP 2015	CP 2016
AE	2015 1235	31/12/2016	CAP INNOVATION TOURISTIQUE FONCTIONNEMENT	100 000,00	30 000,00	40 000,00

- *Les crédits de paiement*

		DEPENSES		RECETTES	
		BP n-1	BP 2015	BP n-1	BP 2015
PROMOTION ET ANIMATION TOURISTIQUE	Investissement	1 010 750,00	596 000,00	0,00	0,00
	Fonctionnement	4 109 400,00	4 019 400,00	0,00	0,00

La Région soldera un engagement de la convention 2007-2013 avec le Département d'Indre-et-Loire, relatif à un programme d'équipements permettant de diversifier l'offre de visite du Domaine de Candé (Monts).

La Région confie l'ensemble de la promotion touristique au Comité Régional du Tourisme Centre-Val de Loire (CRT), basée sur la stratégie de marques touristiques (Val de Loire, Touraine, Berry Province, Châteaux de la Loire, la Loire à vélo) et les filières touristiques prioritaires (patrimoine culturel, parcs et jardins, tourisme de nature, itinérances douces, art de vivre, art contemporain). En 2015, le CRT intègrera une nouvelle mission liée à l'animation du réseau des Offices de Tourisme.

La Région maintiendra son soutien aux initiatives touristiques innovantes en mobilisant le son dispositif « CAP INNOVATION TOURISTIQUE ». Celui-ci lui permet de financer des projets en lien avec l'usage des TIC (« e » et « m » tourisme), l'écotourisme, le tourisme durable, les démarches collectives ou de mise en réseau, ainsi que les prestations et services innovants pour les publics en situation de handicap.

Conformément aux orientations de la Stratégie Régionale de Tourisme Durable, la Région participera au financement de l'animation du premier Cluster « Tourisme » créé en région Centre sur le thème de la mise en valeur touristique des patrimoines. Le poste d'animateur est porté par le CRT.

Elle reconduira également son soutien à l'Association Régionale du Fleurissement (ARF), pour la mise en œuvre du volet régional du label national des villes et villages fleuris.

La Région appuiera le programme d'actions de l'Union Nationale des Associations de Tourisme (UNAT-Centre) en faveur du tourisme pour tous : conseil aux porteurs de projets de rénovation des hébergements et meilleure prise en compte du développement durable et de l'accessibilité ; animation du réseau des adhérents ; actions de facilitation du départ en vacances pour les publics éloignés ou en difficulté (jeunes, seniors, personnes en situation de handicap), en lien avec l'Agence Nationale pour les Chèques-Vacances (ANCV).

Elle financera l'association Accueil Paysan pour permettre de poursuivre le développement de son réseau d'hébergements touristiques en région Centre et le soutien aux porteurs de projet.

La Région appuiera le travail de coordination, entre les acteurs du tourisme, les organisations institutionnelles et les Collectivités, préparatoire à la structuration de nouvelles marques touristiques territoriales et à leur promotion : Perche, Sologne.

### Programme : Renforcer l'offre d'hébergement

- **Tableaux budgétaires**

- *Les autorisations de programme et d'engagement créées ou modifiées*

Type AP	n° Enveloppe	Date limite d'affectation	Libellés	Montant BP 2015	CP 2015	CP 2016
AP	2015 0068	31/12/2016	HEBERGEMENTS TOURISTIQUES	1 700 000,00	615 608,60	650 000,00

- *Les crédits de paiement*

		DEPENSES		RECETTES	
		BP n-1	BP 2015	BP n-1	BP 2015
<b>RENFORCER L'OFFRE D'HEBERGEMENT</b>	<b>Investissement</b>	2 005 000,00	1 915 000,00	0,00	0,00
	<b>Fonctionnement</b>	0,00	0,00	0,00	0,00

La politique de soutien aux hébergements touristiques se compose de deux volets complémentaires :

- Le « CAP HEBERGEMENTS TOURISTIQUES » permet à la Région d'accompagner l'amélioration de l'offre touristique, en intervenant sur les projets de création et de modernisation d'hébergements touristiques classés ou labellisés. Ce dispositif intègre des critères de qualité touristique et de qualité environnementale (démarche d'éco-labellisation, protection de la biodiversité, amélioration de la qualité thermique des bâtiments ...).
- Le « CAP HEBERGEMENTS DU TOURISME POUR TOUS » et résidences de tourisme, qui permet notamment d'accompagner les projets de rénovation menés par le secteur associatif et à vocation sociale.

Sur ce thème de l'hébergement, les financements régionaux seront complétés, dans les zones rurales, par des cofinancements européens prévus dans le cadre du Plan de Développement Rural Régional (PDRR) du FEADER pour la période 2014-2020.

Afin de conforter le développement de l'itinérance sur la Loire à vélo et les autres véloroutes régionales et de diversifier la gamme d'hébergements touristiques, la Région lancera une



initiative sous forme d'appel à projets, pour la construction d'un réseau d'hébergements simples et peu coûteux dans les campings labellisés « Accueil vélo ».

### Programme : Itinérances douces

- **Tableaux budgétaires**

- *Les autorisations de programme et d'engagement créées ou modifiées*

Type AP	n° Enveloppe		Date limite d'affectation	Libellés	Montant BP 2015	CP 2015	CP 2016
AP	2015	0078	31/12/2015	ITINERAIRES DE RANDONNEE	10 000,00	5 000,00	5 000,00

- *Les crédits de paiement*

		DEPENSES		RECETTES	
		BP n-1	BP 2015	BP n-1	BP 2015
<b>ITINERANCES DOUCES</b>	<b>Investissement</b>	58 700,00	143 000,00	0,00	0,00
	<b>Fonctionnement</b>	20 000,00	30 000,00	0,00	0,00

L'étude régionale sur le développement du tourisme équestre autour du Parc fédéral équestre de Lamotte Beuvron et du canal de la Sauldre sera finalisée en début d'année.

Cette année marquera le début d'un programme de coopération entre la région Centre et la Fédération Française d'Equitation qui vise à étudier et expérimenter sur les deux ans à venir un système d'information cartographique sur les itinéraires de randonnées équestres.

En matière de randonnée pédestre, le comité régional de randonnée va engager la première tranche de numérisation des itinéraires de Grande Randonnée (GR) pédestre.

Dans le cadre de sa stratégie de soutien à la filière de batellerie traditionnelle, la Région lancera une étude en vue d'améliorer les points d'embarquement et d'assurer une meilleure visibilité auprès des publics touristiques notamment ceux empruntant La Loire à Vélo.

# ÉCONOMIE - INNOVATION

## **LES ORIENTATIONS 2015**

Consciente des enjeux liés aux mutations complexes d'une économie mondialisée, la Région Centre maintient le budget alloué à l'économie et à l'innovation en 2015. Cet engagement marque la priorité accordée au développement économique et à la création d'emplois.

La Région a la volonté d'accompagner toujours mieux les entrepreneurs dans leurs projets de développement. Les soutiens régionaux se construisent au plus près des préoccupations des acteurs économiques pour stimuler la création, l'innovation, l'export, le développement et l'internationalisation des entreprises.

**Ainsi 2015 verra la mise en place, dès le 1<sup>er</sup> janvier, d'une nouvelle génération de Contrats d'Appuis aux Projets (CAP). Ces nouveaux CAP, fruit d'une concertation nourrie avec le monde de l'entreprise et les chambres consulaires se veulent simplifiés dans le montage du dossier, réactifs dans l'instruction de la demande et dans le versement de la subvention régionale et mieux coordonnés avec les dispositifs des partenaires de la Région que sont BPI France notamment.**

Leviers d'action majeurs, **les fonds européens des programmes FEDER et FEADER seront désormais gérés directement par la Région.** La mise en œuvre de ces crédits sera couplée avec les aides régionales existantes en matière d'innovation et d'investissement agricole pour accroître la portée des dispositifs régionaux.

**Le soutien régional à l'innovation se poursuivra avec la sélection des entreprises accompagnées dans le cadre de l'appel à projet « innovation ». Ce nouvel appel à projet, en 2015, mettra plus particulièrement l'accent sur l'innovation par l'économie circulaire et par l'économie sociale et solidaire. 170 lettres d'intentions sont parvenues auprès du Conseil Régional du Centre, ce qui souligne l'intérêt que les entreprises de la région portent à l'innovation sociale.** Les autres leviers d'action, diagnostics innovation croissance, garanties, abondement de fonds de capital-risque ou de prêts d'honneur seront maintenus. Pour préparer l'avenir et contribuer à l'émergence d'autres modèles économiques plus respectueux des ressources, les lauréats de l'appel à projet « économie circulaire » seront financés en 2015.

Les efforts budgétaires de la Région en faveur de l'agriculture seront maintenus, et notre action sera poursuivie par la signature et la mise en œuvre des CAP filière de 2<sup>ième</sup> génération.

Les aides à l'internationalisation des entreprises seront poursuivies, et l'agence Centreco sera toujours mobilisée pour l'accompagnement des entreprises dans les salons internationaux.

Le dispositif CAP'asso au service de l'emploi associatif sera maintenu, contribuant ainsi au dynamisme du tissu associatif sur l'ensemble du territoire régional.

## DONNEES FINANCIERES GLOBALES DU BUDGET ECONOMIE INNOVATION

AUTORISATIONS DE PROGRAMME ET/OU D'ENGAGEMENT CREEES OU MODIFIEES AU BP:

	CREATIONS	MODIFICATIONS
Autorisations de programme	18 370 000,00	-1 400 000,00
Autorisations d'engagement	11 720 000,00	0,00

### CREDITS DE PAIEMENT

TOTAL ECONOMIE INNOVATION	DEPENSES		RECETTES	
	BP n-1	BP 2015	BP n-1	BP 2015
Investissement	22 000 000,00	23 580 000,00	8 357 609,00	8 274 189,00
Fonctionnement	19 615 000,00	19 500 700,00	2 115,00	1 338,00

### PRESENTATION GLOBALE DES CREDITS GERES PAR LA REGION CENTRE

Crédits de paiement budget régional 2015	Crédits européens mobilisables en 2015	Total 2015
43 080 700 €	3 830 000 €	46 910 700 €

### DETAIL PAR PROGRAMME

#### Programme : Création et reprise d'entreprises artisanales

- Tableaux budgétaires

- Les autorisations de programme et d'engagement créées ou modifiées

Type AP	n° Enveloppe	Date limite d'affectation	Libellés	Montant BP 2015	CP 2015	CP 2016
AP	2015 0791	31/12/2015	PLATES FORMES D INITIATIVES LOCALES	800 000,00	400 000,00	400 000,00
AP	2015 0830	31/12/2015	FONDS REGIONAL DE GARANTIE ARTISANAT	200 000,00	200 000,00	0,00
AP	2015 1769	31/12/2015	CAP ARTISANAT CREATION	2 000 000,00	1 000 000,00	1 000 000,00

- Les crédits de paiement

		DEPENSES		RECETTES	
		BP n-1	BP 2015	BP n-1	BP 2015
<b>CREATION ET REPRISE D'ENTREPRISES ARTISANALES</b>	<b>Investissement</b>	3 386 000,00	2 740 000,00	2 437 673,00	2 750 000,00
	<b>Fonctionnement</b>	315 000,00	315 000,00	0,00	0,00

L'action menée par la Région en faveur de la création - reprise, au travers de « CAP ARTISANAT CREATION », permet aux créateurs et repreneurs de très petites entreprises d'accéder aux crédits bancaires, de renforcer leurs fonds propres et de boucler financièrement leur plan d'investissement. Les crédits relatifs à la création reprise ont été ajustés selon l'exécution budgétaire 2014. Ils pourront être revus en cours d'année si le besoin se fait sentir. Des contacts réguliers ont lieu avec les Chambres de Métiers en ce sens.

Par ailleurs, la Région poursuit son soutien au financement des 8 Plateformes d'Initiatives actives en région et de la plateforme régionale dédiée à la transmission reprise, des différents fonds de garantie favorisant l'accès aux prêts bancaires des très petites entreprises, ainsi que des programmes collectifs portés par les chambres consulaires.

**Programme : Développement et adaptation des entreprises artisanales**

• **Tableaux budgétaires**

- *Les autorisations de programme et d'engagement créées ou modifiées*

Type AP	n° Enveloppe		Date limite d'affectation	Libellés	Montant BP 2015	CP 2015	CP 2016
AP	2015	1759	31/12/2015	CAP ARTISANAT DEVELOPPEMENT	2 000 000,00	800 000,00	800 000,00
AE	2015	1761	31/12/2015	CAP ARTISANAT DEVELOPPEMENT FONCTIONNEMENT	200 000,00	60 000,00	100 000,00

- *Les crédits de paiement*

		DEPENSES		RECETTES	
		BP n-1	BP 2015	BP n-1	BP 2015
DEVELOPPEMENT ET ADAPTATION DES ENTREPRISES ARTISANALES	Investissement	1 639 980,00	1 700 000,00	539 550,00	562 479,00
	Fonctionnement	610 000,00	550 000,00	0,00	0,00

Depuis 2012, la Région met l'accent sur l'accompagnement au développement des entreprises artisanales. Le dispositif « CAP ARTISANAT DEVELOPPEMENT » permet d'offrir à l'entreprise artisanale la possibilité de définir et de mettre en œuvre une véritable stratégie de développement et une approche globale de ses projets (le soutien aux projets d'investissement, le recours aux conseils spécialisés, le développement commercial). De très beaux dossiers de développement ont ainsi été accompagnés.

La Région poursuit son soutien à l'association ARDAN Centre (Association Régionale pour le Développement d'Activités Nouvelles). L'action ARDAN consiste à repérer, dans les entreprises, des projets d'activités nouvelles présentant un caractère structurant pour l'entreprise et une vocation pérenne, qui n'ont pu être validés ni mis en œuvre faute de moyens financiers ou de compétences internes. S'appuyant sur les mécanismes de la formation professionnelle, ARDAN met à la disposition de l'entreprise, pendant une durée de 6 mois, les compétences d'un porteur de projet

**Programme : Promotion de l'artisanat**

• **Tableaux budgétaires**

- *Les crédits de paiement*

		DEPENSES		RECETTES	
		BP n-1	BP 2015	BP n-1	BP 2015
PROMOTION DE L'ARTISANAT	Investissement	0,00	0,00	0,00	0,00
	Fonctionnement	285 000,00	285 000,00	0,00	0,00

Les entreprises artisanales souffrent encore souvent d'une méconnaissance de leur savoir-faire par le grand public et de l'absence d'une véritable politique de commercialisation susceptible de les aider à gagner des parts de marché.

C'est pourquoi la Région a choisi d'encourager les entreprises à développer des démarches collectives de commercialisation et de participer aux projets susceptibles de promouvoir, renforcer et valoriser l'image de marque des métiers auprès du grand public.

### Programme : Démarche filière

- **Tableaux budgétaires**

- *Les autorisations de programme et d'engagement créées ou modifiées*

Type AP	n° Enveloppe		Date limite d'affectation	Libellés	Montant BP 2015	CP 2015	CP 2016
AE	2015	1363	31/12/2016	METIERS D'ART	370 000,00	370 000,00	0,00

- *Les crédits de paiement*

		DEPENSES		RECETTES	
		BP n-1	BP 2015	BP n-1	BP 2015
DEMARCHE FILIERE	Investissement	0,00	0,00	0,00	0,00
	Fonctionnement	490 000,00	490 000,00	0,00	0,00

La Région poursuit sa volonté d'accompagner la structuration de l'artisanat au travers des programmes régionaux de filières (alimentaire, métiers d'art, production) ou thématiques (environnement développement durable, Gestion Prévisionnelle des Emplois et des Compétences), mis en œuvre sur chaque département par les chambres consulaires et visant à l'amélioration de la qualité du travail accompli.

Il s'agit d'encourager et faciliter la mise en œuvre d'opérations collectives de partenariats inter-entreprises dans le cadre de branches, ou interprofessionnelles autour de thématiques communes et stratégiques, porteuses de développement et d'innovation.

Toujours désireuse de valoriser les savoir-faire de son territoire, la Région organisera, pour la 14<sup>ème</sup> année consécutive, au mois de février, son salon régional des métiers d'art au parc des expositions d'Orléans.

### Programme : Economie sociale et solidaire

- **Tableaux budgétaires**

- *Les autorisations de programme et d'engagement créées ou modifiées*

Type AP	n° Enveloppe		Date limite d'affectation	Libellés	Montant BP 2015	CP 2015	CP 2016
AP	2015	0929	31/12/2015	CAP SOLIDAIRE	150 000,00	150 000,00	0,00
AP	2015	1260	31/12/2015	SCOP	150 000,00	150 000,00	0,00
AP	2015	14600	31/12/2015	CENTR'ACTIF	100 000,00	100 000,00	0,00
AE	2015	3706	31/12/2015	GROUPEMENTS D'EMPLOYEURS / COOPERATIVES D'ACTIVITES ET D'EMPLOI	150 000,00	105 000,00	45 000,00

- Les crédits de paiement

		DEPENSES		RECETTES	
		BP n-1	BP 2015	BP n-1	BP 2015
ECONOMIE SOCIALE ET SOLIDAIRE	Investissement	400 000,00	400 000,00	1 500,00	0,00
	Fonctionnement	1 402 800,00	1 410 000,00	0,00	0,00

Afin de favoriser et développer la reconnaissance du secteur de l'Economie Sociale et Solidaire (ESS) comme acteur économique à part entière, la Région poursuit son action de soutien aux principales têtes de réseau :

- La Conférence Permanente des Coordinations Associatives (CPCA), devenue Mouvement Associatif depuis juin 2014, coordinatrice des actions menées par les grands réseaux associatifs et en faveur notamment de CAP Asso ;
- La Chambre Régionale de l'Economie Sociale et Solidaire (CRESS) dont l'une des actions est de promouvoir l'Economie Sociale et Solidaire et ses valeurs sur le territoire régional ;
- L'association Centre Réseau Solidaire (CRE-SOL) intervenant sur les financements solidaires ;
- L'association Centre Actif, fonds territorial France Active en région Centre. En complément de l'aide au fonctionnement de l'association Centre Actif, la Région poursuivra autant que de besoin, la dotation de ses différents outils financiers ;
- L'Union Régionale des Entreprises d'Insertion (UREI), qui assure l'accompagnement, des entreprises d'insertion adhérentes individuellement et collectivement ;
- l'Union Régionale des Entreprises Coopératives (URSCOP) dont la Région a favorisé en 2009, l'ouverture d'une antenne sur son territoire afin de promouvoir la culture coopérative et de favoriser la création et le développement de nouvelles sociétés coopératives. En 2012 la Région a souhaité aller plus loin en créant un nouveau dispositif dénommé CAP SCOP pour aider les salariés-associés fondateurs d'une SCOP à former le capital social de l'entreprise ;
- l'Association pour le Droit à l'Initiative (ADIE Centre) dont l'objet est de soutenir l'initiative des chômeurs créateurs d'entreprises en leur ouvrant l'accès au crédit.

Les financements mobilisés au travers du dispositif Lutte Contre les Exclusions visent à accompagner des initiatives portées par des associations qui permettent à un public fragile et défavorisé d'accéder aux savoirs de base, aux loisirs, à la culture, et aux sports.

Enfin, la Région poursuit son accompagnement des créateurs d'entreprise « fragiles », par la mobilisation de son dispositif financier « CAP SOLIDAIRE ». Celui – ci prend la forme d'une prime forfaitaire de 1 000 € par projet de création d'entreprise présenté par des personnes sans ressource financière.

## Programme : CAP'Asso

- **Tableaux budgétaires**

- *Les autorisations de programme et d'engagement créées ou modifiées*

Type AP	n° Enveloppe		Date limite d'affectation	Libellés	Montant BP 2015	CP 2015	CP 2016
AE	2015	0584	31/12/2017	CAP ASSO	10 000 000,00	2 400 000,00	2 500 000,00

- *Les crédits de paiement*

		DEPENSES		RECETTES	
		BP n-1	BP 2015	BP n-1	BP 2015
<b>CAP'ASSO</b>	Investissement	0,00	0,00	0,00	0,00
	Fonctionnement	9 227 644,00	9 227 700,00	0,00	0,00

Avec la mesure « CAP'ASSO CENTRE », la Région marque son souhait d'apporter une réponse adaptée aux besoins du monde associatif.

Ce dispositif vise à soutenir financièrement les projets d'activités pérennes mis en place par les associations, de tous secteurs d'activité, dans l'objectif de favoriser et de faciliter la création et/ou la consolidation d'emplois durables (en CDI).

## Programme : Création et reprise des entreprises industrielles et de services

- **Tableaux budgétaires**

- *Les autorisations de programme et d'engagement créées ou modifiées*

Type AP	n° Enveloppe		Date limite d'affectation	Libellés	Montant BP 2015	CP 2015	CP 2016
AP	2015	0704	31/12/2015	FONDS REGIONAL DE GARANTIE	1 000 000,00	500 000,00	500 000,00
AP	2015	1789	31/12/2015	AIDE A LA CREATION	50 000,00	12 500,00	37 500,00
AP	2015	4000	31/12/2015	CAP CREATION REPRISSE CENTRE	1 000 000,00	700 000,00	300 000,00

- *Les crédits de paiement*

		DEPENSES		RECETTES	
		BP n-1	BP 2015	BP n-1	BP 2015
<b>CREATION ET REPRISSE DES ENTREPRISES INDUSTRIELLES ET DE SERVICES</b>	Investissement	1 150 000,00	1 050 000,00	324 492,00	404 500,00
	Fonctionnement	110 000,00	110 000,00	0,00	0,00

Le dispositif « CAP CREATION/REPRISSE CENTRE » permet d'accompagner les projets de création et de reprise d'entreprises industrielles et de services à l'entreprise en renforçant leur structure financière. Le dispositif a été étendu aux entreprises innovantes avec le volet « jeunes pousses innovantes », outil spécifique permettant d'intervenir de manière significative dès leurs premières phases de vie.



La ligne « Aides à la création » en investissement permettra, d'une part, d'accompagner l'Association Val de Loire Entreprendre au titre de prêts d'honneur accordés aux entreprises innovantes.

Le soutien aux actions de sensibilisation des jeunes à l'esprit d'entreprendre comme l'organisation des concours « Graine de Boite », « Crea Campus » ou encore le salon des Jeunes Inventeurs de Monts. Le programme entrepreneurial régional PEPITE (pôles étudiants pour l'innovation, le transfert et l'entrepreneuriat) sera mis en œuvre par la Communauté Universitaire et d'Établissements. Les crédits figurent en fonctionnement.

**Programme : Développement et adaptation des entreprises industrielles et de services**

• **Tableaux budgétaires**

- *Les autorisations de programme et d'engagement créées ou modifiées*

Type AP	n° Enveloppe		Date limite d'affectation	Libellés	Montant BP 2015	CP 2015	CP 2016
AP	2015	0719	31/12/2015	CENTRECO	20 000,00	20 000,00	0,00
AP	2015	4001	31/12/2015	CAP DEVELOPPEMENT CENTRE	7 000 000,00	3 150 000,00	2 200 000,00
AP	2015	4002	31/12/2015	CAP EMPLOI/FORMATION CENTRE	2 500 000,00	600 000,00	700 000,00
AE	2015	4003	31/12/2015	CAP FORMATION CENTRE	1 000 000,00	200 000,00	300 000,00

- *Les crédits de paiement*

		DEPENSES		RECETTES	
		BP n-1	BP 2015	BP n-1	BP 2015
<b>DEVELOPPEMENT ET ADAPTATION DES ENTREPRISES INDUSTRIELLES ET DE SERVICES</b>	<b>Investissement</b>	11 420 000,00	13 970 000,00	5 021 598,00	4 459 053,00
	<b>Fonctionnement</b>	4 404 556,00	4 373 000,00	2 115,00	1 338,00

La Région soutient les projets d'entreprises souhaitant concevoir de nouveaux produits ou services, engager une démarche export, moderniser leur outil de production à travers son dispositif « CAP DEVELOPPEMENT CENTRE ».

La mesure d'avenir « Diagnostic Innovation Croissance Centre » sera poursuivie. Le suivi des recommandations sera proposé à l'ensemble des membres du réseau centre innovation.

Les projets retenus au titre du deuxième appel à projets « Innovation » seront soutenus dès début 2015 à travers le versement d'un acompte de 50 % du soutien régional. Quant aux lauréats de la première édition, ils bénéficieront d'un troisième versement permettant d'apporter la trésorerie nécessaire au développement voire la finalisation de leur projet.

La Région renouvellera son soutien à CENTRECO pour lui permettre d'assurer ses différentes missions, à savoir :

- participer à la valorisation des produits agricoles, artisanaux et agroalimentaires de la région Centre avec « C du Centre »,
- promouvoir l'image économique de la région Centre,
- favoriser le développement international des PME régionales,
- informer et faciliter l'expertise en matière de développement économique,

- réaliser une évaluation de la politique économique régionale.

Le dispositif « CAP'EMPLOI/FORMATION CENTRE » permet, à travers le volet Emploi, d'accompagner les projets des entreprises se traduisant par des créations d'emplois ou dans le cadre de reprise d'entreprises en difficulté, par le maintien des emplois. Une attention particulière est portée aux projets situés sur des bassins d'emploi en difficulté et aux projets liés à l'implantation de nouvelles entreprises.

A travers son volet Formation, il s'agit d'accompagner les plans de formation des entreprises qui confrontées à des mutations économiques, technologiques ou sociales réalisent un effort significatif de dépenses de formations, afin, d'une part de maintenir ou accroître leur compétitivité, d'autre part, sécuriser l'adaptation de tous leurs salariés par un développement de leurs compétences.

Dans le cadre du Fonds Sud, la Région accompagnera les Agences de Développement Economiques de l'Indre et du Cher dans leurs missions principales. Elle interviendra également aux côtés du Comité Régional de Tourisme (CRT) et des départements concernés pour soutenir le plan de communication commun autour de la destination Berry.

Par ailleurs, la Région soutiendra les entreprises de la zone « Fonds Sud » souhaitant participer aux salons professionnels tels que celui du Midest pour les PME sous-traitantes ou ceux relatifs à la mode française, comme le « Made In By Fatex » ou « Zoom by Fatex ».

L'Agence Régionale pour l'Amélioration des Conditions de Travail (ARACT) est une association composée paritairement d'organisations patronales et salariales. En 2015, et conformément à son cœur de métier, l'ARACT Centre poursuivra ses actions sur les conditions de travail et l'organisation du travail, pour pouvoir traiter de sujets qui sont en lien direct avec la qualité du travail et la qualité de l'emploi (seniors, pénibilité, égalité professionnelle, etc.). Sa mission est notamment de sensibiliser aux enjeux de la « qualité de vie au travail », comme facteur de compétitivité. Sur ce champ, très vaste et essentiel, les actions de sensibilisation, d'accompagnement et de diffusion de bonnes pratiques, seront prioritairement ciblées sur les petites entreprises.

La Région poursuivra son soutien aux organisations syndicales de salariés pour leur permettre de participer à des réflexions et actions régionales.

Au titre des actions collectives, la Région Centre accompagnera tout particulièrement les programmes d'actions annuels des sept grappes et clusters présents sur notre territoire : SHOP EXPERT VALLEY, AEROCENTRE, NEKOE, l'ARIAC, VALBIOM, POLEPHARMA, AGHIR. Elle entend également soutenir la nouvelle édition du congrès international COSMINNOV dédié aux sciences cosmétiques qui se tiendra à Orléans en octobre 2015.

Dans le cadre de la mise en place du Fonds d'investissement pour le développement de l'économie verte, la Région poursuivra son action au sein des outils dans lesquels elle détient une participation.

La Région accompagnera la montée en puissance d'Opportunités Régions 2, un nouveau fonds d'investissement dont l'objectif est d'accompagner les entreprises en transition

**Programme : Organisation et développement des filières agricoles**

• **Tableaux budgétaires**

- *Les crédits de paiement*

		DEPENSES		RECETTES	
		BP n-1	BP 2015	BP n-1	BP 2015
ORGANISATION ET DEVELOPPEMENT DES FILIERES AGRICOLES	Investissement	104 020,00	20 000,00	0,00	0,00
	Fonctionnement	0,00	0,00	0,00	0,00

Certains projets relatifs au Contrats Locaux d'Objectifs (CLO) Porc et rillettes ont été prolongés dans leur réalisation, l'Indication Géographique Protégée (IGP) Porc et rillettes de Tours ayant été accordée en 2014. Certaines actions de ce CLO continueront ainsi à être payées sur 2015.

**Programme : Promotion des produits agricoles et de l'agriculture régionale**

• **Tableaux budgétaires**

- *Les crédits de paiement*

		DEPENSES		RECETTES	
		BP n-1	BP 2015	BP n-1	BP 2015
PROMOTION DES PRODUITS AGRICOLES ET DE L'AGRICULTURE REGIONALE	Investissement	0,00	0,00	0,00	0,00
	Fonctionnement	850 000,00	850 000,00	0,00	0,00

L'objectif de ce programme est de faire connaître et consommer des produits de la région Centre en axant la stratégie autour de trois orientations : la restauration collective, la restauration de terroir et la sensibilisation du grand public.

La stratégie alimentaire adoptée en février 2013 continuera à être déployée. Le budget permettra de soutenir des actions autour de la signature régionale « C du Centre », la poursuite des actions au sein des filières telles qu'elles ont été proposées et négociées dans les « CAP Filière », et particulièrement les CAP Viticulture, Légumes et Bovin Lait adoptées en 2014 et dans le cadre des salons grands publics (salon de l'agriculture, salons de la gastronomie, Ferm'expo Tours) pour atteindre les objectifs précisés ci-dessus. Ces actions se feront également en lien avec la stratégie de développement touristique et de développement de la biodiversité.

## Programme : Installation

- **Tableaux budgétaires**

- *Les crédits de paiement*

		DEPENSES		RECETTES	
		BP n-1	BP 2015	BP n-1	BP 2015
<b>INSTALLATION</b>	<b>Investissement</b>	200 000,00	20 000,00	0,00	0,00
	<b>Fonctionnement</b>	470 000,00	470 000,00	0,00	0,00

Le programme relatif à l'installation et à l'emploi dans le domaine agricole vise à faciliter la transmission des exploitations, à accompagner les projets des nouveaux installés, à proposer des nouveaux modes d'installation en tenant compte de la multifonctionnalité de l'agriculture et enfin d'accompagner des démarches autour de la gestion de l'emploi et des compétences dans les exploitations agricoles.

En 2015 la Région va continuer à déployer son « CAP Installation » qui se trouve conforté par un cadre régional et national d'appui à l'installation et à la transmission rénové, autour du comité régional installation, comité co-présidé par l'Etat et la Région, lieu de concertation avec l'ensemble des partenaires concernés, chargé de définir, suivre, animer et évaluer la stratégie régionale pour l'installation et la transmission. Ce dispositif permet à la fois d'avoir une vision globale de la durabilité du projet d'installation et un accompagnement à la carte en fonction des besoins du porteur de projet.

## Programme : Développement de l'agriculture biologique

- **Tableaux budgétaires**

- *Les crédits de paiement*

		DEPENSES		RECETTES	
		BP n-1	BP 2015	BP n-1	BP 2015
<b>DEVELOPPEMENT DE L'AGRICULTURE BIOLOGIQUE</b>	<b>Investissement</b>	0,00	0,00	0,00	0,00
	<b>Fonctionnement</b>	800 000,00	800 000,00	0,00	0,00

Ce programme a pour objectif d'augmenter le nombre d'exploitations en agriculture biologique mais aussi les surfaces de production. Afin de le promouvoir et de faciliter son développement, certains leviers ont été identifiés comme : l'appui à l'organisation de circuits longs, le repérage des débouchés potentiels, la rationalisation des coûts de conseil et d'animation, la prise en charge d'une partie des coûts de certification. Ces objectifs seront à nouveau traduits dans les interventions de la Région.

L'année 2015, avec la mise en place du plan régional Agri Bio 2014-2017, en partenariat avec l'Etat, va permettre de conforter et d'adapter les interventions de la Région, en particulier celles du « CAP Conversion », dont l'évaluation prévue devrait permettre de créer un nouveau dynamisme.

## Programme : CAP Filières

- **Tableaux budgétaires**

- *Les autorisations de programme et d'engagement créées ou modifiées*

Type AP	n° Enveloppe		Date limite d'affectation	Libellés	Montant BP 2015	CP 2015	CP 2016
AP	2015	1362	31/12/2020	CAP BOVIN LAIT 2	1 400 000,00	200 000,00	400 000,00
AP	2014	1265		CAP FILIERES - MATERIEL	-1 400 000,00	1 235 500,00	1 235 500,00

- *Les crédits de paiement*

		DEPENSES		RECETTES	
		BP n-1	BP 2015	BP n-1	BP 2015
<b>CAP FILIERES</b>	<b>Investissement</b>	3 500 000,00	3 680 000,00	32 796,00	98 157,00
	<b>Fonctionnement</b>	600 000,00	600 000,00	0,00	0,00

Ce dispositif permet de faire émerger de vraies dynamiques de filières dans la région. L'ambition, au-delà d'un soutien aux investissements et à l'appui technique, est de favoriser le dialogue entre l'ensemble des acteurs d'une filière pour développer l'innovation et partager le gain de valeur ajoutée.

La création d'Autorisation de Programme (AP) par filière répond à un souci de simplification et de visibilité budgétaire qui devrait également faciliter la transition entre les différentes générations de CAP et la mise en place de cofinancements du FEADER à partir de 2015.

C'est pourquoi un contrat d'appui (CAP) est signé avec le porteur de projet représentant la filière. Il est élaboré sur la base d'un diagnostic économique, social et environnemental et permet de répondre aux enjeux identifiés. Des actions d'expérimentation, de promotion, d'aide en faveur de la transformation sont identifiées donnant une visibilité sur les moyens mis en œuvre.

L'année 2015 devrait voir émerger les nouveaux CAP Forêt, Bovin viande, Semences notamment. L'accent sera également mis sur l'innovation en agriculture avec un couplage plus important entre la recherche et les travaux des stations d'expérimentation régionales et la définition du nouveau programme Herbe et Fourrage, élément dynamisant pour les filières d'élevage.

## Programme : PEE Valorisation de la biomasse agricole et forestière

- **Tableaux budgétaires**

- *Les crédits de paiement*

		DEPENSES		RECETTES	
		BP n-1	BP 2015	BP n-1	BP 2015
<b>PEE VALORISATION DE LA BIOMASSE AGRICOLE ET FORESTIERE</b>	<b>Investissement</b>	200 000,00	0,00	0,00	0,00
	<b>Fonctionnement</b>	50 000,00	20 000,00	0,00	0,00

Pour une grande partie, ce programme est la déclinaison dans le domaine agricole de la politique de la Région en faveur de l'efficacité énergétique. L'année 2015 sera l'occasion de poursuivre l'appui au programme Alter'Energie.

**EUROPE**

## **LES ORIENTATIONS 2015**

L'Europe, son avenir comme ses politiques, est plus que jamais un enjeu déterminant pour les régions françaises à qui l'Etat vient de confier de nouvelles responsabilités. En effet, le cadre de la nouvelle contractualisation de la politique de cohésion européenne place la Région Centre autorité de gestion des fonds structurels européens (FEDER, FSE, FEADER) pour la période 2014-2020 dont le mode opératoire s'appliquera dès 2015.

Une nouvelle mobilisation de la Région Centre sera engagée dès 2015 pour assurer le transfert de gestion des fonds européens dont le volume est en nette augmentation. La Région Centre, autorité de gestion, mettra notamment au service des politiques régionales de nouvelles ressources en lien avec les cibles « Stratégies Europe 2020 ». Une action efficace qui concernera prioritairement : emploi, Recherche et Développement, changement climatique, formation / éducation, et les luttes contre la pauvreté et l'exclusion.

Par ailleurs, les acteurs régionaux dans leur développement à l'échelle européenne continueront d'être accompagnés notamment par la mise à disposition du centre de ressource et de médiation que constitue l'Antenne Région Centre à Bruxelles ainsi que par le CAP EURO, soutien aux projets locaux aidés par l'Union européenne et aux projets d'information à la citoyenneté européenne notamment au sein du réseau Europ'direct.

Notre jeunesse doit être européenne. La Région Centre reste l'une des régions les plus volontaristes en matière de mobilité européenne des jeunes. Elle consacrera un budget de plus de 6 M€ pour aider à la réalisation des projets de mobilité de plus de 14 000 jeunes. Sous la bannière « Parcours d'Europe », 6 dispositifs mis en place par la Région Centre et reconduit en 2015 constituent un atout important pour la future intégration professionnelle des jeunes.



## DONNEES FINANCIERES GLOBALES DU BUDGET EUROPE

AUTORISATIONS DE PROGRAMME ET/OU D'ENGAGEMENT CREEES OU MODIFIEES AU BP:

	CREATIONS	MODIFICATIONS
Autorisations de programme	154 015 864,00	0,00
Autorisations d'engagement	138 235 472,00	0,00

### CREDITS DE PAIEMENT

TOTAL EUROPE	DEPENSES		RECETTES	
	BP n-1	BP 2015	BP n-1	BP 2015
Investissement	17 000 000,00	29 231 000,00	17 000 000,00	29 231 000,00
Fonctionnement	10 550 000,00	19 250 220,00	14 200 000,00	27 567 000,00

### DETAIL PAR PROGRAMME

#### Programme : Programmation 2007-2013 (Programmes Communautaires Européens)

- **Tableaux budgétaires**

- *Les crédits de paiement*

		DEPENSES		RECETTES	
		BP n-1	BP 2015	BP n-1	BP 2015
PROGRAMMATION 2007-2013 (PCE)	Investissement	17 000 000,00	16 350 000,00	17 000 000,00	16 350 000,00
	Fonctionnement	10 200 000,00	7 250 000,00	10 200 000,00	7 250 000,00

L'année 2015 constitue une année de transition durant laquelle deux périodes de programmation 2007-2013 et 2014-2020 vont coexister au sein du budget régional.

En effet, la période de programmation 2007-2013 continue d'être mise en œuvre jusqu'en 2016. Si le niveau d'engagement tend vers une consommation optimale des crédits européens, il demeure de nombreux dossiers à payer justifiant le niveau des crédits de paiement.

A ce titre, 16,35 M€ de crédits de paiement en investissement et 7,25 M€ en fonctionnement sont prévus afin de répondre aux engagements financiers pris auprès de bénéficiaires d'aides européennes.

#### Programme : Programmation 2014-2020 (Programmes Communautaires Européens)

- **Tableaux budgétaires**

- *Les autorisations de programme et d'engagement créées ou modifiées*

Type AP	n° Enveloppe		Date limite d'affectation	Libellés	Montant BP 2015	CP 2015	CP 2016
AP	2015	9000	31/12/2023	PO-PI1A - INVESTISSEMENTS RECHERCHE DPS	16 899 000,00	1 400 000,00	3 000 000,00
AP	2015	9001	31/12/2023	PO-PI1A - PROGRAMMES RECHERCHE DPS	11 266 000,00	950 000,00	1 990 000,00
AP	2015	9002	31/12/2023	PO-PI1B - PROJETS INDIVIDUELS ENTREPRISE RDI	6 959 430,00	590 000,00	1 226 315,48
AP	2015	9003	31/12/2023	PO-PI1B - PROJETS COLLABORATIFS RDI (HORS DPS)	3 939 300,00	330 000,00	694 140,84
AP	2015	9004	31/12/2023	PO-PI2A - INFRASTRUCTURE THD	29 730 000,00	2 500 000,00	5 238 699,03
AP	2015	9005	31/12/2023	PO-PI3A - CREATION REPRISE - INGE. FIN.	5 663 050,00	480 000,00	997 881,42
AP	2015	9006	31/12/2023	PO-PI3D - INVESTISSEMENTS PRODUCTIFS	2 034 611,00	170 000,00	358 517,14
AP	2015	9007	31/12/2023	PO-PI3D - DEVELOPPEMENT INGE. FIN.	2 034 613,00	170 000,00	358 517,50
AP	2015	9008	31/12/2023	PO-PI3A2 - ENTREPRISES QUARTIERS PRIORITAIRES	2 062 000,00	175 000,00	363 343,34
AP	2015	9009	31/12/2023	PO-PI4A - ENR - INGE. FIN.	481 680,00	40 000,00	84 876,44
AP	2015	9010	31/12/2023	PO-PI4A - ENR - DEMONSTRATEURS	3 960 480,00	300 000,00	697 872,95
AP	2015	9011	31/12/2023	PO-PI4C - EE BATIMENTS - INGE. FIN.	1 801 800,00	150 000,00	317 493,71
AP	2015	9012	31/12/2023	PO-PI4C - EE BATIMENTS - DEMONSTRATEURS	5 905 900,00	500 000,00	1 040 673,82
AP	2015	9013	31/12/2023	PO-PI4C2 - EE LOGEMENTS QUARTIERS PRIORITAIRES	6 938 000,00	590 000,00	1 222 539,32
AP	2015	9014	31/12/2023	PO-PI4E - ORLEANS / CHATEAUNEUF	39 640 000,00	3 300 000,00	6 984 932,04
AP	2015	9015	31/12/2023	POI-PI5B - INONDATION STRATEGIES	200 000,00	17 000,00	35 241,84
AP	2015	9016	31/12/2023	POI-PI5B - INONDATION ACTIONS PREVENTIVES	500 000,00	40 000,00	88 104,59
AP	2015	9017	31/12/2023	POI-PI5B - INONDATION RECHERCHES	200 000,00	17 000,00	35 241,84
AP	2015	9018	31/12/2023	POI-PI5B - INONDATION EXPANSION CRUE	1 800 000,00	150 000,00	317 176,53
AP	2015	9019	31/12/2023	POI-PI6C - TOURISME NOUVELLES DESTINATIONS	400 000,00	34 000,00	70 483,67
AP	2015	9020	31/12/2023	POI-PI6C - TOURISME ITINERANCES	3 800 000,00	320 000,00	669 594,90
AP	2015	9021	31/12/2023	POI-PI6C - TOURISME INNOVATION PROMOTION	500 000,00	40 000,00	88 104,59
AP	2015	9022	31/12/2023	POI-PI6D - BIODIVERSITE CONNAISSANCES RECHERCHES	1 000 000,00	85 000,00	176 209,18
AP	2015	9023	31/12/2023	POI-PI6D - BIODIVERSITE RESEAUX ACTEURS	200 000,00	17 000,00	35 241,84
AP	2015	9024	31/12/2023	POI-PI6D - BIODIVERSITE CONTINUITES ECOLOGIQUES	4 000 000,00	340 000,00	704 836,73
AP	2015	9025	31/12/2023	POI-PI6D - BIODIVERSITE ZONES HUMIDES	1 500 000,00	125 000,00	264 313,78
AP	2015	9026	31/12/2023	AT PO FEDER CENTRE INVT	100 000,00	8 500,00	17 650,00
AP	2015	9027	31/12/2023	AT PL FSE CENTRE INVT	100 000,00	8 500,00	17 650,00
AP	2015	9028	31/12/2023	AT POI FEDER LOIRE INVT	100 000,00	8 500,00	17 650,00
AE	2015	9050	31/12/2023	PO-PI1B - ACCOMPAGNEMENT ENTREPRISES INNOVANTES	15 363 270,00	1 300 000,00	2 707 149,27
AE	2015	9051	31/12/2023	PO-PI2C - APPLICATIONS ET USAGES TIC	6 610 000,00	560 000,00	1 164 742,70
AE	2015	9052	31/12/2023	PO-PI3A - SOUTENIR L'ENTREPRENARIAT	2 350 700,00	200 000,00	414 214,93
AE	2015	9053	31/12/2023	PO-PI3A - CREATION REPRISE - ACCOMPAGNEMENT	2 671 250,00	220 000,00	470 698,78
AE	2015	9054	31/12/2023	PO-PI3D - PME - CAPITAL HUMAIN	1 220 767,00	100 000,00	215 110,36
AE	2015	9055	31/12/2023	PO-PI3D - PME - FILIERE & RESEAUX	2 848 456,00	240 000,00	501 924,11
AE	2015	9056	31/12/2023	PO-PI4A - ENR - ANIMATION FORMATION	909 840,00	77 000,00	160 322,16
AE	2015	9057	31/12/2023	PO-PI4C - EE BATIMENTS - ANIMATION FORMATION	2 302 300,00	195 000,00	405 686,40
AE	2015	9058	31/12/2023	PO-PI Ciii 1 - APPRENTISSAGE - QUALITE/CFA	11 970 000,00	1 000 000,00	2 109 223,93
AE	2015	9059	31/12/2023	PO-PI Ciii 1 - APPRENTISSAGE - PROF./REGION	630 000,00	50 000,00	111 011,79
AE	2015	9060	31/12/2023	PO-PI Ciii 2 - S.P.R.O	2 095 000,00	178 000,00	369 139,00

AE	2015	9061	31/12/2023	PO-PI Ciii 3 - D.E - FORM. PROF.	<b>34 408 217,00</b>	2 900 000,00	6 000 000,00
AE	2015	9062	31/12/2023	PO-PI Aii - NEET - FORM. PROF. (FSE)	<b>11 571 336,00</b>	1 000 000,00	2 200 000,00
AE	2015	9063	31/12/2023	PO-PI Aii - NEET - FORM. PROF. (IEJ)	<b>11 571 336,00</b>	1 000 000,00	2 050 000,00
AE	2015	9064	31/12/2023	POI-PI5B - INONDATION STRATEGIES	<b>2 800 000,00</b>	230 000,00	493 385,71
AE	2015	9065	31/12/2023	POI-PI5B - INONDATION ACTIONS PREVENTIVES	<b>2 700 000,00</b>	225 000,00	475 764,80
AE	2015	9066	31/12/2023	POI-PI5B - INONDATION RECHERCHES	<b>600 000,00</b>	50 000,00	105 725,51
AE	2015	9067	31/12/2023	POI-PI5B - INONDATION EXPANSION CRUE	<b>200 000,00</b>	17 000,00	35 241,84
AE	2015	9068	31/12/2023	POI-PI6C - TOURISME NOUVELLES DESTINATIONS	<b>1 400 000,00</b>	115 000,00	246 692,86
AE	2015	9069	31/12/2023	POI-PI6C - TOURISME ITINERANCES	<b>300 000,00</b>	25 000,00	52 862,76
AE	2015	9070	31/12/2023	POI-PI6C - TOURISME INNOVATION PROMOTION	<b>600 000,00</b>	50 000,00	105 725,51
AE	2015	9071	31/12/2023	POI-PI6D - BIODIVERSITE CONNAISSANCES RECHERCHES	<b>6 000 000,00</b>	510 000,00	1 057 255,10
AE	2015	9072	31/12/2023	POI-PI6D - BIODIVERSITE RESEAUX ACTEURS	<b>1 300 000,00</b>	110 000,00	229 071,94
AE	2015	9073	31/12/2023	POI-PI6D - BIODIVERSITE CONTINUITES ECOLOGIQUES	<b>1 000 000,00</b>	85 000,00	176 209,18
AE	2015	9074	31/12/2023	POI-PI6D - BIODIVERSITE ZONES HUMIDES	<b>1 000 000,00</b>	85 000,00	176 209,18
AE	2015	9075	31/12/2023	AT PO FEDER CENTRE FCT	<b>6 173 000,00</b>	525 000,00	1 087 739,29
AE	2015	9076	31/12/2023	AT PO FSE CENTRE FCT	<b>2 280 000,00</b>	194 000,00	401 756,94
AE	2015	9077	31/12/2023	AT POI FEDER LOIRE FCT	<b>900 000,00</b>	76 000,00	158 588,27
AE	2015	9078	31/12/2023	POCENTRE PI C.III 2 - S.P.R.O / REGION	<b>600 000,00</b>	51 000,00	105 720,00

- *Les crédits de paiement*

		DEPENSES		RECETTES	
		BP n-1	BP 2015	BP n-1	BP 2015
<b>PROGRAMMATION 2014-2020 (PCE)</b>	<b>Investissement</b>	0,00	12 855 500,00	0,00	12 855 500,00
	<b>Fonctionnement</b>	0,00	11 368 000,00	0,00	11 368 000,00

La loi du 27 janvier 2014 portant sur la modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles propose aux Régions de devenir autorités de gestion pour les fonds structurels et d'investissements européens proposés par l'Union Européenne sur la période 2014-2020. A ce titre, le Conseil Régional devra notamment assurer la gestion des :

- Programme Opérationnel (PO) Centre permettant la mobilisation de 255,09 M€ à partir de trois instruments financiers (179,86 M€ pour le FEDER (Fonds Européen de Développement Régional), 63,65 M€ pour le FSE (Fonds Social Européen) et 11,57 M€ pour l'initiative pour l'emploi des jeunes) ;
- Programme Opérationnel Loire permettant la mobilisation de 33 M€ de FEDER ;
- Programme de Développement durable (PDR) doté de 346 M€ de Fonds Européen Agricole pour le Développement Rural (FEADER) mais qui devrait être financièrement géré de manière extrabudgétaire. Toutefois, le mécanisme de gestion financière n'étant pas stabilisé pour le FEADER, les crédits seront inscrits en dépenses et recettes lors de la DM1, s'il est confirmé que les fonds correspondants doivent transiter par le budget principal de la Région.

Ce transfert de compétences est intégré dans le budget 2015 avec la création de 12 Autorisations de Programme et 12 Autorisations d'Engagement au titre du Programme Opérationnel Interrégional Loire et la création de 17 Autorisations de Programmes et de 17 Autorisations d'Engagement pour la mise en œuvre du Programme Opérationnel Centre FEDER/ FSE. Pour le FEADER, le mécanisme de gestion financière n'étant pas stabilisé, des

crédits seront inscrits en dépenses et en recettes lors de la DM1, s'il est confirmé que les fonds correspondants doivent transiter par le budget principal de la Région.

Par ailleurs, l'architecture budgétaire permet de distinguer, d'une part, la collectivité dans sa fonction d'autorité de gestion (Fonction 6), et d'autre part, la Région en tant que bénéficiaire des aides (formation professionnelle, apprentissage, Service Public Régional de l'Orientation et crédits d'assistance technique).

### Programme : Soutien aux acteurs régionaux

- **Tableaux budgétaires**

- *Les crédits de paiement*

		DEPENSES		RECETTES	
		BP n-1	BP 2015	BP n-1	BP 2015
<b>SOUTIEN AUX ACTEURS REGIONAUX</b>	<b>Investissement</b>	0,00	0,00	0,00	0,00
	<b>Fonctionnement</b>	350 000,00	254 120,00	0,00	0,00

La Région Centre accompagne les actions de promotion de l'Europe et de montage de projets européens. La Région propose notamment un cadre définissant des priorités annuelles d'intervention autour de la sensibilisation européenne et de l'accompagnement à l'émergence de projets européens.

En matière d'ingénierie européenne, la Région poursuit l'accompagnement des lycées et des CFA dans le cadre du pilotage et de la coordination d'un projet régional de mobilité des lycéens et des apprentis (Erasmus+).

### Programme : Assistance technique

- **Tableaux budgétaires**

- *Les autorisations de programme et d'engagement créées ou modifiées*

Type AP	n° Enveloppe	Date limite d'affectation	Libellés	Montant BP 2015	CP 2015	CP 2016
AP	2015 1366	31/12/2022	ASSISTANCE TECHNIQUE FEDER LOIRE (D)	<b>100 000,00</b>	8 500,00	17 650,00
AP	2015 1367	31/12/2022	ASSISTANCE TECHNIQUE FSE CENTRE (D)	<b>100 000,00</b>	8 500,00	17 650,00
AP	2015 1368	31/12/2022	ASSISTANCE TECHNIQUE FEDER CENTRE (D)	<b>100 000,00</b>	8 500,00	17 650,00
AE	2015 1397	31/12/2022	ASSISTANCE TECHNIQUE FSE CENTRE (D)	<b>820 000,00</b>	69 700,00	144 730,00
AE	2015 1398	31/12/2022	ASSISTANCE TECHNIQUE FEDER CENTRE (D)	<b>2 740 000,00</b>	232 900,00	483 610,00
AE	2015 1399	31/12/2022	ASSISTANCE TECHNIQUE FEDER LOIRE (D)	<b>300 000,00</b>	25 500,00	52 950,00

- *Les crédits de paiement*

		DEPENSES		RECETTES	
		BP n-1	BP 2015	BP n-1	BP 2015
<b>ASSISTANCE TECHNIQUE</b>	<b>Investissement</b>	0,00	25 500,00	0,00	0,00
	<b>Fonctionnement</b>	0,00	378 100,00	0,00	0,00

Enfin, à partir de 2015, la Région sera amenée à gérer les crédits d'assistance technique des trois programmes européens dont elle a la responsabilité (PO FEDER/FSE Centre, PDR FEADER Centre, PO FEDER Loire). Ces crédits apportés par l'Union européenne doivent notamment permettre d'accompagner la Région dans la mise en œuvre des programmes, dans le recours à des prestations extérieures ou dans la mise en place d'actions de communication. Les financements affichés au titre de l'année 2015 sur ce volet assistance technique doivent donc servir de contreparties aux financements européens.

**Programme : Programmation 2007-2013 (Région Bénéficiaire Final)**

- **Tableaux budgétaires**

- *Les crédits de paiement*

		DEPENSES		RECETTES	
		BP n-1	BP 2015	BP n-1	BP 2015
PROGRAMMATION 2007-2013 (RBF)	Investissement	0,00	0,00	0,00	0,00
	Fonctionnement	0,00	0,00	4 000 000,00	6 100 000,00

Le programme région bénéficiaire final permet d'assurer la distinction entre la collectivité gestionnaire des fonds européens et la collectivité porteuse de projet. Au titre de la programmation 2007-2013, les recettes attendues correspondent au financement par le FSE des marchés de la formation professionnelle (2013-2014).

**Programme : Programmation 2014-2020 (Région Bénéficiaire Final)**

- **Tableaux budgétaires**

- *Les crédits de paiement*

		DEPENSES		RECETTES	
		BP n-1	BP 2015	BP n-1	BP 2015
PROGRAMMATION 2014-2020 (RBF)	Investissement	0,00	0,00	0,00	25 500,00
	Fonctionnement	0,00	0,00	0,00	2 849 000,00

Sur un fonctionnement identique à la programmation 2007-2013, les crédits de paiement affichés en recettes correspondent au montant FSE et FEDER attendus pour financer les actions portées par la collectivité sur la formation professionnelle, l'apprentissage ou le service public régional d'orientation. Par ailleurs, ils intègrent également l'assistance technique, c'est-à-dire les crédits européens mobilisés pour assurer le suivi et la gestion des programmes.

## **COOPERATION INTERNATIONALE**

## **LES ORIENTATIONS 2015**

Le développement économique, l'emploi-la formation et les solidarités sont aujourd'hui les priorités politiques de toute l'action régionale. La coopération internationale s'inscrit de manière transversale dans ces objectifs et rend indispensable l'action extérieure de notre collectivité au service de la croissance. Ainsi la Région Centre conjuguera ses actions en faveur du dialogue des cultures, la solidarité internationale, l'aide au développement durable avec la volonté d'agir pour le progrès économique et social.

A travers ses 9 accords de coopérations décentralisées dans le monde (3 en Afrique, 3 en Asie, 3 en Europe) la Région Centre poursuivra sa démarche favorisant l'intensification des relations économiques avec ses régions partenaires. Ainsi par exemple, au-delà des échanges institutionnels et entre les jeunes, avec son partenaire chinois (Province du Hunan) la Région Centre encourage la promotion des produits cosmétiques avec le pôle de compétitivité Cosmetic Valley et du secteur de la viticulture. Les pôles de compétitivité (DREAM et ASSEM) et les universités des deux régions se mobiliseront également sur les problématiques environnementales.

Outre cette démarche de soutien aux acteurs économiques, les actions de coopération décentralisée de la Région Centre resteront résolument attachées aux valeurs fondatrices en matière de solidarité internationale dans l'esprit de partage des richesses du monde. Dans le domaine de l'éducation, la Région Centre et son partenaire allemand du Land Saxe-Anhalt mettront en œuvre « le Projet Mémoire », une expérimentation franco-allemande inédite pour l'enseignement de l'histoire de la Shoah et la culture de la paix porté par les corps enseignants de nos deux régions et le CERCIL.

D'autre part, la Région poursuivra ses efforts en faveur de la structuration des acteurs par un appui à l'association Centraider et, sa politique d'aides en faveur des projets initiés, hors zones prioritaires, par des collectivités locales, des ONG, des jumelages européens et des établissements publics régionaux.

## DONNEES FINANCIERES GLOBALES DU BUDGET COOPERATION INTERNATIONALE

### CREDITS DE PAIEMENT

TOTAL COOPERATION INTERNATIONALE	DEPENSES		RECETTES	
	BP n-1	BP 2015	BP n-1	BP 2015
Investissement	210 000,00	200 000,00	0,00	0,00
Fonctionnement	1 344 000,00	1 344 000,00	80 000,00	60 000,00

### DETAIL PAR PROGRAMME

#### Programme : Développer la coopération décentralisée

- Tableaux budgétaires

- *Les crédits de paiement*

		DEPENSES		RECETTES	
		BP n-1	BP 2015	BP n-1	BP 2015
COOPERATION DECENTRALISEE	Investissement	60 000,00	60 000,00	0,00	0,00
	Fonctionnement	839 000,00	470 000,00	20 000,00	0,00

Faire de la région un territoire toujours plus ouvert sur le monde, telle est l'ambition de l'action internationale de la Région Centre. Depuis 1998 l'action de coopération décentralisée s'articule autour de deux lignes directrices. En premier lieu, il s'agit de soutenir des projets structurants conduits en direction de zones prioritaires et, d'autre part, de créer sur le territoire régional, un environnement favorable à la coopération et à l'expression des valeurs de solidarité internationale.

En 2015, la Région poursuivra les engagements pris auprès de ses partenaires extérieurs, à savoir : la Région de Mopti au Mali, celle du Gorgol en Mauritanie, de Luang Prabang au Laos, celle de Meknès Taffilalet au Maroc, les Régions européennes de Saxe Anhalt en Allemagne, de Cracovie en Pologne et de Pardubice en République Tchèque et enfin la Province du Hunan en Chine et l'Etat du Tamil Nadu en Inde.

Ce soutien financier permettra la mise en place d'actions propres à accompagner le développement économique et social local et à renforcer les capacités de gestion des collectivités partenaires au Sud. De plus, des coopérations de cette nature permettent de nouer des relations fortes, de s'ouvrir davantage aux autres cultures et, dans le cas particulier des régions voisines, de favoriser le développement d'une citoyenneté européenne.

La Région poursuivra en Mauritanie, au Mali et au Laos ses programmes en faveur du développement local et de l'accès aux services de base (eau, santé ...). Au Maroc, elle apportera un appui renouvelé à la filière plantes aromatiques et médicinales. Les actions culturelles, éducatives ainsi que celles mobilisant l'enseignement supérieur et la recherche seront reconduites en Chine et en Inde. Enfin, pour ce qui concerne l'espace intracommunautaire, elle poursuivra ses programmes d'échanges multisectoriels (notamment en matière d'éducation à l'instar du projet commun franco-allemand d'enseignement de la Mémoire et de la culture de la Paix conduit en partenariat avec le Land de Saxe Anhalt.)



Le développement économique constitue l'un des axes majeurs de la politique régionale de coopération décentralisée qui, forte des relations étroites et durables qu'elle entretient avec des autorités locales étrangères, offre de réelles possibilités de répondre à l'enjeu de l'attractivité de notre territoire. La promotion des entreprises, des universités, des centres de recherche se place au cœur de cette démarche. Aussi, la Région poursuivra son objectif d'intensification des relations économiques avec ses partenaires extérieurs notamment Marocains, Chinois et Indiens en lien étroit avec les acteurs du territoire (groupements d'entreprises à l'image du Cercle Maghreb, pôles de compétitivité...).

### Programme : Solidarité internationale et citoyenneté européenne

- **Tableaux budgétaires**

- *Les crédits de paiement*

		DEPENSES		RECETTES	
		BP n-1	BP 2015	BP n-1	BP 2015
<b>SOLIDARITE INTERNATIONALE ET CITOYENNETE EUROPEEN</b>	<b>Investissement</b>	150 000,00	140 000,00	0,00	0,00
	<b>Fonctionnement</b>	505 000,00	874 000,00	60 000,00	60 000,00

La solidarité internationale, le dialogue interculturel et la citoyenneté européenne demeurent des objectifs forts pour la Région. C'est la raison pour laquelle, elle reconduira son appui financier à des projets initiés, hors zones prioritaires, par des collectivités locales, des ONG, des jumelages européens et des établissements publics régionaux. Elle poursuivra également son soutien à la structuration de ces acteurs par un appui renouvelé à l'association Centraider, par sa participation à des organismes fédérateurs en matière de coopération décentralisée et par une démarche en faveur de l'éducation au développement. C'est également dans cette visée qu'il est prévu de reconduire la tenue de manifestations régionales permettant aux acteurs de la coopération internationale d'échanger sur leurs pratiques.

Enfin, au titre de l'aide humanitaire d'urgence et de post-urgence, la Région apportera, le cas échéant, son soutien à des initiatives de cette nature et ce, plus particulièrement - mais non exclusivement - dans le cadre d'actions groupées mobilisant plusieurs collectivités françaises ou encore en direction de ses zones prioritaires de coopération décentralisée.

***B - MOYENS GENERAUX***

## **LES ORIENTATIONS 2015**

Les moyens généraux (communication, moyens de l'administration, moyens financiers, ressources humaines) permettent le fonctionnement quotidien de la collectivité. Leur gestion optimisée, volontariste et innovante contribue également à dégager des marges de manœuvre pour les interventions régionales au bénéfice des habitants, des entreprises et des territoires. En 2015, ces grands axes d'actions seront poursuivis dans le souci de bonne utilisation de l'argent public.

La communication institutionnelle sera maintenue à niveau constant autour des grandes priorités de la stratégie de communication. Les supports papier et numérique, les grandes campagnes audiovisuelles de notoriété ainsi que la présence événementielle donnent de la lisibilité aux interventions régionales et soutiennent les manifestations locales.

Les crédits alloués aux moyens de l'administration sont en diminution, notamment suite à l'achèvement de l'installation d'une partie des services dans le bâtiment Calvin. Les efforts en matière d'amélioration de l'efficacité énergétique et d'hygiène et de sécurité seront poursuivis, de même que le développement du système d'information. Les frais d'assemblée, d'administration et d'études sont contenus.

Les moyens financiers reflètent l'évolution de la stratégie financière de la collectivité dans un environnement contraint, actuellement caractérisé par une diminution des dotations de l'Etat partiellement compensée par des ressources régionales elles-mêmes peu dynamiques. En 2015 l'équilibre budgétaire se caractérise par un recours à l'emprunt prévisionnel un peu supérieur à l'année précédente, qui permet d'augmenter les dépenses d'investissement. A noter que les gestions particulièrement actives de la dette et de la trésorerie généreront des gains pour la collectivité. Ces éléments ont notamment conduit Standard & Poor's à considérer comme très pertinente la stratégie de la Région qui reste dotée à ce jour de la meilleure note possible pour une collectivité territoriale française.

La politique de gestion des ressources humaines sera basée sur le principe de redéploiement et de modernisation des missions à effectif constant. La hausse des dépenses est contenue à 2,2%, dont près de la moitié s'explique par des mesures nationales de revalorisation du traitement des agents de catégorie C et d'augmentation des charges patronales.

Le budget 2015 des moyens généraux illustre la stratégie de la collectivité : innovant, il utilise tous les leviers d'action pour orienter au mieux chaque euro d'argent public vers les bénéficiaires des politiques régionales, offensif il permet d'accroître l'investissement de la collectivité, volontariste il allie maîtrise du fonctionnement et accroissement des interventions.

## DONNEES FINANCIERES GLOBALES DU BUDGET MOYENS GÉNÉRAUX

**AUTORISATIONS DE PROGRAMME ET/OU D'ENGAGEMENT CREEES OU MODIFIEES AU BP:**

	CREATIONS	MODIFICATIONS
Autorisations de programme	1 000 000,00	0,00
Autorisations d'engagement	1 000 000,00	0,00

### CREDITS DE PAIEMENT

TOTAL MOYENS GENERAUX	DEPENSES		RECETTES	
	BP n-1	BP 2015	BP n-1	BP 2015
Investissement	201 634 000,00	201 584 400,00	264 685 700,00	275 322 400,00
Fonctionnement	162 012 384,00	160 676 107,00	833 975 039,00	852 191 483,00

## DOMAINE : COMMUNICATION

### Programme : Communication

- **Tableaux budgétaires**

- *Les crédits de paiement*

		DEPENSES		RECETTES	
		BP n-1	BP 2015	BP n-1	BP 2015
<b>COMMUNICATION</b>	Investissement	0,00	0,00	0,00	0,00
	Fonctionnement	4 400 000,00	4 360 000,00	0,00	0,00

Le plan de communication est construit afin de décliner sur le plan opérationnel les objectifs de la stratégie de communication. Il s'agit de développer la notoriété de la Région Centre, territoire et institution, ainsi que la connaissance de l'action et des compétences régionales, notamment autour de quatre axes prioritaires :

- les jeunes de 15 à 25 ans,
- le monde économique,
- la formation et l'innovation au service de l'emploi,
- la mise en avant du patrimoine touristique.

Plus généralement, le rôle de coordination et d'aménagement du territoire du Conseil régional est également développé.

Le plan de communication se déploie sur différents supports :

- Le magazine O Centre : quatre éditions sont programmées en 2015 et distribuées à 1 200 000 exemplaires dans les boîtes aux lettres des habitants. Entre deux éditions, la lettre d'information ActuOcentre est envoyée par mail à un rythme bimensuel afin de rendre compte plus étroitement de l'actualité régionale.
- Les supports numériques, Internet et réseaux sociaux, sont particulièrement privilégiés pour les communications destinées aux 15-25 ans (lycéens, étudiants, apprentis et jeunes professionnels). Ainsi, la montée en puissance du site jeunesocentre.fr se poursuit, pareillement à la mise en place d'applications mobiles

thématiques et à l'animation de réseaux sociaux notamment. Ces supports bénéficieront de communications afin d'en accroître l'audience.

- Les grandes campagnes de communication multimédia comprenant de l'affichage, des achats d'espaces publicitaires sur les médias écrits, numériques et audio-visuels, ainsi que d'éventuelles opérations de street marketing seront reconduites autour des mêmes thèmes : « nature et culture l'exceptionnelle rencontre », « économie et innovation », « inscription dans l'enseignement supérieur en région Centre » et « campagne de rentrée scolaire »

Par ailleurs, la communication accompagne les différentes compétences régionales par l'édition de supports d'information et l'achat d'espaces publicitaires, afin de faire connaître au grand public ou à des populations ciblées les dispositifs du Conseil régional. Se poursuit notamment l'édition du journal Interlignes, quatre numéros par an, qui rend compte du rôle régional d'autorité organisatrice des transports.

Sur le plan événementiel, la Communication organise la présence visible de la Région lors des grands rendez-vous populaires, *via* la signalétique mise en place, la distribution d'objets publicitaires, les relations publiques et l'accueil lors de manifestations dont nous sommes partenaires.

A ce titre, les principales opérations seront reconduites en 2015 :

- Les grands festivals et manifestations culturelles de la Région : Fêtes Musicales de Touraine, le Printemps de Bourges, le festival de Vendôme, les Nuits de Sologne, le festival Terre du Son, les Rendez-vous de l'Histoire, Les Rencontres de la Coopération internationale notamment.
- Les partenariats avec les grands clubs sportifs de la région : La Berrichonne de Châteauroux, USO Football, Tours FC, Fleury Handball, TVB, Bourges Basket, ADA Blois, Chambray Touraine Handball, avec une attention particulière aux clubs élites féminins.
- Les grands événements sportifs internationaux, nationaux et régionaux et avec notamment en 2015 le Championnat national Handisports, le Championnat du monde de voltige aérienne de Châteauroux.
- Les grands salons : le Salon des Métiers d'art, les Artisanales de Chartres, le Salon de l'agriculture à Paris notamment.
- Les forums de l'orientation organisés dans les grandes villes de la région entre décembre 2014 et février 2015.
- Le guide des animations Nature, le Mois des Parcs, la Semaine des Rivières
- Une communication événementielle est reconduite autour du tourisme à vélo dans l'ensemble de la région, entre mai et septembre 2015.

## DOMAINE : MOYENS GENERAUX DE L'ADMINISTRATION

### CREDITS DE PAIEMENT

		DEPENSES		RECETTES	
		BP n-1	BP 2015	BP n-1	BP 2015
<b>MOYENS GENERAUX DE L'ADMINISTRATION</b>	<b>Investissement</b>	2 634 000,00	2 249 400,00	0,00	20 000,00
	<b>Fonctionnement</b>	15 087 000,00	14 656 700,00	124 000,00	90 000,00

Les efforts de gestion de la Région permettront, en 2015, de poursuivre la réduction du montant des crédits alloués au fonctionnement courant de la collectivité. Ces dépenses diminueront globalement de 4,6 % par rapport au BP 2014.

### Programme : Bâtiments

- **Tableaux budgétaires**

- *Les crédits de paiement*

		DEPENSES		RECETTES	
		BP n-1	BP 2015	BP n-1	BP 2015
<b>BATIMENTS</b>	<b>Investissement</b>	375 000,00	215 000,00	0,00	20 000,00
	<b>Fonctionnement</b>	3 611 550,00	3 340 400,00	84 000,00	90 000,00

En matière de travaux, 215 000 € permettront de réaliser notamment les opérations suivantes :

- Au titre de l'efficacité énergétique : installation d'un nouvel éclairage dans l'hémicycle,
- Au titre de l'accessibilité : création de sanitaires répondant aux normes d'accessibilité,
- Au titre de l'hygiène et la sécurité : mise aux normes d'armoires électriques,
- Au titre des conditions de travail : installation d'un dispositif de climatisation des salles de réunion Dolet et mise en place de câblage pour les réseaux informatiques.

En ce qui concerne l'entretien des bâtiments 120 000 € sont prévus pour assurer plus particulièrement la mise en œuvre des prestations ci-après :

- Au titre de l'accessibilité : travaux d'amélioration de l'accessibilité des sanitaires existants,
- Au titre de l'hygiène et la sécurité : travaux correctifs de mise en conformité suite aux rapports de vérifications obligatoires et de l'ACFI,
- Au titre des conditions de travail : aménagements et rénovation intérieure des bureaux, remise en état des locaux Sainte Croix avant restitution.

Au titre des dépenses de fonctionnement, 3 220 400 € permettront de prendre en charge les dépenses de loyers et charges, de fluides, de nettoyage, de gardiennage, d'assurances des locaux, d'entretien des terrains...

Une recette de 85 000 € est inscrite pour le remboursement des frais liés à l'antenne de Bruxelles par les Régions Limousin et Auvergne correspondant aux loyers et charges de fonctionnement des locaux.

De plus, la restitution du dépôt de garantie du bâtiment Vieille Monnaie est estimée à 20 000 €.

## Programme : Matériel, mobilier

- **Tableaux budgétaires**

- *Les crédits de paiement*

		DEPENSES		RECETTES	
		BP n-1	BP 2015	BP n-1	BP 2015
MATERIEL, MOBILIER	Investissement	305 000,00	204 000,00	0,00	0,00
	Fonctionnement	429 100,00	263 300,00	0,00	0,00

Un montant de crédits de 446 200 € est inscrit pour la prise en charge des dépenses concernant :

- L'acquisition et l'installation d'équipements et matériels liés :

- A l'efficacité énergétique : changement des chaudières Parisie et Dolet, acquisition de stores et de dispositifs d'éclairage fluorescents et à led,
- A l'accessibilité : acquisition de matériel adapté,
- A l'hygiène et la sécurité : mise aux normes des matériels et actualisation d'équipements de sécurité, installations de boîtiers d'accès aux locaux techniques,
- Aux conditions de travail : acquisition et aménagement de mobilier, réalisation et installation de mobilier sur mesure, installation d'écrans pour salles de réunions, actualisation de la signalétique des locaux.

- La location de matériel : machines à affranchir, fontaines à eau...

- L'entretien et la réparation de matériel technique suite notamment aux vérifications réglementaires.

- La maintenance du matériel de chauffage, de climatisation, de ventilation, des ascenseurs, des dispositifs de sécurisation des locaux,

- Le déménagement des agents suite aux ajustements d'organisation des services.

Par ailleurs, 1 100 € sont prévus pour les dépenses du CESER.

Enfin, le montant des crédits réservés pour les frais des groupes d'élus s'élève à 20 000 €.

## Programme : Systèmes d'Information

- **Tableaux budgétaires**

- *Les crédits de paiement*

		DEPENSES		RECETTES	
		BP n-1	BP 2015	BP n-1	BP 2015
SYSTEMES D'INFORMATION	Investissement	1 728 000,00	1 500 500,00	0,00	0,00
	Fonctionnement	2 151 800,00	2 236 200,00	0,00	0,00

Au titre du Plan Directeur des Systèmes d'Information 2012-2015 :

1 032 500 € de crédits de paiement sont prévus pour l'acquisition et la mise en œuvre de solutions informatiques :

- 260 000 € pour les solutions informatiques de dématérialisation :

- Mise en œuvre de la Gestion Electronique de Documents (GED) dans le cadre du projet national SYNERGIE (SYstème d'INformation Etat Régions pour la Gestion Interfonds Européens) ;
  - Mise en œuvre du parapheur électronique dans le cadre du projet Optimisation de simplification des processus administratifs ;
  - Etude et mise en œuvre d'un Système d'Information Achat ;
- 80 000 € pour les logiciels de Business Intelligence et notamment l'achat de licences QlikView dans le cadre du projet « Système de Pilotage de l'Information Décisionnel » (SPID) ;
  - 465 000 € pour la poursuite ou la finalisation de projets métiers :
    - Refonte du Système d'Information de Ressources Humaines (SIRH),
    - Evolution du Système d'Information de gestion des lycées (LyNet),
    - Renouvellement du Système d'Information de gestion des Formations Professionnelles (GIRAF),
    - Evolution de l'application de gestion du centre de services (IWS).
  - 227 500 € pour des ressources d'études pour les projets de maintien en condition opérationnelle (Système d'Information de gestion des Formations Professionnelles, Infrastructure).

Au titre de l'infrastructure informatique et réseaux : 302 500 €

143 000 € permettront de faire évoluer le parc de postes de travail par 1/5<sup>e</sup>.

50 000 € sont prévus pour remplacer les onduleurs des locaux techniques et 5 000 € pour le remplacement du système de relais inverse.

Enfin, la maintenance du matériel et l'acquisition de petits équipements sont prévus à hauteur de 104 500 €.

En matière de logiciels : 1 174 600 €

Il sera consacré 260 000 € à l'acquisition et la mise en œuvre de logiciels métiers dont 60 000 € pour l'achat des licences du logiciel de communication unifiée, 56 300 € à la location de licences ou de services en mode locatif et 858 300 € à la maintenance de l'ensemble du parc applicatif.

Au titre des prestations de service : 646 000 €

Ces crédits permettent de prendre en charge les dépenses relatives à hébergement de serveurs, à la prestation de support téléphonique et aux expertises fonctionnelles et techniques.

Au titre des fournitures informatiques : 18 000 €

Au titre de la reprographie : 236 500 €

Le coût de location des photocopieurs s'élève à 112 500 €, les 124 000 € restants concernent la maintenance.

Au titre des frais de télécommunication : 273 900 €

La mise en place du nouveau marché opérateurs ainsi que du nouveau système de Téléphonie sur IP (ToIP) a permis des économies importantes sur le périmètre de la téléphonie fixe et mobile ; le montant inscrit au BP 2015 couvre les abonnements, la consommation et la prestation de suivi et d'optimisation du marché télécom.



Par ailleurs, 42 700 € sont prévus pour les dépenses du CESER, essentiellement consacrées aux abonnements téléphoniques des tablettes des conseillers.

### Programme : Véhicules

- **Tableaux budgétaires**

- *Les crédits de paiement*

		DEPENSES		RECETTES	
		BP n-1	BP 2015	BP n-1	BP 2015
VEHICULES	Investissement	225 000,00	228 900,00	0,00	0,00
	Fonctionnement	844 650,00	794 800,00	40 000,00	0,00

Ces crédits permettront de prendre en charge les dépenses liées au renouvellement des véhicules à hauteur de 213 900 € qui correspondent à l'acquisition de 11 véhicules.

Les autres dépenses concernent le fonctionnement courant du parc automobile et du car podium : entretien et réparations, carburant, frais d'autoroute, assurances, impôts et taxes.

Un montant de crédits de 16 100 € est prévu pour les dépenses du CESER en la matière.

### Programme : Frais d'assemblée

- **Tableaux budgétaires**

- *Les crédits de paiement*

		DEPENSES		RECETTES	
		BP n-1	BP 2015	BP n-1	BP 2015
FRAIS D'ASSEMBLEE	Investissement	0,00	0,00	0,00	0,00
	Fonctionnement	5 784 800,00	5 886 200,00	0,00	0,00

Ces crédits permettront notamment de prendre en charge les dépenses liées aux indemnités, formations, frais de déplacement et assurances de l'ensemble des Conseillers.

Ils couvriront par ailleurs les frais de représentation de l'Assemblée et de sténographie.

Un crédit de 1 380 900 € est inscrit pour le CESER pour assurer les dépenses de même nature.

Les frais de fonctionnement des groupes d'élus pour ce programme d'actions s'élèvent à 128 500 €.

## Programme : Frais d'administration

- **Tableaux budgétaires**

- *Les crédits de paiement*

		DEPENSES		RECETTES	
		BP n-1	BP 2015	BP n-1	BP 2015
FRAIS D'ADMINISTRATION	Investissement	1 000,00	101 000,00	0,00	0,00
	Fonctionnement	1 965 100,00	1 835 800,00	0,00	0,00

Les crédits affectés à ce programme concernent le fonctionnement courant de l'administration et plus particulièrement les opérations suivantes :

- L'achat de fournitures de bureau, de papier, de petit matériel
- La documentation, les abonnements et les achats de données numériques
- L'imprimerie et la reprographie
- Les frais d'affranchissement,
- Les adhésions aux associations
- Les frais de réceptions
- Les frais de contentieux
- Les frais de publicité et les dépenses diverses
- La dématérialisation.

Un crédit de 25 500 € est prévu pour le CESER au titre de ce programme d'actions.

## Programme : Etudes

- **Tableaux budgétaires**

- *Les crédits de paiement*

		DEPENSES		RECETTES	
		BP n-1	BP 2015	BP n-1	BP 2015
ETUDES	Investissement	0,00	0,00	0,00	0,00
	Fonctionnement	300 000,00	300 000,00	0,00	0,00

Ce programme concerne les études réalisées par la Région ou en partenariat avec d'autres structures. Ces études peuvent concerner tous les domaines d'intervention de la collectivité et permettent notamment d'enrichir la connaissance du territoire régional, et de nourrir l'élaboration des politiques et schémas régionaux.

## DOMAINE : MOYENS GENERAUX FINANCIERS

L'augmentation des recettes d'investissement repose sur un emprunt supérieur à celui du BP 2014 ainsi que sur le produit de cessions immobilières. L'augmentation des recettes de fonctionnement doit être plus nuancée : si celle-ci peut s'expliquer par des produits de fiscalité directe et indirecte en hausse sans que la pression fiscale régionale soit plus forte, cette augmentation s'explique également par l'inscription des nouvelles ressources régionales pour l'apprentissage au sein des moyens des généraux financiers, alors qu'une partie de ces recettes étaient antérieurement inscrites dans le budget de la politique de l'Apprentissage (FNDMA 1<sup>ère</sup> et 2<sup>ème</sup> sections). Par ailleurs, le transfert de compétences liées à la formation professionnelle s'accompagne du transfert des recettes correspondantes.

### CREDITS DE PAIEMENT

		DEPENSES		RECETTES	
		BP n-1	BP 2015	BP n-1	BP 2015
<b>MOYENS GENERAUX FINANCIERS</b>	<b>Investissement</b>	199 000 000,00	199 335 000,00	264 685 700,00	275 302 400,00
	<b>Fonctionnement</b>	22 653 884,00	19 108 407,00	829 649 039,00	847 899 483,00

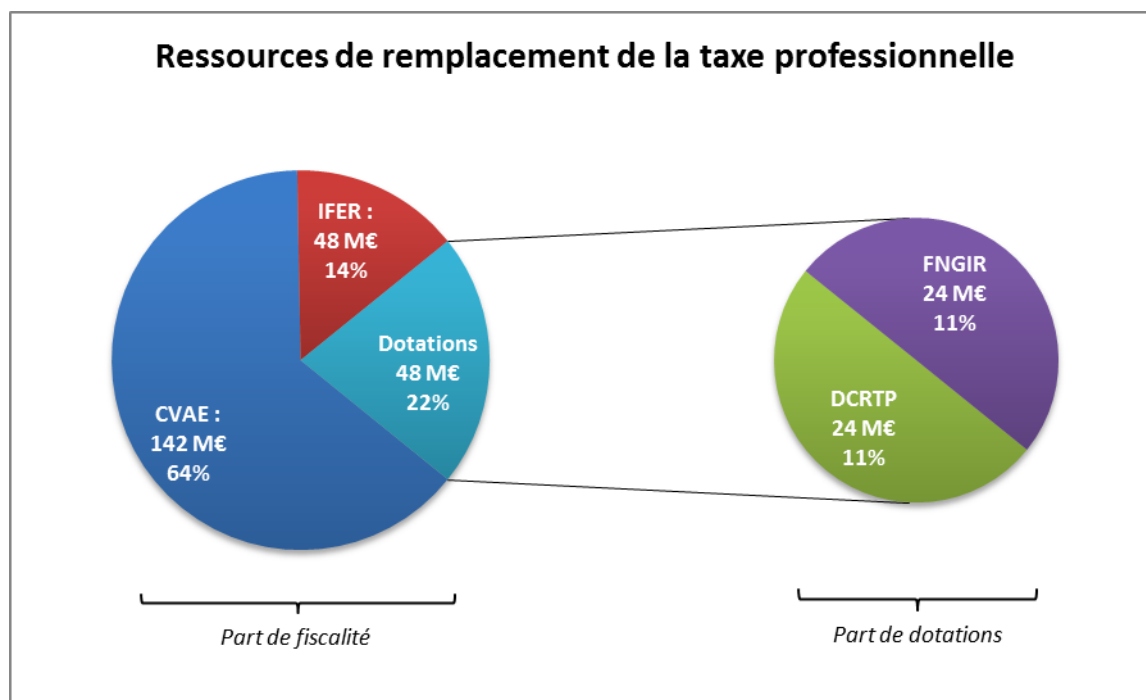
### Programme : Fiscalité directe

- **Tableaux budgétaires**

- *Les crédits de paiement*

		DEPENSES		RECETTES	
		BP n-1	BP 2015	BP n-1	BP 2015
<b>FISCALITE DIRECTE</b>	<b>Investissement</b>	0,00	0,00	0,00	0,00
	<b>Fonctionnement</b>	0,00	0,00	194 674 515,00	174 509 678,00

Depuis la réforme fiscale intervenue en 2011, et la suppression de la taxe professionnelle, la fiscalité directe régionale repose sur la cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises (CVAE) et sur l'imposition forfaitaire sur les entreprises de réseaux (IFER) dont les taux sont fixés au niveau national sans possibilité de modulation ou de majoration par les Régions. Néanmoins, les produits cumulés de la CVAE et des IFER étant inférieurs aux recettes perçues avant la réforme, la Région bénéficie d'une dotation globale de neutralisation (DGN) composée de la dotation de compensation de la réforme de la taxe professionnelle (DCRTP) et du fonds national de garantie individuelle des ressources (FNGIR).



### la valeur ajoutée des entreprises (CVAE)

La cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises (CVAE) est l'une des deux composantes, avec la cotisation foncière des entreprises (CFE), de la contribution économique territoriale (CET) mise en place lors de la suppression de la taxe professionnelle. Réparti entre les différents niveaux de collectivités (26,5% pour les communes, 48,5% pour les Départements et 25% pour les Régions), le produit de la CVAE évolue en fonction du dynamisme de l'activité sur le territoire régional constaté l'année N-2.

Néanmoins, il demeure particulièrement difficile d'avoir une évaluation fiable du produit de la CVAE pour les années à venir, compte tenu :

- de sa forte dépendance aux types d'activités économiques implantées sur le territoire ainsi qu'aux stratégies des entreprises (ressources humaines, établissements, relations groupe/filiales) ;
- de sa logique de caisse reportant d'un à deux ans le dynamisme de la valeur ajoutée dans le produit réellement encaissé par la Région ;
- de la montée en puissance progressive du dispositif fiscal caractérisée par des rappels auprès des entreprises et des encaissements tardifs au titre d'exercices fiscaux antérieurs ;
- de l'existence d'un mécanisme de péréquation de l'ensemble des ressources mises en œuvre consécutivement à la suppression de la taxe professionnelle (collectivité bénéficiaire ou contributrice).

Pour la première fois depuis sa mise en place en 2013, la Région Centre devient contributrice au mécanisme de péréquation des ressources consistant en une convergence vers la moyenne nationale des taux de croissance régionaux de l'ensemble des ressources issues de la suppression de la taxe professionnelle et perçues par les Régions (CVAE, IFER, DCRTP, FNGIR). En effet, sur la période comprise entre 2011 et 2014, le produit de ces ressources a progressé plus vite pour la Région Centre (+ 7%) que pour l'ensemble des autres Régions (+ 6,3%).

En fonction d'une hypothèse d'évolution égale à la croissance N-2 (+ 0,2%), le produit de la CVAE estimé à 143,738 M€ mais diminué de la contribution régionale au titre de la péréquation des ressources (- 1,457 M€) devrait atteindre **142,281 M€** en 2015.

- **Les impositions forfaitaires sur les entreprises de réseaux (IFER)**

Les impositions forfaitaires sur les entreprises de réseaux (IFER), mises en place lors de la suppression de la taxe professionnelle au profit des régions, s'appliquent aux grandes entreprises de réseaux des secteurs du transport ferroviaire et des télécommunications. La Région perçoit le produit des IFER applicables au matériel roulant utilisé pour le transport ferroviaire de voyageurs ainsi qu'aux répartiteurs principaux (centraux téléphoniques).

Compte tenu de sa désindexation sur l'inflation depuis le 1er janvier 2014, le produit de l'IFER télécommunication devrait être équivalent à celui de 2014 (16,790 M€). A l'inverse, le produit de l'IFER matériel a été estimé à 15,437 M€. Le produit des IFER est estimé **32,228 M€** en 2015.

Le produit global attendu au titre de la fiscalité directe s'établit comme suit :

Fiscalité directe (en €)	BP 2014	Proposition pour 2015
CVAE et péréquation	141 067 466	142 281 658
IFER	31 334 391	32 228 020
<b>Total</b>	<b>172 401 857</b>	<b>174 509 678</b>

### Programme : Fiscalité indirecte

- **Tableaux budgétaires**

- *Les crédits de paiement*

		DEPENSES		RECETTES	
		BP n-1	BP 2015	BP n-1	BP 2015
FISCALITE INDIRECTE	Investissement	0,00	0,00	0,00	0,00
	Fonctionnement	0,00	0,00	176 886 424,00	240 419 180,00

Sous l'effet des réformes successives des ressources régionales, de nouvelles recettes fiscales indirectes ont été mises en œuvre au profit des Régions. Ainsi, lors de la Loi de Finances Initiale pour 2014, les ressources liées à l'ancienne Dotation Générale de Décentralisation « formation professionnelle » ont été remplacées par de nouvelles ressources fiscales. En 2015, conformément aux lois de finances initiale et rectificative pour 2014, plusieurs anciennes ressources sont remplacées par la « ressource régionale pour l'apprentissage ». Ces nouvelles ressources fiscales indirectes s'ajoutent aux taxes sur les certificats d'immatriculation et les permis de conduire ainsi qu'aux modulation et majoration régionales du tarif de la TICPE.

- **La taxe sur les certificats d'immatriculation**

La taxe sur les cartes grises est exigible sur les certificats d'immatriculation des véhicules délivrés à toute personne ou à tout établissement situés dans le ressort territorial de la région.

**La mesure d'exonération totale des véhicules fonctionnant, exclusivement ou non, au moyen de l'énergie électrique, du gaz naturel véhicules (GNV) ou du gaz de pétroles liquéfié (GPL) ou du superéthanol E85 est reconduite pour la quatorzième année consécutive.**

**Le taux unitaire par cheval-vapeur de la taxe sur les cartes grises demeure inchangé à 42,45 €.**

Le produit de la taxe sur les cartes grises varie en fonction des ventes de véhicules neufs et d'occasion et de la puissance fiscale des véhicules vendus. Le marché de l'automobile français devrait progresser en 2015 sous l'effet du renouvellement des véhicules acquis au moment de la « prime à la casse » et d'un parc automobile français vieillissant. Les experts anticipent une reprise de l'activité dans le secteur comprise entre 3-4 % (Bureau d'informations et de prévisions économiques) et 5 % (PricewaterhouseCoopers) avec 1,9 million d'unités produites dès 2015.

En fonction de ces hypothèses, les recettes liées à la taxe sur les certificats d'immatriculation devraient s'élever à **85 M€** en 2015.

- **La taxe sur les permis de conduire**

La taxe sur les permis de conduire est exigible sur tous les permis de conduire – à l'exception de ceux pour les motocyclettes de moins de 125 cm<sup>3</sup> – délivrés dans le ressort du territoire régional.

**La décision fixant à 0 € le montant de la taxe régionale sur les permis de conduire est reconduite pour la quatorzième année consécutive.**

Dans cette hypothèse, comme pour les années précédentes, le produit de la taxe sur les permis de conduire est nul en 2015.

- **La modulation régionale et la majoration « Grenelle » du tarif de la TICPE**

***La modulation régionale de la TICPE***

Afin de compenser une partie du surcoût net de la décentralisation, la Région Centre, comme la majorité des autres régions, utilise sa capacité de modulation du tarif de la TICPE. Par délibération en date du 16 octobre 2014, la Région Centre a décidé de maintenir cette modulation (0,0177 euro par litre pour l'essence sans plomb et 0,0115 euro par litre pour le gazole utilisés comme carburant).

Sur la base d'une hypothèse de stabilisation de la consommation de carburants en 2015, le produit de la modulation régionale de la TICPE serait de **28,828 M€**.

***La majoration « Grenelle » de la TICPE***

La Loi de Finances pour 2010 a ouvert la possibilité pour les conseils régionaux de majorer la fraction de la TICPE sur le gazole et les supercarburants qu'ils perçoivent, dans le but de faciliter le financement d'infrastructures ferroviaires mentionnées aux articles 11 et 12 de la loi n°2009-967 du 3 août 2009, conformément à l'article 265 A bis du Code des douanes. Par délibération en date du 16 octobre 2014, la Région Centre a décidé de reconduire cette majoration, à hauteur de 0,0073 euro par litre pour l'essence sans plomb et 0,0135 euro par litre pour le gazole utilisés comme carburant.

Sur la même hypothèse que précédemment, le produit de la majoration « Grenelle » de la TICPE devrait atteindre **28,249 M€** en 2015.

Au total, modulation régionale et majoration « Grenelle » confondues, les recettes de TICPE sur lesquelles la Région dispose d'un pouvoir de fixation d'une fraction de tarif devraient s'élever à **57,078 M€** en 2015.

- **Les ressources de substitution à la dotation générale de décentralisation « formation professionnelle »**

La loi de finances initiale pour 2014 a procédé à la suppression de l'ancienne dotation générale de décentralisation « formation professionnelle » remplacée par de nouvelles ressources fiscales composées, pour un tiers, par une fraction de tarif de la taxe intérieure de consommation sur les produits énergétiques (TICPE) et pour deux tiers par le produit des frais de gestion perçus par l'Etat au titre de la taxe d'habitation, de la CFE et de la CVAE.

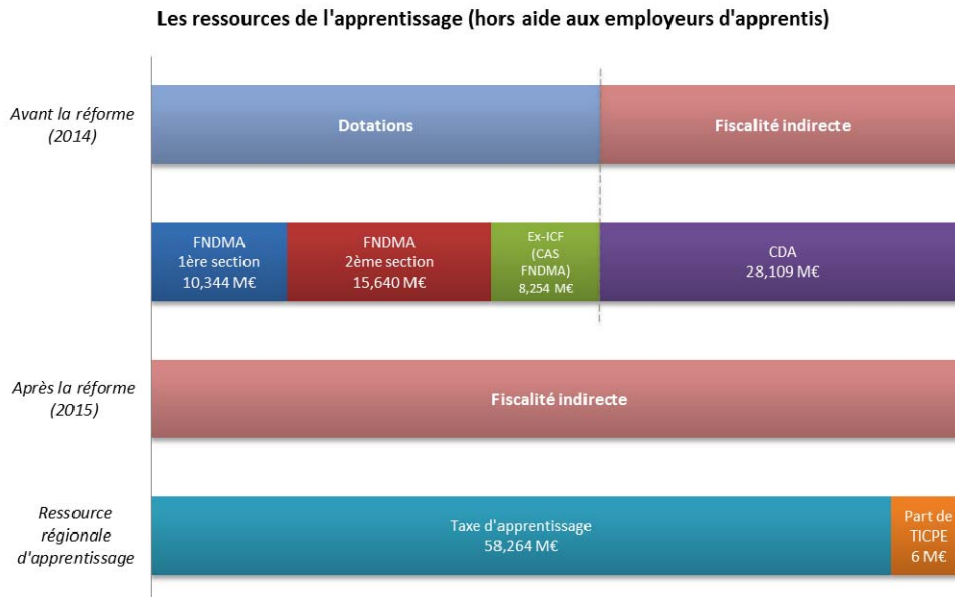
La fraction de tarif de la TICPE s'applique aux quantités de carburants vendues sur l'ensemble du territoire national en 2012. Elle est égale à 0,79 € par hectolitre pour les supercarburants sans plomb et à 0,56 € par hectolitre pour le gazole. En 2015, le montant des ressources liées à la taxe intérieure de consommation sur les produits énergétiques devrait être égal à **11,136 M€**.

Le produit des frais de gestion perçus par l'Etat au titre de la taxe d'habitation, de la CFE et de la CVAE, dont le dynamisme est anticipé à + 3 %, devrait être de **22,940 M€**, soit une hausse de 668 180 € par rapport au BP 2014.

En 2015, les ressources de substitution à la dotation générale de décentralisation « formation professionnelle » devraient être égales à **34,077 M€**.

#### ▪ La ressource régionale d'apprentissage

Consécutivement à la réforme de la taxe d'apprentissage prévue par la loi de finances initiale et précisée par la loi de finances rectificative pour 2014, la ressource régionale d'apprentissage se substitue à l'ensemble des ressources de l'apprentissage (hors dispositif d'aide aux employeurs d'apprentis). Ainsi, certaines dotations sont remplacées par de nouvelles ressources fiscales indirectes.



Le produit de la ressource régionale d'apprentissage est obtenu par le versement :

- d'une quotité du produit de la nouvelle taxe d'apprentissage (51%<sup>1</sup>) issue de la fusion de la taxe d'apprentissage et de la contribution au développement de l'apprentissage (CDA) ;
- d'une quotité du produit de la TICPE obtenu par application d'une fraction de tarif, égale à 0,36 € par hectolitre pour les supercarburants sans plomb et 0,27 € par

<sup>1</sup> Le produit de la taxe d'apprentissage se décompose en trois parts : 51% pour les régions, 26% pour les CFA et les sections d'apprentissage et 23% pour les formations technologiques et professionnelles dispensées hors du cadre de l'apprentissage.

hectolitre pour le gazole, aux carburants vendus en France en 2013. A compter de 2016, cette fraction sera indexée, comme la taxe d'apprentissage, sur la masse salariale privée.

La ressource régionale d'apprentissage se décompose en deux parts :

- une part « fixe » fixée par la loi de finances rectificative pour 2014 sur la base d'un produit de la fraction régionale égal à 1,54 Md€. Néanmoins, dans l'hypothèse d'un recul de la masse salariale, le produit global inférieur serait réparti au prorata entre les Régions sans intervention d'un mécanisme de compensation ;
- une part variable correspondant au solde dynamique du produit de la fraction régionale dans l'hypothèse d'une progression de la masse salariale. Cette part dynamique fait l'objet d'une péréquation s'appuyant sur les disparités dans le versement de la taxe d'apprentissage, les effectifs d'apprentis et leur répartition par niveau de formation notamment.

En 2015, la ressource régionale d'apprentissage correspondant à la part « fixe » s'élèverait à **64,264 M€** pour la Région Centre.

Le produit global attendu au titre de la fiscalité directe s'établit comme suit :

Fiscalité indirecte (en €)	BP 2014	Proposition pour 2015
Taxe sur les certificats d'immatriculation	81 185 375	85 000 000
Taxe sur les permis de conduire	-	-
TICPE modulation régionale	28 828 624	28 828 624
TICPE majoration « Grenelle »	28 249 389	28 249 389
Frais de gestion (TH, CFE, CVAE)	22 272 658	22 940 838
TICPE « formation professionnelle »	11 136 329	11 136 329
Ressource régionale d'apprentissage <sup>2</sup>	27 486 707	64 264 000
<b>TOTAL</b>	<b>199 159 082</b>	<b>240 419 180</b>

### Programme : Participations, dotations Etat

- **Tableaux budgétaires**

- *Les crédits de paiement*

		DEPENSES		RECETTES	
		BP n-1	BP 2015	BP n-1	BP 2015
PARTICIPATIONS/DOTATIONS ETAT	Investissement	0,00	0,00	36 785 700,00	35 582 400,00
	Fonctionnement	0,00	0,00	458 088 100,00	432 970 625,00

La Région Centre participera de nouveau au redressement des comptes publics en 2015. Cette contribution de l'ensemble des collectivités territoriales s'inscrit dans le cadre du programme de stabilité 2014-2017 et de la prévision de réduction du déficit public à 3 % en 2017 afin de respecter les engagements de la France auprès des institutions européennes.

<sup>2</sup> La ressource régionale d'apprentissage comprend le Fonds National de Développement et de Modernisation de l'Apprentissage (FNDMA) 1<sup>ère</sup> et 2<sup>ème</sup> section, la contribution au développement de l'apprentissage (CDA) ainsi qu'une partie de l'ex-ICF qui avait transférée dans le budget de l'Etat dans le compte d'affectation spéciale (CAS FNDMA). L'aide aux employeurs d'apprentis *stricto sensu* n'est donc pas concernée.

Dans le BP 2014, les dotations correspondant au FNDMA 1<sup>ère</sup> et 2<sup>ème</sup> section (COM compris) figuraient dans le budget de l'apprentissage ; seule la CDA figurait dans la partie fiscalité indirecte des moyens généraux financiers.



Les collectivités territoriales contribueront à l'effort de réduction de la dépense publique à hauteur de 11 Mds € sur la période 2015-2017.

- **La dotation globale de neutralisation (DGN)**

La dotation globale de neutralisation est composée de la dotation de compensation de la réforme de la taxe professionnelle (DCRTP) et du fonds national de garantie individuelle des ressources (FNGIR). La DGN compense l'insuffisance des recettes de CVAE et des IFR par rapport aux anciennes ressources fiscales (taxe professionnelle et taxes foncières).

Un principe de compensation lié à la perte de recettes consécutive à la suppression de la taxe professionnelle a été mis en place : le maintien d'un plancher de ressources pour chaque niveau de collectivité et la compensation intégrale pour chaque collectivité.

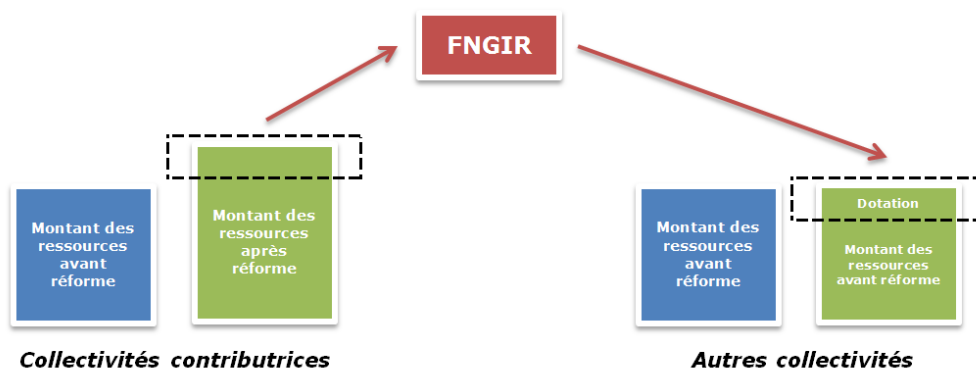
***La dotation de compensation de la réforme de la taxe professionnelle***

Mise en œuvre depuis 2011, la dotation de compensation de la réforme de la taxe professionnelle a pour objectif de compenser aux collectivités perdantes les pertes de recettes subies globalement par chacune des catégories de collectivités sur la base des recettes perçues en 2010.

Après avoir fait l'objet d'une actualisation au titre de l'année 2014, conduisant à une recette moins importante que prévu, le montant de la dotation de compensation de la réforme de la taxe professionnelle au titre de l'année 2015 devrait être similaire à celui perçu au titre de l'année 2014, soit **24,084 M€**.

***Le fonds national de garantie individuelle des ressources (FNGIR)***

Au sein de chaque catégorie de collectivités, les ressources fiscales des collectivités « gagnantes » sont écrêtées au profit des collectivités « perdantes » par le biais du FNGIR.



En 2015, le produit du fonds national de la garantie individuelle des ressources devrait être égal à **24,114 M€**. En définitive, la dotation globale de neutralisation s'élèverait à **48,199 M€** en 2015.

Toutefois, par analogie aux produits reçus au titre de l'exercice 2014, et conformément à la loi de finances initiale pour 2014, l'Etat peut procéder une dernière fois à un ajustement sur ces deux dotations. Ensuite, ces montants seront définitivement figés.

- **La dotation pour transfert de compensations d'exonérations de fiscalité directe locale**

La réforme de la fiscalité locale et la suppression de la taxe professionnelle ont conduit à la création d'une « dotation pour transfert de compensations d'exonérations de fiscalité directe locale » qui se substitue aux différentes allocations compensatrices préexistantes.

En 2015, le produit de cette dotation devrait être stable par rapport au BP 2014 et s'élever à **7,562 M€**.

▪ **La dotation globale de fonctionnement (DGF)**

La dotation globale de fonctionnement se décompose en deux parts. La part forfaitaire comprend la compensation de la part salaires de la taxe professionnelle, la dotation pour suppression des droits de mutation ainsi que 95 % de l'ancienne dotation générale de décentralisation. Quant à la part péréquation, la Région Centre continue à être une région contributrice et n'en bénéficie donc pas. Dans le cadre de la participation des collectivités territoriales au rétablissement des comptes publics, la Région verra sa dotation globale de fonctionnement amputée de près de 18,3 M€ (soit une baisse cumulée de la DGF de 25,7 M€ sur 2014 et 2015).

Le produit de la part forfaitaire de la DGF, en baisse de 7,8 % par rapport au BP 2014, s'élèvera à **217,322 M€**.

▪ **La dotation générale de décentralisation résiduelle (DGD)**

La dotation générale de décentralisation résiduelle correspond aux 5 % qui n'ont pas été intégrés dans la DGF ainsi qu'aux ajustements liés à la compensation du transfert de l'aérodrome Châteauroux-Déols. La mesure de non indexation de la DGD prévue dans la loi de finances pour 2009 n'a pas été remise en cause. Si, toutes choses égales par ailleurs, le montant de la dotation générale de décentralisation résiduelle reste stable, son périmètre a été élargi pour financer :

- la prise en charge par la Région, en qualité d'autorité organisatrice pour les TER, de la redevance d'accès facturée par Réseau ferré de France (RFF) pour l'utilisation par les TER du réseau ferroviaire national (redevance quai) ;
- le transfert de charges aux Régions du développement et de la diffusion de la culture scientifique, technique et industrielle.

Le montant de la dotation générale de décentralisation résiduelle devrait s'établir à **23,690 M€**.

▪ **La dotation « aide aux employeurs d'apprentis » (ex-ICF)**

Transférée par l'Etat aux régions en 2002, la gestion du dispositif d'aide aux employeurs d'apprentis (ancienne indemnité compensatrice forfaitaire – ICF) fait l'objet d'une compensation financière dont les contours ont été redéfinis par l'article 140 de la loi de finances initiale pour 2014. Ciblé sur les entreprises de moins de 11 salariés, calculé sur la base du nombre de contrats d'apprentissage au 31 décembre 2013, le dispositif consiste en une compensation par l'Etat de 1 000 € par contrat et par an, hors mesure transitoire. Ces mesures ont pour effet mécanique une diminution des dépenses et des recettes dans le budget régional.

Le projet de loi de finances pour 2015 apporte des modifications concernant le financement du dispositif :

- une part des crédits permettant de financer le fonctionnement des CFA (8,254 M€), qui avait été transférée dans le budget de l'Etat au compte d'affectation spéciale du fonds national de développement et de modernisation de l'apprentissage (CAS FNDMA), figure désormais dans la nouvelle ressource régionale d'apprentissage ;
- la composition de la ressource régionale est modifiée : sans que cela constitue une ressource supplémentaire au profit des Régions, la fraction du tarif de la TICPE qui avait été introduite par la loi de finances pour 2014 dans le financement de l'aide aux

employeurs d'apprentis est doublée, portant le produit de la TICPE toutes régions confondues de 117 M€ à 255 M€ en 2015.

En définitive, les ressources liées à la compensation par l'Etat du dispositif d'aide aux employeurs d'apprentis (hors fonctionnement des CFA) devraient s'élever à **12,992 M€** en 2015 (- 11,326 M€ par rapport au BP 2014).

▪ **La taxe intérieure de consommation sur les produits énergétiques (TICPE) « compensation »**

La TICPE « compensation » correspond au financement des transferts de compétences prévus dans l'acte II de la décentralisation ainsi que des réformes ultérieures augmentant le coût de leur exercice. Chaque année, la loi de finances fixe un tarif appliqué à une assiette prévisionnelle dont le produit doit compenser les charges transférées.

Afin de compenser financièrement les charges nouvelles résultant de la réforme de trois formations sanitaires, l'article 10 du PLF 2015 fixe les fractions de tarif suivantes : 0,0608 € par litre pour le supercarburant sans plomb et 0,0430 € par litre pour le gazole.

Le montant prévisionnel communiqué par la Commission Consultative sur l'Evaluation des Charges relatif aux transferts de compétences au titre de la formation professionnelle au 1er janvier 2015 s'élève à 6 822 083 € (loi du 5 mars 2014).

Le produit de la part « compensation » de la TICPE est estimé à **123,204 M€**.

Le produit global attendu au titre des dotations en fonctionnement s'établit comme suit :

<b>Dotations en fonctionnement (en €)</b>	<b>BP 2014</b>	<b>Proposition pour 2015</b>
FNGIR	24 162 426	24 114 207
DCRTP	25 096 610	24 084 807
DTCE-FDL	7 562 234	7 562 234
DGF	235 767 393	217 322 794
DGD résiduelle	18 867 679	23 690 101
Aide aux employeurs d'apprentis <sup>3</sup>	32 572 880	12 992 000
TICPE compensation	114 058 878	123 204 482
<b>TOTAL</b>	<b>458 088 100</b>	<b>432 970 625</b>

▪ **La dotation régionale d'équipement scolaire (DRES)**

La dotation régionale d'équipement scolaire est destinée à compenser une partie des dépenses réalisées au titre des compétences régionales en matière de construction et d'équipement des lycées. Désindexé depuis 2009, le montant de la DRES a été reconduit par toutes les lois de finances dans le cadre du redressement des comptes publics. Aucun changement n'est prévu dans le PLF pour 2015. La dotation régionale d'équipement scolaire pour l'année 2015 devrait être équivalente à celle perçue au titre des exercices précédents, à savoir **22,785 M€**.

▪ **Le fonds de compensation de la taxe sur la valeur ajoutée (FCTVA)**

Le fonds de compensation de la taxe sur la valeur ajoutée permet de récupérer la TVA acquittée sur une partie des dépenses d'investissement. Sont éligibles toutes les dépenses réelles d'investissement grevées de TVA concernant une activité non assujettie à la TVA (hors subventions versées, à l'exception des subventions d'investissement versées par la Région

<sup>3</sup> A compter de 2015, une partie de l'ex-ICF qui avait transférée dans le budget de l'Etat dans le compte d'affectation spéciale (CAS FNDMA), correspondant au financement du fonctionnement des CFA est comptabilisée dans la nouvelle ressource régionale d'apprentissage.

aux lycées et des fonds de concours versés à l'Etat pour des travaux de voirie). Depuis 2009, la Région bénéficie d'un remboursement anticipé du FCTVA qui est calculé sur la base des dépenses d'investissements réalisées l'année n-1, auxquelles est appliqué le taux de 15,482 %.

Conformément à l'article 38 de la loi de finances initiale pour 2014, le produit du FCTVA se calcule sur la base du taux revalorisé de 15,761 % suite à l'augmentation de la TVA de 19,6 % à 20 % depuis le 1er janvier 2014.

En 2015, sur la base d'une estimation prudente des dépenses d'investissement éligibles réalisées en 2014, la Région devrait percevoir **12,796 M€** au titre du FCTVA.

Le produit global attendu au titre des dotations en investissement s'établit comme suit :

Dotations en investissement (en €)	BP 2014	Proposition pour 2015
DRES	22 785 700	22 785 700
FCTVA	14 000 000	12 796 700
<b>TOTAL</b>	<b>36 785 700</b>	<b>35 582 400</b>

### Programme : Dette

- **Tableaux budgétaires**

- *Les crédits de paiement*

		DEPENSES		RECETTES	
		BP n-1	BP 2015	BP n-1	BP 2015
DETTE	Investissement	199 000 000,00	199 335 000,00	227 900 000,00	237 300 000,00
	Fonctionnement	18 587 405,00	15 376 000,00	0,00	0,00

Ce programme concerne la gestion des emprunts contractés par la Région et des frais liés à la charge de la dette (remboursement en capital et frais financiers) et la gestion active de la dette (lignes de trésorerie, remboursements temporaires et réaménagement de dette).

#### **Emprunt**

- L'équilibre de la section d'investissement du budget régional nécessite un volume d'emprunt de 87,300 M€.
- Cet emprunt permettra de financer les investissements à hauteur de 23,7 %.

#### **Charge de la dette**

- Au 1er janvier 2015, hors emprunts de fin d'année 2014, l'encours prévisionnel de la dette sera de 548,7 M€. En incluant un emprunt prévisionnel de 55 M€, celui-ci devrait se porter à 603,7 M€. Il est rappelé que dans cet encours est comptabilisé le capital restant dû au titre du Contrat de Performance Energétique pour 36,1 M€ (encours exprimé en TTC).
- Compte tenu de ces éléments et du niveau global de l'encours de la dette, le montant prévu pour 2015 pour l'annuité de la dette est fixé à 64,6 M€ (49,3 M€ pour le remboursement en capital et 15,3 M€ pour les intérêts)

- L'annuité totale de la dette représentera 6,1% du budget régional (hors crédits concernant le réaménagement de la dette), dont 1,4% au titre des seuls intérêts.
- Au 27 octobre 2014, le taux moyen de la dette de la Région s'élève à 2,11 %, l'encours est sécurisé à hauteur de 57 % en taux fixe.
- L'encours de dette de la Région Centre, à cette même date, est composé, selon la classification « Gissler », pour 98,8 % de produits classés 1A (taux fixe et taux variable - zone euro) et pour 1,2 % de produits classés 1B (produits à barrières simples - zone euro), marquant ainsi son caractère non risqué.

#### Charte de Bonne Conduite « Gissler » : classification des risques

Indices sous-jacents		Structures	
1	INDICES ZONE EURO	A	ÉCHANGE DE TAUX FIXE CONTRE TAUX VARIABLE OU INVERSEMENT. ÉCHANGE DE TAUX STRUCTURÉ CONTRE TAUX VARIABLE OU TAUX FIXE (SENS UNIQUE). TAUX VARIABLE SIMPLE PLAFONNÉ (CAP) OU ENCADRÉ (TUNNEL).
2	INDICES INFLATION FRANÇAISE OU INFLATION ZONE EURO OU ÉCARTS ENTRE CES INDICES	B	BARRIÈRE SIMPLE. PAS D'EFFET DE LEVIER
3	ÉCARTS D'INDICES ZONE EURO	C	OPTION D'ÉCHANGE (SWAPTION)
4	INDICES HORS ZONE EURO. ÉCART D'INDICES DONT L'UN EST UN INDICE HORS ZONE EURO	D	MULTIPLICATEUR JUSQU'À 3 ; MULTIPLICATEUR JUSQU'À 5 CAPÉ
5	ÉCART D'INDICES HORS ZONE EURO	E	MULTIPLICATEUR JUSQU'À 5
6*	INDEXATIONS NON AUTORISÉES DANS LE CADRE DE LA CHARTE (TAUX DE CHANGE...)	F*	STRUCTURES NON AUTORISÉES PAR LA CHARTE (CUMULATIF, MULTIPLICATEUR > 5...)

#### Gestion active de la dette

- Au cours d'un même exercice, l'encaissement des recettes et le décaissement des dépenses suivent des rythmes très différents même si un effort d'optimisation est réalisé notamment à travers un plan de trésorerie. Le niveau des disponibilités sur le compte au Trésor varie donc tous les jours, et parfois de manière significative, en fonction des entrées et sorties de fonds. Outre le recours journalier aux lignes de trésorerie et au programme de billets de trésorerie, pour faire face à ces pics et creux de trésorerie, la Région peut utiliser ponctuellement des conventions revolving ou les phases de mobilisation des emprunts long terme.
- Les éventuels excédents de trésorerie peuvent ainsi être ajustés par des remboursements temporaires de dette à long terme et des opérations de refinancement avec un décalage dans le temps que permettent encore aujourd'hui certaines des conventions financières antérieures signées avec nos partenaires bancaires. Les sommes ainsi remboursées peuvent être levées à nouveau dans l'année quand les besoins s'en font sentir. Elles engendrent donc des dépenses et des recettes en capital strictement équivalentes.
- Les opérations de gestion de la dette menées en 2014 (remboursement des emprunts revolving en janvier, arbitrages entre index réalisés tout au long de l'année sur certains contrats...) ont permis de faire des économies de frais financiers. Il est donc proposé pour 2015 de reconduire ce dispositif en inscrivant en dépenses et en recettes un montant de 150 M€.
- Dans la même optique, une ligne de trésorerie d'un montant maximal de 160 M€ est également ouverte chaque année. Elle est également complétée par un programme de billets de trésorerie signé pour un montant actuel 100 M€ pouvant être augmenté jusqu'à 160 M€ si nécessaire.

### Modalités de recours aux instruments de couverture du risque de taux

Le recours aux instruments de couverture du risque de taux (Autorisé par l'article 8 de la loi n°85.695 du 11 juillet 1985 portant diverses dispositions d'ordre économique et financier et dont les modalités sont explicitées par la circulaire interministérielle NOR/INT/B/92/00260/C du 15 septembre 1992, celle-ci étant abrogée par la circulaire interministérielle NOR/IOCB1015077C du 25 juin 2010) constitue un moyen complémentaire de se prémunir contre les soubresauts des marchés.

Les instruments de couverture de risque de taux permettent :

- **de limiter la variation d'un taux d'intérêt révisable :**

Le CAP (plafond), le FLOOR (plancher), le COLLAR (tunnel, combinaison du CAP et du FLOOR), y sont destinés.

- **de modifier la référence d'une dette :**

Le contrat de SWAP est l'échange d'un taux d'intérêt contre un autre, par exemple un taux révisable contre un taux fixe. Aujourd'hui, les établissements financiers proposent de nombreux produits dérivés.

- **de figer à l'avance un taux d'intérêt :**

Le contrat FORWARD/FORWARD (terme contre terme) consiste à figer à l'avance le taux d'un emprunt futur.

Ces techniques nécessitent une grande souplesse d'utilisation pour permettre une réponse très rapide de l'emprunteur aux propositions des établissements de crédit.

C'est l'organe délibérant de la collectivité qui fixe le cadre dans lequel l'exécutif peut mener ces opérations.

Il s'agit de prendre une délibération de principe qui n'implique pas l'utilisation de ces outils de façon automatique.

### **Programme : Autres mouvements budgétaires**

• **Tableaux budgétaires**

- *Les autorisations de programme et d'engagement créées ou modifiées*

Type AP	n° Enveloppe	Date limite d'affectation	Libellés	Montant BP 2015	CP 2015	CP 2016
AP	2015 1001	31/12/2015	DEPENSES IMPREVUES	1 000 000,00	0,00	0,00
AE	2015 1002	31/12/2015	DEPENSES IMPREVUES	1 000 000,00	0,00	0,00

- *Les crédits de paiement*

		DEPENSES		RECETTES	
		BP n-1	BP 2015	BP n-1	BP 2015
AUTRES MOUVEMENTS BUDGETAIRES	Investissement	0,00	0,00	0,00	2 420 000,00
	Fonctionnement	4 066 479,00	3 732 407,00	0,00	0,00

## LES MOUVEMENTS REELS

Sont inscrits dans ce programme différents crédits nécessaires à la gestion d'opérations budgétaires et comptables spécifiques ou exceptionnelles : les ouvertures de crédits d'AP et d'AE pour dépenses imprévues qui en M71 ne donnent pas lieu à l'ouverture correspondante de crédits de paiement, les admissions en non-valeur, etc...

En recettes, 2,42 M€ sont prévus au titre de ventes de terrains (2,38 M€) et de véhicules (0,04 M€).

### Les admissions en non-valeur et les créances éteintes

Une admission en non-valeur ne s'assimile pas à une remise de dette ; elle constitue un apurement comptable provisoire qui ne fait pas obstacle à la reprise des poursuites à l'encontre des débiteurs dès lors que des informations nouvelles sont portées à la connaissance du payeur régional.

Dans le cas des créances éteintes, l'irrecouvrable est définitif. Elle résulte d'une décision juridique extérieure qui s'impose à la collectivité (liquidation judiciaire, clôture pour insuffisance d'actif...)

En dépense, il est prévu 1,5 M€ pour les admissions en non-valeur et les créances éteintes.

## LES MOUVEMENTS D'ORDRE

### Crédits de paiements DEPENSES :

Chapitre 925 : 61 343 000 (inv)

Chapitre 926 : 276 310 000 (inv)

Chapitre 946 : 197 326 000 (fct)

### Crédits de paiements RECETTES :

Chapitre 925 : 61 343 000 (inv)

Chapitre 926 : 197 326 000 (inv)

Chapitre 946 : 276 310 000 (fct)

Sont inscrits dans ce programme différents crédits nécessaires à la gestion d'opérations budgétaires spécifiques ne donnant pas lieu à des flux de trésorerie : amortissements, maîtrise d'ouvrage déléguée, Intérêts Courus Non Echus (ICNE), virement de la section de fonctionnement à la section d'investissement ...

### Les Intérêts Courus Non Echus (ICNE)

Les ICNE consistent à rattacher les intérêts de la dette à l'année à laquelle ils sont dus, indépendamment des échéances d'intérêts liés aux prêts, qui sont souvent à cheval sur deux années civiles.

La méthode comptable utilisée en M71 a été modifiée en 2008. Depuis cette date, la réforme comptable a simplifié et harmonisé budgétairement la procédure de rattachement des charges d'intérêts d'emprunt avec celle des autres charges.

Ainsi, les opérations de contre-passation sont réalisées par le biais d'une annulation de mandat.

Pour l'année 2014, l'opération consiste à annuler le mandat de 3,821 M€ passé en 2014 au titre des ICNE de l'année 2013 et à passer les ICNE 2014 d'un montant prévisionnel, au 27 octobre 2014, de 2,700 M€.

### Les amortissements

L'amortissement des biens mobiliers et immobiliers imposé par la M71 permet de constater la dépréciation de leur valeur liée à l'usure du temps en comptabilisant une dépense sur la section de fonctionnement (chapitre 946) et une recette de même valeur en section d'investissement (chapitre 926). Il s'agit d'une opération d'ordre qui ne génère pas de flux de trésorerie.

En 2015, la Région amortira les biens acquis jusqu'au 31/12/2014 en fonction des durées d'amortissement votées par catégorie d'immobilisations.

Il est donc proposé d'inscrire 197,3 M€ en dépenses de fonctionnement (chapitre 946) et en recettes d'investissement (chapitre 926) pour constater ces amortissements.

La M71 prévoit la neutralisation des amortissements. Ce dispositif comptable vise à neutraliser budgétairement la charge d'amortissement par la comptabilisation d'une dépense d'investissement au chapitre 926 et d'une recette de fonctionnement au chapitre 946 et ce, à hauteur du montant total des amortissements relatifs aux bâtiments publics et aux subventions d'équipements versées moins la reprise de la DRES. Pour l'année 2015, la neutralisation des amortissements s'élève à 148 M€.

Quant à la reprise de la DRES (Dotation Régionale aux Equipements Scolaires), qui correspond au montant des amortissements de l'ensemble des constructions scolaires et des équipements scolaires, l'enveloppe budgétaire s'élève à 38 M€ en recettes de fonctionnement (chapitre 946) et en dépenses d'investissement (chapitre 926).

Au cumul, la neutralisation des amortissements spécifiques et la reprise de la DRES s'élèvent à 186 M€.

### La reprise des subventions transférables

Les subventions d'investissement (compte 131) sont reçues par la Région pour financer un bien ou une catégorie de biens amortissables. Leur reprise au compte de résultat permet d'atténuer la charge de la dotation aux amortissements de ces biens.

Cette reprise constitue une opération d'ordre budgétaire, se traduisant par :

- une dépense de la section d'investissement, imputée au compte 139 (chapitre 926)
- et une recette de la section de fonctionnement, imputée au compte 777 (chapitre 946).

Le montant de la reprise au compte de résultat est égal au montant de la subvention divisé par le nombre d'années d'amortissement du bien. Ainsi, la reprise est effectuée sur le même rythme que l'amortissement du bien.

Au total, la reprise des subventions transférables s'élèvent à 90 M€.

### Les maîtrises d'ouvrage déléguées

Les investissements réalisés en maîtrise d'ouvrage déléguée sont intégrés au patrimoine de la collectivité en fin d'exercice pour le montant des travaux effectivement réalisés au cours de l'année.

Ce transfert comptable des avances aux maîtres d'ouvrage délégués vers les comptes d'immobilisations de la collectivité est permis par un mouvement d'ordre au sein de la section d'investissement. Il donne lieu à l'intérieur du chapitre 925 à une dépense sur le compte 231 et à une recette sur le compte 238.

En conséquence, il vous est proposé d'inscrire en dépenses et en recettes 60 M€ pour les opérations des Lycées, de la Culture et des Sports sous convention de maîtrise d'ouvrage déléguée.



### Cessions à titre gratuit

Les cessions à titre gratuit s'analysent comme des subventions d'équipement versées en nature. Cette dépense est comptabilisée au chapitre 925 « opérations patrimoniales ».

Le même montant est inscrit en recettes pour sortir les biens du patrimoine régional.

Il est proposé d'inscrire 1 343 000 M€ en dépense et en recette au chapitre 925 « opérations patrimoniales » au titre de la mesure Ordi'Centre, correspondant au montant des tablettes qui seront cédées aux étudiants au cours de l'année 2015 compte tenu du marché signé en 2014.

### Les travaux en régie

Les travaux en régie correspondent à des immobilisations que la collectivité crée pour elle-même.

Sont considérés comme travaux en régie, après achat des fournitures et de l'outillage nécessaires, les travaux effectués par le personnel Région (exemple : travaux réalisés par les Equipes Mobiles d'Ouvriers Professionnels au sein des lycées...).

Les états des travaux en régie font apparaître le montant des dépenses par compte d'imputation avec mention des numéros de mandats afférents à ces dépenses. Pour les dépenses de main-d'œuvre, le décompte des heures de travail précise les tarifs horaires calculés en fonction de la catégorie de personnel conformément à l'instruction CP 91-2 M11 du 9 janvier 1991.

Ces travaux, à l'exclusion des frais financiers et des frais d'administration générale, constituent sur le plan comptable des dépenses d'investissement qu'il convient de valoriser dans le patrimoine régional. Il est proposé d'inscrire 0,300 M€ en dépenses sur le chapitre 926 et en recettes sur le chapitre 946.

## DOMAINE : GESTION DES RESSOURCES HUMAINES

### CREDITS DE PAIEMENT

		DEPENSES		RECETTES	
		BP n-1	BP 2015	BP n-1	BP 2015
<b>RESSOURCES HUMAINES</b>	<b>Investissement</b>	0,00	0,00	0,00	0,00
	<b>Fonctionnement</b>	119 871 500,00	122 551 000,00	4 202 000,00	4 202 000,00

Le budget primitif 2015, d'un montant de 122,551 M€ en dépenses, est en progression de 2,680 M€ par rapport au BP 2014, soit une augmentation de 2,2%. Les recettes restent stables par rapport à 2014.

En 2014, le montant des frais de personnel par habitant s'élevait à 45 € en Région Centre. La moyenne étant de 52 € par habitant, la Région Centre figure parmi les Régions les moins dépenrées.

### Programme : Masse salariale

- **Tableaux budgétaires**

- *Les crédits de paiement*

		DEPENSES		RECETTES	
		BP n-1	BP 2015	BP n-1	BP 2015
<b>MASSE SALARIALE</b>	<b>Investissement</b>	0,00	0,00	0,00	0,00
	<b>Fonctionnement</b>	114 036 000,00	116 736 000,00	3 546 000,00	3 500 000,00

La masse salariale regroupe les dépenses liées aux rémunérations et aux charges afférentes versées par la collectivité pour l'ensemble de ses agents quel que soit leur statut.

Elle augmente de 2,700 M€ en 2015 par rapport à 2014, soit 2,37%. Cette augmentation se décompose de la manière suivante :

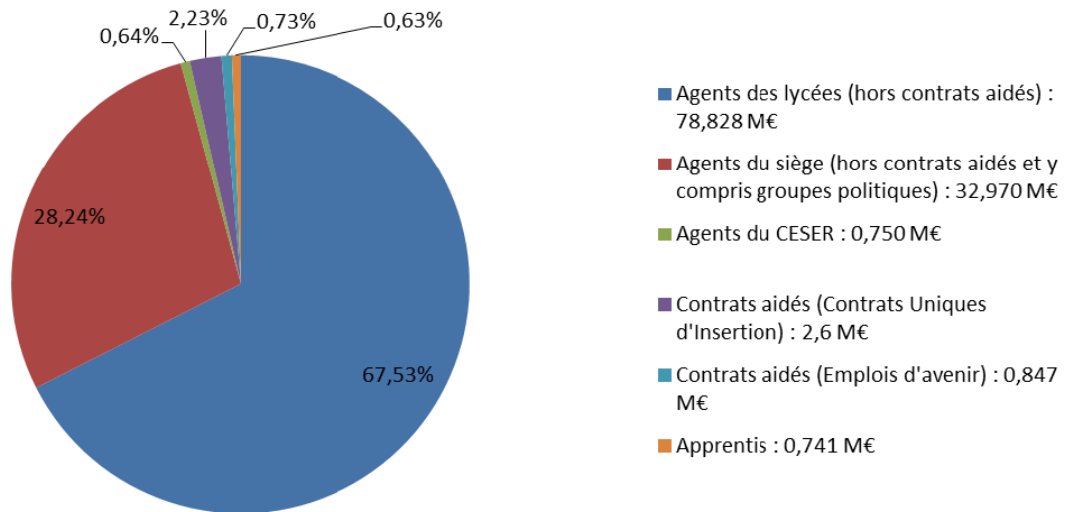
- 1,4 M€ au titre de la gestion prévisionnelle des emplois (environ 1 M€) et des politiques régionales en faveur de l'apprentissage et des Emplois d'Avenir (environ 0,400 M€),
- 1,3 M€ au titre des mesures nationales portant sur la revalorisation des indices des agents de catégorie C (plus de 1 M€) et des augmentations de charges patronales (estimées à 0,200 M€).

Plusieurs transferts de personnel vont intervenir à partir de 2015 :

- 26 postes doivent être transférés dans le cadre du transfert aux Régions de la gestion des programmes européens. A ce titre, deux postes ont été transférés en 2014, dix-neuf vont être transférés en 2015 et enfin cinq postes seront transférés en 2016. Ces transferts de postes seront sans incidence financière.
- Des transferts de postes doivent également intervenir au titre de la loi du 5 mars 2014 relative à la formation professionnelle, à l'emploi et à la démocratie sociale. La Direction régionale des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi du Centre (DIRRECTE) a estimé les moyens humains nécessaires au pilotage et à la gestion des actions à 0,3 équivalent temps plein (ETP) de catégorie A et 1,3 ETP de catégorie B.

## BP 2015 - Répartition de la masse salariale

(en M€ et en % de la masse salariale globale)



En termes de recettes, le programme masse salariale correspond aux remboursements perçus sur les charges et rémunérations de personnel, notamment au titre de l'assurance Risque statutaires et des aides de l'Etat sur les contrats aidés.

### Programme : Autres dépenses de personnel

- **Tableaux budgétaires**

- *Les crédits de paiement*

		DEPENSES		RECETTES	
		BP n-1	BP 2015	BP n-1	BP 2015
AUTRES DEPENSES DE PERSONNEL	Investissement	0,00	0,00	0,00	0,00
	Fonctionnement	5 835 500,00	5 815 000,00	656 000,00	702 000,00

Les autres dépenses de personnel s'élèvent en 2015 à 5,815 M€ et correspondent :

- Aux avantages sociaux (subvention COS et association sportive, tickets restaurant, CESU, chèques cadeaux...) pour 2,616 M€
- A l'environnement de travail et l'accompagnement médico-social des agents, pour 0,770 M€
- A la formation pour un montant de 0,724 M€, auquel il convient d'ajouter le coût des cotisations directement versées au CNFPT dans le cadre de la paie des agents et compris dans le programme Masse salariale, soit 0,620 M€
- Les frais divers (frais d'annonces pour offres d'emploi, rachats de concours, communication interne) ainsi que la cotisation d'assurance pour les risques statutaires, pour 1,705 M€

Les recettes attendues sur ce programme correspondent notamment aux versements du FIPHFP (Fonds pour l'Insertion des Personnes Handicapées dans la Fonction Publique) et au Fonds National de Prévention (au titre du diagnostic sur les risques psycho-sociaux), pour un montant total de 0,305 M€.

D'autres recettes sont attendues au titre du remboursement des tickets restaurants et des chèques emploi-service pour un montant total de 0,397 M€.

**DECISIONS BUDGETAIRES**

**2015**

## A – Le vote par fonction

Le vote du budget primitif 2015 intervient selon le mode de vote par fonction adopté par l'Assemblée plénière du 16 décembre 2004 (DAP n° 04.05.04) et tel qu'il est prévu par la M71.

### 1) L'approbation des balances au chapitre en crédits de paiement et en AP/AE :

#### BALANCE GENERALE DU BUDGET PRIMITIF 2015

Chap.	Libellé	CREDITS DE PAIEMENT		AP / AE
		DEPENSES	RECETTES	DEPENSES
<b>SECTION D'INVESTISSEMENT</b>				
		<b>518 160 600</b>	<b>315 879 989</b>	<b>491 527 341</b>
Opérations réelles	<b>90 Opérations ventilées</b>	<b>318 825 600</b>	<b>63 363 289</b>	<b>491 527 341</b>
	900 Services généraux	18 824 900	16 395 500	0
	901 Formation professionnelle/apprentissage	11 627 100	-	5 595 000
	902 Enseignement	87 688 300	22 985 700	116 632 000
	903 Culture, sports et Loisirs	13 946 500	1 456 000	15 162 500
	904 Santé et action sociale	-	-	-
	905 Aménagement des territoires	77 499 700	-	124 444 478
	906 Gestion des fonds européens	12 855 500	12 855 500	154 015 864
	907 Environnement	6 148 400	-	18 397 499
	908 Transports	43 687 800	1 356 400	22 210 000
	909 Action économique	46 547 400	8 314 189	35 070 000
	<b>92 Opérations non ventilées</b>	<b>199 335 000</b>	<b>252 516 700</b>	<b>-</b>
	921 Taxes non affectées	-	-	-
	922 Dotations et participations non affectées	-	12 796 700	-
	923 Dettes et autres opérations financières	199 335 000	237 300 000	-
954 Produit des cessions d'immobilisations	-	2 420 000	-	
		<b>337 653 000</b>	<b>539 933 611</b>	<b>1 000 000</b>
Opérations d'ordre	925 Opérations patrimoniales	61 343 000	61 343 000	-
	926 Transferts entre sections	276 310 000	197 326 000	-
	<b>95 Chapitre de prévision sans réalisation</b>	<b>-</b>	<b>281 264 611</b>	<b>-</b>
	951 Virement de la section fonctionnement	-	281 264 611	-
	950 Dépenses imprévues	-	-	1 000 000
<b>TOTAL SECTION D'INVESTISSEMENT</b>		<b>855 813 600</b>	<b>855 813 600</b>	<b>492 527 341</b>
<b>SECTION DE FONCTIONNEMENT</b>				
		<b>694 586 710</b>	<b>896 867 321</b>	<b>215 962 813</b>
Opérations réelles	<b>93 Opérations ventilées</b>	<b>674 664 203</b>	<b>52 959 838</b>	<b>215 962 813</b>
	930 Services généraux	67 431 820	15 589 000	-
	931 Formation professionnelle/apprentissage	207 633 083	16 671 000	15 000 000
	932 Enseignement	141 925 400	3 418 000	2 250 000
	933 Culture, sports et Loisirs	26 770 100	20 300	200 000
	934 Santé et action sociale	-	-	-
	935 Aménagement des territoires	8 551 300	-	13 370 000
	936 Gestion des fonds européens	11 368 000	11 368 000	138 235 472
	937 Environnement	7 440 800	18 700	22 952 341
	938 Transports	171 667 600	5 873 500	6 400 000
	939 Action économique	31 876 100	1 338	17 555 000
	<b>94 Opérations non ventilées</b>	<b>19 922 507</b>	<b>843 907 483</b>	<b>-</b>
	940 Impositions directes	-	174 509 678	-
	941 Autres impôts et taxes	-	363 623 662	-
	942 Dotations et participations non affectées	-	305 774 143	-
	943 Opérations financières	19 087 007	-	-
	944 Frais de fonctionnement groupes d'élus	835 500	-	-
	945 Dotations aux provisions	-	-	-
		<b>478 590 611</b>	<b>276 310 000</b>	<b>1 000 000</b>
Opérations d'ordre	946 Opér. d'ordre de transferts entre section	197 326 000	276 310 000	-
	<b>95 Chapitre de prévision sans réalisation</b>	<b>281 264 611</b>	<b>-</b>	<b>-</b>
	953 Virement à la section d'investissement	281 264 611	-	-
	952 Dépenses imprévues	-	-	1 000 000
<b>TOTAL SECTION DE FONCTIONNEMENT</b>		<b>1 173 177 321</b>	<b>1 173 177 321</b>	<b>216 962 813</b>

### Au titre des crédits de paiement (CP)

En mouvements réels, les dépenses et les recettes totales s'élèvent à 1 212 747 310 € :  
dont dépenses : 518 160 600 € en investissement et 694 586 710 € en fonctionnement.  
dont recettes : 315 879 989 € en investissement et 896 867 321 € en fonctionnement.

En mouvements d'ordre, les recettes et les dépenses s'élèvent à 816 243 611 € :  
dont dépenses : 337 653 000 € en investissement et 478 590 611 € en fonctionnement.  
dont recettes : 539 933 611 € en investissement et 276 310 000 € en fonctionnement.

Au sein de ces mouvements, le prélèvement pour dépenses d'investissement s'établit à 281 264 611 €.

### Au titre des Autorisations de programme (AP) et des autorisations d'engagement (AE)

Le total des ouvertures ou modifications des AP-AE s'élève à **709 490 154 €**, dont **492 527 341 €** au titre des AP et **216 962 813 €** au titre des AE.

## **2) Les AP et AE par fonction et par politique régionale :**

### **FONCTION 0 : SERVICES GENERAUX**

Cette fonction comprend les "Moyens généraux" et la politique "Europe et Coopération décentralisée" de l'architecture par politique régionale.

### **Au titre des Moyens Généraux :**

Type AP	n° Enveloppe		Date limite d'affectation	Libellés	Montant initial	Création Modification
AP	2015	1001	31/12/2015	DEPENSES IMPREVUES	0,00	<b>1 000 000,00</b>
AE	2015	1002	31/12/2015	DEPENSES IMPREVUES	0,00	<b>1 000 000,00</b>

## Au titre de l'Europe et Coopération décentralisée:

Type AP	n° Enveloppe		Date limite d'affectation	Libellés	Montant initial	Création Modification
AP	2015	1366	31/12/2022	ASSISTANCE TECHNIQUE FEDER LOIRE (D)	0,00	100 000,00
AP	2015	1367	31/12/2022	ASSISTANCE TECHNIQUE FSE CENTRE (D)	0,00	100 000,00
AP	2015	1368	31/12/2022	ASSISTANCE TECHNIQUE FEDER CENTRE (D)	0,00	100 000,00
AE	2015	1397	31/12/2022	ASSISTANCE TECHNIQUE FSE CENTRE (D)	0,00	820 000,00
AE	2015	1398	31/12/2022	ASSISTANCE TECHNIQUE FEDER CENTRE (D)	0,00	2 740 000,00
AE	2015	1399	31/12/2022	ASSISTANCE TECHNIQUE FEDER LOIRE (D)	0,00	300 000,00
AP	2015	9000	31/12/2023	PO-PI1A - INVESTISSEMENTS RECHERCHE DPS	0,00	16 899 000,00
AP	2015	9001	31/12/2023	PO-PI1A - PROGRAMMES RECHERCHE DPS	0,00	11 266 000,00
AP	2015	9002	31/12/2023	PO-PI1B - PROJETS INDIVIDUELS ENTREPRISE RDI	0,00	6 959 430,00
AP	2015	9003	31/12/2023	PO-PI1B - PROJETS COLLABORATIFS RDI (HORS DPS)	0,00	3 939 300,00
AP	2015	9004	31/12/2023	PO-PI2A - INFRASTRUCTURE THD	0,00	29 730 000,00
AP	2015	9005	31/12/2023	PO-PI3A - CREATION REPRISE - INGE. FIN.	0,00	5 663 050,00
AP	2015	9006	31/12/2023	PO-PI3D - INVESTISSEMENTS PRODUCTIFS	0,00	2 034 611,00
AP	2015	9007	31/12/2023	PO-PI3D - DEVELOPPEMENT INGE. FIN.	0,00	2 034 613,00
AP	2015	9008	31/12/2023	PO-PI3A2 - ENTREPRISES QUARTIERS PRIORITAIRES	0,00	2 062 000,00
AP	2015	9009	31/12/2023	PO-PI4A - ENR - INGE. FIN.	0,00	481 680,00
AP	2015	9010	31/12/2023	PO-PI4A - ENR - DEMONSTRATEURS	0,00	3 960 480,00
AP	2015	9011	31/12/2023	PO-PI4C - EE BATIMENTS - INGE. FIN.	0,00	1 801 800,00
AP	2015	9012	31/12/2023	PO-PI4C - EE BATIMENTS - DEMONSTRATEURS	0,00	5 905 900,00
AP	2015	9013	31/12/2023	PO-PI4C2 - EE LOGEMENTS QUARTIERS PRIORITAIRES	0,00	6 938 000,00
AP	2015	9014	31/12/2023	PO-PI4E - ORLEANS / CHATEAUNEUF	0,00	39 640 000,00
AP	2015	9015	31/12/2023	POI-PI5B - INONDATION STRATEGIES	0,00	200 000,00
AP	2015	9016	31/12/2023	POI-PI5B - INONDATION ACTIONS PREVENTIVES	0,00	500 000,00
AP	2015	9017	31/12/2023	POI-PI5B - INONDATION RECHERCHES	0,00	200 000,00
AP	2015	9018	31/12/2023	POI-PI5B - INONDATION EXPANSION CRUE	0,00	1 800 000,00
AP	2015	9019	31/12/2023	POI-PI6C - TOURISME NOUVELLES DESTINATIONS	0,00	400 000,00
AP	2015	9020	31/12/2023	POI-PI6C - TOURISME ITINERANCES	0,00	3 800 000,00
AP	2015	9021	31/12/2023	POI-PI6C - TOURISME INNOVATION PROMOTION	0,00	500 000,00
AP	2015	9022	31/12/2023	POI-PI6D - BIODIVERSITE CONNAISSANCES RECHERCHES	0,00	1 000 000,00
AP	2015	9023	31/12/2023	POI-PI6D - BIODIVERSITE RESEAUX ACTEURS	0,00	200 000,00
AP	2015	9024	31/12/2023	POI-PI6D - BIODIVERSITE CONTINUITES ECOLOGIQUES	0,00	4 000 000,00
AP	2015	9025	31/12/2023	POI-PI6D - BIODIVERSITE ZONES HUMIDES	0,00	1 500 000,00



Type AP	n° Enveloppe		Date limite d'affectation	Libellés	Montant initial	Création Modification
AP	2015	9026	31/12/2023	AT PO FEDER CENTRE INVT	0,00	100 000,00
AP	2015	9027	31/12/2023	AT PL FSE CENTRE INVT	0,00	100 000,00
AP	2015	9028	31/12/2023	AT POI FEDER LOIRE INVT	0,00	100 000,00
AE	2015	9050	31/12/2023	PO-PI1B - ACCOMPAGNEMENT ENTREPRISES INNOVANTES	0,00	15 363 270,00
AE	2015	9051	31/12/2023	PO-PI2C - APPLICATIONS ET USAGES TIC	0,00	6 610 000,00
AE	2015	9052	31/12/2023	PO-PI3A - SOUTENIR L'ENTREPRENARIAT	0,00	2 350 700,00
AE	2015	9053	31/12/2023	PO-PI3A - CREATION REPRISE - ACCOMPAGNEMENT	0,00	2 671 250,00
AE	2015	9054	31/12/2023	PO-PI3D - PME - CAPITAL HUMAIN	0,00	1 220 767,00
AE	2015	9055	31/12/2023	PO-PI3D - PME - FILIERE & RESEAUX	0,00	2 848 456,00
AE	2015	9056	31/12/2023	PO-PI4A - ENR - ANIMATION FORMATION	0,00	909 840,00
AE	2015	9057	31/12/2023	PO-PI4C - EE BATIMENTS - ANIMATION FORMATION	0,00	2 302 300,00
AE	2015	9058	31/12/2023	PO-PI Ciii 1 - APPRENTISSAGE - QUALITE/CFA	0,00	11 970 000,00
AE	2015	9059	31/12/2023	PO-PI Ciii 1 - APPRENTISSAGE - PROF./REGION	0,00	630 000,00
AE	2015	9060	31/12/2023	PO-PI Ciii 2 - S.P.R.O	0,00	2 095 000,00
AE	2015	9061	31/12/2023	PO-PI Ciii 3 - D.E - FORM. PROF.	0,00	34 408 217,00
AE	2015	9062	31/12/2023	PO-PI Aii - NEET - FORM. PROF. (FSE)	0,00	11 571 336,00
AE	2015	9063	31/12/2023	PO-PI Aii - NEET - FORM. PROF. (IEJ)	0,00	11 571 336,00
AE	2015	9064	31/12/2023	POI-PI5B - INONDATION STRATEGIES	0,00	2 800 000,00
AE	2015	9065	31/12/2023	POI-PI5B - INONDATION ACTIONS PREVENTIVES	0,00	2 700 000,00
AE	2015	9066	31/12/2023	POI-PI5B - INONDATION RECHERCHES	0,00	600 000,00
AE	2015	9067	31/12/2023	POI-PI5B - INONDATION EXPANSION CRUE	0,00	200 000,00
AE	2015	9068	31/12/2023	POI-PI6C - TOURISME NOUVELLES DESTINATIONS	0,00	1 400 000,00
AE	2015	9069	31/12/2023	POI-PI6C - TOURISME ITINERANCES	0,00	300 000,00
AE	2015	9070	31/12/2023	POI-PI6C - TOURISME INNOVATION PROMOTION	0,00	600 000,00
AE	2015	9071	31/12/2023	POI-PI6D - BIODIVERSITE CONNAISSANCES RECHERCHES	0,00	6 000 000,00
AE	2015	9072	31/12/2023	POI-PI6D - BIODIVERSITE RESEAUX ACTEURS	0,00	1 300 000,00
AE	2015	9073	31/12/2023	POI-PI6D - BIODIVERSITE CONTINUITES ECOLOGIQUES	0,00	1 000 000,00
AE	2015	9074	31/12/2023	POI-PI6D - BIODIVERSITE ZONES HUMIDES	0,00	1 000 000,00
AE	2015	9075	31/12/2023	AT PO FEDER CENTRE FCT	0,00	6 173 000,00
AE	2015	9076	31/12/2023	AT PO FSE CENTRE FCT	0,00	2 280 000,00
AE	2015	9077	31/12/2023	AT POI FEDER LOIRE FCT	0,00	900 000,00
AE	2015	9078	31/12/2023	POCENTRE PI C.III 2 - S.P.R.O / REGION	0,00	600 000,00

## FONCTION 1 : FORMATION PROFESSIONNELLE ET APPRENTISSAGE

Cette fonction comprend les politiques "Formations professionnelles", "Apprentissage" et "Formations sanitaires et sociales" de l'architecture par politique régionale.

### **Au titre des Formations professionnelles :**

Type AP	n° Enveloppe		Date limite d'affectation	Libellés	Montant initial	Création Modification
AP	2015	0179	31/12/2015	EQUIPEMENT DES MISSIONS LOCALES	0,00	80 000,00
AE	2015	0577	31/12/2016	CHEQUE FORMATION 2015	0,00	1 500 000,00
AE	2015	0966	31/12/2016	HEBERGEMENT RESTAURATION 2015	0,00	1 350 000,00
AE	2015	0971	31/12/2016	ACTIONS DE FORMATIONS SUBVENTIONNEES 2015	0,00	2 950 000,00

### **Au titre de l'Apprentissage :**

Type AP	n° Enveloppe		Date limite d'affectation	Libellés	Montant initial	Création Modification
AP	2015	0180	31/12/2015	PLAN ANNUEL D'INVESTISSEMENT	0,00	2 000 000,00
AP	2015	1587	31/12/2015	RESTRUCTURATION ET AGRANDISSEMENT AFTEC SITE DE TOURS	0,00	1 500 000,00

### **Au titre des Formations sanitaires et sociales:**

Type AP	n° Enveloppe		Date limite d'affectation	Libellés	Montant initial	Création Modification
AP	2015	1313	31/12/2015	PPI EQUIPEMENT SANITAIRE ET SOCIAL 2015	0,00	500 000,00
AP	2015	1338	31/12/2015	ERTS OLIVET	0,00	1 515 000,00
AE	2015	3008	30/12/2015	BOURSES SECTEUR SANITAIRE 2015-2016	0,00	6 300 000,00
AE	2015	3009	31/12/2015	BOURSES SECTEUR SOCIAL 2015-2016	0,00	2 900 000,00

## FONCTION 2 : ENSEIGNEMENT - LYCEES

Cette fonction comprend les politiques "Enseignement -Lycées" et "Enseignement supérieur" de l'architecture par politique régionale.

### Au titre de l'Enseignement - Lycées :

Type AP	n° Enveloppe		Date limite d'affectation	Libellés	Montant initial	Création Modification
AP	2015	0007	31/12/2015	ACQUISITION, RENOUVELLEMENT, REPARATION DE BIENS	0,00	13 210 000,00
AP	2015	0012	31/12/2015	AIDE A L'INVESTISSEMENT DANS L'ENSEIGNEMENT PRIVE	0,00	5 000 000,00
AP	2015	0013	31/12/2015	ENTRETIEN, MAINTENANCE ET CADRE DE VIE	0,00	5 400 000,00
AP	2015	0933	31/12/2015	ETUDES PREALABLES ET FONCIER	0,00	700 000,00
AP	2015	1214	31/12/2015	GROSSES REPARATIONS GROS ENTRETIENS	0,00	7 310 000,00
AP	2015	1509	31/12/2015	EPLFPA 45 - RECONSTRUCTION POLE MACHINISME AGRICOLE	0,00	5 600 000,00
AP	2015	1510	31/12/2015	ZOLA - EXTENSION DU COLLEGE + CONSTRUCTION 4 LOGEMENTS	0,00	5 500 000,00
AP	2015	1511	31/12/2015	VERDIER - CFA EST LOIRET - RESTRUCTURATION BATIMENT B	0,00	7 000 000,00
AP	2015	1512	31/12/2015	RONCARD - RESTRUCTURATION EXTENSION DE LA DEMI PENSION	0,00	2 800 000,00
AP	2015	1513	31/12/2015	VILLON - RESTRUCTURATION EXTENSION DE LA DEMI PENSION	0,00	1 500 000,00
AP	2015	1514	31/12/2015	GRANDMONT - CONSTRUCTION NOUVEAU GYMNASE	0,00	4 500 000,00
AP	2015	1955	31/12/2015	EFFICACITE ENERGETIQUE	0,00	9 050 000,00
AP	2006	0014		EXTENSIONS ET RESTRUCTURATIONS	39 438 248,83	9 500 000,00
AP	2008	0014		EXTENSIONS ET RESTRUCTURATIONS	81 570 220,00	24 500 000,00
AP	2012	0014		EXTENSIONS RESTRUCTURATIONS	24 260 000,00	1 000 000,00
AP	2012	1214		GROSSES REPARATIONS, GROS ENTRETIENS	13 596 462,00	400 000,00
AP	2013	1955		EFFICACITE ENERGETIQUE POUR 5 LYCEES / AN	14 500 000,00	5 950 000,00
AP	2014	1217		GEORGES SAND CONSTRUCTION GYMNASE	2 300 000,00	875 000,00
AP	2009	0014		EXTENSIONS RESTRUCTURATIONS	48 779 880,00	3 847 000,00
AP	2010	0014		EXTENSIONS ET RESTRUCTURATIONS	23 700 000,00	1 000 000,00

### Au titre de l'Enseignement supérieur :

Type AP	n° Enveloppe		Date limite d'affectation	Libellés	Montant initial	Création Modification
AP	2015	1433	31/12/2016	ODONTOLOGIE	0,00	300 000,00
AE	2015	1134	31/12/2016	MOBICENTRE	0,00	2 100 000,00
AP	2015	0460	31/12/2015	UNIVERSITE NUMERIQUE	0,00	250 000,00
AP	2015	1475	31/12/2015	ORDICENTRE	0,00	1 250 000,00
AP	2015	1508	31/12/2016	INSA CENTRE VAL DE LOIRE	0,00	190 000,00
AE	2015	0475	31/12/2016	MISE A DISPOSITION D'ORDINATEURS	0,00	150 000,00

## FONCTION 3 : CULTURE, SPORTS ET LOISIRS

Cette fonction comprend les politiques "Culture" et "Sports" de l'architecture par politique régionale.

### **Au titre de la Culture :**

Type AP	n° Enveloppe		Date limite d'affectation	Libellés	Montant initial	Création Modification
AP	2015	1123	31/12/2017	FRECC	0,00	105 000,00
AP	2015	3108	31/12/2015	CHAUMONT INVESTISSEMENT	0,00	50 000,00
AP	2015	1588	31/12/2021	CHAUMONT DEVELOPPEMENT 2	0,00	8 000 000,00
AP	2015	0006	31/12/2015	OPERATIONS DE DEVELOPPEMENT LOCAL	0,00	90 000,00
AP	2015	0315	31/12/2015	ITINERANCE REGIONALE	0,00	30 000,00
AP	2015	0717	31/12/2015	FRAC ACQUISITIONS D OEUVRES	0,00	130 000,00
AP	2015	1321	31/12/2015	FRAC EQUIPEMENT	0,00	30 000,00
AP	2015	1403	31/12/2017	FRAC RESTAURATION TOITURES	0,00	500 000,00
AP	2015	4120	31/12/2015	FRAC MAINTENANCE	0,00	90 000,00
AP	2015	1404	31/12/2017	FRAC MISES AUX NORMES HYGROMETRIE	0,00	150 000,00
AP	2015	0293	31/12/2015	FRRAB	0,00	20 000,00
AP	2015	0793	31/12/2017	FONDATION DU PATRIMOINE	0,00	120 000,00
AP	2015	1305	31/12/2015	FRAM ET FRAR	0,00	130 000,00
AP	2015	1888	31/12/2017	FONDS REGIONAL POUR LE PATRIMOINE CULTUREL DE PROXIMITE	0,00	997 500,00
AP	2015	3004	31/12/2015	EQUIPEMENT TECHNIQUE INVENTAIRE	0,00	10 000,00
AP	2015	1447	31/12/2015	CULTURE O CENTRE	0,00	30 000,00
AP	2015	1449	31/12/2015	CICLIC	0,00	60 000,00
AP	2015	1899	31/12/2015	FONDS DE SOUTIEN A LA CREATION CINEMATOGRAPHIQUE	0,00	1 620 000,00
AP	2015	1124	31/12/2015	FONDS D'INVESTISSEMENT POUR LES MUSEES	0,00	50 000,00

### **Au titre des Sports :**

Type AP	n° Enveloppe		Date limite d'affectation	Libellés	Montant initial	Création Modification
AP	2015	0459	31/12/2015	CONSTRUCTIONS INSTALLATIONS SPORTIVES	0,00	1 500 000,00
AP	2015	1122	31/12/2016	AMENAGEMENT ET MAINTENANCE DU CREPS	0,00	200 000,00
AP	2015	0458	31/12/2015	AIDE A L EQUIPEMENT DES CLUBS	0,00	1 100 000,00
AE	2015	1144	31/12/2015	BAFA	0,00	200 000,00
AP	2015	0487	31/12/2015	AIDES A LEQUIPEMENT DES CLUBS ELITES	0,00	150 000,00

## FONCTION 5 : AMENAGEMENT DES TERRITOIRES

Cette fonction comprend les politiques "Territoires solidaires" et "Technologies d'information et de communication" de l'architecture par politique régionale.

### Au titre des Territoires solidaires :

Type AP	n° Enveloppe		Date limite d'affectation	Libellés	Montant initial	Création Modification
AP	2015	0702	31/12/2015	FONDS SUD : PROJETS STRUCTURANTS	0,00	2 000 000,00
AP	2015	1773	31/12/2015	FONDS SUD AEROPORT DE CHATEAUROUX	0,00	1 000 000,00
AP	2015	18200	31/12/2020	18 - TRES HAUT DEBIT	0,00	2 365 400,00
AP	2015	28203	31/12/2020	28 - TRES HAUT DEBIT	0,00	1 500 000,00
AP	2015	36201	31/12/2020	36 - TRES HAUT DEBIT	0,00	5 847 742,00
AP	2015	37202	31/12/2020	37 - TRES HAUT DEBIT	0,00	4 700 168,00
AP	2015	41200	31/12/2020	41- TRES HAUT DEBIT	0,00	6 837 722,00
AP	2015	45200	31/12/2020	45- TRES HAUT DEBIT	0,00	3 124 946,00
AE	2015	18237	31/12/2020	18-37 TRES HAUT DEBIT FONCTIONNEMENT	0,00	1 260 000,00
AE	2015	28204	31/12/2023	28 - TRES HAUT DEBIT (FONCT)	0,00	720 000,00
AE	2015	36202	31/12/2023	36 - TRES HAUT DEBIT FONCTIONNEMENT	0,00	720 000,00
AE	2015	41201	31/12/2023	41- TRES HAUT DEBIT FONCTIONNEMENT	0,00	720 000,00
AP	2015	1726	31/12/2020	CRST ORLEANS	0,00	40 310 000,00
AP	2015	1727	31/12/2020	CRST COMBRAYS ET COURVILLOIS	0,00	2 707 000,00
AP	2015	1728	31/12/2020	CRST PAYS FRANGES FRANCIENNES CHARTRAIN EST	0,00	5 717 000,00
AP	2015	1729	31/12/2020	CRST GATINAIS	0,00	7 213 500,00
AP	2015	1730	31/12/2020	CRST BEAUCE	0,00	5 233 500,00
AP	2015	1731	31/12/2020	CRST SANCERRE SOLOGNE	0,00	7 730 500,00
AP	2015	1732	31/12/2020	CRST PITHIVERAIS	0,00	8 985 000,00
AP	2015	1733	31/12/2020	CRST VENDOMOIS	0,00	9 619 000,00
AP	2015	15100	31/12/2020	MSP (ANNEE TRANSITOIRE)	0,00	400 000,00
AP	2015	1768	31/12/2020	RESIDENCES SOCIALES POUR LES JEUNES	0,00	3 000 000,00
AE	2015	1762	31/12/2023	LOGEMENT DES JEUNES : INTERMEDIATION LOCATIVE	0,00	300 000,00
AP	2015	1610	31/12/2020	PROJET DE DEVELOPPEMENT RURAL	0,00	250 000,00
AE	2015	1710	31/12/2020	PROJET DE DEVELOPPEMENT RURAL - (FONCT)	0,00	16 500 000,00
AP	2015	1611	31/12/2015	PROJETS ALIMENTAIRES TERRITORIAUX - INVEST	0,00	150 000,00
AE	2015	1612	31/12/2015	PROJETS ALIMENTAIRES TERRITORIAUX - FONCT	0,00	50 000,00
AP	2013	41029		CG 41 - TRES HAUT DEBIT	205 333,00	291 300,00
AE	2013	1710		PROJET DE DEVELOPPEMENT RURAL (FONCT)	10 934 751,00	-7 000 000,00
AP	2013	1610		PROJET DE DEVELOPPEMENT RURAL	1 350 000,00	-800 000,00
AP	2013	1711		CR AGGLO DREUX 3G	8 040 000,00	5 880 000,00
AP	2011	7001		VT - COUVERTURE TRES HAUT DEBIT 3	7 523 286,00	353 000,00
AP	2008	41010		CG41 - GIAT SALBRIS	1 000 000,00	-71 300,00

## Au titre des Technologies d'information et de communication :

Type AP	n° Enveloppe		Date limite d'affectation	Libellés	Montant initial	Création Modification
AP	2015	1295	31/12/2016	USAGES NUMERIQUES	0,00	100 000,00
AE	2015	1296	31/12/2016	USAGES SCORAN	0,00	100 000,00

## FONCTION 7 : ENVIRONNEMENT

Cette fonction correspond à la politique "Environnement" de l'architecture par politique régionale.

Type AP	n° Enveloppe		Date limite d'affectation	Libellés	Montant initial	Création Modification
AP	2015	15202	31/12/2020	CONTRAT EAU CENTRE	0,00	6 000 000,00
AE	2015	15252	31/12/2020	CONTRAT EAU CENTRE 2015.- 2020	0,00	7 000 000,00
AP	2015	1330	31/12/2015	BIODIVERSITE 2015	0,00	160 000,00
AP	2015	15204	31/12/2020	PNR BRENNE 2015-2020	0,00	653 400,00
AP	2015	15205	31/12/2020	PNR LAT 2015-2020	0,00	490 350,00
AP	2015	15206	31/12/2020	PNR PERCHE 2015-2020	0,00	350 850,00
AP	2015	15207	31/12/2020	CEN 2015-2020	0,00	1 162 236,00
AE	2015	15255	31/12/2020	CEN 2015-2020	0,00	300 000,00
AE	2015	15256	31/12/2020	PNR BRENNE 2015-2020	0,00	435 750,00
AE	2015	15257	31/12/2020	PNR LAT 2015-2020	0,00	327 000,00
AE	2015	15258	31/12/2020	PNR PERCHE 2015-2020	0,00	234 000,00
AP	2015	15200	31/12/2017	CAR - ENERGIES RENOUVELABLES	0,00	3 000 000,00
AP	2015	15201	31/12/2017	CAR - BATIMENTS DURABLES	0,00	2 400 000,00
AP	2015	1964	31/12/2017	STRUCTURATION DES FILIERES	0,00	1 800 000,00
AE	2015	15250	31/12/2017	CAR - OUTILS FINANCIERS	0,00	180 000,00
AE	2015	15251	31/12/2017	CAR - ANIMATION, INFORMATION, CONSEIL ENERGIE	0,00	2 250 000,00
AE	2015	1959	31/12/2017	ISOLARIS/NOUVEAUX OUTILS FINANCIERS	0,00	800 000,00
AE	2015	1960	31/12/2017	ENERGETIS	0,00	600 000,00
AE	2015	1961	31/12/2017	STRUCTURATION DES FILIERES/FORMATION	0,00	300 000,00
AP	2015	15208	31/12/2020	BATELLERIE DE LOIRE 2015-2020	0,00	200 000,00
AP	2015	15209	31/12/2017	MAISON DE LOIRE 2015-2017 CPIER	0,00	116 500,00
AP	2015	15210	31/12/2020	PREVENTION INONDATION COLLECTIVITE 2015-2020	0,00	90 000,00
AP	2015	15211	31/12/2020	CEN 2015-2020	0,00	1 080 000,00
AE	2015	15259	31/12/2020	PREVENTION INONDATION ENTREPRISES 2015-2020	0,00	690 000,00
AE	2015	15260	31/12/2020	CEN 2015-2020 PLAN LOIRE	0,00	300 000,00
AE	2015	15261	31/12/2017	MAISON DE LOIRE 2015-2017	0,00	786 000,00
AP	2015	15203	31/12/2020	LIG'AIR 2015-2020	0,00	540 000,00

Type AP	n° Enveloppe		Date limite d'affectation	Libellés	Montant initial	Création Modification
AP	2015	1677	31/12/2020	CONVENTIONS VERTES 2015-2020	0,00	284 263,00
AE	2015	15253	31/12/2020	AGENDAS 21 LOCAUX 2015-2020	0,00	1 290 000,00
AE	2015	15254	31/12/2020	LIG'AIR 2015-2020	0,00	540 000,00
AE	2015	1678	31/12/2020	CONVENTIONS VERTES 2015-2020	0,00	6 840 000,00
AE	2012	1108		RNR PONTLEVOY 41 FONCTIONNEMENT	60 000,00	46 591,00
AE	2013	1146		RNR MARAIS DE TALIGNY - 37	60 000,00	30 000,00
AE	2013	1147		RNR ETANG FOUCAULT - 36	60 000,00	3 000,00
AP	2013	1148		RNR PONTLEVOY	180 000,00	69 900,00

## FONCTION 8 : TRANSPORTS

Cette fonction correspond à la politique "Transports et déplacements" de l'architecture par politique régionale.

Type AP	n° Enveloppe		Date limite d'affectation	Libellés	Montant initial	Création Modification
AP	2015	1285	31/12/2019	ACQUISITION MATERIEL	0,00	15 000 000,00
AP	2015	1290	31/12/2017	AMENAGEMENT BV GARE DE CHARTRES	0,00	2 100 000,00
AP	2015	15303	31/12/2020	ACCESSIBILITE CHATEAUROUX VIERZON (ETUDES)	0,00	1 000 000,00
AE	2015	1410	31/12/2015	AIDE COMPLEMENTAIRE MOBILITE PROFESSIONNELLE	0,00	4 200 000,00
AP	2015	15300	31/12/2020	COMPLEXE FERROVIAIRE ORLEANS (ETUDES)	0,00	800 000,00
AP	2015	15301	31/12/2020	COMPLEXE FERROVIAIRE TOURS (ETUDES)	0,00	800 000,00
AP	2015	15302	31/12/2020	TRACTION ELECTRIQUE PARIS CHARTRES LE MANS (ETUDES)	0,00	600 000,00
AP	2015	1292	31/12/2015	LOIRE VUE DU TRAIN	0,00	30 000,00
AE	2015	1294	31/12/2020	CONTROLE QUALITE - SUIVI AUTOCARS	0,00	1 600 000,00
AE	2014	1284		MOBILIER URBAIN (ENTRETIEN + MAINTENANCE)	130 000,00	600 000,00
AP	2010	1180		PLAN VELO	300 000,00	180 000,00
AP	2014	1192		MAINTENANCE GARES	1 000 000,00	1 600 000,00
AP	2014	1193		BILLETTIQUE	400 000,00	100 000,00

## FONCTION 9 : ACTION ECONOMIQUE

Cette fonction comprend les politiques "Economie - Innovation", "Recherche, Technologie et Innovation" et "Tourisme" de l'architecture par politique régionale.

### Au titre de l'Economie - Innovation:

Type AP	n° Enveloppe		Date limite d'affectation	Libellés	Montant initial	Création Modification
AP	2015	1362	31/12/2020	CAP BOVIN LAIT 2	0,00	1 400 000,00
AE	2015	1363	31/12/2016	METIERS D'ART	0,00	370 000,00
AP	2014	1265		CAP FILIERES - MATERIEL	13 220 000,00	-1 400 000,00

Type AP	n° Enveloppe		Date limite d'affectation	Libellés	Montant initial	Création Modification
AE	2015	0584	31/12/2017	CAP ASSO	0,00	10 000 000,00
AP	2015	0791	31/12/2015	PLATES FORMES D INITIATIVES LOCALES	0,00	800 000,00
AP	2015	0830	31/12/2015	FONDS REGIONAL DE GARANTIE ARTISANAT	0,00	200 000,00
AP	2015	1769	31/12/2015	CAP ARTISANAT CREATION	0,00	2 000 000,00
AP	2015	0704	31/12/2015	FONDS REGIONAL DE GARANTIE	0,00	1 000 000,00
AP	2015	1789	31/12/2015	AIDE A LA CREATION	0,00	50 000,00
AP	2015	4000	31/12/2015	CAP CREATION REPRISE CENTRE	0,00	1 000 000,00
AP	2015	0719	31/12/2015	CENTRECO	0,00	20 000,00
AP	2015	1759	31/12/2015	CAP ARTISANAT DEVELOPPEMENT	0,00	2 000 000,00
AE	2015	1761	31/12/2015	CAP ARTISANAT DEVELOPPEMENT FONCTIONNEMENT	0,00	200 000,00
AP	2015	4001	31/12/2015	CAP DEVELOPPEMENT CENTRE	0,00	7 000 000,00
AP	2015	4002	31/12/2015	CAP EMPLOI/FORMATION CENTRE	0,00	2 500 000,00
AE	2015	4003	31/12/2015	CAP FORMATION CENTRE	0,00	1 000 000,00
AP	2015	0929	31/12/2015	CAP SOLIDAIRE	0,00	150 000,00
AP	2015	1260	31/12/2015	SCOP	0,00	150 000,00
AP	2015	14600	31/12/2015	CENTR'ACTIF	0,00	100 000,00
AE	2015	3706	31/12/2015	GROUPEMENTS D'EMPLOYEURS / COOPERATIVES D'ACTIVITES ET D'EMPLOI	0,00	150 000,00

### **Au titre de la Recherche, Technologie et Innovation:**

Type AP	n° Enveloppe		Date limite d'affectation	Libellés	Montant initial	Création Modification
AP	2015	0850	31/12/2015	APPELS A PROJETS 2015	0,00	12 100 000,00
AE	2015	0472	31/12/2015	BOURSES DOCTORALES	0,00	4 335 000,00
AE	2015	1850	31/12/2015	APPELS A PROJETS FONCTIONNEMENT	0,00	1 400 000,00
AP	2015	1422	31/12/2015	PROGRAMMES DE RECHERCHE DU POLE SSEE	0,00	400 000,00
AP	2015	0422	31/12/2015	SOUTIEN AUX POLES DE COMPETITIVITE	0,00	750 000,00
AP	2015	0897	31/12/2015	CAP RECHERCHE & DEVELOPPEMENT	0,00	3 000 000,00

### **Au titre du Tourisme :**

Type AP	n° Enveloppe		Date limite d'affectation	Libellés	Montant initial	Création Modification
AP	2015	0078	31/12/2015	ITINERAIRES DE RANDONNEE	0,00	10 000,00
AE	2015	1235	31/12/2016	CAP INNOVATION TOURISTIQUE FONCTIONNEMENT	0,00	100 000,00
AP	2015	0068	31/12/2016	HEBERGEMENTS TOURISTIQUES	0,00	1 700 000,00
AP	2015	1205	31/12/2016	MIRCE 4	0,00	140 000,00



## B – Le vote de l'Architecture par Politique Régionale

Le budget primitif est également voté en application du règlement financier adopté par l'Assemblée plénière du 24 juin 2010 (DAP n° 10.03.04).

Conformément à l'article 3 du règlement financier, le budget (crédits de paiement et AP-AE) est présenté et voté selon l'architecture par politique régionale.

### Répartition par politique des Dépenses et Recettes

TOTAL INTERVENTIONS REGIONALES	BP 2014 DEPENSES	BP 2015 DEPENSES	BP 2014 RECETTES	BP 2015 RECETTES	BP 2015 AP et AE
	818 352 100	850 486 803	83 337 745	85 233 427	707 490 154
Total Investissement	299 211 800	316 576 200	35 391 663	40 557 589	491 527 341
Total Fonctionnement	519 140 300	533 910 603	47 946 082	44 675 838	215 962 813
<b>FORMATION PROFESSIONNELLE</b>	<b>78 359 200</b>	<b>85 042 083</b>	<b>1 755 000</b>	<b>1 325 000</b>	<b>5 880 000</b>
Investissement	80 200	80 000	0	0	80 000
Fonctionnement	78 279 000	84 962 083	1 755 000	1 325 000	5 800 000
<b>APPRENTISSAGE</b>	<b>101 762 000</b>	<b>90 184 000</b>	<b>25 990 000</b>	<b>300 000</b>	<b>3 500 000</b>
Investissement	9 000 000	9 000 000	3 925 000	0	3 500 000
Fonctionnement	92 762 000	81 184 000	22 065 000	300 000	0
<b>ENSEIGNEMENT LYCEES</b>	<b>137 753 400</b>	<b>140 291 700</b>	<b>8 833 000</b>	<b>9 710 000</b>	<b>114 642 000</b>
Investissement	79 800 000	83 448 300	333 000	200 000	114 642 000
Fonctionnement	57 953 400	56 843 400	8 500 000	9 510 000	0
<b>FORMATIONS SANITAIRES ET SOCIALES</b>	<b>44 737 000</b>	<b>44 034 100</b>	<b>500 000</b>	<b>0</b>	<b>11 215 000</b>
Investissement	2 700 000	2 547 100	0	0	2 015 000
Fonctionnement	42 037 000	41 487 000	500 000	0	9 200 000
<b>ENSEIGNEMENT SUPERIEUR</b>	<b>8 984 000</b>	<b>6 774 000</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>4 240 000</b>
Investissement	6 450 000	4 240 000	0	0	1 990 000
Fonctionnement	2 534 000	2 534 000	0	0	2 250 000
<b>RECHERCHE, TECHNOLOGIE ET INNOVATION</b>	<b>27 833 200</b>	<b>27 336 400</b>	<b>0</b>	<b>40 000</b>	<b>21 985 000</b>
Investissement	19 016 600	19 020 400	0	40 000	16 250 000
Fonctionnement	8 816 600	8 316 000	0	0	5 735 000
<b>CULTURE</b>	<b>33 806 500</b>	<b>33 155 100</b>	<b>1 860 354</b>	<b>1 000 300</b>	<b>12 212 500</b>
Investissement	10 391 000	9 739 600	1 840 054	980 000	12 212 500
Fonctionnement	23 415 500	23 415 500	20 300	20 300	0
<b>SPORTS</b>	<b>7 923 800</b>	<b>7 561 500</b>	<b>2 200 000</b>	<b>476 000</b>	<b>3 150 000</b>
Investissement	4 684 200	4 206 900	2 200 000	476 000	2 950 000
Fonctionnement	3 239 600	3 354 600	0	0	200 000
<b>TERRITOIRES SOLIDAIRES</b>	<b>74 983 100</b>	<b>82 089 800</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>137 614 478</b>
Investissement	69 529 700	77 000 000	0	0	124 344 478
Fonctionnement	5 453 400	5 089 800	0	0	13 270 000
<b>TECHNOLOGIES D'INFORMATION ET DE COMMUNICATION</b>	<b>3 622 300</b>	<b>3 961 200</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>200 000</b>
Investissement	179 300	499 700	0	0	100 000
Fonctionnement	3 443 000	3 461 500	0	0	100 000
<b>ENVIRONNEMENT</b>	<b>14 618 300</b>	<b>13 589 200</b>	<b>18 667</b>	<b>18 700</b>	<b>41 349 840</b>
Investissement	6 751 100	6 148 400	0	0	18 397 499
Fonctionnement	7 867 200	7 440 800	18 667	18 700	22 952 341
<b>TRANSPORTS ET DEPLACEMENTS</b>	<b>204 763 900</b>	<b>215 355 400</b>	<b>2 541 000</b>	<b>7 229 900</b>	<b>28 610 000</b>
Investissement	47 072 700	43 687 800	1 736 000	1 356 400	22 210 000
Fonctionnement	157 691 200	171 667 600	805 000	5 873 500	6 400 000
<b>TOURISME</b>	<b>8 486 400</b>	<b>8 006 400</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>1 950 000</b>
Investissement	4 347 000	3 947 000	0	0	1 850 000
Fonctionnement	4 139 400	4 059 400	0	0	100 000
<b>ECONOMIE INNOVATION</b>	<b>41 615 000</b>	<b>43 080 700</b>	<b>8 359 724</b>	<b>8 275 527</b>	<b>28 690 000</b>
Investissement	22 000 000	23 580 000	8 357 609	8 274 189	16 970 000
Fonctionnement	19 615 000	19 500 700	2 115	1 338	11 720 000
<b>EUROPE</b>	<b>27 550 000</b>	<b>48 481 220</b>	<b>31 200 000</b>	<b>56 798 000</b>	<b>292 251 336</b>
Investissement	17 000 000	29 231 000	17 000 000	29 231 000	154 015 864
Gestion des fonds européens	17 000 000	29 205 500	17 000 000	29 205 500	154 015 864
Hors gestion des fonds européens	0	25 500	0	25 500	0
Fonctionnement	10 550 000	19 250 220	14 200 000	27 567 000	138 235 472
Gestion des fonds européens	10 200 000	18 618 000	10 200 000	18 618 000	138 235 472
Hors gestion des fonds européens	350 000	632 220	4 000 000	8 949 000	0
<b>COOPERATION DECENTRALISEE</b>	<b>1 554 000</b>	<b>1 544 000</b>	<b>80 000</b>	<b>60 000</b>	<b>0</b>
Investissement	210 000	200 000	0	0	0
Fonctionnement	1 344 000	1 344 000	80 000	60 000	0
<b>TOTAL MOYENS GENERAUX</b>	<b>363 646 384</b>	<b>362 260 507</b>	<b>1 098 660 739</b>	<b>1 127 513 883</b>	<b>2 000 000</b>
Total Investissement	201 634 000	201 584 400	264 685 700	275 322 400	1 000 000
Total Fonctionnement	162 012 384	160 676 107	833 975 039	852 191 483	1 000 000
<b>COMMUNICATION</b>	<b>4 400 000</b>	<b>4 360 000</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>
Investissement	0	0	0	0	0
Fonctionnement	4 400 000	4 360 000	0	0	0
<b>MOYENS GENERAUX DE L'ADMINISTRATION</b>	<b>17 721 000</b>	<b>16 906 100</b>	<b>124 000</b>	<b>110 000</b>	<b>0</b>
Investissement	2 634 000	2 249 400	0	20 000	0
Fonctionnement	15 087 000	14 656 700	124 000	90 000	0
<b>MOYENS GENERAUX (avec réaménagement de la dette) FINANCIERS</b>	<b>221 653 884</b>	<b>218 443 407</b>	<b>1 094 334 739</b>	<b>1 123 201 883</b>	<b>2 000 000</b>
Investissement	199 000 000	199 335 000	264 685 700	275 302 400	1 000 000
Fonctionnement	22 653 884	19 108 407	829 649 039	847 899 483	1 000 000
<b>GESTION DES RESSOURCES HUMAINES</b>	<b>119 871 500</b>	<b>122 551 000</b>	<b>4 202 000</b>	<b>4 202 000</b>	<b>0</b>
Investissement	0	0	0	0	0
Fonctionnement	119 871 500	122 551 000	4 202 000	4 202 000	0
<b>TOTAL GENERAL AVEC REAMENAGEMENT DE LA DETTE ET GESTION DES FONDS EUROPEENS</b>	<b>1 181 998 484</b>	<b>1 212 747 310</b>	<b>1 181 998 484</b>	<b>1 212 747 310</b>	<b>709 490 154</b>
Investissement	500 845 800	518 160 600	300 077 363	315 879 989	492 527 341
Fonctionnement	681 152 684	694 586 710	881 921 121	896 867 321	216 962 813
<b>TOTAL GENERAL HORS FONDS EUROPEENS ET REAMENAGEMENT DE LA DETTE</b>	<b>1 004 798 484</b>	<b>1 014 923 810</b>	<b>1 004 798 484</b>	<b>1 014 923 810</b>	<b>0</b>
Investissement	333 845 800	338 955 100	133 077 363	136 674 489	0
Fonctionnement	670 952 684	675 968 710	871 721 121	878 249 321	0

## **C – Les dispositions fiscales**

### **FISCALITE DIRECTE**

Les taux de la Contribution à la Valeur Ajoutée des Entreprises (CVAE) et des Impositions Forfaitaires sur les Entreprises de Réseau (IFER) sont fixés au niveau national. La Région n'a donc aucun pouvoir de taux sur ces nouvelles impositions.

Le produit fiscal, issu de la CVAE et des IFER, prévisionnel attendu en 2015 s'établit à 175 966 722 € (hors péréquation).

### **RAPPEL DES EXONERATIONS FISCALES EN VIGUEUR**

Pour rappel, le maintien de l'ensemble des dispositifs d'exonération de taxe professionnelle antérieurs à la réforme a été voté en DM2 2010 (DAP n°10.05.02), afin qu'ils soient également applicables pour la CVAE et la CFE : à savoir l'exonération totale de la taxe professionnelle des **entreprises de spectacles** (article 1464A, alinéa 1 du Code général des impôts), l'exonération des **entreprises nouvelles** et des reprises d'établissements en difficulté au titre des deux années suivant leur création (article 1464 B alinéa 2 du Code Général des Impôts) ainsi que l'exonération **en faveur de l'aménagement du territoire** (article 1465 du Code Général des Impôts).

A compter de 2012, sont entrées en vigueur l'exonération **de CVAE en faveur des établissements de spectacles cinématographiques classés « art et essai »** (articles 1464 A et 1586 nonies du Code Général des Impôts) ainsi que l'exonération **de CVAE pour les librairies indépendantes** (Article 70 de la LFR 2007 et article 1464 I du Code Général des Impôts). Ces exonérations sont reconduites en 2015.

### **FISCALITE INDIRECTE**

Vu le Code général des impôts et notamment ses articles 1599 quaterdecies, sexdecies et novodecies A ;

Le tarif de la taxe sur les cartes grises est fixé à 42,45 €/CV.

La mesure d'exonération totale des véhicules fonctionnant, exclusivement ou non, au moyen de l'énergie électrique, du gaz naturel véhicules (GNV), du gaz de pétroles liquéfié (GPL) ou du superéthanol E85 est reconduite.

Le tarif de la taxe sur les permis de conduire est maintenu à 0 €.

## ***D – La gestion de la dette et de la trésorerie***

Les principes suivants de négociation et de gestion qui gouverneront l'utilisation, par l'exécutif régional, des contrats de couverture du risque de taux d'intérêt concernant l'encours de la dette sont adoptés :

1° La Région souhaite se prémunir contre les risques de taux et utiliser pour cela les instruments de couverture de risque de taux.

2° Les contrats de couverture de risque de taux porteront sur une durée maximale de dix années.

3° La dette susceptible d'être protégée ainsi est celle présentée par l'état de la dette au 1er janvier 2015 : 603,7 M€ soit le capital restant dû incluant un emprunt d'équilibre (prévisionnel à la date de réalisation des annexes Dette) pour 2014 de 55 M€ et l'encours relatif au Contrat de Performance Energétique pour 36,1 M€ (exprimé en TTC)

4° Les références de taux utilisés peuvent être l'EONIA, le T4M, le TAM, le TAG, l'EURIBOR, le TME, ou les taux couramment utilisés par les marchés financiers.

5° Les primes, commissions ou frais à la charge de la Région ne devront pas, s'il y a lieu, excéder, au total pour chaque opération, le niveau de 3 % du montant d'encours concerné.

6° L'assemblée plénière sera informée des opérations réalisées et disposera des éléments chiffrés faisant apparaître le bilan coût-avantage.

Le Président, pour l'exercice 2015, est autorisé à exécuter, dans le cadre ainsi défini, toute opération de négociation et de gestion subséquente, et notamment :

- consulter les établissements de crédit agréés avec mise en concurrence d'au moins deux d'entre eux,
- conclure et dénouer les opérations de marché ci-dessus mentionnées,
- signer les contrats,
- passer les ordres nécessaires auprès des établissements sélectionnés pour effectuer l'opération arrêtée.

Le plafond des lignes de trésorerie est fixé à 160 M€ et le plafond du programme de billets de trésorerie est fixé à 160 M€.

## **E – Les dispositions diverses**

### **BAREME DE LA REGION POUR LE FINANCEMENT DE L'APPRENTISSAGE EN 2015**

#### **I - APPRENTISSAGE**

##### **A – Coût standard apprenti par niveau de formation :**

✓ formations de niveaux II et I .....	8 107 €
✓ formations de niveau III .....	5 965 €
✓ formations de niveau IV .....	4 503 €
✓ formations de niveau V .....	3 265 €

**B - Forfait logement (par nuitée) .....** 4,00 €

##### **C - Forfait transport :**

Les dépenses de transport concernent les déplacements des jeunes pour se rendre en formation dans les CFA. Le coût forfaitaire des dépenses de transport des apprentis est fixé conformément au tableau ci-après.

Qualité de l'apprenti(e)	Distances domicile apprenti(e) - CFA	Aides forfaitaires régionales par année scolaire
Externe ou 1/2 pensionnaire	De 6 à 25 kms	203 €
	De 26 à 50 kms	263 €
	De 51 à 75 kms	294 €
	Au-delà de 75 kms	324 €
Interne	De 6 à 25 kms	65 €
	De 26 à 50 kms	101 €
	De 51 à 75 kms	131 €
	De 76 à 100 kms	167 €
	+ de 100 kms	294 €

**D - Forfait par repas.....** 1,13 €

#### **II – DIMA (Dispositif d'Initiative aux Métiers par l'Alternance) : anciennement CPA**

- forfait standard élève .....4 279 €
- forfait logement et forfait repas : identiques à ceux des CFA.

## COUTS STANDARDS DE FORMATIONS SANITAIRES ET SOCIALES 2015

Nouvelle méthodologie de calcul de la subvention de fonctionnement des Etablissements de Formations Sanitaires et Sociales

### COUTS STANDARDS REGIONAUX – FORMATIONS SANITAIRES

Formations	Coût standard régional
	(en euros par apprenants)
Aide-soignant(e)	4 600 €
Auxiliaire de puériculture	6 300 €
Ambulancier	5 400 €
Infirmier(e)	6 200 €
Puéricultrice	6 200 €
Infirmier(e) anesthésiste	12 700 €
Infirmier(e) de bloc opératoire	12 300 €
Cadre de santé	17 100 €
Masseur Kinésithérapeute	4 800 €
Technicien en laboratoire médical	8 800 €
Manipulateur d'électroradiologie médicale	6 800 €
Préparateur en pharmacie hospitalière	8 000 €
Sage-femme	7 400 €

### COUTS STANDARDS REGIONAUX – FORMATIONS SOCIALES

Formations	Coût standard régional
	(en euros par apprenants)
Aide médico-psychologique	4 500 €
Educateur de jeunes enfants	7 700 €
Educateur spécialisé	6 500 €
Moniteur-Educateur	6 400 €
Assistant(e) de service social	6 900 €
Technicien de l'intervention sociale et familiale	6 100 €
Educateur technique spécialisé	5 200 €

### REMISES GRACIEUSES

Huit remises gratuites, transmises par l'intermédiaire de l'ASP pour un montant total de 5 149,91€, sont accordées à :

- Madame KALUME Tania pour un montant de 456,41€ ;
- Madame MUGLIA Colette pour un montant de 434,68€ ;
- Madame BONARGENT Vanessa pour un montant de 421,40€ ;
- Madame BENHARRAT Hassiba pour un montant de 429,85€ ;
- Monsieur CORDONNIER Antoine pour un montant de 307,51€ ;
- Monsieur VERGER Julien pour un montant de 1 564,84€ ;
- Madame ATTRA Sandrine pour un montant de 1 197,50€ ;
- Monsieur BELAIDI Abdelkrim pour un montant de 337,72€.

## **PARTICIPATION DES FAMILLES A LA REMUNERATION DU PERSONNEL DE SERVICE D'HEBERGEMENT DES ETABLISSEMENTS PUBLICS D'ENSEIGNEMENT**

Il est décidé :

- de maintenir le prélèvement sur recettes du service annexe d'hébergement et de restauration pour tous les établissements publics d'enseignement à la charge de la Région, à l'exception des EREA (Établissements régionaux d'enseignement adapté) et des lycées Jean Lurçat et Jean de la Taille,
- de conserver le taux de prélèvement à 21% de la totalité des recettes (familles, commensaux et hôtes de passage) perçues lorsque la fabrication des repas est assurée par le service spécial de restauration et d'hébergement, et à 10 % lorsque la fabrication des repas est assurée par un prestataire extérieur.
- d'autoriser le Président du Conseil Régional à exécuter toute opération de gestion subséquente.

## **AUTORISATIONS**

Le Président du Conseil régional est autorisé pour l'exercice 2015 à procéder à des mouvements de crédits de chapitres à chapitres (hors dépenses de personnel) au sein de la section d'investissement et de fonctionnement dans la limite de 7,5 % des dépenses réelles de chacune des sections.

## MODIFICATION DES DATES LIMITES D'AFFECTATION POUR LES AP/AE

<b>ENSEIGNEMENT - LYCEES</b>					
Chapitre	Année enveloppe	Code enveloppe	Libellé enveloppe	Date <u>initiale</u> de fin d'affectation	<u>Nouvelle</u> date de fin d'affectation proposée
902	2012	1214	GROSSES REPARATIONS, GROS ENTRETIENS	31/12/2014	31/12/2015
902	2012	0014	EXTENSIONS RESTRUCTURATIONS	31/12/2013	31/12/2015
902	2013	1955	EFFICACITE ENERGETIQUE POUR 5 LYCEES / AN	31/12/2013	31/12/2015
<b>APPRENTISSAGE</b>					
Chapitre	Année enveloppe	Code enveloppe	Libellé enveloppe	Date <u>initiale</u> de fin d'affectation	<u>Nouvelle</u> date de fin d'affectation proposée
901	2013	1565	LA MOUILLERE RESTRUCTURATION PARTIELLE ETS (1ERE PHASE)	31/12/2013	31/12/2014
<b>TRANSPORTS ET DEPLACEMENTS</b>					
Chapitre	Année enveloppe	Code enveloppe	Libellé enveloppe	Date <u>initiale</u> de fin d'affectation	<u>Nouvelle</u> date de fin d'affectation proposée
908	2010	1180	PLAN VELO	31/12/2015	31/12/2018
908	2014	1192	MAINTENANCES GARES	31/12/2016	31/12/2020
<b>TERRITOIRES SOLIDAIRES</b>					
Chapitre	Année enveloppe	Code enveloppe	Libellé enveloppe	Date <u>initiale</u> de fin d'affectation	<u>Nouvelle</u> date de fin d'affectation proposée
905	2008	36007	CG36 - FONDS IMMOBILIER ENTREPRISES ET DVPT ECO CHTX-DEOLS	31/12/2014	31/12/2015
<b>TOURISME</b>					
Chapitre	Année enveloppe	Code enveloppe	Libellé enveloppe	Date <u>initiale</u> de fin d'affectation	<u>Nouvelle</u> date de fin d'affectation proposée
939	2012	1850	APPELS A PROJET 2012	31/12/2013	31/12/2014
<b>ECONOMIE</b>					
Chapitre	Année enveloppe	Code enveloppe	Libellé enveloppe	Date <u>initiale</u> de fin d'affectation	<u>Nouvelle</u> date de fin d'affectation proposée
909	2014	0704	FONDS REGIONAL DE GARANTIE	31/2/2014	31/12/2015